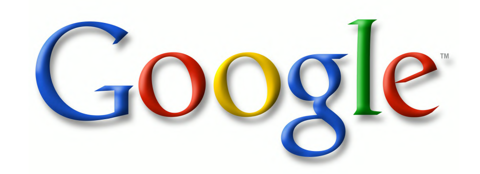
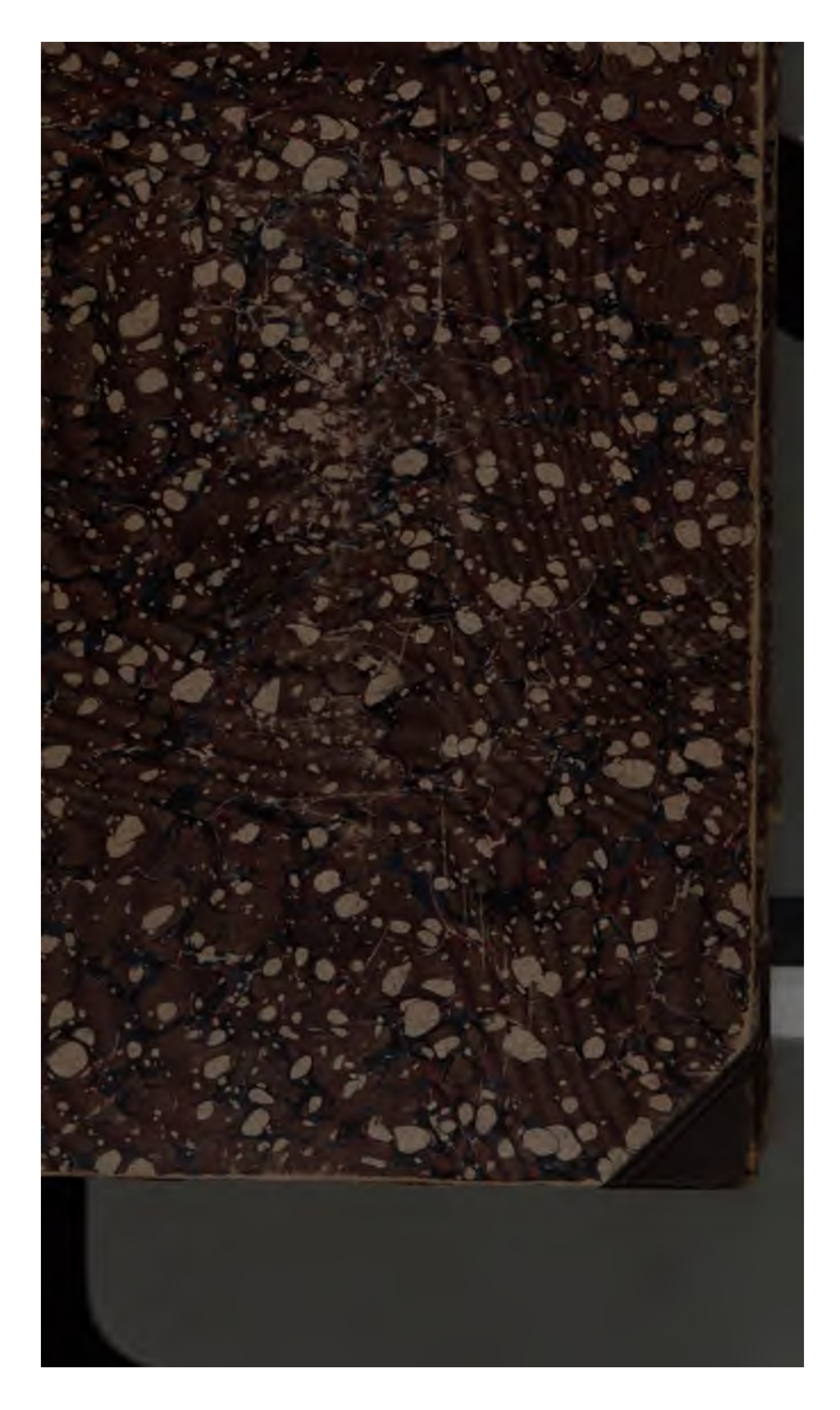
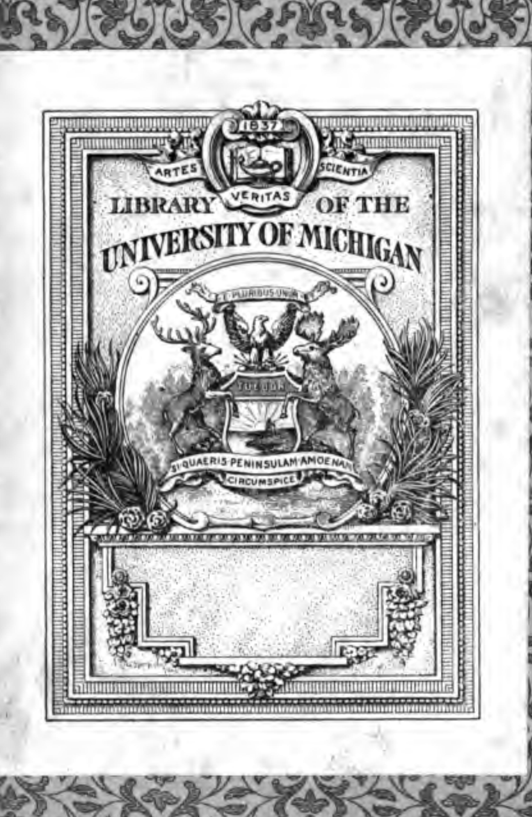
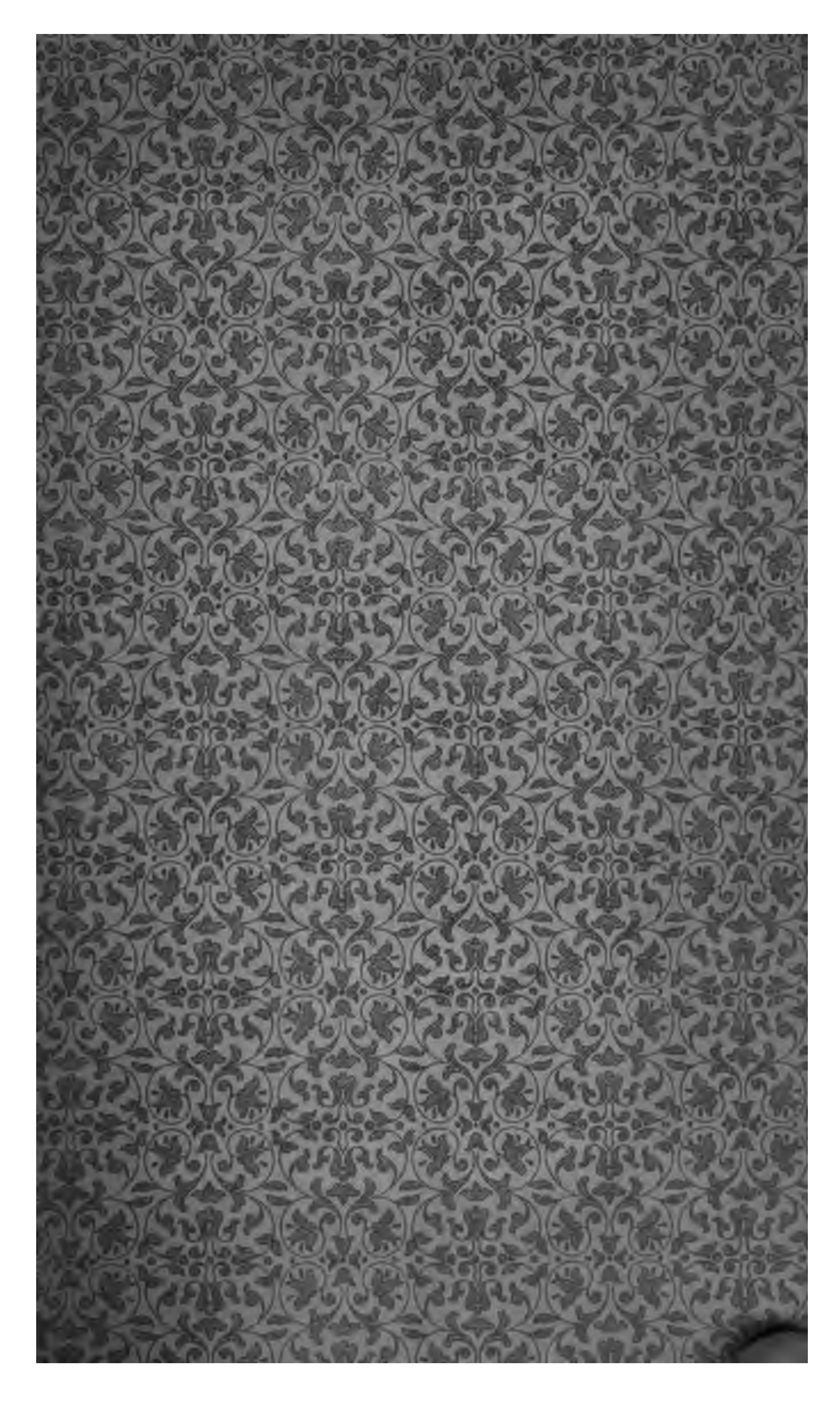
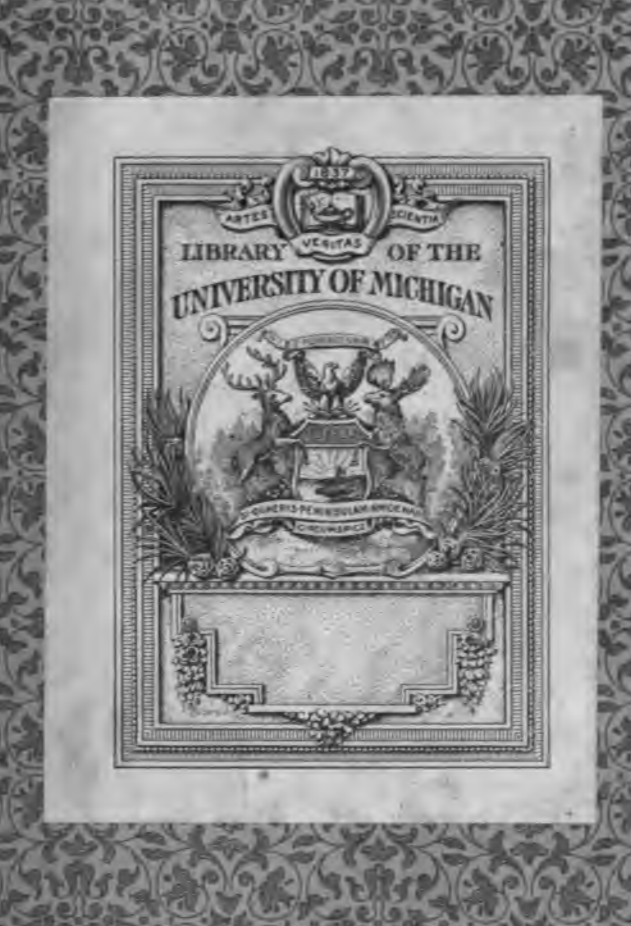
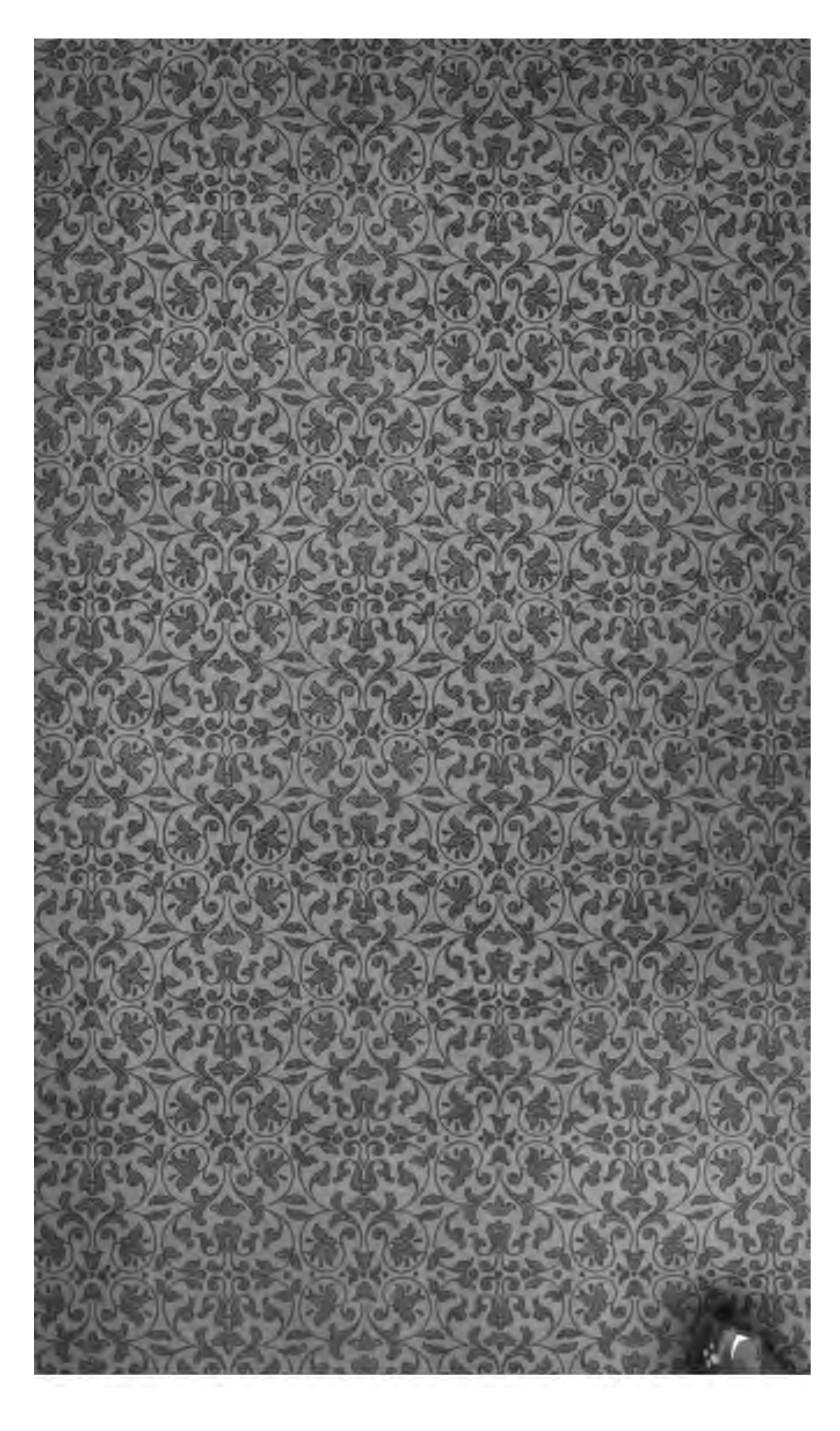

Google




1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE




1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
CIRCUMSPICE



HISTOIRE

DU

RÈGNE DE LOUIS XVI,

PENDANT

LES ANNÉES OÙ L'ON POUVAIT PRÉVENIR OU DIRIGER

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE;

PAR JOSEPH DROZ,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

TOME PREMIER.

PARIS.

JULES RENOUARD ET Cie LIBRAIRES,

RUE DE TOURNON, N° 6.

SE TROUVE AUSSI CHEZ L. HACHETTE, RUE PIERRE-SARRAZIN, N. 12.

1839.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR,

QUI SE TROUVENT CHEZ LES MÊMES LIBRAIRES.

	fr.
ESSAI SUR L'ART D'ÊTRE HEUREUX, suivi d'un Éloge de Montaigne, sixième édition, un vol. in-18.	3
DE LA PHILOSOPHIE MORALE, ou des différens systèmes sur la science de la vie, troisième édition, un vol. in-18.	3
APPLICATIONS DE LA MORALE A LA POLITIQUE, un vol. in-8°.	5
ÉCONOMIE POLITIQUE, ou principes de la science des richesses, un vol. in-8°.	7
ETUDES SUR LE BEAU DANS LES ARTS, seconde édition, un vol. in-8°.	4
ŒUVRES PHILOSOPHIQUES de Joseph Droz, 2 vol. in-8°.	10
— Avec l'Économie politique qui forme le troisième volume des Œuvres.	16
HISTOIRE DU RÈGNE DE LOUIS XVI, pendant les années où l'on pouvait prévenir ou diriger la révolution française, 2 vol. in-8°.	15
Ces cinq volumes ensemble.	30

IMPRIMÉ CHEZ PAUL RENOUARD, RUE GARANCIÈRE, 5.

HISTOIRE

DU

RÈGNE DE LOUIS XVI,

PENDANT

LES ANNÉES OÙ L'ON POUVAIT PRÉVENIR OU DIRIGER

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE;

PAR JOSEPH DROZ,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

TOME PREMIER.

PARIS.

JULES RENOUARD ET Cie LIBRAIRES,

RUE DE TOURNON, N° 6.

SE TROUVE AUSSI CHEZ L. HACHETTE, RUE PIERRE-

1839.

Le Sommaire général est à la fin du second volume.

PRÉFACE.

Quand les hommes ont été conduits, par leurs excès, sur une pente rapide, et qu'ils roulent d'abîme en abîme, leur histoire a peu d'intérêt, excepté pour le vulgaire qui ne demande que des évènemens, et qui préfère les plus tragiques. Les temps qu'il importe surtout d'étudier, sont ceux où l'on pouvait éviter les dangers, où la raison luttait contre les passions, où les hommes étaient maîtres de choisir entre les conseils de la sagesse et les leçons du malheur. Comment est arrivée la révolution de 1789? Pouvait-on la prévenir? Pouvait-on la diriger, dans les premiers momens où elle avait éclaté? Les réponses à ces questions sortiront, je l'espère, des faits que je vais retracer, et des jugemens que je ne craindrai pas de porter.

Ceux qui disent que l'histoire ne doit pas être écrite par les contemporains, rendent, sans le savoir peut-être, un bel hommage à conscjencieuse impartialité. En général, c

lorsqu'on est près des évènemens qu'on a le plus de moyens pour les connaître. Le temps détruit beaucoup de preuves historiques; et, s'il découvre quelques intrigues obscures, il abaisse un voile impénétrable sur un grand nombre de faits. Malheureusement il est difficile à l'homme qui retrace les évènemens contemporains, de ne pas ressentir l'influence des passions du moment; et pour apprendre la vérité, on préfère l'historien qui sera moins instruit, mais plus consciencieux : voilà ce que j'appelais un bel hommage à l'impartialité.

J'ai formé, en 1811, le projet d'écrire cette histoire; et dès-lors je me suis journellement occupé des recherches qu'elle rendait nécessaires. Je n'ai rien négligé de ce qui pouvait m'instruire des faits avec exactitude. Je me suis tenu constamment dans la situation d'esprit où se place un juré pour écouter les dépositions des témoins; et maintenant j'oserais, comme lui, prononcer la formule solennelle dont le verdict est accompagné.

ERRATA.

TOME I.

	Au lieu de	*Lisez*
Pag. 14, lig. 9,	Les journées de Fontenoi...	la journée de Fontenoi
32, l. 17,	Reconnaissaient des maxim.	reconnaissait des maximes
43, l. 27,	donna le signal..........	donnât le signal
87, l. 2,	il aurait jugé............	aurait jugé
95, l. 15,	Belzunce...............	Belsunce
117, dern. l.	éleve..................	élevé
132, l. 9,	que n'en avait eue........	qui n'en avait eu
152, l. 24,	de magistrats............	des magistrats
187, l. 3,	Struenzée...............	Struensée
249, l. 6,	décréta.................	décrétât
253, l. 23,	étaient.................	était
267, l. 9,	un.....................	une
324, l. 3,	réunis.................	réuni
326, l. 2,	Pondichéri..............	Pondichéry
339, l. 10,	inspirées...............	inspirée
422, l. 1,	de gens................	des gens
436, l. 20,	servaient...............	servait

TOME II.

255, dern. l.	les hommes.............	des hommes
301, l. 23,	délébrer................	délibérer
406, dern. l.	vic....................	victimes
445, l. 8.	continuent de troubler l'harmonie, et veulent.........	continue de troubler l'harmonie, et veut

INTRODUCTION.

La monarchie féodale abattue par les efforts constans de la royauté, s'anéantit sous Louis XIV. Le prestige des fêtes et de la faveur attira les grands du fond de leurs châteaux à la cour : ils conservèrent leurs justices seigneuriales, les rentes, les corvées, les servitudes imposées à leurs vassaux ; mais il ne leur fut plus permis d'inquiéter leur maître. Louis XIV fit passer dans sa domesticité les descendans des hommes qui s'étaient montrés si redoutables à ses aïeux. Ce n'était pas assez pour un roi, à qui son caractère et les souvenirs de la Fronde faisaient ambitionner un pouvoir sans limites. Les pays d'états perdirent leurs assemblées ou n'en conservèrent qu'un vain simulacre. Un grand nombre de places municipales, auxquelles nommaient les habitans des villes, furent transformées en charges et vendues par le fisc. La haute magistrature ne fut point épargnée. Louis XIV donna l'ordre aux parlemens de transcrire ses édits sans discussion, sans délai, et leur permit

seulement, s'ils croyaient quelques observations utiles, de les lui soumettre dans les huit jours qui suivraient l'enregistrement. La volonté du prince fut la loi; la monarchie devint absolue.

Les parlemens n'auraient point trouvé d'appui, s'ils avaient osé résister. Le souvenir des troubles de la minorité du roi, disposait les esprits à songer au repos bien plus qu'aux libertés publiques. La noblesse voyait avec satisfaction humilier la magistrature qui, tant de fois, avait aidé les rois à lutter contre l'ambition féodale. Le clergé favorisait volontiers les accroissemens de l'autorité souveraine, espérant se les approprier en dominant le prince. Le tiers état aimait le pouvoir royal; il était accoutumé à le considérer comme un abri contre le pouvoir féodal, dont les rigueurs le touchaient de plus près. S'il regrettait la protection des parlemens en matière d'impôt, ses murmures étaient sans influence; il n'avait pas alors les lumières et les richesses qui, depuis, l'ont rendu si puissant.

La main qui venait d'établir le gouvernement absolu prépara les moyens de le renverser. Ambitieux de tous les genres de gloire, Louis XIV encouragea les lettres et l'industrie; c'était donner au tiers état ce qui lui manquait, c'était répandre les lumières et les richesses.

Celui qui, pour vanter les philosophes du XVIIIe siècle, dit qu'ils ont appris aux Français à penser, et celui qui, pour les accuser, prétend que sous

Louis XIV, les écrivains se bornaient à cultiver les lettres, sont également observateurs inexacts. La plupart des écrivains célèbres du XVIIe siècle ont traité des questions importantes pour l'ordre social. Bossuet soutient les libertés de l'église gallicane; Pascal acère ses traits contre les jésuites; Fénelon est ami de la paix, de l'économie et des lois, sous un règne guerrier, prodigue et despotique. Les poètes eux-mêmes occupaient souvent de graves sujets les esprits. Molière, en attaquant l'hypocrisie, fit voir que la littérature est une puissance : nous répétons encore les leçons que Racine fait donner, par Joad, au jeune roi des Juifs; et pour qui sait lire Boileau, ses ouvrages sont pleins de philosophie. (1)

L'industrie doit plus encore que la littérature à Louis XIV. Les lettres étaient cultivées avant lui, l'impulsion leur était donnée; mais l'industrie manufacturière était tout à créer. Les fabriques, le commerce furent protégés avec munificence; et le canal qui joint les deux mers suffirait pour immortaliser un règne. Louis XIV qui n'avait pas toujours des idées justes

(1) S'il fut *le législateur du Parnasse*, c'est qu'il avait une haute raison; et ce n'est pas seulement en littérature qu'il en a donné la preuve. Son jugement sur la noblesse, ses épigrammes contre les abus de l'église, ses vers touchans sur les derniers devoirs rendus à Molière, ses vers plus courageux encore sur la proscription d'Arnaud, le factum qu'il écrivit lorsque le parlement était près d'interdire l'enseignement de la philosophie de Descartes, ce sont là des hommages à la vérité, des services rendus au bien public. On n'en a pas moins écrit, dans le XVIIIe siècle, que Boileau manquait de philosophie.

de la gloire, eut cependant la supériorité d'esprit nécessaire pour juger quels rapports unissent les arts modestes à la grandeur du trône; et Colbert fut chargé de réaliser ses vues. Les détracteurs de ce digne ministre d'un grand roi oublient que, pour être juste envers lui, il faut mettre ses principes en parallèle avec l'ignorance de son temps, non avec les lumières que deux siècles nous ont données. Sa réputation sera durable; elle est moins le prix de tel ou tel de ses actes que de leur résultat général, et du zèle avec lequel il appela l'intérêt public sur des travaux jusqu'alors inconnus ou dédaignés.

Louis XIV avait établi pour lui-même un gouvernement que lui seul était capable de maintenir. Entouré de grands hommes qu'il savait intéresser à sa gloire, protecteur des lettres et des sciences, des beaux-arts et de l'industrie, guerrier long-temps heureux, magnifique dans ses fêtes, romanesque dans ses erreurs galantes, l'imposant Louis XIV semblait né pour se faire obéir. Mais il léguait à ses successeurs un fardeau difficile à porter; déjà même il en ressentit le poids, et la fin de son règne fut déplorable. Son génie s'affaiblit, la fortune abandonna ses armes, les finances s'épuisèrent, la veuve de Scarron le domina, un cagotisme tracassier et cruel pénétra dans ses conseils et le rendit persécuteur; un débordement de misère inonda la France, et poussa des flots de pauvres jusqu'aux portes du château de Versailles. Ce long règne ressemble à une journée qui,

pendant quelques heures, brille d'une éclatante lumière, et dont la fin s'écoule dans les ténèbres.

Le monarque le plus absolu qu'ait jamais eu la France avait à peine fermé les yeux que ses volontés furent méconnues. Le testament de Louis XIV fut cassé par arrêt du parlement de Paris; et les magistrats, si long-temps timides, silencieux, proclamèrent régent du royaume le duc d'Orléans, que le roi défunt avait nommé simple chef d'un conseil de régence (1715).

Le duc d'Orléans, pour s'assurer l'appui des magistrats, leur promit de *s'aider de leurs sages remontrances* (1); il leur laissa reprendre le droit de discuter les édits, et de ne pas procéder à l'enregistrement, lorsqu'ils voudraient porter des représentations au pied du trône.

Ainsi, le gouvernement de Louis XIV était déjà modifié. Les parlemens sortaient de leur nullité; ils recouvraient de puissans moyens pour défendre l'intérêt de l'état contre les excès du pouvoir, comme aussi pour soutenir les prétentions qu'excite l'esprit de corps. Observons, cependant, que la monarchie était encore bien près d'être absolue. Si le roi, fatigué des remontrances, voulait y mettre un terme, il allait au parlement et faisait enregistrer ses édits en lit de justice. Les magistrats protestaient contre cet acte de violence : si le monarque s'irritait, il les en-

(1) Paroles de son discours à la séance du parlement.

voyait en exil. Entre le gouvernement établi par Louis XIV, et ce gouvernement modifié par le régent, la différence était donc analogue à celle qui existe entre obéir en silence, et obéir en exhalant des plaintes.

Jusqu'à quel point la résistance légale des parlemens pouvait-elle s'étendre? Le roi, lorsqu'il faisait enregistrer un édit, après avoir répondu à toutes les remontrances, commettait-il un acte arbitraire, ou ne faisait-il qu'user d'un droit légitime? La réponse à ces questions n'étant écrite dans aucune loi, l'érudition des ministres et celle des magistrats découvraient facilement des exemples différens, pour soutenir des théories opposées.

Un observateur devait pressentir que cet état de choses éprouverait quelque grand changement, et qu'un jour on verrait nos rois reprendre la puissance franchement absolue de Louis XIV, ou qu'on verrait leur pouvoir circonscrit dans des limites plus certaines.

La France tourmentée, obérée par les guerres, les persécutions et le faste du règne qui venait de finir, avait sous la régence, des plaies profondes à cicatriser. Il eût fallu qu'une piété tolérante remplaçât les momeries dévotes et les machinations fanatiques, auxquelles on avait dû l'absurde persécution des jansénistes et l'horrible révocation de l'édit de Nantes. Il eût fallu que l'économie rétablît les finances épuisées par un roi qui laissait, à sa mort, des dettes exi-

gibles pour sept cent quatre-vingt-cinq millions (1), et qui avait consommé d'avance plus de moitié des revenus de deux années. Mais le régent, insatiable de plaisirs, donna le signal de la débauche et de l'impiété. Le régent, enivré d'illusions, s'empara de la banque de Law, et commença les saturnales financières, dont le terme fut une monstrueuse banqueroute.

Le jeu sur les actions de la banque, les gains et les pertes qui se succédaient avec une incroyable rapidité, donnèrent aux esprits une activité toute nouvelle. On vit combien l'administration publique peut influer sur les fortunes particulières. Dans Paris, et même en province, on s'entretint avec chaleur de banque et d'administration, de finances et de gouvernement.

A la vivacité des discussions, on dut prévoir que bientôt les écrivains exerceraient une grande influence. Regrettons que le goût de ces discussions utiles se soit répandu dans des jours de licence et d'agiotage, dans des temps où les scandales jusqu'alors connus, étaient surpassés par le régent, par ses favoris, par son précepteur Dubois, élevé au ministère et au cardinalat. Il est deux écoles pour les écrivains réformateurs. Dans l'une, l'amour du bien conduit, par de longues observations, à la découverte de quelques vérités, et leur prête un noble langage.

(1) La totalité de la dette publique s'élevait à plus de deux milliards

Dans l'autre, l'amour du bruit invite à des recherches rapides, dont les résultats souvent dangereux, sont parfois exprimés avec cynisme. L'exemple des écrivains du siècle précédent recommandait la première; l'esprit de la régence favorisait la seconde. L'influence de ces deux écoles est remarquable dans plusieurs productions célèbres du XVIII[e] siècle, où se trouvent réunies des idées vraies, et des idées qui heurtent toutes les lois de la morale.

Louis XV ajouta ses désordres à ceux qu'il devait réparer; et, cependant, ses qualités auraient pu le rendre digne d'être aimé. Il était doux, spirituel, son jugement ne manquait point de justesse. L'affection qu'il eut pendant plusieurs années pour la reine, semblait promettre qu'il donnerait l'exemple des mœurs, et qu'il veillerait au bonheur public. Sa faiblesse rendit ses qualités inutiles, et l'avilit jusqu'à le faire descendre aux plus ignobles turpitudes.

Une accusation terrible pèse sur le cardinal de Fleury, et l'on ne peut en être distrait par les justes éloges donnés à son administration économe et pacifique. Devenu premier ministre du jeune roi, dont il avait été précepteur, appelé à diriger l'état, dans un âge où l'homme a besoin de repos (1), on croirait que la seule occupation capable de l'intéresser encore, fut celle d'instruire son élève à régner. Non: jaloux d'exercer le pouvoir, de le posséder seul, ce

(1) Il avait 73 ans.

vieillard trahit son roi, en mettant ses soins à nourrir en lui une timidité fatale et à l'éloigner des affaires. On a dit, mais sans preuve suffisante, que pour mieux atteindre son but, il avait eu recours au plus honteux moyen. La raison se refuse à croire qu'il soit allé jusqu'à devenir secrètement le complice d'un Richelieu et d'autres courtisans, qui s'étudièrent à faire germer des vices dans l'âme de leur maître. Ces courtisans profitèrent des ennuis que la dévotion rigide et minutieuse de la reine donnait à son époux, pour l'éloigner d'elle et pour le dominer. Plus d'une fois Louis XV ressentit des mouvemens de fierté, et rougit de laisser exercer sa puissance; mais sa faiblesse l'entraînait. Ceux qui voulurent le maîtriser, en éveillant ses sens, l'avaient bien jugé. On le vit se précipiter d'excès en excès, qui finirent par lui rendre étrangers le sentiment du bien public et celui de l'honneur.

Les Français n'étaient pas accoutumés à demander des mœurs sévères à leurs rois; mais un scandale tout nouveau les révolta quand ils virent madame de Pompadour tenir les rênes de l'état, faire et défaire les ministres, choisir les généraux, diri e,
donner la paix, recevoir les ambassadeurs,
la fortune publique. On croyait que cette
perdant ses charmes, perdrait aussi la
mais, madame de Pompadour
cessaire à Louis XV; elle le di ait de
Pour mieux s'assurer le pouvoir,

rendre utile, par de nouvelles complaisances, aux plaisirs du monarque; mais craignant de se donner une rivale, elle acheva de le plonger dans les excès du libertinage (1). C'est par ses ordres que s'ouvrit *le Parc aux cerfs*, espèce de lubrique prison, peuplée de jeunes filles, les unes achetées à de coupables parens, les autres arrachées à leurs familles désespérées.

Des pamphlets grossiers révélaient au public les voluptés royales; et des vérités dégoûtantes le disposaient à croire les plus odieuses calomnies. La police ayant donné l'ordre d'arrêter les mendians, quelques-uns de ses agens enlevèrent des enfans d'ouvriers, dont ils espéraient faire payer la rançon à leurs mères. Cet attentat fit éclater un violent tumulte. Le bruit se répandit que le roi, pour ranimer ses forces épuisées, prenait des bains de sang humain, et que telle était la cause de l'enlèvement des enfans. Beaucoup de gens ajoutèrent foi à ce bruit, non moins absurde qu'atroce. C'est après cet évènement que la garde de Paris, qui jusqu'alors (1750) avait été composée de bourgeois sans uniforme, fut mise sur le pied militaire, et que plusieurs casernes furent construites, afin que les gardes françaises et les gardes suisses tinssent la capitale en respect. Louis XV ne voulait plus entrer dans Paris; le chemin, connu sous

(1) Louis XV n'y était que trop disposé: il avait pris des goûts ignobles; il aimait à faire la cuisine dans ses petits appartemens; il buvait avec excès, souvent jusqu'à tomber au dernier degré de l'ivresse.

le nom de *chemin de la révolte*, fut tracé pour aller de Versailles à Saint-Denis : une haine réciproque séparait le prince et les sujets.

Après madame de Pompadour, la honte de son règne devait encore être surpassée. Un agent de débauche choisit, pour le roi, une fille de la dernière classe : un du Barry, qui donnait à jouer, l'avait prise dans un lieu public de prostitution, pour en faire sa maîtresse. On compta sur l'art infâme de cette fille, sur son langage obscène, effronté, pour donner quelque émotion nouvelle au monarque blasé : elle ravit ses sens. On osa la présenter à la cour, le maréchal de Richelieu se fit son chevalier. Pour la présenter, on était obligé de lui trouver un nom ; il se rencontra un homme assez vil pour l'épouser. C'était le comte du Barry, frère de celui dont elle avait été la maîtresse. Quelque accoutumés que fussent à tous les genres de scandale les courtisans et leurs femmes, ils répugnaient à s'approcher d'une favorite si dégradée ; toutefois, l'exemple offert par les plus éhontés fut bientôt suivi. Des ministres, des généraux, des magistrats, des évêques, briguèrent la faveur de celle qui mettait le comble au déshonneur de leur maître.

Je ne suis point l'ordre historique ; je trace un tableau destiné à faire connaître l'état dans lequel Louis XV laissa la France à son successeur. Nous venons de la voir avilie au dedans, nous la verrons humiliée au dehors.

Les premiers actes de la politique du roi



Versailles avaient été cependant couronnés de succès. Si l'on vit échouer la tentative, faible et mal soutenue, dont le but était de rendre le trône de Pologne à Stanislas Leczinski, beau-père de Louis XV, ce fut un ample dédommagement que la réunion de la Lorraine à la France, par le traité de Vienne. Les avantages d'une possession si belle ne permettent point d'adresser des reproches au cardinal de Fleury : il ménagea le sang et l'argent des Français, et sa diplomatie fut habile.

La mort de l'empereur Charles VI fit éclater, cinq ans après (1740), une guerre générale en Europe, guerre injuste, entreprise pour dépouiller Marie-Thérèse de l'héritage de son père. Le cardinal de Fleury s'y opposait ; il rappelait un engagement formel pris avec l'empereur, à la paix de Vienne, il invoquait la morale et l'honneur ; mais le comte de Belle-Isle entraîna Louis XV, en l'assurant qu'il touchait au moment de recueillir le fruit du système adopté, depuis plus d'un siècle, pour abaisser la maison d'Autriche. Louis XV soutint Frédéric II qui s'empara de la Silésie, et l'électeur de Bavière qui se crut empereur ; tandis que les Anglais, fidèles à leur rivalité contre la France, secoururent l'impératrice. Cette guerre traînait en longueur et consumait nos armées. Le ministère qui remplaça le cardinal de Fleury, mort âgé de plus de 89 ans, voulut tenter de nouveaux efforts, et le génie du maréchal de Saxe promettait des victoires. La duchesse de Châteauroux qui, la première,

domina Louis XV, douée d'une imagination vive, rêvait la gloire de son amant; fière de songer qu'elle paraîtrait à côté du roi dans les camps, elle résolut de lui inspirer le desir d'animer ses soldats par sa présence. Louis XV, dans sa faiblesse, était susceptible de céder à une impulsion généreuse, et il annonça son départ pour l'armée de Flandre. Les forces militaires ne furent pas distribuées avec prudence; le ministère s'occupait, avant tout, d'assurer la victoire sur le point où paraîtrait le monarque; l'armée de Flandre fut portée au double de celle des Autrichiens, et l'Alsace était dégarnie. Dès que le roi fut arrivé, on prit Menin en sa présence, et l'on se hâta de lui faire entendre un *Te Deum* auquel assista sa maîtresse. Les succès continuaient avec rapidité, lorsqu'on apprit que le prince Charles, à la tête d'une armée autrichienne, avait passé le Rhin et pénétrait en Alsace. Aussitôt, madame de Chateauroux fait entendre à son amant les mots d'honneur et de gloire; le roi part pour les provinces menacées, et tombe malade à Metz. Sa vie fut en danger. Il informa de sa situation le maréchal de Noailles, qu'on opposait au prince Charles, et dit ces nobles paroles : « Ecrivez-lui que pendant qu'on portait Louis XIII au tombeau, le prince de Condé gagnait une bataille. » La reine se rendit précipitamment à Metz; il la revit avec émotion, il la pria de lui pardonner ses erreurs. Les alarmes et les vœux de la France furent sincères. A Paris et dans les provinces, une foule de personnes remplissaient les

églises, et demandaient avec ferveur la conservation d'un roi regardé comme victime des fatigues de la guerre, et du dévoûment à l'honneur français. A la vue d'un concours si touchant, il était naturel de dire que Louis XV était bien aimé; et ces mots se transformèrent en un glorieux surnom que, plus tard, on cessa de prononcer, pour n'être pas accusé d'une sanglante ironie.

Les journées de Fontenoi, celles de Raucoux, de Coni, de Laufeld, prouvèrent la supériorité de nos armes. L'invasion des Pays-Bas et plusieurs succès en Hollande, garans d'autres succès, donnaient à la France le droit de commander la paix. La marine anglaise avait remporté des victoires, mais nous avions conquis l'électorat de Hanovre. Le cabinet de Versailles, pour s'assurer de grands avantages, n'aurait eu besoin que de montrer moins de précipitation et plus de dignité. Mais, madame de Pompadour était alors la favorite; elle s'ennuyait d'être éloignée de son amant ou d'aller le voir à l'armée. Les courtisans étaient importunés des triomphes du maréchal de Saxe. Le roi se sentait las de faire violence à son amour du repos; il voulait la paix à tout prix, il la sollicitait, il offrait sans cesse d'abandonner, de restituer tout ce qu'il tenait de la victoire. Ses adulateurs vantaient sa modération; et les étrangers souriaient de sa faiblesse, sans se hâter d'en profiter. Leurs diplomates furent long-temps à chercher quel piège pouvaient cacher des offres si extraordinaires,

et ce fut avec étonnement qu'ils signèrent enfin le traité d'Aix-la-Chapelle (1748).

Le cabinet de Saint-James renouvela l'indigne stipulation qui nous avait forcés, dans les revers de Louis XIV, à démolir les fortifications de Dunkerque, à combler le port, à souffrir que des commissaires anglais fussent établis dans cette ville, afin de s'assurer que nous n'avions pas la mauvaise foi de violer le traité; et, pour que rien ne manquât à l'opprobre de cette clause, les commissaires étaient payés par la France.

Pendant la guerre, le prince Charles Édouard s'était jeté en Écosse; nos ministres lui avaient donné de faibles secours qui ne pouvaient assurer le succès de sa cause, et qui devaient irriter les Anglais. Ceux-ci demandèrent son expulsion de France; ils avaient le droit d'en faire une condition du traité; et l'on ne prenait plus à Paris d'intérêt à ce prince, depuis qu'on le voyait se livrer aux plaisirs avec une odieuse légèreté, tandis que, dans sa patrie, le sang de ses défenseurs coulait sur l'échafaud. Mais l'insigne maladresse des agens de l'autorité fit un grand tort à la cour de Versailles. Charles Édouard fut arrêté à l'Opéra, pour être conduit à la fron
L'excessive faiblesse du gouvernement ait
nue; les Parisiens s'imaginèrent que l'A
avait exigé que l'arrestation se fît publ
dans une fête, pour insulter à l'hon
partout on demandait, en rougissant d

de quel droit le ministère anglais faisait la police dans Paris.

Pendant huit années de paix, le gouvernement britannique donna un grand développement à sa marine; et il voulut en profiter pour accroître ses possessions lointaines. Les Anglais, interprétant une clause du traité d'Utrecht, firent des réclamations relatives aux frontières du Canada : on négociait ; ils commencèrent les hostilités, et nous enlevèrent trois cents bâtimens. La difficulté de soutenir une guerre maritime, avec des forces très inférieures à celles de nos rivaux, imposait à la cour de Versailles l'obligation de ne pas augmenter nos embarras militaires et financiers, en prenant part aux querelles des puissances du continent. Une complication déplorable vint, cependant, aggraver notre situation. Marie-Thérèse brûlait de recouvrer la Silésie; elle avait, contre la Prusse, le secours de la Russie, de la Pologne et de la Suède, mais elle ambitionnait surtout l'appui de la France : elle mit dans sa négociation autant d'adresse qu'elle avait, dans d'autres circonstances, déployé de force d'âme. La fière Marie-Thérèse s'imposa la contrainte de cajoler madame de Pompadour ; et celle-ci fut enivrée par les lettres où l'impératrice l'appelait son amie. Louis XV qui, peu d'années auparavant, avait violé ses promesses à Charles VI, pour suivre le système d'abaisser la maison d'Autriche, laissa détruire ce système par sa maîtresse, qui paya des flatteries avec le sang français. L'alliance autrichienne fut signée.

Durant cette guerre, si tristement célèbre sous le nom de guerre de sept ans, les armées françaises prouvèrent qu'elles n'avaient point perdu leur valeur. Le maréchal de Richelieu à Minorque, le maréchal d'Estrées à la bataille d'Hastembeck, le prince de Condé opposé au duc de Brunswick, et surtout le maréchal de Broglie, remportèrent des victoires. Cependant la guerre, follement entreprise et follement conduite par madame de Pompadour, fut désastreuse. Les militaires qui se montraient les plus empressés courtisans de cette femme, étaient à ses yeux les meilleurs généraux. Le maréchal de Broglie et le prince de Soubise élevaient l'un contre l'autre des accusations. De Broglie avait des talens que secondait la fortune, il était cher à l'armée, aux Français; il fut exilé. Soubise, d'une incapacité reconnue et chargé du poids de la défaite de Rosbach, descendit, à son retour, dans un château de la favorite, et fut conduit par elle à Choisy, pour y souper avec Louis XV. (1)

La guerre nous devint plus fatale encore sur mer que sur terre. Pour obtenir la paix (1763), une co-

(1) Le jour où l'on connut dans Paris l'exil du maréchal de Broglie, le théâtre français donnait *Tancrède*; les spectateurs applaudirent avec fureur ces vers :

« Un héros qu'on opprime attendrit tous les cœurs. »

« On dépouille Tancrède, on l'outrage, on l'exile :
« C'est le sort d'un héros d'être persécuté. »

De piquantes épigrammes furent lancées contre le prince de Soubise.

lonie peuplée de Français, le Canada, fut abandonné aux Anglais : nous perdîmes des possessions en Amérique, en Afrique, en Asie : il fallut détruire les fortifications de Dunkerque, relevées pendant la guerre : il fallut recevoir encore les commissaires de la Grande-Bretagne. Une seule ignominie nous manqua : c'est à tort qu'on a prétendu qu'un article secret du traité limitait le nombre de vaisseaux que pourrait entretenir la France.

Pendant la guerre de sept ans, il se développa dans le public, contre la cour, une opposition toute nouvelle. Les salons de Paris entendaient de perpétuels éloges du roi de Prusse; on parlait de lui avec un tel enthousiasme qu'on semblait faire des vœux pour le succès de ses armes. Dans les désastres de Louis XIV, les Français cherchaient à pallier les fautes de leur monarque, ils attribuaient ses revers à l'inconstance de la fortune, et sauvaient ainsi l'honneur national : sous Louis XV, on ne trouva plus d'autre moyen pour conserver cet honneur, que de rendre le roi, la favorite, seuls responsables des malheurs publics, et de séparer la nation de la cour. Ce n'est point la légèreté française, c'est la dégradation du gouvernement qu'il faut accuser de ce changement des esprits. On peut s'identifier avec un roi tel que Louis XIV, alors même qu'il dit ces paroles étranges, *l'état, c'est moi;* mais, quand la maîtresse d'un prince semble près de les prononcer, qui pourrait subir la honte de les entendre?

L'abbé de Bernis (1) avait, sans l'approuver, signé l'alliance avec l'Autriche. Quand on vit les calamités que la guerre entraînait, ce ministre voulut y mettre un terme ; mais à peine eut-il laissé voir son dessein, qu'il perdit la faveur de madame de Pompadour : il donna sa démission ; c'est un des traits honorables de sa vie. La favorite le remplaça par le comte de Choiseul (2), dont le système politique était d'accord avec l'intérêt de l'Autriche, et dont la fierté répugnait à traiter de la paix dans des circonstances si défavorables. Le nouveau ministre tenta de rappeler la fortune sous nos drapeaux : il réprima des abus funestes à la discipline de l'armée ; il fit signer le *pacte de famille*, dont l'idée lui appartenait, et qui établissait une alliance entre tous les princes régnans de la maison de Bourbon ; cependant, malgré ses efforts il se vit contraint de subir la paix de 1763. Son vœu fut dès-lors d'en effacer la honte. Puissant près de madame de Pompadour, par le moyen le plus sûr de dominer une femme, principal ministre, sans en avoir le titre, il s'appliqua constamment à relever les forces du royaume. Les troubles qu'il vit naître dans les colonies anglaises de l'Amérique du nord (1765), hâtaient ses préparatifs ; et, quand il sortit du ministère, les réformes effectuées dans l'armée, l'état de la flotte qui se composait de soixante-quatre vaisseaux et de

(1) Depuis cardinal.

(2) Bientôt nommé duc et pair.

cinquante frégates ou corvettes, attestaient sa vigilance (1). Sans être au rang des grands ministres, Choiseul avait des talens, de l'activité, un sentiment vif de l'honneur français; et son renvoi, dont je parlerai plus tard, fut un malheur ajouté à beaucoup d'autres.

La dernière humiliation que Louis XV reçut des étrangers fut le partage de la Pologne, qu'il ne connut qu'après l'évènement, et dont la France resta spectatrice immobile. L'affront de n'être compté pour rien en Europe, émut Louis XV. « Ah! dit-il, si Choiseul eût été ici, les choses se seraient passées d'une autre manière : » puis, il alla oublier la France et l'Europe, dans les orgies de ses petits appartemens.

C'est lorsque la honteuse issue de nos guerres, et la scandaleuse élévation de madame du Barry, laissaient

(1) Nous verrons qu'après lui il existait encore d'incroyables abus dans l'armée; cependant, il en avait supprimé de très graves. Les capitaines étaient chargés de la solde et de l'entretien de leurs compagnies, moyennant une somme qui leur était comptée. Il en résultait que souvent une compagnie était très incomplète; l'officier qui la commandait gardait une partie de la solde, et faisait voir à l'inspecteur de prétendus soldats payés pour figurer à la revue. Les fournitures donnaient lieu à des gains de plus d'un genre. Un officier de cavalerie ménageait souvent, d'une manière fort préjudiciable au service, les chevaux qu'il payait. Choiseul réduisit les capitaines à des appointemens, et chaque régiment eut un quartier-maître chargé de la comptabilité.

Au moment d'une guerre, on levait de nouveaux corps, et il fallait long-temps pour les exercer. Choiseul organisa l'armée de manière à avoir des cadres où entrèrent les recrues, qui se trouvèrent ainsi formées plus tôt, et sans qu'il fût besoin d'augmenter le nombre des officiers.

à la couronne si peu de cet éclat qui la rendait imposante sous le règne précédent, que Louis XV frappa ou laissa frapper le coup le plus violent qu'on eût encore porté à la magistrature. J'ai dit que le mode de gouvernement ne pouvait être durable, et que les faibles limites du pouvoir royal seraient un jour ou fortifiées ou franchies. Nous allons voir une des solutions du problème qu'il s'agissait de résoudre. Jusqu'à présent j'ai rejeté les détails, les développemens; ils deviennent ici nécessaires, j'écris l'introduction d'une histoire dont l'objet principal est la législation française.

Le régent avait à peine rétabli les magistrats dans leurs droits, qu'il éprouva leur résistance, et déploya contre eux l'autorité : il tint un lit de justice (1718), il fit même arrêter un président et deux conseillers; et bientôt il exila le parlement en corps (1), ce qui était sans exemple. La lutte entre l'autorité royale et la magistrature fut incessamment renaissante sous Louis XV; et l'on a dit, non sans justesse, que son règne fut celui des lits de justice et des lettres de cachet. Les trois causes principales de l'agitation des parlemens étaient les impôts, les prétentions du clergé ultramontain, et le desir de défendre ou d'accroître les prérogatives de la magistrature. Sous le rapport des impôts, on ne peut accuser le parlement de Paris d'avoir déployé un zèle trop ardent; il y aurait plutôt à lui

(1) A Pontoise (1720).

reprocher des momens de faiblesse, où ses devoirs cédèrent à des considérations d'intérêt particulier (1). On remarque plus de fermeté dans quelques parlemens de province, et dans la cour des aides que présidait Malesherbes. Les prétentions ultramontaines éprouvaient une opposition vive et constante de la part du parlement; mais il n'eut pas toujours assez de dignité dans ces querelles qui troublaient le repos des familles; souvent les magistrats se montraient entêtés, tracassiers, et parlaient moins en défenseurs impassibles des lois qu'en soutiens colériques du parti janséniste. Enfin, dans ses débats avec la cour, le parlement défendait les intérêts de la France, mais moins que les siens propres; et toujours l'esprit de corps fut son premier mobile. Ni le roi, ni le parlement n'examinaient, avec maturité, dans quelles limites il faudrait agir pour assurer le bien public; et des deux côtés la pensée dominante était d'exercer le plus grand pouvoir, sans contradiction et sans obstacle.

Les courtisans et les maîtresses s'indignaient que des gens de robe osassent résister aux volontés du roi. Louis XV était environné d'une atmosphère antiparlementaire, et détestait chaque jour davantage une opposition qui le troublait dans ses plaisirs, et fatiguait son indolence. Tous les moyens furent épuisés, sous son règne, pour soumettre les parlemens. Le conseil cassait leurs arrêts; on tenait des lits de justice,

(1) Notamment sous l'administration du contrôleur général de l'Averdy.

on recourait aux arrestations, aux exils; on essayait d'affaiblir la magistrature, tantôt en diminuant le nombre de ses membres, tantôt en restreignant son autorité. Lorsque le parlement de Paris déclara, en 1753, qu'il cessait de rendre la justice, on alla jusqu'à revêtir du pouvoir de juger une *chambre royale* composée de conseillers d'état et de maîtres des requêtes. Le roi se montrait sévère; puis, se lassait d'exercer des rigueurs qu'une foule de réclamations rendait embarrassantes. Les magistrats, en reprenant leurs fonctions, n'étaient pas moins disposés à la résistance qu'avant les épreuves dont ils venaient de triompher; on voyait même leur ambition s'accroître. Les parlemens élevèrent, en 1756, la prétention de n'être qu'un seul corps, divisé en plusieurs classes. Le chancelier de Lhôpital avait, en effet, appelé ces compagnies, *classes du parlement;* mais aucune loi, aucun usage ne les autorisait à réunir leurs forces, par une association capable de rendre leur puissance colossale. Ces corps oubliaient combien leurs droits étaient incertains, et se persuadaient trop facilement qu'ils représentaient la nation. Leur prétention effraya la cour, et le roi fit enregistrer, en lit de justice, plusieurs édits dont l'exécution eût restreint leur pouvoir dans des limites fort étroites (1). Le parle-

(1) D'après les dispositions nouvelles, les édits devaient être enregistrés aussitôt après la réponse du roi aux remontrances; les assemblées des chambres ne pouvaient avoir lieu sans l'autorisation de la grand'chambre:

ment de Paris répondit par cent quatre-vingts démissions : on aurait dû croire que ce corps était dissous; mais l'orage qui grondait sur sa tête, ne fut pas plus durable que les autres. Le parti ultramontain avait contribué aux résolutions violentes du gouvernement. Peu d'années après, la magistrature encouragée par un ministre, le duc de Choiseul, prouva sa force en supprimant les jésuites (1762), infatigables promoteurs des opinions antigallicanes; il leur fut ensuite ordonné de sortir de France ou d'abjurer leur institut (1764). Les parlemens avaient alors une grande autorité : étroitement unis, ils persistaient à se nommer *classes du parlement du royaume;* ils luttaient entre eux de zèle pour soutenir leurs droits et pour accroître leurs privilèges. Louis XV, dans une séance royale (1766), leur interdit l'association qu'ils prétendaient former, et proclama ces maximes : *Nous ne tenons notre couronne que de Dieu... Au roi seul appartient la puissance législative, sans dépendance et sans partage.* De tous ces faits il résulte que le roi voulait imposer aux parlemens, à la France, la monarchie absolue, et que les parlemens, avec des idées plus ou moins vagues sur le but de leurs efforts, tendaient à établir une monarchie aristocratique, dans laquelle ils auraient tenu le roi et la nation en

et les magistrats n'auraient voix délibérative, dans ces assemblées, qu'après dix ans de service; deux chambres d'enquêtes, où se trouvaient les conseillers les plus jeunes et les plus ardens, étaient supprimées, etc.

tutelle. Les deux puissances persévéraient dans leurs desseins, lorsque Maupeou, premier président du parlement de Paris, fut élevé aux fonctions de chancelier (1768).

Audacieux et souple, Maupeou était capable de prendre des résolutions hasardeuses, et d'en assurer le succès par une fermeté inébranlable, unie à la finesse qu'exigent les détours de l'intrigue. Plein d'ambition, aucune complaisance ne lui répugnait pour s'élever ou se maintenir au pouvoir. Intrépide courtisan, il imagina une prétendue parenté avec les du Barry, afin d'appeler *ma cousine* la vile favorite : il prostituait la simarre à la toilette de cette femme; et se ménageant une autre protectrice, il alla plusieurs fois à Saint-Denis communier en présence de madame Louise, fille de Louis XV, qui s'était faite carmélite. Il y avait de la dureté dans son caractère, et de la mollesse dans ses goûts; rien n'annonçait autour de lui l'austérité d'un chef de la justice, l'élégance la plus recherchée brillait dans ses appartemens. Homme d'esprit, il avait le travail facile : une santé faible ne nuisait point à son activité; il était sobre, et ses mœurs étaient exemptes de scandale.

Maupeou, premier président, avait montré du caractère dans un exil de sa compagnie; mais bientôt, préférant la route de la fortune à celle qu'il venait de suivre, il avait encouru le mépris de ses collègues. Le parlement le regardait comme un homme vendu à la

cour, et l'accusait assez hautement d'infidélité dans la manière de recueillir les voix. Le desir de la vengeance fermentait avec l'ambition dans son âme ; il avait résolu d'humilier, de soumettre la magistrature; et des circonstances, dont il s'empara, vinrent le seconder.

Les jésuites, encore pleins de vie après leur destruction, s'étaient réunis en grand nombre dans la Bretagne, où ils intriguèrent contre plusieurs magistrats, surtout contre La Chalotais, dont les réquisitoires leur avaient été si funestes. Ces magistrats, accusés d'un absurde complot, furent près d'être envoyés par une commission à l'échafaud. Le duc d'Aiguillon qui commandait en Bretagne, était le protecteur des jésuites, et par conséquent, quelquefois leur instrument. Il ne manquait ni de capacité ni de talent; mais il était dur, hautain, violent, tellement odieux à la province que le roi fut obligé de le rappeler, pour faire cesser l'agitation et les murmures. Après son départ, le duc d'Aiguillon fut accusé au parlement de Rennes, d'avoir tenté, par des manœuvres criminelles, de perdre les magistrats arrêtés. Son procès fut évoqué au parlement de Paris qui formait la cour des pairs, et pouvait seul juger un membre de la pairie. Louis XV, cherchant des distractions à l'ennui, eut la fantaisie d'assister aux audiences, et le parlement se transporta à Versailles (1).

(1) Dans plusieurs écrits du temps, cette partie de l'histoire du parlement est rapportée d'une manière inexacte. Les auteurs de ces écrits, unique-

Le chancelier, dans un discours d'ouverture (4 avril, 1770), fit sentir l'importance d'une pareille cause : *il faut*, dit-il, *laver la pairie des crimes d'un pair ou un pair des crimes qui lui sont imputés*. Le roi, par sa présence, ne voulait nullement gêner la liberté des délibérations; il entendit avec intérêt les magistrats s'exprimer d'un ton calme, en hommes qui cherchent la vérité, pour rendre la justice. Le duc d'Aiguillon conçut bientôt des craintes sérieuses sur les suites que pourrait avoir une affaire si grave : il était l'amant de madame du Barry; tous deux s'entendirent avec Maupeou qui saisit cette occasion d'insulter la magistrature, en se jouant des lois.

Tout-à-coup on annonce un lit de justice; le roi signifie qu'il arrête la procédure, et qu'il impose silence à toutes les parties. Le soir même, donnant au duc d'Aiguillon des marques de faveur, il le fait souper avec lui et le nomme du voyage de Marly. Le parlement déclare que le cours de la justice ne peut être interrompu, et rend un arrêt qui suspend le duc d'Aiguillon des fonctions de pair, jusqu'à ce qu'il ait été lavé, par un jugement, des accusations qui *entachent son honneur*. Le chancelier fait casser cet arrêt par le conseil; et prodigue de la majesté royale, il mène Louis XV au palais, pour faire enlever du greffe les pièces de la procédure.

ment occupés de noircir Maupeou, lui supposent une profondeur de perfidie tout-à-fait romanesque.

Les vacances arrivèrent; mais Maupeou tint ce propos qu'*à la rentrée, il ouvrirait la tranchée contre le parlement*. En effet, dès que cette compagnie fut réunie, il lui envoya comme un simple *réglement de discipline*, un édit dont les principales dispositions défendaient à ses membres de donner leur démission en corps, de suspendre le service, et leur ordonnait, s'ils différaient un enregistrement, d'y procéder aussitôt après avoir reçu la réponse aux remontrances. La soumission leur était prescrite, sous peine d'être cassés. Ainsi, ou le parlement accepterait cet édit, et se réduirait lui-même à la nullité, ou il résisterait, et on le casserait en exécution de l'édit.

Le parlement, dont le péril devenait imminent, fit des remontrances pleines de dignité. Il y a quelque chose d'imposant dans la manière dont il rappelle les longs services de la magistrature, au roi qui se dispose à l'accabler. « Si la fierté des grands vassaux, dit-il, s'est trouvée forcée à s'humilier devant le trône de vos ancêtres, de renoncer à l'indépendance, et de reconnaître dans leur roi une juridiction suprême, une puissance publique supérieure à celle qu'ils exerçaient, si l'indépendance de votre couronne a été maintenue contre les entreprises de la cour de Rome, tandis que, presque partout, les souverains avaient plié sous le joug de l'ambition ultramontaine, enfin, si le sceptre a été conservé de mâle en mâle, à l'aîné de la maison royale, par la succession la plus longue et la plus heureuse dont il existe des exem-

ples dans les annales des empires. Tous ces services, les plus importans sans doute qu'on ait jamais rendus à l'autorité royale et à l'état, sont dus, l'histoire en fait foi, à votre parlement. » Ces remontrances se terminaient par inviter le roi à regarder les calomniateurs de la magistrature comme des usurpateurs du pouvoir royal, et à rétablir la tranquillité en les livrant à la rigueur des lois.

Louis XV fit enregistrer son édit en lit de justice (7 décembre, 1770). Le duc d'Aiguillon triomphant, vint siéger à cette séance en qualité de pair. Le chancelier, dans son discours, accusa le parlement de vouloir dépouiller le roi de son autorité, pour ne lui laisser qu'un vain titre. Les magistrats avaient d'avance protesté sur leurs registres contre tout ce qui se passerait au lit de justice; et, en sortant, ils arrêtèrent de cesser leurs fonctions. Alors commença une véritable guerre de lettres de jussion et d'itératives remontrances.

Au milieu de tant d'agitations, un ministre, le duc de Choiseul, desirait concilier la dignité royale et l'honneur de la magistrature: il blâmait le chancelier, et le parlement fondait sur lui de grandes espérances. Maupeou résolut de le perdre, et fut secondé avec activité par la favorite. C'est de Choiseul que Louis XV aurait pu recevoir les plus sages conseils, et Louis XV l'exila. A la nouvelle de la disgrâce du ministre ennemi de Maupeou et de la du Barry, il y eut comme un réveil de l'honneur dans cette cour flétrie. Choi-

seul n'avait que vingt-quatre heures pour quitter Paris : un grand nombre de personnes distinguées écrivirent leurs noms à son hôtel; le duc d'Orléans (1) força sa porte et se jeta dans ses bras. Le lendemain ce fut au milieu d'une double haie de voitures que Choiseul s'éloigna de la capitale; son exil ressemblait à un triomphe.

Ces scènes d'opposition ne causèrent à Maupeou qu'un désagrément léger; sa puissance était un fait qui lui suffisait. Cependant, cette époque pouvait être celle où Louis XV abandonnerait ses projets. Le moment était propice pour concilier les esprits : le roi voyait l'opinion publique se prononcer en faveur des opposans, et pouvait craindre de l'irriter encore; le parlement venait de perdre un appui, et pouvait craindre les rigueurs du monarque. Un prince du s commença des négociations dont le résultat aurait doute été favorable, si le desir du bien public l dirigées; mais le motif en était honteux. La prince de Monaco plaidait en séparation contre son mari, lorsque la cessation de service du parlement interrompit son procès. Le prince de Condé, dont elle était la maîtresse, desirait vivement qu'elle eût une entière liberté : il pressa les magistrats de juger ce procès; il leur fit espérer, il les assura même, d'après quelques paroles vagues de Louis XV, que s'ils voulaient faire acte d'obéissance, en reprenant leurs fonctions,

(1) Petit-fils du régent.

l'édit serait retiré, ou du moins regardé comme non avenu. Le parlement rentra, et madame de Monaco gagna sa cause. Sans doute le jugement fut impartial; mais il n'en était pas moins fâcheux, pour les magistrats, d'avoir commencé par un tel procès. Le public trouva que leur conduite manquait de dignité; et leurs ennemis allaient répétant que le parlement, pour se sauver, descendait complaisamment à protéger l'adultère. (1)

On attendait quel serait près du trône, l'effet de la soumission des magistrats. Louis XV ne l'approuva qu'en termes sévères, et déclara qu'il maintiendrait toujours son édit. Le parlement cessa de nouveau de rendre la justice; les ordres du roi et les remontrances se succédèrent avec rapidité. La réponse aux lettres de jussion du 15 janvier, 1771, est importante; elle contient la théorie du parlement de Paris sur le pouvoir royal et sur les droits de la magistrature. Le parlement déclare qu'il reconnaît, et qu'il a toujours reconnu ces maximes: le roi ne tient sa couronne que de Dieu; toute autorité, dans l'ordre politique, émane de la sienne; les magistrats ne sont que ses officiers; et le droit de faire des lois appartient à lui seul, sans dépendance et sans partage. Après des déclarations si formelles, on peut s'éton-

(1) Louis XVI, en 1774, donna l'ordre à la princesse de Monaco de se retirer dans un couvent. *Quand une femme*, dit-il, *ne vit pas avec son mari, elle ne doit pas vivre dans le monde*. Le prince de Condé sut facilement éluder cet ordre.

ner que le parlement veuille disputer quelque chose au pouvoir absolu. La suite de cette réponse a du vague et de l'obscurité; cependant, il est facile d'indiquer comment ses auteurs établissaient leur droit de résister, dans certains cas, aux volontés royales. Louis XV et son chancelier avaient hautement reconnu ce principe : *il y a des lois fondamentales que les rois sont dans l'heureuse impuissance de changer.* La mission des parlemens, d'après le système que j'expose, consistait à vérifier si les édits étaient conformes à ces lois immuables; et, dans le cas contraire, leur devoir les obligeait à refuser de les promulguer. (1)

L'opinion des magistrats n'était point cependant unanime. Un certain nombre d'entre eux, dans chaque parlement, pensaient que la réponse aux lettres de jussion contenait quelques principes faux, et reconnaissaient des maximes trop favorables à l'étendue du pouvoir royal.

Ni le roi, ni le parlement ne voulaient céder; les raisonnemens étaient épuisés de part et d'autre; il est évident que la force des choses amenait une révolution. Plus on examine cette forme de gouvernement, plus on en reconnaît les vices. C'était une monstruosité qu'un corps à-la-fois politique et judiciaire, qu'un

(1) En 1787, quand les avocats de Troyes allèrent féliciter le parlement de Paris sur son rappel, l'orateur dit : « Vous avez renouvelé ce principe national qui fait notre sûreté, que toute loi avant d'être exécutée, doit être par vous, messieurs, conférée avec les maximes imprescriptibles du droit naturel et avec les ordonnances constitutives de cette monarchie. »

corps qui, pour soutenir ses droits réels ou prétendus, suspendait le jugement des procès. Aucune loi n'autorisait un pareil déni de justice : mais les magistrats, dont le devoir était assurément de s'opposer au despotisme, voyant les lits de justice rendre vains leurs efforts, n'avaient trouvé d'autre moyen de prolonger la résistance que d'interrompre le cours des jugements; et ce moyen extrême (1), plus propre à troubler qu'à sauver l'empire, devenait impuissant contre la volonté ferme d'un prince ou d'un ministre. Le seul moyen légal de terminer les débats que je retrace, aurait été de réunir les états généraux. Si leur convocation présentait de trop graves dangers, il eût fallu, par un acte d'autorité souveraine, établir un ordre de choses qui garantît les intérêts du trône et de l'état : mais Maupeou n'avait conçu qu'un plan de despotisme, et Louis XV pouvait-il en comprendre un autre ?

Dans la nuit du 19 au 20 janvier 1771, chaque membre du parlement fut réveillé par deux mousquetaires qui lui présentèrent l'ordre de déclarer par écrit, s'il voulait reprendre ses fonctions, et de n'employer que les mots *oui* ou *non*. Sur cent soixante-neuf magistrats auxquels cet ordre fut présenté, trente-huit seulement signèrent *oui*, et le lendemain ils se rétractèrent : le parlement fut unanime.

La nuit suivante, Maupeou fit signifier aux magis-

(1) Il fut employé, pour la première fois, sous le ministère du cardinal Mazarin.

trats un arrêt du conseil qui confisquait leurs charges, et leur interdisait de prendre le titre de membres du parlement. Des lettres de cachet leur ordonnaient de quitter Paris dans le jour. A ces rigueurs, Maupeou en ajouta d'autres; il prit soin de séparer, dans l'exil, les parens, les amis; ceux qui lui étaient le plus odieux furent envoyés dans des solitudes, et même relégués dans des lieux malsains.

Les conseillers d'état et les maîtres des requêtes allèrent remplacer les magistrats proscrits. Toutefois le chancelier s'occupa, sans retard, de former une compagnie qui fut moins semblable à une commission judiciaire; il la composa des membres du grand conseil, et d'hommes pris dans différens corps, dans différentes classes de la société.

Le grand conseil était accoutumé à penser d'après les volontés de la cour; et cependant, l'opposition était si générale que le chancelier craignit quelque résistance de la part de ce corps, s'il ne lui faisait accepter ses faveurs par surprise. Les membres du grand conseil reçurent l'ordre de se rendre à Versailles le 13 avril, à sept heures du soir; et, le lendemain matin, sans que la plupart d'entre eux connussent l'objet de cette réunion, Maupeou les fit entrer au lit de justice préparé en secret. Là, ils entendirent annoncer solennellement que l'ancien parlement de Paris était cassé, et qu'ils le remplaçaient. A l'issue de la séance, Maupeou s'empara d'eux, les emmena dîner; et en sortant de table, il les fit partir à sa suite pour les in-

staller à Paris. Ainsi, il ne les avait pas quittés un instant; il ne leur avait laissé le temps ni de se concerter ni de réfléchir.

Dans la soirée, il y eut plusieurs démissions. Lambert, doyen du grand conseil, s'honora par sa fermeté. Ce vieillard partit de Versailles avec ses collègues; mais lorsqu'il eut passé la barrière, il se fit conduire à son hôtel, et n'assista point à l'installation. Une lettre de cachet lui ordonna le lendemain d'aller siéger. Il se rendit à la séance de ce parlement dont il ne reconnaissait pas l'autorité. « Je viens, dit-il, pour obéir aux ordres du roi; mais je ne puis faire aucun acte de magistrature. J'abandonne au roi ma fortune, ma liberté, ma vie; mais je garde ma conscience : je ne reparaîtrai point dans cette enceinte ». Il promena un regard sévère sur ceux qui l'entouraient, et sortit. Le soir même, il reçut l'ordre d'exil qu'il attendait.

Pendant long-temps, on avait pris peu d'intérêt, en France, aux débats élevés entre la cour et la magistrature. Les remontrances du parlement, lors de son exil en 1753, firent beaucoup moins de sensation dans Paris que la querelle sur la musique française, excitée par l'arrivée des chanteurs italiens. Les Français, entraînés par leurs plaisirs ou leurs affaires, habitués à voir des abus, à se consoler d'une vexation par une épigramme, s'étourdissaient facilement sur les dangers publics : mais, le coup frappé par Maupeou les contraignit à réfléchir. Il ne fut plus

possible de se faire illusion, lorsqu'on vit transformer en magistrats des gens serviles qui souscriraient à tous les caprices du pouvoir, lorsqu'on vit détruire l'inamovibilité des juges, par conséquent leur indépendance, garant de leur intégrité. L'indignation publique éclata contre un ministre qui bouleversait la magistrature, les lois, et réduisait, avec mépris, la France à n'avoir pas même une apparente sauvegarde contre le despotisme. Les princes du sang, le seul comte de la Marche excepté, envoyèrent au roi leur protestation contre le renversement des lois de l'état. Treize pairs adhérèrent à cette démarche (1). Les parlemens de province élevèrent des voix courageuses; leurs arrêtés, leurs lettres, leurs remontrances se succédaient. Les parlemens de Toulouse, de Besançon, de Rouen, d'autres encore, demandèrent les états généraux. Mais les remontrances les plus remarquables furent celles de la cour des aides; elles étaient l'ouvrage de Malesherbes. On y trouve ce desir de paix et de justice, ce besoin du bonheur public, qui remplissaient l'âme de l'auteur. Ces remontrances, bien qu'on l'ait souvent prétendu, ne sont pas un profond traité de droit public; l'auteur évite d'examiner les questions délicates; et, lorsqu'il en parle, il n'est pas exempt de contradictions; mais, parmi tant d'écrits nés à cette époque agitée, c'est le seul où la voix du sentiment se fasse entendre, c'est le plus

(1) Ce n'était que la minorité.

noble et le seul touchant. Louis XV refusa de recevoir ces remontrances, et l'on peut douter qu'il les ait jamais lues. Un grand nombre de bailliages, dont les membres n'avaient guère que leurs places pour exister, refusèrent obéissance aux remplaçans du parlement. Il y eut beaucoup de traits de désintéressement et de courage. Le lieutenant-général de Meaux, La Noue, écrivait au chancelier : *j'aime mieux mourir de faim que de honte.* A l'instant où le conseil d'état siégea dans la salle du parlement, les avocats cessèrent de paraître au barreau. Presque toutes les personnes qui avaient des procès ne voulurent plus être jugées. Un homme moins scrupuleux, après avoir gagné sa cause, eut peine à trouver un huissier pour signifier le jugement. L'installation de la compagnie sortie du lit de justice ne changea point ces dispositions. Les nouveaux magistrats lisaient le mépris dans les regards de la foule qui se pressait sur leur passage; et souvent ils furent accueillis par des huées, comme l'avaient été les conseillers d'état et les maîtres des requêtes. Les bons mots, les sarcasmes circulaient contre eux dans Paris, dans la France. Tout devenait sujet d'allusions malignes; il y avait des galons qu'on appela *galons à la chancelière :* ils étaient faux et ne rougissaient pas. Des cercles brillans semblaient se transformer en assemblées politiques. On entendait les femmes prononcer les mots, *constitution de l'état, lois fondamentales, inamovibilité des charges.* Les femmes jouèrent un grand

rôle dans cette guerre contre le despotisme; elles encourageaient leurs maris, leurs fils, leurs frères à suivre la route de l'honneur ou les faisaient rougir de s'en être lâchement écartés. (1)

Cette révolution fit éclore une multitude d'écrits: on peut en évaluer le nombre à cinq cents, dont les trois quarts étaient dirigés contre les opérations du chancelier, et presque tous les autres payés par lui. Quelques pamphlets n'avaient pour but que de tourner en ridicule les nouveaux magistrats, et recherchaient leur vie privée avec une malice qui dut être souvent calomnieuse. Comme on tenait beaucoup, soit à être noble, soit à passer pour noble, on faisait à plusieurs de ces magistrats le reproche d'avoir eu des pères de basse extraction ou de conditions honnêtes, mais qui excluaient la noblesse. Les adversaires de Maupeou lui ont reproché, jusqu'à satiété, de descendre de Vincent Maupeou, notaire en 1540.

Les nombreux écrits répandus clandestinement, étaient en général plus graves. Une partie des auteurs se bornaient à demander le rétablissement de la magistrature; d'autres, non-seulement attaquaient le despotisme du chancelier, mais encore soutenaient que les parlemens trop faciles à séduire ou à renverser, n'offraient pas une garantie suffisante, et réclamaient les états généraux.

(1) On disait : *Maupeou serait sauvé, s'il pouvait faire taire les femmes et parler les avocats.*

Les maximes que le roi ne tient sa couronne que de Dieu, qu'à lui seul appartient la puissance législative, furent attaquées comme démenties par les documens historiques, et comme injurieuses pour la nation. C'est le sujet sur lequel les écrivains revenaient avec le plus de persévérance. Quelques-uns découvraient des constitutions françaises; d'autres, sans créer des systèmes aussi réguliers, notaient avec soin les faits propres à constater les droits de la nation et ceux du parlement. On rappelait que l'argent des peuples ne peut être arbitrairement levé par le roi; et que les états généraux assemblés à Blois, en 1579, avaient autorisé les parlemens à consentir l'impôt dans les cas urgens. Maupeou traitait de *système inconnu à nos pères*, la théorie des parlemens sur la résistance; on lui rappelait que déjà Charles IX avait voulu la repousser, et qu'il la nommait *une vieille erreur dans laquelle les membres de son parlement avaient été nourris*. En invoquant l'inamovibilité des juges, on rappelait qu'elle était établie par l'usage avant Louis XI qui la consacra par une loi, et fit jurer à son héritier de ne jamais enfreindre cette loi tutélaire. On compulsait l'histoire; mais plusieurs écrivains examinaient aussi la nature de l'homme, remontaient à l'origine de la société, et recherchaient les clauses d'un contrat social.

L'ouvrage qui eut le plus de vogue n'était pas le plus sérieux. C'était une correspondance supposée de Maupeou et d'un conseiller, son actif et complai-

sant agent. La police fit de vains efforts pour en arrêter les publications; elles sortaient d'une presse cachée dans le palais du Temple qui appartenait au prince de Conti. Ce pamphlet, ou plutôt cette suite de pamphlets, offre des tons variés, des recherches savantes, des plaisanteries de bon goût, quelquefois des mouvemens éloquens. Que la nation réclame ses droits, dit l'auteur, « qu'elle les réclame avec cette fermeté noble et généreuse que l'Europe admirait autrefois...; que chaque citoyen refuse de payer l'impôt, jusqu'à ce que la nation l'ait consenti, et tout rentrera dans l'ordre. Les rois auront leur puissance, les parlemens leur crédit, la nation ses droits. Les ministres malintentionnés trembleront alors de tromper les uns, de braver les autres, et d'asservir des peuples libres et courageux qui n'opposeront à l'injustice qu'une force d'inertie, mais universelle, et qui ne se démentira jamais. » (1)

Le ton de plusieurs pamphlets avait encore plus de véhémence. Le *Manifeste aux Normands* était un véritable tocsin. Un des ouvrages où se trouvaient les phrases les plus violentes (2), était du comte de Lauraguais.

(1) Le nouveau parlement fit brûler cet ouvrage, et déclara l'auteur coupable du crime de lèse-majesté divine et humaine, au second chef. On ne parvint pas alors à découvrir quel était l'auteur (Mairobert). Beaucoup de gens furent arrêtés pour avoir distribué *la correspondance;* cinquante furent jugés, et quelques-uns condamnés au bannissement.

(2) Celle-ci peut être regardée comme la conclusion de l'auteur. *La na-*

La guerre n'était pas moins vive de la part des soutiens de Maupeou ; ils n'épargnaient pas même la protestation des princes du sang. Des réflexions critiques sur cet acte furent brûlées par arrêt du parlement de Bordeaux, tandis qu'à Paris la nouvelle cour de judicature faisait brûler une protestation du parlement de Toulouse.

Quelques-uns des écrits publiés en faveur du chancelier se font remarquer par une adoration politique et mystique du despotisme, par un goût de servilité porté au dernier degré de bassesse. Tel auteur est si confiant dans *toute puissance établie par le droit divin*, qu'il n'admet pas même que les passions ou l'intrigue puissent prévaloir dans le conseil d'un roi ; *c'est*, dit-il, *l'assemblée des justes* ; et l'homme qui raisonne ainsi, intitule son pamphlet : *Le vœu de la nation*. L'autorité craignit que les ouvrages de ce genre ne fussent nuisibles à sa cause ; elle en fit arrêter un ; mais la vente du livre supprimé ne tarda pas à reprendre son cours. On ne voulait point paraître adopter les principes d'une servitude absolue ; mais on eût aimé à les voir se répandre.

Les brochures dont le chancelier commanda la publication sont d'un ton très différent ; plusieurs sont composées avec beaucoup d'art et de talent (1). Déjà

ion à dit : vous serez roi à telles conditions, alors je serai fidèle ; si vous les enfreignez, je serai votre juge.

(1) Les préambules des édits de Maupeou sont remarquables : ils étaient

nous connaissons quelques principes des auteurs de ces écrits : achevons d'indiquer leur théorie sur le pouvoir royal et sur la magistrature. Les parlemens, disaient-ils, chargés de tenir registre des édits, avaient reçu de la bonté des rois l'autorisation de porter, sous d'humbles formes, leurs représentations au pied du trône. Leur mission consistait uniquement à soumettre des observations au monarque, et ne pouvait jamais opposer d'obstacle à sa puissance. Dans cet ordre de choses, le roi entouré de lumières et trouvant partout obéissance, assurait la paix et la prospérité de l'état. Si la magistrature méconnaissait son origine, oubliait ses devoirs, et prétendait s'arroger un droit de résistance aux ordres du souverain, elle professait des maximes injurieuses pour le prince, et subversives de la monarchie; le roi qui tenait de Dieu seul son autorité devait alors réprimer d'insolentes usurpations. Ces auteurs rappelaient les violences des parlemens, et s'attachaient à prouver que leurs derniers excès avaient rendu nécessaires les changemens qui venaient d'être opérés. Enfin, ils exposaient tous les avantages qui devaient résulter du plan conçu par le chancelier. Sous un rapport, Maupeou avait fait preuve de sagacité; il avait judicieusement pensé que, lorsqu'on saisit le pouvoir arbitraire, il faut se hâter de l'em-

en grande partie, l'ouvrage de Le Brun, connu par sa traduction de la *Jérusalem délivrée*, et par les hautes places qu'il a occupées sous l'empire.

ployer à quelques actes d'une incontestable utilité, afin d'accuser les vaincus de s'être opposés jusqu'alors à des vues bienfaisantes. Les parlemens, occupés de la France, mais plus encore de leur autorité, négligaient ou repoussaient des améliorations depuis long-temps desirées. Le ressort dans lequel s'exerçait la juridiction du parlement de Paris avait une immense étendue; un malheureux plaideur qui habitait au fond de l'Auvergne pouvait être obligé de faire trois cents lieues pour venir perdre son procès et retourner chez lui. Maupeou fit cesser cet abus, par la création de six *conseils supérieurs*, établis dans différentes villes. En même temps il annonça que la France ne tarderait pas à jouir de bienfaits plus grands encore; la vénalité des charges de judicature serait abolie, la justice serait rendue gratuitement, un nouveau code simplifierait les procédures.

L'art de Maupeou doit ici nous frapper. Les améliorations promises étaient du nombre de celles que demandaient les écrivains célèbres de cette époque. Tandis que le chancelier faisait peser sur son pays le joug du despotisme, il invoquait les lumières de son siècle; il semblait appeler à former alliance avec lui, les philosophes qui exerçaient tant d'influence sur l'opinion publique. Il eut un ardent desir que leur chef, Voltaire, qui à force d'acquérir de la gloire en était devenu le dispensateur, donna le signal de l'admiration pour ses vastes réformes. Voltaire avait une idée fixe, le renversement du christianisme; et comme il cherchait

des appuis parmi les rois et leurs ministres, il s'inclinait volontiers devant eux. Le grand poète se déclara le partisan de Maupeou; il alla jusqu'à nommer madame du Barry, dans une petite pièce de vers, *adorable Égérie*. Madame du Barry! Louis XV! Égérie! Numa! Quels rapprochemens! En vain essaierait-on de disculper Voltaire, en disant qu'il ne louait des opérations du chancelier que celles dont l'idée était puisée dans les ouvrages philosophiques; ce serait trahir la vérité : il n'aimait pas le parlement, il applaudit à sa chute, et loua tout Maupeou. Son influence prodigieuse parut sans force dans cette circonstance; la voix du grand homme trouva peu d'échos. Les changemens utiles, sur lesquels le chancelier comptait pour se concilier de nombreux suffrages, n'atteignirent point leur but. On disait un mot des avantages que présentait la création des six conseils, et l'on ne tarissait pas en discours contre leur illégalité. On traitait de fausses, d'illusoires, les promesses de Maupeou; et l'on ajoutait qu'en les supposant réalisées, elles ne seraient point une compensation de son despotisme. On disait qu'il aurait dû maintenir les lois et supprimer les abus, qu'alors il eût passé pour un réformateur habile, mais qu'il n'était qu'un audacieux destructeur.

Tandis que des haines violentes se soulevaient de toutes parts contre le chancelier, on le voyait dans son salon montrer un front serein, conserver l'aisance de ses manières, garder un ton léger : il se disait

agréablement surpris de rencontrer si peu d'obstacles ; il parlait en homme satisfait du présent, certain de l'avenir, et qui se joue de ses travaux.

Mais, s'il offrait dans son intérieur des formes gracieuses, il déployait au dehors une activité redoutable. Il avait fait ordonner aux princes du sang de s'éloigner de la personne du roi. La cour des aides, après ses nobles remontrances, avait été supprimée; ses membres étaient exilés. La cour des comptes n'échappa qu'en s'abaissant à des marques de complaisance. Dans l'espace d'une année, les parlemens de province furent cassés et remplacés. Le châtelet, toutes les juridictions qui refusaient de ployer, furent recomposées. On annonçait que les états de Bretagne adhéreraient à la protestation des princes, le gouvernement détourna cette attaque; la noblesse seule montra du patriotisme, le clergé fut docile et le tiers état se laissa promptement intimider. La noblesse de Normandie voulait présenter une requête au roi (1); plusieurs de ses membres furent jetés à la Bastille. A la fin de 1771, il y avait plus de sept cents magistrats dans l'exil.

Maupeou savait mêler l'intrigue à la violence; quiconque pouvait le servir était environné des pièges de ses agens. Il parvint avec beaucoup d'efforts et de soins à composer tous ses parlemens, et même

(1) Cette requête était relative aux abus dont la province avait à se plaindre, en matière d'impôts, depuis la suppression du Parlement.



à déterminer un certain nombre d'hommes honorables à remplacer des magistrats proscrits. Le temps, en s'écoulant, affaiblissait les répugnances. Une partie des avocats de Paris se décidèrent à porter la parole devant le nouveau tribunal. Gerbier, l'éloquent Gerbier, l'honneur du barreau français, fut un des premiers à donner l'exemple de la défection (1). On plaida des procès romanesques, scandaleux, par conséquent très propres à exciter la curiosité du public; et ces procès furent si nombreux qu'il est à-peu-près impossible qu'on n'ait pas spéculé sur ce moyen d'attirer la foule au palais. Le chancelier qui, d'abord, avait fait prononcer la confiscation des charges de l'ancien parlement, eut l'adresse d'en offrir la liquidation. Accepter, c'était reconnaître la légitimité des changemens, ou du moins s'avouer convaincu de leur durée. Presque tous les membres du parlement de Paris refusèrent, et s'honorant par leur constance, restèrent fidèles à ce principe consigné dans un de leurs derniers arrêtés : *les magistrats doivent périr avec les lois.* Cependant, le piège tendu par Maupeou était de plus en plus utile à ses desseins. Une défection est un exemple contagieux; tant de gens n'attendent qu'un prétexte pour se dispenser d'avoir du courage! Les liquidations devinrent nombreuses dans les provinces.

(1) Trois cents avocats, sur cinq cent cinquante, prêtèrent serment lors de la rentrée de 1771. Target resta constamment à la tête de ceux qui refusaient de reconnaître la nouvelle magistrature, ce qui lui valut une grande réputation d'intégrité et de courage.

La fermeté des princes du sang ne résista point à des séductions habiles. On flatta le prince de Condé du mariage de sa fille avec le comte d'Artois, qui en était épris; on fit espérer au duc d'Orléans que le roi lu permettrait d'épouser madame de Montesson, don son âge aurait dû le rendre moins amoureux. D'autres promesses, qui furent mieux tenues, achevèrent de déterminer ces princes et leurs fils à former la demande qu'on desirait obtenir d'eux : on n'exigea point qu'ils reconnussent le nouveau parlement; mais c'était abandonner l'opposition que de reparaître à la cour. Le seul prince de Conti fut inébranlable (1); encore ne protégea-t-il plus la publication des pamphlets. La maligne curiosité du public se lassait, et les écrits qui d'abord avaient été si nombreux cessèrent d'entretenir l'exaltation des esprits. Après tant de succès, Maupeou radieux dut croire son ouvrage affermi pour jamais; et, dans la plénitude d'un orgueil satisfait, il dit qu'il avait *retiré la couronne de la poudre du greffe.*

Lorsqu'une main ferme établit le despotisme dans un pays tel que la France, il y a trois phases à parcourir. L'indignation éclate; ensuite arrive la lassitude, et le mal semble être sans remède; mais à la première circonstance favorable, les esprits se réveil-

(1) On aurait tort d'en conclure qu'il était un grand citoyen : il aimait à faire du bruit; il avait pensé à devenir roi de Pologne, il était de l'opposition pour être quelque chose. Un libertinage effréné remplissait les trois quarts de sa vie; il employait une partie de l'autre quart à discourir en chef de parti.

lent et la fermentation renaît. Une bien petite cause vint apprendre au chancelier que l'opposition n'était point anéantie.

Un conseiller de la nouvelle cour, Goëzman, accusa juridiquement Beaumarchais (1773) d'avoir voulu le suborner dans une affaire dont il était rapporteur. Ce conseiller ne savait ni ce qui se passait dans sa maison, ni ce qu'était son adversaire. Sa femme avait reçu de l'argent ; puis elle l'avait rendu, mais en ayant la bassesse de retenir une petite somme. Beaumarchais n'était encore connu que par ses drames et par des spéculations financières. Son esprit actif et satirique saisit avec ardeur l'occasion de se déployer dans toute son originalité. Alors parurent ces Mémoires célèbres, mélange de plaisanteries fines et de sarcasmes mordans, de dialectique pressante, de récits élevés et touchans. Sans manquer directement de respect à ses juges, Beaumarchais les couvre de ridicule. Comment le public n'embrasserait-il pas la cause d'un auteur spirituel, qui se fait le ministre de ses vengeances? Ces Mémoires sont lus avec avidité, même à la cour; Louis XV en rit, et sa maîtresse s'en amuse. (1)

(1) On joua chez elle un proverbe, une petite pièce de circonstance dont le titre était : *Le meilleur n'en vaut rien.* Feuilli, de la comédie française, jouait Beaumarchais, et Préville, madame Goëzman.

L'interrogation provençale *Ques à co?* avait fourni à l'auteur des Mémoires quelques lazzis contre un de ses adversaires. On la trouva plaisante. La dauphine (Marie Antoinette) la répéta; il y eut des bonnets à la *Ques a co*; madame du Barry et d'autres femmes de la cour en portèrent.

Un arrêt flétrissant est rendu contre Beaumarchais. Le public décide que le tribunal n'a pas le pouvoir de juger; et que, par conséquent, on ne peut être flétri par ses arrêts. Le prince de Conti prend Beaumarchais sous sa protection, et lui donne un dîner de quarante couverts, avec des gens de cour; on le prône, on le fête! Il fallait que, tôt ou tard, le despotisme s'enfuît ou que, pour contraindre les Français au silence, on les réduisit au dernier degré de servitude. Le chancelier avait beaucoup d'esprit, de fermeté, d'adresse; mais prétendre qu'il eût de grandes vues, ce serait porter un jugement étrange. Comment aurait-il de grandes vues, le ministre qui se place dans l'alternative de voir ses plans échouer ou d'avilir son pays?

Considérés comme moyens de fonder le despotisme, les changemens imaginés par Maupeou annoncent peu de force de tête : il avait de la force de caractère; mais ces deux qualités sont très différentes, et c'est à tort que ses partisans ont voulu les confondre. Avec le temps, la nouvelle magistrature eût pris les habitudes et les prétentions de l'ancienne. Quelque indépendance, au moins apparente, est si nécessaire à la considération d'un corps que le chancelier avertit en secret le nouveau parlement de faire des remontrances, dont il indiqua le sujet. On obéit; il eut soin de dicter une réponse négative; il fit ensuite composer d'itératives remontrances, et il accorda une partie des modifications demandées. Cette

parodie, dont l'auteur était trop facile à deviner, jeta sur la nouvelle magistrature, un nouveau ridicule. Mais, le chancelier n'eut pas besoin d'exciter ainsi tous ses parlemens. Celui d'Aix fit une espèce d'apologie du corps qu'il avait remplacé, et dit au roi cette phrase remarquable : *L'étendue de votre pouvoir doit vous effrayer vous-même.* Ceux de Bordeaux, de Besançon, etc. défendirent, avec courage, leurs provinces contre l'accroissement des subsides. Maupeou avait bien prévu cette objection que les nouveaux magistrats pourraient prendre les mœurs des anciens; il répondait qu'alors on les traiterait comme leurs devanciers, et qu'ils ne pourraient contester le titre de leurs successeurs. Cela est vrai; mais alors on n'aurait plus que des magistrats perpétuellement amovibles; les hommes chargés des plus graves fonctions ne seraient que de vils instrumens; toute la nation serait dégradée : est-ce là sauver son pays, et s'élever au rang des grands ministres?

Ce que le bouleversement opéré par Maupeou a produit de plus durable, c'est de répandre en France le goût des discussions politiques. On alla bien plus loin qu'à l'époque du système de Law; on ne se borna pas à parler d'administration et de finances, on rechercha les droits de la nation, les bases de la monarchie, on discuta dans quels cas la résistance est permise. Malheureusement nos têtes politiques étaient peu éclairées; il en sortait de l'érudition d'un jour,

des raisonnemens improvisés, des vues incertaines, quoique exprimées d'un ton dogmatique; et parmi les ouvrags nés de ces circonstances remarquables, aucun n'a mérité de leur survivre dix ans.

Il existait dans le royaume une cause de souffrance et d'irritation plus ancienne, plus générale et plus active que toutes celles dont j'ai parlé jusqu'à présent. Cette cause qui devait un jour amener de grands troubles, résultait du désordre des finances et de l'oppression des contribuables.

A l'avènement de Louis XV, les impôts publics montaient à cent soixante-cinq millions six cent mille livres; ils furent plus que doublés sous son règne. L'augmentation fut de deux cents millions. Ce poids était accablant, moins par la somme exigée que par les vices de la répartition et de la perception.

Les impôts directs étaient la capitation, les vingtièmes et la taille. Le clergé n'en payait aucun : il s'administrait lui-même, et faisait un *don gratuit* inférieur à la somme que, d'après ses revenus, on aurait pu lui demander. La noblesse n'était exempte ni de la capitation, ni des vingtièmes(1); toutefois de grandes inégalités se faisaient remarquer entre des hommes qu'on disait soumis au même impôt. L'autorité vérifiait les revenus du roturier et le taxait à la rigueur,

(1) Le clergé des provinces réunies à la France depuis 1561, devait aussi payer ces deux impôts; mais il n'était point assujéti à une perception exacte, il se faisait admettre à des abonnemens.

tandis qu'elle se contentait de la déclaration du noble, déclaration presque toujours trop faible, et quelquefois scandaleusement fausse. Ceux qui profitaient de cet abus disaient que le vingtième étant un impôt de quotité et non de répartition, les faveurs dont jouissaient certains contribuables ne nuisaient point à d'autres. Mais, d'abord, de pareilles faveurs répandent le découragement et soulèvent de mauvaises passions; ensuite, si un intendant affaiblissait la recette par ses complaisances envers les nobles, n'était-il pas obligé de surcharger les roturiers, pour offrir au ministre à-peu-près le total espéré? Enfin, si le défaut de paiement exact de la part des plus riches contribuables, laissait un vide au trésor, ne faudrait-il pas tôt ou tard le combler? et ne serait-ce point aux dépens des contribuables les plus dociles par leur pauvreté même? La taille n'était payée que par les roturiers. Rien ne manquait à cet impôt pour le rendre odieux; il était avilissant, le nom de *taillable* se prononçait avec mépris, et la perception se faisait avec une impitoyable rigueur. Le gouvernement pouvait accroître cet impôt sans faire enregistrer un édit; il suffisait d'un arrêt du conseil, et quelquefois les augmentations avaient lieu sans que le roi en eût connaissance.

Les impôts indirects étaient nombreux. On affermait les plus productifs à une compagnie de traitans qui grossissaient leurs recettes par tous les moyens que peuvent suggérer l'intérêt personnel, l'âpreté du gain

et le génie de la fiscalité. La ferme générale, puissante par ses relations et par son opulence, était une véritable autorité dans l'état. Pour assurer son indépendance, cette compagnie avait un grand moyen : elle disait au gouvernement que si on la gênait dans ses opérations, il lui serait impossible de tenir ses engagemens ou de renouveler le bail au même prix; menaces dont s'effrayaient toujours les ministres. Il était, d'ailleurs, difficile de régler ses prétentions et son pouvoir. Les impôts affermés n'étaient pas les mêmes dans toute la France; ils variaient, ils avaient plus ou moins d'extension dans les différentes provinces; des lignes de douanes intérieures divisaient le royaume en états soumis à divers régimes. La science fiscale présentait un inextricable dédale qui n'était bien connu d'aucun ministre, ni d'aucune cour souveraine; on ne trouvait qu'un petit nombre d'hommes, tous appartenant à la ferme générale, qui en eussent fait une étude approfondie; eux seuls paraissaient donc savoir exactement ce qu'on leur avait cédé; et souvent ils posaient, déplaçaient à leur gré les limites de leurs droits. Le contribuable ignorait ce que la ferme pouvait exiger de lui. On aurait peine à se le persuader, si on ne lisait dans des remontrances : « Le code de la ferme générale est immense et n'est recueilli nulle part; en sorte que le particulier à qui on fait un procès ne peut ni connaître par lui-même la loi à laquelle il est assujéti, ni consulter qui que ce soit; il faut qu'il s'en rapporte à

ce commis, son adversaire et son persécuteur (1). » C'était un dur despotisme que celui de préposés, la plupart sans éducation, ignares et grossiers. Un arrêt avait ordonné que ceux qui signeraient des procès-verbaux sussent lire; cette disposition parut gênante aux fermiers généraux, et bientôt elle fut éludée. L'arbitraire ne s'exerçait pas seulement sur la fortune des redevables, il s'étendait sur leurs personnes; et les réglemens étant inconnus, comment se dérober aux recherches, aux arrestations que les agens du fisc disaient prescrites ou permises? Les lois sur la contrebande étaient atroces. Pour le fait seul de la fraude sur le sel et sur le tabac, il y avait constamment de 12 à 1500 individus dans les prisons, et de 2 à 300 aux galères. La mort, le supplice de la roue, ont été infligés pour des intérêts de la ferme générale; et ces condamnations barbares ont été prononcées par des commissions qui jugeaient sans appel. Enfin, des hommes qu'on ne pouvait mettre en jugement, des hommes soupçonnés de fraude, étaient enlevés par des ordres secrets. Un d'eux, nommé Monnerat, excita dans Paris un vif intérêt: il avait été détenu pendant vingt mois à Bicêtre, et il y avait passé six semaines attaché à la muraille d'un cachot privé de lumière (2). Échappé à ses bourreaux, il voulut les

(1) *Remontrances de la cour des aides*, 6 mai 1775.

(2) La cour des aides dit à Louis XV (1770): « Il existe, dans le château de Bicêtre, des souterrains creusés autrefois pour y enfermer quelques fameux criminels qui, après avoir été condamnés au dernier supplice,

poursuivre, et la cour des aides admit sa plainte; mais la ferme générale fit évoquer cette affaire au conseil. Les remontrances de la magistrature furent inutiles; la ferme générale était plus puissante qu'une cour souveraine; et les traitans impunis tournèrent en ridicule les magistrats que présidait Malesherbes.

Outre les impôts en argent, il y en avait que le peuple payait en nature. Le plus onéreux était la corvée; et il existait beaucoup d'autres charges, dont à peine aujourd'hui conserve-t-on le souvenir. La fabrication du salpêtre était un fléau pour les campagnes. Ceux qui en étaient chargés avaient, pour les fouilles, une latitude vexatoire; il fallait les loger, leur fournir à vil prix les voitures, le bois, etc., qu'exigeaient leurs opérations. Souvent un village les payait pour s'éloigner; et ils allaient en rançonner d'autres, avant d'arriver à celui qu'ils exploitaient.

n'avaient obtenu leur grâce qu'en dénonçant leurs complices; et il semble qu'on s'étudia à ne leur laisser qu'un genre de vie qui leur fit regretter la mort.

« On voulut qu'une obscurité entière régnât dans ce séjour. Il fallait cependant, y laisser entrer l'air absolument nécessaire pour la vie; on imagina de creuser sous terre des piliers percés obliquement dans leur longueur, et répondant à des tuyaux qui descendent dans le souterrain. C'est par ce moyen qu'on a établi quelque communication avec l'air extérieur, sans laisser aucun accès à la lumière.

« Les malheureux qu'on enferme dans ces lieux humides et infects, sont attachés à la muraille par une lourde chaîne, et on leur donne de la paille, de l'eau et du pain.

« V. M. aura peine à croire qu'on ait eu la barbarie de tenir plus d'un mois, dans ce séjour d'horreur, un homme qu'on soupçonnait de fraude. »

Aux impôts du gouvernement, il faut ajouter ceux du clergé et de la noblesse, la dîme, les droits seigneuriaux et féodaux. Si l'on calcule le montant de toutes ces charges, les frais et la perte de temps qu'entraînait une perception vicieuse, si l'on considère que les classes les plus riches ne contribuaient point en proportion de leur fortune, que la population était moins considérable, l'industrie moins répandue, et la richesse moins abondante qu'aujourd'hui, on jugera pourquoi le peuple ne pouvait plus subvenir aux exigences du fisc; on verra qu'à cette époque où les impôts publics ne dépassaient guère 365 millions, les roturiers étaient plus surchargés qu'ils ne le sont aujourd'hui sous des budgets d'un milliard.

De cet état de choses résultait une complication effrayante d'oppression des contribuables, et de pénurie du trésor. Spectacle d'autant plus douloureux que le gouvernement avait en son pouvoir les moyens de mettre un terme à ce double désordre. Trois genres de réformes auraient changé nos destinées : l'économie dans les dépenses, la suppression des privilèges en matière d'impôt, l'établissement d'un mode de perception moins onéreux au peuple. Pour opérer ces réformes, il manquait l'amour du bien public et une volonté ferme.

Le pacifique ministère du cardinal de Fleury avait plus fait que la banqueroute du régent, pour combler le vide laissé dans le trésor par les guerres et les profusions de Louis XIV. Le contrôleur général Orry,

dont les vues d'économie étaient d'accord avec celles du cardinal, obtint d'étonnans résultats ; la dépense en 1738 n'excéda que d'un million la recette (1). Mais, le gouvernement se jeta dans une nouvelle guerre, et les préparatifs qu'elle exigea causèrent, dès 1740, un déficit de 16 millions.

Dans le cours du règne de Louis XV, les finances, d'abord dirigées par un conseil, passèrent successivement dans les mains de quatorze contrôleurs généraux. Des changemens si fréquens auraient suffi pour rendre impossible l'exécution d'aucun plan. Parmi tant d'administrateurs de la fortune publique, le seul homme supérieur fut Machault. Si l'on eût suivi les voies dans lesquelles entra ce ministre éclairé, intègre et ferme, son roi eût laissé un héritage bien différent, et sans doute le règne de Louis XVI aurait été paisible. Machault, ami de la retraite et de l'indépendance, refusa d'abord les hautes fonctions qui lui étaient offertes ; et, quand il les eut acceptées par ordre du roi (décemb. 1745), il les remplit avec le plus entier dévoûment. L'idée première de son plan de réformes ne lui appartenait pas. Sous le ministère du duc de Bourbon, le financier Paris Duverney avait déterminé ce prince à établir sur tous les revenus, pour douze ans, une contribution du *cinquantième*

(1) Orry était un honnête homme. On se plaignait beaucoup à la cour, de ses manières brusques : « Comment voulez-vous, disait-il, que je ne montre pas d'humeur ? sur vingt personnes qui me font des demandes, il y en a dix-neuf qui me prennent pour une bête ou pour un fripon. »

qui devait être employée à l'amortissement de la dette publique (1725). Cet impôt qui blessait les privilèges rencontra une vive résistance; et sa suppression fut un des premiers actes du ministère de Fleury. Machault avait été frappé de l'idée de Paris Duverney; il l'avait méditée avec son esprit étendu; il se l'était appropriée, en découvrant toute l'extension qu'il fallait lui donner, et tous les secours qu'on pouvait en obtenir. Une idée isolée était devenue pour lui la base d'un système de finances; il remplaça le *dixième*, qui cessait à la paix, par un *vingtième* levé sur tous les revenus, et destiné à fonder une caisse d'amortissement. Ce vingtième devait être perpétuel; et, dans la suite, il eût été la source d'une amélioration, que son auteur se gardait d'annoncer hautement. La nouvelle contribution aurait reçu des accroissemens successifs, au moyen desquels on eût fini par remplacer la taille, et d'autres perceptions inégales et vexatoires. Le contrôleur général entendit, sans s'émouvoir, les clameurs inévitables excitées par son édit. Le clergé se souleva contre un impôt qu'il jugeait attentatoire à ses droits, les pays d'états réclamèrent leurs privilèges, les parlemens refusèrent d'enregistrer. Cependant les parlemens, les pays d'états cédèrent; et l'ordre fut donné de constater avec exactitude la valeur des biens du clergé (1749) (1). Louis XV, au milieu de ses

(1) Machault était pieux, et ne confondait point avec les intérêts de la religion, les immunités de l'église. De concert avec d'Aguesseau, il

désordres, sentait l'importance des services que voulait lui rendre Machault, et le soutint pendant quelques années; on vit même ce ministre, au plus haut degré de faveur, réunir les fonctions de garde des sceaux et celles de contrôleur général (1750). Le nouvel impôt était perçu; mais le clergé continuait de pousser des cris : restreindre ses privilèges, c'était porter la main à l'encensoir. Fatigué de clameurs continuelles, et cédant à des considérations dont je parlerai plus tard, Louis XV finit par abandonner un plan qui eût régénéré les finances et assuré la paix du royaume. Machault fut relégué au ministère de la marine (1754), où, sans se plaindre, il continua de servir l'état avec le même zèle. Machault, trop oublié de nos jours, est un des ministres les plus éclairés qu'ait eus la France, et l'un des hommes les plus heureusement doués de qualités qui semblent s'exclure. Rigide, inflexible, et cependant aimable (1), il exerçait de l'influence sur les caractères les plus opposés. Le dauphin, père de Louis XVI, avait en haute estime son intégrité, son dévoûment au bien public. Madame de Pompadour était charmée par un mélange de bonhomie et de finesse qui donnait à son esprit une grâce particulière. Cette femme qui l'avait protégé d'abord, ne lui pardonna point d'avoir, dans une

avait fait rendre un édit (1747) qui interdisait au clergé de recevoir ou d'acquérir de nouvelles propriétés, sans y être autorisé par des lettres patentes enregistrées dans les cours souveraines.

(1) Les courtisans lui donnaient le nom d'*acier poli*.

circonstance importante pour elle, agi en ministre et non en courtisan : elle le renvoya (1757).

Après ce grand administrateur, Louis XV eut encore huit contrôleurs généraux (1). Le dernier fut cet abbé Terray, devenu si honteusement fameux. *L'abbé*, lui dit Maupeou, *le contrôle général est vacant; c'est une bonne place, où il y a de l'argent à gagner; je veux te la faire donner*. Le chef de la justice parlait ainsi au futur administrateur des finances : quel langage pour les deux ministres dont l'état a le droit d'exiger le plus de désintéressement et de vertu!

Terray conseiller-clerc et rapporteur de la cour au parlement de Paris s'était fait la réputation d'un homme habile à éclaircir les causes les plus compliquées. Il n'avait que de légères notions sur les finances; ses mœurs étaient scandaleuses, mais elles ne pouvaient alors nuire à son élévation; il fut nommé (1769).

Le désordre de l'administration et le gaspillage de la cour faisaient perdre le fruit de l'accroissement rapide des charges publiques; et c'est dans un état de délabrement que les finances furent remises à Terray. Son prédécesseur était d'Invau, homme probe, qui demanda des économies, ne fut point écouté, et se

(1) Un d'eux, Silhouette, voulut revenir aux projets de Machault, en établissant une *subvention générale* (1759), qu'il fit enregistrer en lit de justice, mais qui ne fut jamais perçue.

retira. Cet honnête homme avait remis au roi un Mémoire où se trouvent les détails suivans : « Il s'en faut plus de 50 millions que les revenus libres n'égalent les dépenses... Les dettes criardes s'élèvent à près de 80 millions... Les revenus d'une année sont consommés par anticipation. Il n'arrive d'argent au trésor que par l'effet d'un crédit qui ne se soutient, tant bien que mal, que par les frais ruineux qu'il coûte, et qui menace à chaque instant de manquer tout-à-fait. »

Terray, plus qu'aucun autre, usa de secours dispendieux. Les capitalistes qui lui vendaient leur argent ou leur crédit, les agens qui se partageaient d'énormes bénéfices, se trouvaient fort bien de son administration besogneuse et hardie ; en conséquence, ils vantaient le contrôleur général comme un homme d'une capacité rare, d'un esprit inépuisable en ressources. Ces éloges lui valurent, et peut-être lui reste-t-il encore une certaine réputation d'habileté. Cependant Terray ne conçut jamais un plan de finances ; l'administration se réduisait pour lui à des opérations partielles ; il cherchait à se dispenser de tel paiement, à se procurer telle somme, et ses moyens d'exécution étaient la mauvaise foi et la rapacité.

Pour s'assurer la confiance du monarque, et se maintenir au pouvoir, Terray avait résolu de parvenir à mettre en équilibre la recette et la dépense. A arrivée au contrôle général, il commença par ser d'entrer dans les voies de l'économie, et L

l'approuva (1). Cette espèce de formalité remplie, il n'en fut plus question. L'économie rejetée, Terray recourut au vol. Le cynisme de sa vie privée se retrouve dans sa vie publique. Partisan du despotisme le plus absolu, il regardait le prince comme propriétaire des biens de ses sujets; et la banqueroute lui paraissait être un moyen légitime de libérer l'état. Persuadé qu'il passerait pour un homme extraordinaire, de quelque manière qu'il réussît à faire disparaître le déficit, il avança vers son but à force d'extorsions pour augmenter la recette, et de spoliations pour diminuer la dépense.

Quand il s'agit d'accroître le revenu public, l'opération qui exige le moins d'habileté est celle qui consiste à élever le taux d'une contribution existante. Terray employait ce moyen sans discernement, au hasard. Ainsi, en augmentant l'impôt sur le sel, il oublia que le prix fiscal de cette denrée variait dans différentes parties du royaume : il ajouta 4 sous pour livre à l'impôt; en sorte que si la surcharge fut pesante pour les provinces qui payaient le sel 15 livres, elle fut intolérable pour celles qui le payaient 50. Il y

(1) On trouve singulier le ton de son premier mémoire au roi, quand on compare sa conduite et son langage. « Si V. M. donnait ordre de retrancher sur les différentes parties, soit de sa maison, soit de la finance quelques millions, quel bonheur pour l'état! J'ose assurer le roi que deux ou trois années passées sans emprunt nouveau, feraient baisser le taux de l'intérêt, et que le crédit public deviendrait aussi florissant alors, qu'il est languissant aujourd'hui. »

eut des provinces où la contrebande excitée fortement par la nouvelle taxe, diminua l'ancien produit.

Un des jeux du contrôleur général était de rembourser des offices avec du papier, et de les revendre en numéraire. Par la plus absurde des spéculations, il voulut rendre les maîtrises héréditaires; l'édit fut signé (1771), mais des réclamations obligèrent à l'abandonner. La chute de la magistrature ouvrit un champ libre aux extorsions de Terray : le nouveau tribunal reçut jusqu'à onze édits bursaux en un jour. Quelquefois le ministre ne prit pas même la peine de rédiger des édits, il lui suffit de simples arrêts du conseil; et la cour des comptes s'honora par des remontrances qui furent inutiles.

Les moyens employés par le contrôleur général pour diminuer la dépense étaient du même genre que ceux dont il usait pour accroître le revenu. Les réductions qu'il fit subir aux différentes espèces de rentes étaient infâmes, c'étaient des banqueroutes; il les rendit plus odieuses encore par le peu de soin qu'il mit, pour ainsi dire, à répartir ses injustices. Les rentes viagères supportèrent une réduction plus forte que les rentes perpétuelles. Le gouvernement avait attiré des fonds dans les rentes avec tontine, sans offrir un intérêt élevé; il avait suffi de l'[illegible] assuré aux survivans. Terray s'empara [illegible] sement, en sorte que les prêteurs [illegible] revenu que s'ils eussent placé [illegible] Il réduisit les pensions, et [illegible]

on croirait qu'il eut de l'équité : non, il frappa les pensions moyennes et respecta les plus fortes. Par un effet rétroactif donné à ses réductions, il interdit aux pensionnaires de réclamer ce qu'on aurait dû leur avoir payé dès long-temps (1).

Les turpitudes de Terray ne lui firent cependant pas atteindre son but ; et le déficit qu'il laissa pour 1774, s'élevait à plus de quarante millions (2). Si ce contrôleur général prenait beaucoup aux Français appauvris, il lui fallait beaucoup pour payer de nombreux abus. Jamais on ne prodigua davantage les

(1) Les spoliations de Terray désolaient Paris; cependant un certain nombre de personnes riaient, se consolaient avec des épigrammes. Dans le parterre d'un spectacle où se pressait la foule, quelqu'un s'écria: *faites venir le cher abbé Terray, il nous diminuera de moitié.* Un hypocrite, nommé Billard, fit une banqueroute tellement scandaleuse que les dévots essayèrent en vain de le sauver, et que Maupeou refusa de lui épargner l'opprobre du carcan. Un matin, on lut cette inscription sur la porte du contrôle général: *ici, on joue le noble jeu de billard.* Terray n'était point vindicatif. Plusieurs fois, il fit mettre en liberté des auteurs et des distributeurs de pamphlets dirigés contre lui. Il ne voulait pas qu'on fît attention à la violence avec laquelle s'exprimaient les Parisiens : *on les écorche,* disait-il, *qu'on les laisse crier.*

(2) Terray l'évaluait à 27 millions. Calonne, dans ses débats avec Necker, soutint que ce déficit était de 40 millions; et M. Bailly, dans son *Histoire financière de la France*, fait voir, par un relevé de l'*État au vrai*, que le déficit de 1774 a été de 41 millions.

Il est facile d'expliquer la différence entre ces calculs et le premier. Terray fut renvoyé avant la fin de 1774, et Turgot ajouta 15 millions aux dépenses annoncées, afin de soulager des créanciers que son prédécesseur laissait languir : 15 millions, joints aux 27 déclarés par Terray, donnent à-peu-près le même total que l'*État au vrai*.

acquits de comptant; ils n'avaient pas, sous Louis XIV, dépassé dix millions par an; sous Louis XV, ils s'élevèrent dans une seule année à 180 millions. (1)

Le cynisme de Terray prit un nouvel essor à son entrée au contrôle général. Des femmes perdues de mœurs faisaient les honneurs de sa maison. Émule de Dubois, il convoita la pourpre romaine, et ce ne furent point ses vices qui l'empêchèrent de l'obtenir; s'il eût été prince de l'église, il eût fallu lui donner la première place au conseil, et cette distinction aurait blessé d'autres ministres.

Je me dispenserais de dire que Terray *s'enrichit*, si d'infâmes spéculations sur les blés n'avaient pas été un de ses grands moyens de fortune. Machault avait adouci le sort des campagnes, en autorisant la circulation des grains dans l'intérieur du royaume, et l'exportation par deux ports de la Méditerranée (1749). L'agriculture ressentait l'heureuse influence

(1) Ces sortes d'ordonnances, dont on a beaucoup parlé, avaient été dans l'origine imaginées pour tenir secrètes quelques dépenses de la diplomatie; elles servirent bientôt à en voiler d'autres. Les acquits de comptant n'avaient pas tous la même forme; les plus singuliers n'indiquaient ni l'objet de la dépense, ni le nom de la personne qui devait toucher la somme spécifiée; et le caissier payait sans qu'il lui fût donné de reçu. Tous les acquits de comptant étaient soustraits à la vérification de la cour des comptes. Il ne faut pas néanmoins supposer, comme on l'a fait, que ces ordonnances avaient toujours une destination blâmable. La plus grande partie des dépenses ainsi payées, bien qu'irrégulières dans la forme, étaient au fond légitimes. Par exemple, on faisait acquitter de cette manière les intérêts des anticipations : ces espèces d'emprunts n'étant pas enregistrées, la cour des comptes n'aurait pu les admettre.

d'un régime de liberté, qui s'était étendu par degrés. Terray, sous prétexte de disette, détruisit ce régime afin de se livrer à des spéculations certaines : il défendait l'exportation dans telle province, les blés y tombaient de prix, il en achetait et les revendait dans telle autre province, qu'il avait affamée en y excitant l'exportation. Louis XV faisait le même trafic pour grossir son trésor particulier. Louis XV, par une étrange aberration d'esprit, s'était habitué à distinguer en lui l'homme et le roi; et souvent l'homme spéculait, jouait, agiotait contre le roi et contre la France. Ce fut avec horreur qu'on vit, dans l'Almanach royal de 1774, le nom d'un individu qualifié de *trésorier des grains pour le compte du roi*. L'indiscrétion de l'imprimeur fut châtiée; mais la feuille manuscrite avait été vue au contrôle général; et sans doute un commis, digne de Terray, avait appris sans étonnement que Louis XV faisait commerce du pain de ses sujets.

La dévorante administration de Terray rendit la misère excessive. Une foule d'habitans des campagnes abandonnaient la culture, pour se livrer à la contrebande. Le nombre des suicides augmenta, dans plusieurs villes, d'une manière effrayante. On a dit que la France semblait reportée à cette époque de spoliations, dont elle avait été délivrée par Henri IV et son ministre.

Il y avait dans le régime administratif de la France, un vice que Terray contribua certainement à développer, mais qui existait bien avant lui. L'adminis-

tration fondée par les ministres de Louis XIV avait reçu d'eux une direction vers le despotisme, qui fut suivie avec persévérance sous la plupart de leurs successeurs ; et que dévoila courageusement, mais sans succès, la cour des aides. (1)

On distinguait les provinces en *pays d'élection* et en *pays d'états*. Ceux-ci, dont les principaux étaient la Bretagne, le Languedoc et la Bourgogne, conservaient quelque influence sur leur administration intérieure. Les états se composaient des trois ordres qui délibéraient séparément. Chaque ordre était représenté d'une manière illusoire, le clergé par quelques dignitaires ecclésiastiques, la noblesse par les seuls possesseurs de fiefs (2), le tiers état par des officiers municipaux qu'il n'avait pas élus. Les états accordaient les subsides ; ils en surveillaient la répartition et l'emploi. On présume bien qu'ils n'exerçaient pas leurs droits avec une entière indépendanee. Le montant des subsides était réglé avant l'ouverture de l'assemblée ; et lors même que la discussion paraissait devenir sérieuse, elle n'offrait guère qu'une espèce de scène dramatique, dont le ministère connaissait d'avance la marche et le dénoûment. Mais le ministère était obligé d'adresser des demandes, par conséquent de ménager

(1) Cette compagnie laisse peu de souvenirs, parce qu'elle ne fut occupée que de travaux utiles ; elle offrit, sous la présidence de Malesherbes, le modèle du dévoûment le plus éclairé et le plus désintéressé au bien public.

(2) Excepté en Bretagne où il suffisait d'avoir cent ans de noblesse pour être admis à délibérer.

les hommes auxquels il ne pouvait envoyer de simples ordres ; il les laissait faire des améliorations dans leur province, il leur donnait même quelquefois les moyens de réaliser des vues bienfaisantes ; et l'ombre de la liberté était encore utile aux pays qui la conservaient.

Toutes les provinces étaient administrées par des intendans, seulement le pouvoir était moins absolu dans les pays d'états. Quelques intendans, amis éclairés du bien public, faisaient bénir leurs travaux ; mais la plupart, agens dociles et serviles, occupés d'obtenir de l'avancement, des faveurs, s'empressaient d'obéir à tous les ordres sortis des bureaux d'un ministre, prévenaient ou dépassaient ces ordres, et selon ce qu'ils attendaient de leurs administrés, mettaient la complaisance ou la rigueur à la place de la justice. Le ministère, jaloux d'accroître la puissance de ses envoyés, avait fait de continuels efforts pour dépouiller entièrement les provinces du droit de connaître l'administration de leurs propres affaires, et pour substituer à toute intervention des habitans, la volonté d'un étranger.

Le gouvernement était parvenu, presque partout, à donner aux intendans un pouvoir arbitraire. Il suffira d'un exemple pour indiquer les progrès de l'autorité dans ses envahissemens. La taille avait été longtemps répartie entre les paroisses, par des *élus* que choisissait réellement la province (1). Le gouvernement les remplaça par des gens auxquels il vendit des of-

(1) De là venait le nom de *pays d'élection*.

fices : bientôt ceux-ci n'eurent plus que voix consultative ; ensuite, ils cessèrent d'être appelés pour la partie la plus importante du travail, l'intendant se passa de leurs conseils. (1)

Ce n'était pas assez que l'administration devînt arbitraire, les ministres voulaient dérober ses opérations aux regards du public. Les tableaux de répartition de l'impôt entre les provinces n'étaient jamais publiés, et les répartitions secondaires étaient également secrètes. La cour des aides avait demandé (1756) que les rôles de contributions fussent transcrits sur des registres, où les particuliers seraient libres de les consulter. La promesse qui d'abord avait été faite de remplir ce vœu, fut ensuite formellement révoquée.

Les moyens de comparaison étant soustraits au public, les réclamations étaient difficiles ; on alla jusqu'à les rendre impossibles. Les contribuables qui se croyaient lésés adressaient leurs plaintes à l'intendant : on imagina, sous Terray, un moyen très simple pour se délivrer d'eux ; on leur signifia que, désormais, ils devaient envoyer leurs suppliques au conseil du roi.

Porter l'arbitraire dans l'administration, envelopper de mystère ses travaux, rendre les réclamations illusoires, c'était beaucoup pour assurer le despotisme : et quelquefois on allait encore plus loin, on dérobait même les administrateurs aux yeux du public. Ainsi, qu'un homme fût enlevé en vertu d'une lettre de ca-

(1) Les élus n'étaient pas toujours impartiaux ; mais il eût fallu les conserver, et modifier leurs attributions.

chet, il savait seulement qu'il était frappé par un ordre du roi; mais cet ordre, le roi selon toute probabilité, ignorait qu'il l'eût signé. Le ministre n'avait pas agi de son propre mouvement, contre un être obscur qui lui était inconnu. L'arrestation avait-elle été demandée par l'intendant, ou par le gouverneur, ou par tel autre personnage puissant? La victime ne pouvait que former des conjectures; et les ministres disaient *qu'on manquait à la majesté royale, si l'on révoquait en doute qu'un ordre signé du roi fût réellement donné par lui-même.* (1)

Tout ce plan de despotisme n'était l'œuvre ni de Terray, ni de Maupeou. Bien avant eux, des ministres et leurs agens, guidés par un instinct fatal, travaillaient à l'exécution de ce plan, sans que personne l'eût régulièrement tracé. Quand on considère à-la-fois les progrès de l'arbitraire dans l'administration, et le bouleversement qui venait d'être opéré dans la magistrature, on voit avec trouble combien la France était près de ne plus exister que sous le régime du bon plaisir des ministres et de leurs subalternes.

Tandis que les dépositaires de l'autorité faisaient de continuels efforts en faveur du despotisme, il s'élevait contre lui une puissance qui s'était créée elle-même, qui prenait chaque jour un essor plus hardi, qui s'adressait à l'opinion publique, dont elle recevait des encouragemens et des forces : cette puissance était celle des écrivains connus sous le nom de philosophes.

(1) *Remontrances de la cour des aides*, 6 mai, 1775.

Leur prodigieuse influence atteste la sympathie qu'ils trouvaient dans l'âme d'un grand nombre de lecteurs : cette sympathie était due surtout à ce que leurs productions respiraient l'amour de l'humanité, et réveillaient un sentiment d'indépendance qui, certes, peut s'égarer, mais dont le principe est inhérent à la dignité humaine. Dans leurs écrits, même dans ceux qui préconisent les plus dangereux et les plus absurdes systèmes, on trouve des vérités contre le pouvoir arbitraire, et des vœux pour le bonheur des hommes. Quand les ouvrages destinés à propager ces vérités et ces vœux étaient animés par une noble éloquence ou par une verve piquante, comment n'auraient-ils pas enchanté les esprits que révoltait le spectacle de tant de vices, d'abus et de misère ?

L'éclat dont brillait la renommée de plusieurs écrivains attirait de nombreux disciples à la philosophie. Sous un gouvernement avili, au milieu de nos revers, ces écrivains soutenaient encore la gloire de la France. Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Buffon, conservaient aux Français, en Europe, l'empire qu'ils avaient obtenu dans les jours éclatans de Louis XIV. Les princes étrangers qui visitaient Paris, s'entrenaient avec les académiciens et les encyclopédistes. Catherine II appelait des philosophes à sa cour, et Frédéric-le-Grand leur ouvrait la sienne.

Le présent était triste, et l'avenir apparaissait sous des couleurs riantes. Le clergé, les parlemens et les vieux courtisans ne cessaient de répéter que la

licence des écrits poussait l'état vers un abîme; mais les vieux courtisans, les parlemens et le clergé, par leur obstination à soutenir des abus odieux, des préjugés décriés, rendaient toujours plus difficile à reconnaître ce qu'il y avait de vrai dans leurs censures et de juste dans leurs alarmes. On ne concevait guère qu'il fût possible de renverser une monarchie dont les siècles avaient cimenté la base, et que garantissaient tant de forces militaires, administratives et judiciaires. Les classes inférieures, disait-on, peuvent seules produire dans un état des commotions redoutables; ces classes ne lisent point, par conséquent les erreurs qui se trouveraient dans les livres n'exerceraient sur elles aucune influence. Ce raisonnement était faux, puisque de bouche en bouche, d'intermédiaire en intermédiaire, les idées proclamées dans les hautes classes peuvent, avec le temps, arriver, plus ou moins altérées, jusqu'aux derniers rangs de la société. Une observation qui nous paraît si simple devait néanmoins échapper même à de bons esprits, tant il y avait alors d'intervalle entre les hommes dont la lecture amusait les loisirs, et les hommes livrés à des travaux pénibles. Bercé d'illusions auxquelles il était doux de s'abandonner, on craignait d'autant moins les tempêtes que les réformateurs ne voulaient point de révolution violente. La philosophie n'appelait que les lumières au succès de ses vœux. C'étaient les grands et les riches qui, par les progrès de la raison, devaient bientôt mieux conce-

voir leurs intérêts, et répandre le bonheur sur la société entière. Enfin, des écrits offraient-ils quelques déclamations ardentes? la sécurité du lecteur n'en était point troublée : sans éprouver d'alarmes, il discutait le mérite du style, en jouissant de l'émotion qu'excite une idée hardie énergiquement exprimée.

Dans un temps fécond en abus, les écrivains qui proposaient des réformes, qui faisaient un appel aux sentimens généreux, devaient être écoutés; ils le furent. Mais, c'est peu que d'inviter à chérir le bien public; il est plus difficile d'enseigner les moyens de l'assurer. C'est sous ce dernier rapport que je vais considérer la direction politique et la direction religieuse que les philosophes donnèrent à leurs écrits.

Un de ces hommes dont les méditations agrandissent l'intelligence de leurs semblables, Montesquieu indiqua la route qu'il faut suivre pour acquérir en politique des connaissances réelles. La publication de l'*Esprit des lois* est une époque dans les annales du genre humain (1748). Ce livre offre un vaste recueil d'observations sur les causes et les effets des diverses institutions sociales, un inventaire des législations connues, dont le résultat est de rendre évidens les avantages de la monarchie tempérée. Quelles que soient les imperfections de cet ouvrage, on ne peut le lire, avec réflexion, sans reconnaître la nécessité des études laborieuses, difficiles, lentes, sans comprendre qu'il faut ne jamais perdre de vue les [illegible]

tifs, et sans exercer son jugement à les apprécier. L'école de Montesquieu est celle de l'observation.

Les philosophes abandonnèrent cette école; on les vit tantôt considérer l'homme et la société d'une manière abstraite, tantôt se prendre d'un enthousiasme exclusif pour les républiques de l'antiquité.

Jean Jacques, dans le *Discours sur l'inégalité des conditions* et dans le *Contrat social*, donna des leçons d'hypothèses et de rêveries, leçons fécondes en calamités. L'école des abstractions dut avoir des prosélytes nombreux, parce qu'elle dispensait d'études approfondies. Lorsqu'on veut parler de la société et des institutions qui lui conviennent, il est plus facile d'inventer que d'observer. Assurément le publiciste a besoin de connaître la nature de l'homme, il y découvre d'indestructibles argumens contre les abus de la force; mais ce genre d'investigations devient trompeur et fatal, s'il absorbe l'esprit. Comment, des rapports qu'on aperçoit dans le monde abstrait, tirer des lois applicables au monde réel, où les rapports ne sauraient être les mêmes? On porte le désordre dans la société, si l'on tente de lui imposer ces lois faites *à priori*. La différence qui existe entre la politique de l'observation et celle des idées abstraites, explique et fait disparaître la contradiction apparente qui se trouve entre deux pensées; l'une de Platon qui ne voyait le bonheur des peuples assuré que lorsque les philosophes seraient rois ou les rois philosophes; et l'autre de Frédéric-le-Grand qui disait: « Si je voulais

châtier une de mes provinces, je la ferais gouverner par des philosophes. »

Les éloges perpétuels que, dans tous les colléges, les régens faisaient des Grecs et des Romains, disposaient les écoliers devenus hommes à l'engouement pour les ouvrages qui célébraient les républiques de l'antiquité. Les changemens opérés sur la terre par le christianisme, par l'abolition de l'esclavage, par les découvertes du génie ou du hasard, par le développement de l'industrie, ces changemens immenses qui rendent la vie des nations modernes si différente de celle des peuples anciens, furent inaperçus ou dédaignés par des philosophes. Il parut beaucoup de livres empreints d'une admiration fanatique pour des législations sans rapport avec la nôtre; et, quand il eût fallu nous enseigner les moyens de tempérer la monarchie, on sembla vouloir nous apprendre à la bouleverser. Un des auteurs qui ont fait le plus de mal, avec des intentions droites, Mably, a certainement concouru à préparer les saturnales de cette république éphémère, où l'on a vu des Français singer les Spartiates.

L'amour de la renommée, qui depuis est devenu l'amour de la popularité, jeta les philosophes dans de nombreux écarts. Pour exciter les applaudissemens, il fallait se montrer plus hardi que ses devanciers. Raynal était un homme bon, d'un commerce facile et doux; mais l'obscurité dans laquelle ses premiers ouvrages avaient laissé son nom, affligeait son naïf



amour-propre. Les matériaux précieux qu'il avait recueillis sur le commerce des deux Indes pouvaient encore ne pas attirer fortement l'attention publique ; il sema son histoire de digressions républicaines, de traits scandaleux, d'assertions contradictoires (1), et se prépara des regrets tardifs. On sait que les pages les plus répréhensibles de cette compilation appartiennent à Diderot ; mais Raynal aussi en est coupable, puisqu'il eut la faiblesse de les signer.

Les *économistes* se frayèrent une route particulière. Quesnay, leur chef, était médecin de madame de Pompadour. Cet homme de bien vivait près des intrigues sans y prendre part ; retiré dans le château de Versailles, il méditait sur les moyens de diminuer la misère publique ; et souvent il réunissait dans son étrange solitude plusieurs écrivains célèbres de son temps. Louis XV l'estimait, l'appelait son penseur et quelquefois l'écoutait. Les économistes s'occu-

(1) Turgot, dans une lettre, juge ainsi cette histoire : « J'avoue qu'en admirant le talent de l'auteur et son ouvrage, j'ai été un peu choqué de l'incohérence de ses idées, et de voir tous les paradoxes les plus opposés mis en avant, et défendus avec la même chaleur, la même éloquence, le même fanatisme. Il est tantôt rigoriste comme Richardson, tantôt immoral comme Helvétius ; tantôt enthousiaste des vertus douces et tendres, tantôt de la débauche, tantôt du courage féroce ; traitant l'esclavage d'abominable, et voulant des esclaves ; déraisonnant en physique, déraisonnant en métaphysique et souvent en politique. Il ne résulte rien de son livre, sinon que l'auteur est un homme de beaucoup d'esprit, très instruit, mais qui n'a aucune idée arrêtée, et qui se laisse emporter par l'enthousiasme d'un jeune rhéteur. »

paient d'améliorer l'administration, et cherchaient à ne point porter ombrage au gouvernement: le pouvoir absolu ne paraissait même pas effrayer la plupart d'entre eux; ils pensaient que, pour assurer le bonheur d'un état, c'est assez que le gouvernement honore l'agriculture, rende libre l'industrie, et protège les bonnes mœurs. Quelques paradoxes, un peu de pédantisme, leur attirèrent des plaisanteries; mais ils ont créé l'économie politique, mais l'aisance qu'ils ont contribué à répandre dans les campagnes et dans les villes, leur méritera toujours la reconnaissance des hommes éclairés. Bien qu'ils fussent tous unis par leurs vœux, par leurs travaux, et par quelques principes, ils n'étaient pas tous, comme on l'a prétendu, irrévocablement attachés aux mêmes opinions. Gournai, avec plus d'expérience et de justesse d'esprit que n'en avait Quesnay, donna une doctrine plus vraie; et Turgot se disait son élève.

Les sociétés littéraires qui se multipliaient, contribuèrent beaucoup à répandre des idées politiques. L'académie française proposa des éloges de grands hommes; genre faux, puisqu'il oblige à taire une partie de la vérité, et qu'il permet d'exagérer l'autre; mais demander l'éloge de L'Hospital, de Sully, de Colbert, c'était inviter les jeunes écrivains à s'occuper d'administration et de politique. Les sociétés de province voulurent agrandir aussi leur sphère. Marmontel qui dirigeait le *Mercure*, dit dans ses Mémoires : « Je m'étais mis en relation avec toutes les acadé-

mies du royaume... Les programmes de leurs prix étaient intéressans par les vues saines et profondes qu'annonçaient leurs questions en morale, en politique, dans les arts utiles et secourables. Je m'étonnais quelquefois de la lumineuse étendue de ces questions; rien ne montrait mieux la direction et les progrès de l'esprit public. » Sous un point de vue, ces concours secondaient le desir que les gens de bien avaient de voir s'opérer des améliorations; mais il était à craindre que des compositions où il s'agissait surtout de montrer de l'esprit et de faire briller son style, ne rendissent superficielles les études de la jeunesse.

Lorsqu'on examine les leçons données aux Français à cette époque, on voit qu'elles devaient exciter un ardent desir du bonheur public, mais qu'elles devaient mettre dans les têtes beaucoup d'idées incomplètes, de vues incohérentes, de projets inapplicables à notre situation; et que, si jamais les hommes instruits par de telles leçons étaient appelés à réformer l'état, nous aurions plus de tribuns que de législateurs.

Le danger des erreurs politiques était encore augmenté par l'influence des idées irréligieuses et destructives de la morale, répandues dans un grand nombre d'écrits. C'est surtout lorsqu'on veut préparer l'homme à la liberté, qu'il importe de fortifier la religion dans son âme : moins l'autorité visible exercera d'action sur lui, plus il sera nécessaire que la puissance invisible le soutienne et le guide; moins les lois commanderont, plus il faudra que la conscience ordonne.

Ces principes que les législateurs avaient révérés dans tous les âges, parurent futiles aux philosophes du XVIIIe siècle. Le christianisme insulté par les railleries des grands, profané par les vices d'un certain nombre de ses riches ministres, par les superstitions et les querelles des partis dévots, aurait eu besoin que des voix éloquentes rendissent à ses leçons leur pureté, à ses bienfaits leur éclat : les philosophes se liguèrent pour le détruire.

Je n'adopte pas, cependant, toutes les accusations portées contre la métaphysique du XVIIIe siècle. Sans doute Condillac, le plus illustre des métaphysiciens de cette époque, trop exclusivement occupé de l'action des objets sur les sens, n'observe pas assez les phénomènes dus à une puissance, active par elle-même, qui existe dans l'homme; mais les preuves qu'il donne de la spiritualité de l'être pensant, établissent quelle fut sa croyance. C'est dénaturer sa philosophie que de la scinder, et d'en tirer des conséquences forcées. Locke, son maître, était profondément chrétien; et quelles que soient les erreurs de cette école, je ne saurais la confondre avec celle de Hobbes.

Quelques auteurs, à l'esprit faux plus encore que hardi, professaient l'athéisme, refusaient la liberté aux actions de l'homme, le dépouillaient de sa conscience, lui enlevaient l'espoir d'une autre vie, et prétendaient ainsi l'affranchir des préjugés. Mais les athées ne formèrent qu'un très petit nombre d'adeptes. Pour goûter leur doctrine, le Français a trop de sens natu-

rel, il est doué d'un caractère trop sociable; je dirais même, il est trop ami du plaisir. Le *Système de la nature* scandalisa Ferney. Les ennuyeuses et honteuses productions de ce genre excitaient un dégoût presque universel; leurs auteurs échappent à l'infamie par l'oubli, et pour découvrir leurs noms, il faut s'adresser à des bibliographes. Deux hommes, cependant, obtinrent des succès dans cette triste carrière: Diderot, par l'originalité de son imagination fantasque et brillante; Helvétius par sa position dans le monde, et par le contraste de ses actions bienfaisantes avec ses maximes perverses.

Les philosophes déistes connaissaient mieux les Français, et Voltaire était leur chef. Quelle reconnaissance s'unirait à l'admiration qu'impose son génie, s'il n'eût jamais combattu que le fanatisme et l'intolérance, dont il semblait être appelé à délivrer le monde! Mais, anéantir la religion chrétienne fut la pensée, le desir, l'espoir de sa vie. Dès son enfance, Voltaire avait respiré la haine du christianisme avec l'air qui l'environnait. L'abbé de Chateauneuf, son parrain, lui avait fait apprendre à lire dans un livre impie; à son entrée dans le monde, il avait entendu les railleries de la cour du régent; et, dans son voyage à Londres, il y avait trouvé l'érudition antichrétienne à la mode (1).

(1) La mode de l'irréligion fut passagère à Londres, et durable à Paris. En Angleterre les hommes étaient appelés à s'occuper des affaires publiques; ils reconnurent bientôt les dangers que la prétendue philosophie

C'est donc à tort que le vulgaire des dévots fait de lui une espèce d'inventeur de l'impiété; mais il en devint le plus ardent, le plus habile et le plus infatigable propagateur. Aucune existence ne fut aussi brillante que la sienne, il est mort sous le poids des couronnes; mais il lui reste un compte terrible à rendre au genre humain de l'usage qu'il a fait de son puissant génie. Chaque fois que, dans l'état ou dans la famille, dans les affaires publiques ou dans les relations privées, on sent que la religion manque, une accusation peut s'élever contre l'influence exercée par Voltaire.

Lorsque les philosophes réunissaient toutes les armes de l'éloquence et de l'érudition, de la dialectique et de la plaisanterie, pour renverser le christianisme, quelle institution, quel culte voulaient-ils y substituer? Aucun. L'effet le plus caractéristique de la philosophie du XVIII[e] siècle est de rendre ses élèves très habiles à détruire, très inhabiles à reconstruire.

Dans cette guerre prétendue philosophique, Jean Jacques est un homme à part. Ennemi de l'irréligion autant que du fanatisme, il s'avance seul à travers les partis; il s'élève, il plane au dessus d'eux. Jamais la raison et l'éloquence ne formèrent un plus imposant accord que dans les pages de l'Émile où il confesse Dieu, la vie future, et rappelle les hommes au sentiment du libre arbitre et de la conscience. Jean Jac-

entraînait pour la société. En France, il ne s'agissait pour les gens d'esprit que de briller dans les salons.

ques se déclarait chrétien; et cependant, lui aussi, il ébranla le christianisme. A l'incrédulité, il opposait pour ainsi dire une foi sceptique; et les lecteurs s'obstinèrent à lui donner le nom de philosophe, qu'il rejetait avec un superbe dédain.

Un grand nombre de livres et de pamphlets, la plupart oubliés aujourd'hui, faisaient circuler une multitude d'idées, parmi lesquelles il y en avait beaucoup de dangereuses, d'extravagantes, d'absurdes. La principale cause de l'impuissance à réprimer les délits de la presse était la folie de vouloir rendre son asservissement absolu. On avait sous les yeux un étrange contraste : l'autorité s'opposait à l'impression d'ouvrages utiles, et ne pouvait pas même empêcher la vente de productions cyniques.

L'ombrageuse susceptibilité du gouvernement, des corps et des hommes puissans, tenait la censure dans un état de crainte continuel sur ce qu'elle pouvait permettre de publier. Aucun censeur n'eût osé approuver l'*Esprit des lois*. Ce livre qui pour notre patrie est un titre de gloire, l'*Esprit des lois*, fut imprimé à l'étranger, sans nom d'auteur. La *Henriade*, sortie de presses secrètes à Rouen, fut introduite furtivement à Paris. La louangeuse histoire du *Siècle de Louis XIV*, et les *Élémens de la philosophie de Newton*, furent apportés en France par des contrebandiers. Lorsque de pareils ouvrages étaient répandus, on en tolérait la vente; puis, on finissait par la permettre. Il était bien plus difficile de faire circuler des écrits judicieux

sur quelques actes d'administration, que tels écrits coupables; les premiers offusquaient des gens en place, que les seconds amusaient.

Deux graves inconvéniens résultaient d'un état de choses où le livre utile et le livre dangereux subissaient souvent le même sort, où le pouvoir, dans sa faiblesse, donnait l'exemple de la fraude par ses permissions tacites de réimprimer des livres défendus, en mettant sur le titre le nom d'une ville étrangère. Plus d'un auteur cessa de se respecter, en composant des ouvrages qu'il n'était pas obligé d'avouer: l'irritation lui fit passer les bornes qu'il aurait dû se prescrire, et il trouva doux d'exercer des vengeances. En même temps, la cupidité fut éveillée. Des imprimeurs multiplièrent les presses clandestines, des libraires eurent des magasins secrets; ils formèrent des relations pour recevoir et pour répandre la contrebande littéraire: et d'habiles colporteurs, luttant d'adresse avec la police, distribuèrent les productions desirées. Jamais les spéculateurs n'auraient eu intérêt à réunir tant de moyens de tromper l'autorité, si la fraude n'avait pu s'exercer que sur un petit nombre de livres justement condamnés. Mais ces moyens une fois rassemblés, servirent à répandre toute espèce d'écrits, jusqu'aux plus virulentes diatribes, jusqu'aux plus infâmes obscénités.

L'autorité déployait vainement … rs. Une déclaration du roi porta, en 1757, … contre les auteurs d'*écrits tendans à* … reli-

gion, à émouvoir les esprits, à donner atteinte à l'autorité du roi, et à troubler l'ordre et la tranquillité de ses états. Helvétius n'en publia pas moins son livre l'année suivante. Le contrôleur général de l'Averdy fit promulguer la défense absolue d'écrire sur les matières d'administration ; les brochures sur les finances se vendirent plus cher, et n'en furent pas moins nombreuses. La distribution des ouvrages prohibés, quelquefois interrompue ou ralentie, reprenait bientôt son cours; la curiosité d'un côté, la cupidité de l'autre surmontaient tous les obstacles. Cependant, les poursuites contre les vendeurs d'ouvrages défendus s'exerçaient avec sévérité. Jamais il ne se passait quinze jours sans que la police arrêtât des libraires et des colporteurs qu'elle envoyait à la Bastille, ou au Fort-l'Evêque, ou à Bicêtre (1). En 1768, il y eut des gens condamnés à la marque et aux galères, pour avoir vendu des brochures parmi lesquelles le jugement cite l'*Homme aux quarante écus,* et un drame intitulé : *Éricie* ou *la Vestale*. Trois autorités pouvaient sévir contre un écrivain, et il ne lui suffisait pas toujours d'en avoir deux en sa faveur. Le parlement faisait saisir les *Conciles* du P. Hardouin, sortis des presses de l'imprimerie royale. La Sorbonne cen-

(1) Un de nos bibliographes les plus distingués, M. Beuchot, possède une copie des lettres écrites, de 1750 à 1770, au lieutenant de police, par l'inspecteur de la librairie d'Hemmery et par d'autres agens. Les arrestations étaient tellement multipliées qu'elles donnent à ces lettres une insupportable monotonie.

surait *Bélisaire*, que le roi et les magistrats laissaient circuler. Souvent les trois autorités étaient d'accord. Le ministère lançait des lettres de cachet, les évêques publiaient des mandemens, le parlement rendait des arrêts; beaucoup de livres étaient dénoncés, saisis, brûlés; et l'on ne faisait ainsi qu'exciter l'enthousiasme du public pour des ouvrages indestructibles, ou désigner à sa curiosité des pamphlets dont il eût ignoré l'existence.

Pendant treize ans, Malesherbes fut chargé de la direction de la librairie; mais il ne faut pas se le représenter, dans cette place, comme un ministre investi de la confiance de son roi qui l'appelle à réformer une importante partie de l'administration. Cette place qui dépendait de la chancellerie était secondaire. Le hasard y porta Malesherbes; son père, après avoir été nommé chancelier, la lui donna (1750); et le gouvernement songeait si peu à profiter de ses lumières que, lors de la déclaration de 1757, son avis ne lui fut pas même demandé.

Malesherbes rédigea des mémoires sur les moyens de mettre un terme aux abus de la presse. Il prévient que son opinion sera blâmée par beaucoup de personnes; mais que si on ne l'adopte pas, tous les réglemens seront inutiles. *Je ne connais*, dit-il, *qu'un moyen pour faire exécuter les défenses, c'est d'en faire fort peu; elles ne seront respectées que lorsqu'elles seront rares*. En conséquence, il desirait que les auteurs fussent libres de publier leurs pensées, no-

tamment sur toutes les parties de l'administration et de la jurisprudence, et que la censure se bornât à prévenir les attaques contre la religion, les mœurs et l'autorité royale. Mais la place de Malesherbes ne lui donnait point le droit de provoquer directement des réformes. Ces mémoires furent écrits pour le dauphin (1) qui les lui avait fait demander; jamais ils n'ont été connus de Louis XV, jamais ils n'ont été discutés ni lus dans ses conseils.

Le gouvernement se déconsidérait par des luttes impuissantes, tandis qu'il aurait dû prendre un grand ascendant. Lorsque le projet d'élever un monument tel que l'*Encyclopédie* fut annoncé, l'autorité, en protégeant cette immense entreprise, aurait pu exercer une sage influence sur les hommes qui la dirigeaient; mais l'autorité incertaine et sans but, permettait, arrêtait, laissait reparaître et supprimait encore l'*Encyclopédie*. Quand le ministère était mécontent du clergé, les livraisons paraissaient librement; quand il voulait se rapprocher du clergé, les souscripteurs recevaient l'ordre de porter leurs exemplaires à la police, et ce qu'on pouvait saisir de l'édition était muré dans une chambre de la Bastille. Toutes ces variations avaient pour résultat d'irriter les esprits, et d'encourager leurs écarts en prouvant la faiblesse et la versatilité du pouvoir.

Un gouvernement occupé du bien public, non-

(1) Père de Louis XVI.

seulement aurait fait un sage édit sur la presse, mais il aurait jugé quels services pouvaient lui rendre les écrivains. Quand il existe dans un état un homme tel que Montesquieu, si le monarque le néglige, au lieu de lui imposer un titre qui le montre en exemple, et l'oblige, sans le distraire de ses méditations, à donner quelquefois ses conseils, l'impéritie du monarque est jugée. Voltaire fut quelque temps tourmenté du desir de vivre à la cour; il ambitionnait les honneurs politiques d'Addison et de Prior. On aurait pu trouver dans cette disposition les moyens de rendre son influence toujours digne de son talent. Voltaire fut dédaigné; on lui donna une charge de gentilhomme ordinaire de la chambre, en lui disant de la vendre et de ne garder que le titre. Madame de Pompadour et le duc de Choiseul voyaient de la maladresse à repousser un homme de génie dont on ne pouvait et dont on ne voulait pas briser la plume; toutefois ils ne considéraient guère que leur intérêt personnel. La favorite fit au poète un accueil aimable, parce qu'elle desirait être louée dans ses vers. Lorsqu'elle reconnut que cet accueil déplaisait à Louis XV, et qu'elle donnait des armes à ses ennemis, elle protégea la coterie qui, pour désoler Voltaire, mettait au-dessus de lui Crébillon. Les vues de Choiseul sur les chefs du parti philosophique n'avaient pas beaucoup plus d'étendue que celles de madame de P [illegible] s, en les supposant dignes d'[illegible] ment essayé de les faire comprendre

n'y avait qu'erreur et faiblesse, parce que tout y était corruption.

Pour achever le tableau de la situation de la France, il faut considérer la nation elle-même, divisée en trois ordres.

Le clergé, pour conserver son influence, au milieu des attaques multipliées dont il était l'objet, aurait eu besoin que ses chefs fussent continuellement attentifs à mériter le respect et la reconnaissance, par la pureté de leur vie, par une étroite union, et par des lumières qui leur eussent fait noblement seconder les vœux légitimes des Français. Ces trois conditions furent loin d'être remplies.

On distinguait le haut et le bas clergé. Cette dernière dénomination qui renferme une idée de mépris n'est entrée dans la langue que sous le règne de Louis XV. A la classe qu'on désignait par ce mot, appartenaient les modestes curés, les humbles vicaires. C'étaient les hommes qui, dans la mission évangélique, portaient le poids du jour; c'étaient les instituteurs du peuple et les consolateurs du pauvre. La plupart d'entre eux étaient nés dans les campagnes. Un honnête fermier ambitionnait d'avoir un fils dans les ordres; il aimait à lui faire quitter une vie dure, sujette à bien des misères et des vexations, pour le mettre dans un poste qui lui donnerait quelques moyens de protéger sa famille. Aux ecclésiastiques pris dans les villages, et qu'on reconnaissait à leurs manières rustiques, se joignaient des jeunes gens dont

les familles jouissaient de l'aisance ou même étaient riches. Ceux-ci, dans leur piété fervente, préféraient aux emplois que le monde aurait pu leur offrir, un état paisible qu'ils embrassaient avec l'espoir d'être utiles et de se sanctifier. En général, les membres du bas clergé n'avaient fait que de bien médiocres études; mais presque tous avaient une foi sincère, des mœurs pures, une active charité. Les aumônes d'un grand nombre de personnes passaient par leurs mains; et souvent ils y ajoutaient de leur revenu, qui, cependant, était très faible. Un édit de 1767 fixait les émolumens des curés à portion congrue, à 500 liv., et ceux de leurs vicaires à 200 (1). Beaucoup de ces dignes pasteurs laissaient une mémoire chérie de leurs paroissiens qui, long-temps après les avoir perdus, rappelaient encore avec attendrissement leurs bonnes œuvres et leurs sages conseils. C'était le bas clergé qui, par ses instructions et ses exemples, maintenait les sentimens religieux dans la classe nombreuse.

Si tous les riches dignitaires de l'église avaient pratiqué les mêmes vertus, l'influence du clergé se fût étendue sur la société entière. Quand un corps chargé de l'enseignement religieux justifie sa doctrine par la sainteté de sa vie, une force divine est en lui. Mais une partie du haut clergé se montrait infidèle à

(1) Louis XVI éleva la portion congrue des curés à 700 liv., et celle des vicaires à 350 (2 septembre, 1786).

Un petit nombre de cures, dans de grandes villes, étaient fort riches.

sa mission. Il ne faut pas citer des exceptions telles qu'en offre la vie d'un cardinal Dubois; mais quelle opinion les grands dignitaires ecclésiastiques donnaient-ils de leurs mœurs, puisqu'on ne s'étonnait point de voir décorer de la pourpre romaine l'abbé de Bernis, poète érotique, amant, puis courtisan de madame de Pompadour qui l'avait fait ministre? Les évêques, en très grande majorité, étaient pieux, livrés à leurs devoirs; mais un certain nombre d'entre eux fuyaient les ennuis de la résidence, venaient faire leur cour à Versailles et jouir des plaisirs de Paris. C'était un double scandale que l'énormité des revenus de certains bénéficiers, et le profane usage de tant de richesses. Cependant, lorsque le gouvernement demandait l'état des biens ecclésiastiques pour les imposer, le clergé répondait que ces biens étaient le patrimoine des pauvres. Un évêque écrivait à Machault : *Ne nous mettez pas dans le cas de désobéir à Dieu, ou de désobéir au roi; vous savez lequel aurait la préférence.* Comment tous ces contrastes d'actions et de paroles, d'état et de conduite, n'auraient-ils pas exercé sur les esprits une influence funeste à la religion même?

Parmi les évêques dont les mœurs pures et la foi vive promettaient de véritables pasteurs, il y en avait malheureusement qui portaient, dans les discussions théologiques, une violence semblable au fanatisme; et les divisions qui en résultèrent furent une grande cause de l'affaiblissement du clergé. Un des plus tristes

legs de Louis XIV était une bulle, ouvrage de son confesseur et d'autres jésuites. Cette bulle, dont on ne sait plus que le premier mot, *Unigenitus*, avait condamné des *Réflexions morales* de l'oratorien Quesnel, et rendu plus ardentes les disputes des molinistes et des jansénistes : l'emprisonnement, l'exil, avaient frappé ces derniers. Le régent qui, malgré ses vices, connaissait les sentimens généreux, le régent qui voulait la paix du royaume, commença par réparer des injustices, et donna de l'influence aux hommes modérés; mais, au lieu de persévérer dans ces voies pacifiques et de laisser les passions s'éteindre, bientôt le gouvernement soutint un des partis, et voulut que la bulle fût reçue comme règle de foi. L'ancien précepteur du régent, le scandaleux Dubois, non content de souiller la mitre de Fénélon, aspirait au chapeau de cardinal; il l'ambitionnait surtout pour devenir premier ministre. Les jésuites lui prouvèrent qu'écraser le jansénisme était pour lui le seul moyen d'obtenir la pourpre romaine; et l'adoption de la bulle fut le prix du marché qu'il conclut avec eux (1720).

Les deux partis théologiques contribuèrent tour-à-tour, par leurs excès, à faire perdre de la considération au clergé. Un sentiment naturel dispose le public en faveur des opprimés. Les jansénistes, sous Louis XIV, attaqués dans leur conscience, proscrits pour leurs opinions, avaient tr[illegible]vé [illegible] fervens apologistes; et sous la régence, [illegible]

de leurs ennemis, ils excitaient le même intérêt, quand tout-à-coup ils se couvrirent de ridicule. Quelques âmes dévotes, exaltées par les alarmes et la prière, crurent voir le ciel attester par des prodiges la sainteté de leur cause. Le cimetière de St-Médard devint une espèce de théâtre janséniste; et les miracles du diacre Pâris, les convulsions offrirent un bizarre mélange de scènes tragiques et de scènes burlesques (1724). Pour juger combien il y avait, en France, d'esprits disposés à repousser de telles folies par le bon sens et la gaîté, il suffirait de se souvenir que les *Lettres persanes* avaient paru trois ans auparavant. Les jansénistes étaient perdus; la persécution les sauva. On les vit, pendant de longues années, arrêtés, exilés, et sous le poids des lettres de cachet, s'honorer par leur constance. L'archevêque de Paris, homme doué d'autant de vertus qu'il peut en exister sans la modération, Christophe de Beaumont, ordonna de refuser les sacremens aux malades qui ne présenteraient pas un billet de confession signé par un prêtre adhérant à la bulle, et menaça du refus de sépulture ceux qui mourraient sans être administrés (1749). Ces actes d'inquisition excitèrent un cri général. Des familles d'une éminente piété étaient livrées à la désolation; des malades jansénistes, placés entre leur conscience et les sacremens, étaient en proie à la terreur; mais la plupart mouraient avec une inébranlable fermeté. La France entière fut agitée par ces querelles. Le parlement, dont l'autorité s'étendait sur

tout ce qui peut troubler la tranquillité publique, donna l'ordre d'administrer les mourans. Des huissiers étaient envoyés aux ecclésiastiques, pour les contraindre à porter les sacremens. L'archevêque résistait; le parlement lui ordonnait, par arrêt, de ne plus *commettre de scandale*, et faisait saisir son temporel (1752). Des curés étaient décrétés de prise de corps; quelques-uns qui, du haut de la chaire, invectivaient les magistrats, furent condamnés au bannissement perpétuel. Il y eut de part et d'autre dans cette lutte, une inconsidération, une brutalité, également indignes de la magistrature et de l'épiscopat. Le parlement fit brûler, par la main du bourreau, une instruction pastorale de l'évêque de Troyes (1755). L'évêque répondit en excommuniant tous ceux qui liraient ou conserveraient l'arrêt du parlement. L'archevêque de Paris, alors exilé par le roi à sa maison de campagne de Conflans, monta en chaire, exalta les vertus de son collègue, et fulmina avec appareil, *cierges éteints et cloches sonnantes*, une excommunication contre tous les non-adhérens à la bulle. Le parlement ne cessa point de déployer son autorité. Plus tard (1764), il fit encore lacérer et brûler une instruction pastorale de l'archevêque de Paris. Une brochure publiée en faveur de cette instruction fut brûlée le même jour que le *Dictionnaire philosophique* et les *Lettres de la montagne*.

Louis XV dans ses débauches craignait l'enfer, et tenait à contenter le clergé qui devait lui ménager

son pardon avec le ciel (1). Il faisait casser des arrêts par le conseil; il se décidait à des actes violens contre la magistrature (1753). Cependant, l'ardeur de quelques évêques était tellement extravagante qu'il se voyait forcé de les exiler. Timide, incertain, il eût voulu le repos, la paix; il la commandait, ses ordres faisaient garder un moment le silence; mais bientôt la guerre se rallumait. Un moyen de calmer les têtes eut quelque efficacité : la feuille des bénéfices dans les mains de Boyer, évêque de Mirepoix, homme dur, borné et tracassier, encourageait le fanatisme moliniste. Boyer mourut, et la feuille des bénéfices fut confiée au cardinal de la Rochefoucauld; elle servit

(1) Louis XV laissait prendre au clergé un ton hautain. On lit, dans les représentations de 1752 : « La charge des évêques est d'autant plus grande qu'ils doivent rendre compte des rois mêmes au jugement de Dieu; car vous savez qu'encore que votre dignité vous élève au-dessus du genre humain, vous baissez la tête devant les prélats; vous recevez d'eux les sacremens, et vous leur êtes soumis dans l'ordre de la religion; vous suivez leurs jugemens, et ils ne se rendent pas à votre volonté. »

Lorsque des prélats, au chevet du roi malade, lui demandaient d'éloigner ses maîtresses, ils remplissaient leur devoir; mais l'abbé de Beauvais oubliait étrangement le sien lorsque, dans la chaire, en présence du roi, il se permettait une allusion sanglante et disait de Salomon : « Ce monarque rassasié de voluptés, las d'avoir épuisé, pour réveiller ses sens flétris, tous les genres de plaisirs qui entourent le trône, finit par en chercher d'une espèce nouvelle, dans les vils restes de la licence publique. » Madame du Barry sollicita vivement la punition de l'audacieux prédicateur : Louis XV ne répondit rien; et quelque temps après, nomma l'abbé de Beauvais évêque de Sénez; il le nomma de son propre mouvement.

alors la modération, et l'on put juger combien les intérêts temporels avaient eu de part au zèle de certains dévots. Le moyen dont je parle ne fut cependant qu'un palliatif qui, coûta cher au faible gouvernement. Le cardinal de la Rochefoucauld, en promettant de tempérer la fougue des molinistes, avait exigé que les projets de Machault sur les biens ecclésiastiques, fussent abandonnés, et que ce ministre cessât de diriger les finances.

Chaque parti théologique s'honorait de compter dans son sein des hommes pleins de vertu. Un vénérable évêque, âgé de plus de quatre-vingts ans, Soanen, allait mourir dans l'exil plutôt que d'adhérer à la bulle. Le prélat dont l'héroïque charité avait adouci les horreurs de la peste de Marseille, Belzunce, se signalait par son intolérance en faveur de cette même bulle, et ce fut lui qui le premier demanda les billets de confession. Ces exemples opposés frappaient des esprits sérieux, et les jetaient dans un scepticisme funeste à la religion : qu'est-ce donc que la vérité, disaient-ils, puisque des hommes d'un rare savoir et d'une haute vertu la voient dans des opinions différentes? Les esprits disposés à plaisanter sur les querelles théologiques étaient plus nombreux, et chaque jour voyait s'accroître une
d'hommes qui s'égayaient aux dépens
et du jansénisme. Mais les indépendans
naient pas tous à censurer les excès,
eux imputaient ces excès à la relig

voyant des deux côtés fureurs et sottises, se réfugiaient dans l'impiété ou dans l'indifférence.

Pour l'honneur de la France et de l'esprit humain, observons que les débats des partis n'étaient pas toujours aussi ridicules qu'on peut le supposer. A des questions futiles se mêlaient de graves questions sur l'étendue du pouvoir spirituel, et sur l'indépendance du pouvoir temporel. C'est un acte très remarquable que la déclaration du parlement de Paris (1730), où se trouvent les articles suivans :

« La puissance temporelle établie directement par Dieu est indépendante de toute autre, et nul pouvoir ne peut donner la moindre atteinte à son autorité.

« Il n'appartient pas aux ministres de l'église de fixer les limites que Dieu a placées entre les deux puissances. Les canons de l'église ne deviennent loi de l'état qu'autant qu'ils sont revêtus de l'autorité du souverain.

« A la puissance temporelle seule appartient la juridiction extérieure qui a le droit de contraindre les sujets du roi.

« Les ministres de l'église sont comptables au roi et à la cour, sous son autorité, de tout ce qui peut blesser les lois de l'état. » (1)

Le ministre dominant était un cardinal, et la dé-

(1) Cette déclaration eut pour rédacteur et pour principal auteur, l'abbé Pucelle, conseiller clerc : il était fort lié avec la famille des Lamoignon, et il eut de l'influence sur l'éducation de Malesherbes.

claration du parlement fut annulée par le conseil. Les magistrats persévérèrent dans leurs maximes, et gardèrent leur animadversion contre les jésuites qui étaient l'âme des entreprises ultramontaines, et qu'ils supprimèrent trente-deux ans plus tard.

Lorsque la magistrature succomba, dans la révolution de Maupeou, les dévots molinistes se livrèrent à la joie. Christophe de Beaumont fournit de conseillers clercs le nouveau parlement; et plusieurs ecclésiastiques firent en chaire l'éloge du chancelier. Ces prédicateurs, sans mission pour exprimer les opinions politiques du clergé, lui causèrent un très grand tort, en annonçant ainsi qu'il faisait alliance avec le despotisme.

Ce corps n'était déjà que trop séparé de la nation par ses privilèges; et, comme s'il eût voulu s'en séparer davantage encore, il opposait souvent ses préjugés aux vœux des hommes éclairés. Les principes de la tolérance se répandaient chaque jour; les esprits sages demandaient que les protestans obtinssent des droits civils, qu'on cessât d'arracher des enfans à leurs pères, pour changer leur culte; et le clergé, dans toutes ses assemblées, réclamait la stricte exécution de l'odieux édit rendu sous Louis XV (1724), pour ajouter aux rigueurs de la révocation de l'édit de Nantes. (1)

(1) Il y avait encore, en 1746, deux cents protestans ou protestantes condamnés, par le seul parlement de Grenoble, aux galères ou à la ré-

La licence de la presse résultait, en partie, de son esclavage; et le clergé qui s'alarmait avec raison de cette licence n'y voyait d'autre remède que de rendre l'esclavage encore plus complet. Il disait dans ses remontrances, que *la religion ne craint point les lumières*, qu'il était bien éloigné de vouloir *donner des entraves au génie, et arrêter les progrès des connaissances humaines;* mais, en réalité, il demandait qu'un pouvoir inquisitorial lui fût conféré. Il sollicita le roi, en 1765, de renouveler d'anciens édits et réglemens. « V. M., dit-il, y verra des exemples de sagesse et de sévérité, dignes d'être imités ; elle y verra les auteurs, les libraires et ceux qui achètent *ces livres*, condamnés à des peines sévères, la voie des monitoires employée contre ceux qui les recèlent et s'obstinent à les garder... » Pour assurer l'exécution des mesures qu'ils réclament, les prélats ajoutent: *Il serait juste et sage que la librairie fût soumise à notre inspection*. C'était agir d'une manière bien inconsidérée que de choquer inutilement le public, par une demande que le gouvernement ne voulait, ni ne devait accorder.

Un petit nombre d'évêques brûlaient de montrer qu'ils participaient au mouvement des esprits, et plusieurs rendirent des services dans l'administration des pays d'états. Mais l'honneur que pouvaient leur mé-

chaînes, pour avoir fait des actes de leur culte. Le dernier pasteur exécuté, le fut par arrêt du parlement de Toulouse, en 1762.

riter ces services ne rejaillissait point sur le clergé. D'abord, ce n'est pas en donnant à des administrations quelques hommes plus ou moins instruits, qu'un corps chargé de l'enseignement religieux, peut s'attirer la vénération publique ; ce serait plutôt en se renfermant dans ses fonctions, et en s'acquittant de tout ce qu'elles exigent de vertus et de lumières : ensuite, ces évêques n'étaient pas, en général, les plus connus par une piété fervente ; on les voyait souvent intriguer dans les ministères ou briller dans les salons. Bientôt quelques plaisans les désignèrent sous le nom d'*évêques administrateurs de provinces*, pour les distinguer des *évêques administrateurs de sacremens*. Comme ils desiraient à-la-fois être applaudis du public, et conserver de l'influence dans l'ordre de l'église, après avoir fait preuve de talens administratifs dans leurs diocèses et d'indépendance dans la capitale, ils allaient aux assemblées du clergé, approuver ou même rédiger les remontrances contre les protestans et contre les philosophes. Le haut clergé compromis par ceux de ses membres qui s'obstinaient à rester dans l'ornière des préjugés, ne l'était pas moins par ceux qui voulaient en sortir : il manquait, aux uns comme aux autres, l'esprit évangélique.

Enfin, une cause de discrédit pour le clergé était cette multitude d'hommes qui, sans être dans les ordres, portaient le nom d'abbé. Les uns avaient des bénéfices, les autres n'en avaient pas, et prenaient seulement un habit qui leur permettait de se présenter



le monde. La plupart étaient des frondeurs qui se piquaient de vivre en philosophes ; et leurs scandales les avaient rendus des personnages de comédie. C'était là le clergé aux yeux de gens frivoles, qui ne se doutaient pas de tout le bien que les vrais ecclésiastiques faisaient dans les villes et dans les campagnes.

A cette époque, où le clergé trouvait peu d'indulgence, on exagéra des torts, on en inventa ; la malignité ne se bornait pas toujours à la médisance, et passait souvent à la calomnie. Toutefois, si le clergé perdit beaucoup de sa considération et de son influence, il ne faut pas en accuser uniquement les hommes qui semaient l'incrédulité. Le clergé conspira contre lui-même, par ses divisions honteuses, par son opposition à des vues utiles, par l'abus de ses richesses, et par le dédain d'une partie de ses membres pour les vertus dont il devait l'exemple.

La noblesse formait le second ordre de l'état : elle ne se réunissait pas, comme le haut clergé, en assemblée pour délibérer des remontrances relatives à ses intérêts et à ceux du royaume. Les ducs et pairs étaient seuls investis d'une autorité politique ; ils avaient, ainsi que les princes du sang, le droit de siéger au parlement. Leur titre, conféré par le roi, était héréditaire, et leur valait, à la cour, des honneurs qu'aucune autre illustration n'obtenait. Cependant ils n'exerçaient pas une haute influence sur les affaires du royaume et sur l'opinion des Français. La pairie était comme absorbée dans le parlement ; et lors des

grands débats, les regards se dirigeaient bien moins vers elle que vers la magistrature. Ainsi cachée, la pairie française n'avait point cet éclat qui fait pâlir celui de la noblesse ordinaire. Un duc et pair, à Versailles, se croyait au premier rang, par son titre et par ses honneurs; mais un gentilhomme qui le surpassait, par l'ancienneté de la naissance, prétendait être le premier dans l'opinion publique.

Les nobles, indépendamment de leurs privilèges pécuniaires et de leurs privilèges honorifiques légalement établis, en avaient beaucoup d'autres qu'ils devaient aux usages ou à leur crédit. Les hautes fonctions militaires, diplomatiques et judiciaires, leur étaient assurées. Une ancienne maxime disait, il est vrai, que *nulle porte d'honneur n'était fermée aux membres du tiers* (1), et qu'ils pouvaient être élevés à tous les emplois : mais, les exceptions étaient si rares qu'elles attestaient les avantages de la naissance; et la manière dont les grades étaient trop souvent accordés prouvait à quel point on en faisait le patrimoine de la noblesse. Le duc de Fronsac fut nommé colonel à sept ans, et son major en avait douze. Un colonel pouvait donner sa démission de son régiment, et rester attaché à l'armée; alors, bien qu'il ne servît point, il conservait ses appointemens et tous les droits à devenir officier général; ses années d'existence comptaient pour années de service. La carrière des

(1) Lhospital, aux états d'Orléans.

honneurs ecclésiastiques était la moins hérissée d'obstacles pour l'homme de talent sans naissance; encore, les évêchés étaient-ils de plus en plus regardés comme appartenant aux cadets de familles nobles; et ce fut une cause de l'affaiblissement du clergé. Quant aux places d'administration, la noblesse les dédaignait. Très peu d'hommes dont les aïeux avaient l'illustration de l'épée, ou étaient avancés dans la robe, prenaient des intendances; mais elles n'étaient pas pour cela laissées à la roture, elles excitaient l'ambition de la petite noblesse.

Les professions lucratives étaient interdites aux nobles; seulement, par une disposition peu ancienne, le haut commerce ne dérogeait pas. Tel homme qu'il avait enrichi, et qui s'était fait anoblir, le continuait encore; mais je ne crois pas qu'il y eût d'exemple d'un noble de race cherchant à réparer sa fortune par des spéculations commerciales. L'esprit de la noblesse était opposé à l'esprit de négoce et de finance : il en résultait des inconvéniens et des avantages. Le dédain pour des hommes qui exerçaient des professions utiles, et la préférence donnée à la vie oisive sur la vie laborieuse, étaient très blâmables, et devenaient odieux quand celui qui affichait le mépris pour l'argent obtenu par le travail, allait mendier bassement les faveurs du prince. Mais ils donnaient de beaux exemples, ces gentilshommes qui, après trente ans de services militaires, n'attendaient d'autre récompense qu'une croix de St-Louis et 400 liv. de pension; et ces

magistrats qui, loin de s'enrichir par leurs fonctions, payaient l'honneur de consacrer leurs lumières et leur intégrité à rendre la justice. Il y avait alors en France une classe d'hommes chargés de faire respecter le désintéressement, et pour ainsi dire, d'en pratiquer le culte. Aujourd'hui que cette classe n'existe plus, comment empêcher les richesses d'envahir la considération? Grand problème! qui sera, pour le législateur, difficile à résoudre.

L'esprit nobiliaire est très différent de l'esprit aristocratique. La véritable aristocratie respecte et maintient les lois; la noblesse se regardait comme au-dessus des lois. Il y eut, sous Louis XV, d'effrayans exemples d'impunité (1). De grands scandales étaient causés par les *arrêts de surséance* qui autorisaient des gens puissans à ne pas payer leurs dettes, en interdisant à leurs créanciers le droit de les poursuivre. Souvent des nobles employèrent les lettres de cachet contre des roturiers, dont ils pensaient avoir à se plaindre, ou dont ils craignaient le ressentiment, après les avoir outragés (2). Les plus crians abus n'étaient guère à la

(1) On se souvient de ces vers courageux de Gilbert :

« . . . .
« Pauvre, on l'aurait flétri d'un arrêt légitimé;
« Il est puissant, les lois ont ignoré son crime.

(2) On doit aux gentilshommes le préj[illegible] de se battre avec les roturiers. Mais, dans [illegible] garnison, les légistes commençaient à fo[illegible] r les [illegible] eux; et très exercés à l'escrime, ils rem[illegible] avantages.

disposition que des gens de cour; mais généralement les nobles aimaient à exercer l'arbitraire autour d'eux : ils y étaient encouragés par l'exemple du gouvernement, par la complaisance qu'ils trouvaient dans les hommes en place, et par la crainte que leur crédit inspirait aux agens subalternes de l'autorité. Rarement osait-on réprimer leurs écarts, leurs délits; et souvent on s'empressait de trouver des torts aux gens qu'ils accusaient.

Tout gentilhomme prétendait à l'égalité dans l'ordre de la noblesse, et citait avec fierté ce mot de Henri IV : *Mon plus beau titre est celui de premier gentilhomme du royaume.* En réalité, cependant, il y avait beaucoup de distinctions et de divisions établies entre les nobles.

Une ligne de démarcation très forte existait entre la noblesse d'épée et la noblesse de robe, dont l'origine était moins ancienne. La première parlait avec orgueil de son sang versé pour l'état, et considérait peu les honorables, mais pacifiques fonctions de la magistrature. Toutefois, quand il fallait réclamer l'indulgence ou l'équité des juges, de quelque titre qu'on fût revêtu, on n'hésitait point à leur donner des marques de déférence. Si un grand seigneur était impliqué dans une affaire au parlement, toute sa famille, en deuil, se rendait au palais; et placée sur le passage des magistrats, les saluait en silence : mais le lendemain, à Versailles, un homme de robe n'était plus qu'un *bourgeois.* Les magistrats regardaient les

militaires comme des machines obéissantes; ils se jugeaient plus indépendans, plus instruits, plus désintéressés que les gens de cour; et ils avaient en morgue ce que ceux-ci avaient en vanité. Les mœurs de la plupart des grands seigneurs étaient très dissolues; il était d'usage parmi eux de faire des dettes, d'avoir des maîtresses, et de laisser à sa femme une entière liberté. Presque tous les magistrats avaient des mœurs respectables, et s'enorgueillissaient, à juste titre, d'une telle différence entre eux et les courtisans; mais ceux-ci se croyaient autorisés, par cette différence même, à voir en eux de petites gens et des pédans.

Une autre ligne de séparation, à-peu-près aussi marquée que la précédente, existait entre la noblesse de cour et la noblesse de province. Celle qui brillait à Versailles tirait vanité de ses honneurs et de ses richesses, et parlait avec une pitié dérisoire de celle qui végétait dans les petites villes ou dans les châteaux. De leur côté, les nobles de province vantaient leur indépendance; et, avec une indignation mêlée d'envie, accusaient les courtisans d'obséder le monarque, d'obtenir seuls les faveurs, et de se gorger de la fortune publique.

Les gens de cour eux-mêmes n'étaient pas égaux entre eux. Il y avait un intervalle entre le grand seigneur et l'homme de qualité. Enfin, depuis le gentilhomme dont la généalogie ne laissait apercevoir aucune trace d'anoblissement, il y avait bien des degrés, des nuances de noblesse plus ou moins récente, jusqu'à

l'anobli d'hier qui devait son titre, soit à la justice ou à la faveur du prince, soit à l'acquisition d'une charge vendue au profit du trésor.

Tous ces degrés, toutes ces nuances mettaient, dans la situation de beaucoup de personnes, quelque chose d'incertain, d'équivoque; et il en résultait qu'un homme pouvait facilement en humilier d'autres, sans être garanti de se voir humilier à son tour. Celui qui, dans telle société, passait pour *homme comme il faut*, perdait cet avantage lorsqu'il arrivait dans telle autre. Chacun essayait d'effacer la distance qui le séparait de la classe supérieure à la sienne, et mettait de l'amour-propre à maintenir son rang, surtout à l'égard de ceux qui lui étaient immédiatement inférieurs. L'homme de cour parlait d'un ton plus poli au bourgeois, avec lequel il ne craignait pas d'être confondu, qu'au noble de province sur lequel il était bien aise de constater sa supériorité. Les *gens de rien* n'étaient pas toujours des roturiers : ces mots signifiaient, dans telle bouche, ce sont des anoblis, et dans telle autre, ce sont des gens de robe. Il y avait, qu'on me passe cette expression, il y avait comme une cascade de mépris qui tombait de rang en rang, et ne s'arrêtait point au tiers état; le juge d'un petit tribunal avait pour le marchand un dédain, que celui-ci rendait à l'artisan. Tous ces froissemens de l'amour-propre, si facile à blesser en France, furent une des grandes causes du mécontentement général qu'on observait dans la société, aux approches de la révolution.

Il semblerait que plusieurs causes dussent rapprocher la noblesse de la haute bourgeoisie; d'abord, le besoin d'argent. Une mésalliance était une tache, une sorte de délit, à moins qu'elle ne fût une spéculation. Des gens de qualité, des grands seigneurs remédiaient aux suites de leurs folles dépenses, en épousant les héritières de riches financiers. Ces mariages ne rapprochaient nullement les deux ordres. Le dernier était blessé d'entendre les nobles qui s'enrichissaient par un pareil moyen, se plaisanter eux-mêmes avec effronterie, et dire *qu'ils mettaient du fumier sur leurs terres*. Ces nobles méprisant leurs nouvelles familles, le ressentiment était bien permis à leurs femmes; et parfois elles répondaient en mots piquans sur la noblesse indigente, aux traits lancés contre la roture opulente.

Une cause de rapprochement, puissante en apparence, était l'attrait du plaisir. Quiconque jouissait d'une grande fortune pouvait faire asseoir à sa table des personnages d'un haut rang; mais l'union qui paraissait se former était fugitive. Un opulent financier voyait accourir à ses fêtes des gens titrés qui le flattaient; mais à peine ses nobles convives étaient-ils sortis, qu'ils semblaient avoir à se venger de lui, et le couvraient de ridicule.

Des goûts plus délicats avaient formé quelques réunions intéressantes où se trouvaient des gens de lettres et des grands seigneurs, des artistes et des femmes spirituelles. Une conversation variée faisait

le charme de ces sociétés; on y parlait de poésie et de métaphysique, des intérêts de l'humanité et de l'anecdote du jour. Il y régnait assez d'égalité pour ne blesser aucun amour-propre; il y avait trop de tact des convenances pour offenser aucune vanité. Les réunions de madame Geoffrin, de la princesse de Beauvau, quelques autres encore, répandaient dans la haute société le goût des lettres et de l'instruction; mais je doute qu'elles fussent utiles aux écrivains. Les discussions approfondies auraient paru, dans un salon, fort pédantesques; il s'agissait de briller et de plaire. Les écrivains étaient ainsi détournés des méditations sérieuses; on leur inspirait une autre ambition que celle de chercher la vérité et d'obtenir une gloire durable. On vit se former à de telles écoles une classe de littérateurs qui spéculaient sur leur esprit.

Beaucoup de jeunes seigneurs de la cour de Louis XV adoptaient les idées philosophiques; et leur situation devait être enchanteresse : ils se procuraient les plaisirs de l'égalité, sans perdre les priviléges de leur rang; et ils frondaient les abus dont ils profitaient. Quelques-uns visitaient Londres. Le duc de Chartres, le duc de Lauzun, le comte de Lauraguais en rapportaient des idées politiques superficielles et surtout les modes. Ces jeunes étourdis qui prenaient le frac et les bottes, qui parlaient de courses de chevaux, des débats du parlement anglais, des abus à corriger en France, étaient en contraste parfait avec les vieux courtisans qui continuaient de suivre gravement l'é-

tiquette, et pour qui les affaires du royaume se réduisaient aux faveurs et aux disgrâces de l'intérieur du château de Versailles.

Entre une classe puissante et une classe faible, les seuls véritables liens sont ceux que forment une protection bienveillante et une reconnaissance méritée. Un patronage utile à beaucoup de familles roturières, honorable pour des familles nobles, était exercé par celles-ci à l'égard des premières. Un certain nombre de nobles qui n'avaient ni l'ignorance des vieux courtisans, ni la légèreté d'esprit des jeunes seigneurs, s'occupaient sérieusement des intérêts de la société. On les voyait, dans leurs terres, améliorer l'agriculture, encourager le travail et les bonnes mœurs; dans les villes, fonder des sociétés utiles, aider les talens, offrir des vues sages à l'administration. En général, ces vrais amis de l'humanité, souvent fort éclairés, toujours respectables par leurs intentions, étaient disciples non des philosophes, mais des économistes.

Presque tous les travaux nécessaires à la société étaient le partage du tiers état. Les différens degrés de considération qu'on pouvait accorder aux occupations roturières, si nombreuses et si diverses, étaient réglés par une idée fort juste. Une profession était d'autant plus estimée qu'elle supposait, dans ceux qui l'exerçaient, un plus grand développement de l'intelligence; elle l'était d'autant moins, qu'elle réduisait davantage ceux qui s'y livraient au seul emploi de leurs forces physiques. La richesse avait aussi beau-

coup d'influence sur les jugemens du public. Si l'on regardait comme appartenant à la haute bourgeoisie, les hommes qui, dans les professions libérales, développaient des talens remarquables, on y plaçait également ceux qui, par le commerce ou les places de finance, avaient fait de grandes fortunes.

En général, la bourgeoisie était dans cette position, éloignée de l'opulence et de la pauvreté, qui conserve les bonnes mœurs. D'honorables professions, abandonnées aux roturiers, étaient remplies avec une scrupuleuse et noble délicatesse. L'homme sans naissance et d'une fortune modeste, savait que ses enfans rencontreraient de nombreux obstacles dans leur carrière; il les excitait à l'étude, au travail, il les entourait de bons exemples, et leur apprenait à se créer des titres à l'estime publique.

Depuis le règne de Louis XIV, le tiers état faisait sans cesse des progrès. L'activité et l'intelligence françaises luttaient, non sans avantages, pour surmonter les obstacles que l'esprit réglementaire et fiscal de l'autorité opposait au développement des arts utiles. L'industrie et le commerce créaient quelques grandes fortunes, et donnaient l'aisance à beaucoup de familles. Les lumières se répandaient dans la classe moyenne; le courage d'esprit, une ambition raisonnable s'y faisaient de plus en plus remarquer. En même temps que l'inégalité des richesses diminuait, et laissait, entre la noblesse et la roture, moins d'intervalle, la classe qui commandait se trouvait mena-

cée d'être bientôt inférieure en talens, en mérite, à celle qui était commandée; signe certain que des changemens politiques se préparent dans un état.

Les avocats, les médecins, les hommes dont les professions exigeaient des lumières, des talens, et dont chacun pouvait avoir à réclamer le secours, s'ils avaient de la dignité dans le caractère, ne laissaient point oublier que leur position était indépendante; mais le plus grand nombre des roturiers vivaient dans un état d'oppression réelle. Ce que j'ai dit des impôts, des charges qui y étaient ajoutées, des abus crians de la répartition et de la perception, fait assez connaître quelle était la misère des cultivateurs, sans que j'aie besoin d'en compléter le triste tableau. La servitude personnelle n'était plus qu'une rare exception, mais elle existait encore sur quelques points du royaume. Dans les villes, l'industrie et le commerce étaient livrés à des monopoleurs. Les réglemens déterminaient à quelles conditions on pouvait gagner sa vie, et servir le public. Un homme habile qui voulait perfectionner, étendre son genre de fabrication, s'exposait à être assailli par des communautés qui l'accusaient d'attenter à leurs droits; et il s'ensuivait des perquisitions, des saisies, des procès et des amendes. Les mêmes vexations avaient lieu pour la vente d'un objet qui n'était qu'analogue à ceux que la corporation dont on faisait partie pouvait offrir au public. Un ouvrier très intelligent, s'il lui était impossible d'acheter la maîtrise, devait toute sa vie travaill

pour le compte d'autres ouvriers, peut-être moins intelligens, mais plus riches que lui. On ne permettait à un homme d'exercer que le métier pour lequel il avait payé son apprentissage. Si ce métier ne lui donnait pas de travail, et qu'on lui en proposât dans un autre, la jurande lui interdisait d'accepter, et ne s'informait point comment il vivrait. Le pauvre n'était pas seul victime. Les réglemens minutieux qui prescrivaient la manière de fabriquer faisaient remonter d'incroyables vexations jusqu'aux plus riches manufacturiers (1). On remplirait des volumes, si l'on notait toutes les iniquités, au milieu desquelles les Français parvenaient encore à développer leur industrie.

La situation de la France, à la fin du règne de Louis XV, a presque toujours été jugée plus alarmante ou meilleure qu'elle n'était en réalité : essayons d'observer avec justesse. Des troubles prochains ne menaçaient point le royaume. Les privilèges onéreux

(1) « J'ai vu, dit un inspecteur des manufactures, j'ai vu couper par morceaux, dans une seule matinée, quatre-vingts, quatre-vingt-dix, et jusqu'à cent pièces d'étoffes. J'ai vu renouveler cette scène chaque semaine, pendant nombre d'années. J'ai vu confisquer plus ou moins de marchandises, avec amendes; j'en ai vu brûler en place publique les jours de marché; j'en ai vu attacher au carcan, avec le nom du fabricant, et menacer celui-ci de l'y attacher lui-même, en cas de récidive. J'ai vu tout cela à Rouen ; et tout cela était voulu par les réglemens, ou ordonné ministériellement; et pourquoi? Uniquement pour une matière inégale, ou pour un tissage irrégulier, ou pour le défaut de quelque fil ou chaîne, ou pour celui de l'application d'un nom, quoique cela provînt d'inattention, ou enfin pour une couleur de faux teint, quoique donnée pour telle..... » *Encyclopédie méthodique*, au mot *Manufacture*.

des premiers ordres froissaient le tiers état; mais le sentiment qu'il éprouvait était moins la haine que l'envie; et le desir général des familles bourgeoises était d'acquérir un jour la noblesse, afin d'avoir part aux avantages dont jouissait la classe favorisée du sort. Une multitude de Français étaient misérables, soumis à des vexations; mais, convaincus que telle devait être leur destinée, ils ne concevaient pas un autre ordre de choses, et se montraient patiens. Des voix éloquentes réclamaient des améliorations : le peuple ne les entendait pas; et les hommes les plus avides de réformes étaient disposés à voir des bienfaits dans les actes de justice que voudrait accorder le monarque. La situation des finances pouvait être changée bientôt, par l'économie et par la répression des abus. Tout annonçait qu'aucune guerre ne troublerait le continent. Les débats du clergé qui si long-temps avaient agité le royaume étaient enfin apaisés. Le coup d'état qui venait de renverser la magistrature laissait un champ libre aux volontés du prince. Les scandales de Louis XV avaient nui au roi plus qu'à la royauté; et le diadème, en passant sur un front pur, allait recouvrer tout son éclat. Il est évident que le nouveau roi monterait sur le trône avec une grande puissance, très supérieure aux obstacles que devaient rencontrer les réformes devenues nécessaires.

Assurément, une révolution n'était point imminente; mais des élémens de discorde existaient, et si le gouvernement ne savait pas les neutraliser, il les

verrait se développer un jour. *Tout ceci durera bien autant que moi*, disait Louis XV; *mais je ne sais comment s'en tirera mon successeur.* L'espèce de prophétie que renferme cette odieuse et sinistre phrase, devait se réaliser si l'on continuait de gouverner avec si peu de sens, alors même qu'on bannirait du château la débauche et les maîtresses. De justes réclamations s'étaient fait entendre; les premiers ordres, jaloux de leurs priviléges, refusaient d'y souscrire; le tiers état grandissait, la plainte deviendrait toujours plus générale et plus hardie; peut-être finirait-elle par s'adresser à quelque autre puissance que l'autorité royale. La nation ne pensait nullement à demander les états généraux; mais plusieurs fois leur nom avait été prononcé sous le règne de Louis XV. Ce nom que le grand nombre ne répétait pas alors, pouvait dix ou vingt ans plus tard devenir un cri général. Tout était calme; mais si la sagesse n'assurait pas l'avenir par de prudentes réformes, les commotions deviendraient inévitables. Beaucoup d'hommes, au milieu des débats politiques, apporteraient-ils les connaissances profondes que donne seule une longue expérience? La religion affaiblie pourrait-elle dompter les passions? Quel serait le sort du royaume si la bourgeoisie, dans des luttes avec la noblesse, appelait imprudemment à son secours cette multitude ignorante et misérable, dont nous avons vu les souffrances?

Dans la situation incertaine où se trouvait la France, le successeur de Louis XV pouvait laisser

fondre sur l'état d'effroyables orages; comme aussi il lui était peu difficile d'assurer la prospérité publique, s'il avait de la fermeté et des lumières ou, seulement, s'il savait choisir un ministre et le maintenir au pouvoir.

Louis XV eut un fils, ce dauphin dont on parlait si diversement, et qui reste encore l'objet de jugemens opposés. Ses mœurs formaient un contraste touchant avec la corruption dont il était environné. Solitaire au milieu de la cour, il s'était fait dans le château de Versailles une retraite, où il vivait avec sa digne compagne et quelques hommes éprouvés. Il s'occupait assidument d'acquérir des connaissances politiques; l'*Esprit des lois* est un des livres qu'il avait médités; il aimait les études historiques : *L'histoire*, disait-il, *donne aux enfans des leçons qu'on n'osait pas faire à leurs pères*. Ses défauts étaient ceux qui résultent d'une dévotion exaltée. Son précepteur, l'évêque de Mirepoix, lui avait donné des préjugés; il attachait une extrême importance à de minutieuses pratiques, plus faites pour un cénobite que pour un roi, et l'affliction profonde qu'il ressentit de la chute des jésuites, annonce la confiance qu'il leur accordait (1). La plus grande partie du clergé le vantait comme un homme extraordinaire; le parlement et les philosophes

(1) On a répandu plusieurs anecdotes qui, si elles étaient vraies, prouveraient dans le dauphin un asservissement honteux à toutes les volontés ultramontaines; mais aucune de ces anecdotes n'est bien attestée.

craignaient qu'il n'eût un jour les faiblesses d'une dévotion superstitieuse; les hommes impartiaux attendaient avec incertitude si le mouvement qui s'opérerait en lui, en montant sur le trône, ferait prédominer ses qualités ou ses défauts. Parmi les conjectures qu'on peut faire sur la manière dont il aurait gouverné, celles qui lui sont favorables ont le plus de probabilité. Mon opinion se fonde particulièrement sur l'estime qu'il vouait à Machault : un prince pieux qui savait apprécier ce ministre devait offrir, s'il eût régné, des traits de ressemblance avec Louis IX. Il mourut à 36 ans (1765), et quitta sans effort les grandeurs du monde pour aller recevoir la couronne céleste.

Le dauphin laissa trois fils qui tous trois ont régné: le duc de Berri (Louis XVI), le comte de Provence et le comte d'Artois. L'aîné avait onze ans quand ils perdirent leur père qui, malheureusement, s'était trompé dans le choix de leur gouverneur. Le principal titre du duc de la Vauguyon à cet honneur, était de passer beaucoup de temps au pied des autels; et il n'en rapportait point le sentiment de ses graves devoirs. C'était une idée commune aux instituteurs des princes qu'il fallait tenir leurs élèves dans l'ignorance de l'art de régner, afin de les dominer un jour; et le duc de la Vauguyon adopta cette idée, dont sa médiocrité même aurait dû le garantir. Louis XVI, doué d'une mémoire heureuse, savait le latin, l'anglais; il avait appris la géographie, mais il

n'en voyait que la partie matérielle; il avait lu des livres d'histoire, mais sans qu'on l'eût exercé à apprécier les faits, à en tirer des conséquences justes : ses connaissances n'étaient pas celles d'un roi. Ses bonnes qualités, sa droiture, son amour du bonheur public, devinrent inutiles ou funestes, parce qu'il ne savait point discerner la route qui pouvait le conduire à son but. On n'a pas assez observé, je crois, que sa faiblesse venait de l'éducation, plus encore que de la nature. Quand un homme se juge dépourvu de lumières, plus il a le desir du bien, plus il hésite à se déterminer; il temporise, il change de projets, parce qu'il veut et ne peut distinguer le parti le plus sage. La faiblesse de ce malheureux prince était surtout de l'irrésolution, de la défiance de lui-même : une autre éducation eût fortifié son caractère, en agrandissant le cercle de ses idées.

Louis XV laissait peu ses petits-fils approcher de sa personne; il jugeait nécessaire pour leur dérober le spectacle de ses débauches, et pour leur imprimer le respect, de les tenir dans un état d'éloignement et de crainte. Cette sévérité contribuait à donner au jeune dauphin une humeur sérieuse. Avec les qualités qui rendent un prince digne d'être aimé, il n'était nullement ce qu'on appelle un prince aimable (1). Sa figure exprimait presque toujours le mécontentement; il avait

(1) Madame du Barry, pour le désigner, se permettait de dire : *le gros garçon mal élevé.*

de la brusquerie, et n'annonçait point cette facile et molle complaisance dont il a depuis donné tant de preuves. Des gens de cour lui ayant un jour demandé quel surnom il préférerait : *Je veux*, répondit-il, *qu'on m'appelle Louis le sévère.* Adressé à des courtisans, ce mot est très beau.

Le dauphin n'avait pas seize ans lorsqu'il fut uni à Marie Antoinette d'Autriche (1770). Nous avons vu qu'un grand changement s'était opéré dans la politique du cabinet de Versailles, si long-temps fidèle au projet d'abaisser la puissance autrichienne. Le duc de Choiseul pensait que les seuls empires capables de porter ombrage à la France, étaient l'Angleterre, dont il desirait ardemment troubler la prospérité, et la Russie, dont les forces toujours croissantes commençaient à peser dans la balance de l'Europe. C'est pendant son ambassade à Vienne qu'il avait commencé à former un nouveau système, sur les moyens d'établir la puissance française au dehors. Les deux bases de son plan furent une étroite alliance avec l'Autriche et le *pacte de famille.* La première partie de ce plan, qu'il affermissait par le mariage du dauphin et d'une archiduchesse, avait de nombreux détracteurs. Non-seulement les hommes qui aspiraient à perdre le ministre, dans l'espoir de le remplacer, et ceux qui attaquaient en lui un soutien des parlemens, et ceux qui voulaient le punir d'avoir contribué à la destruction des jésuites, se réunissaient pour lui susciter des obstacles ; mais encore beaucoup de personnes, fidèles

à un système que décorait le nom de Richelieu, et que soutenait une vieille haine, voyaient dans l'exécution des idées de Choiseul l'humiliation de la France. Le mariage était donc l'objet de vives censures. Avant de toucher le sol de sa nouvelle patrie, Marie Antoinette avait des ennemis en France, et surtout à la cour. Madame Adélaïde, fille de Louis XV, ne dissimulait point combien elle était blessée de voir son neveu s'unir à une Autrichienne.

La jeune archiduchesse arrivait dans un temps où les finances étaient épuisées, où la disette désolait les provinces; on eut soin qu'elle ne pût s'en apercevoir, elle traversa la France au milieu des fêtes préparées sur son passage. Tandis qu'on en disposait de plus éclatantes dans la capitale, il circula un projet manuscrit, dont l'auteur indiquait tout ce qui lui paraissait nécessaire pour célébrer avec pompe le mariage du dauphin; son devis s'élevait à vingt millions; il terminait en proposant de ne rien faire de ce qu'il avait indiqué, et de remettre au peuple vingt millions sur les impôts. Je rappelle cette idée parce qu'elle fait connaître la direction que prenaient alors beaucoup d'esprits, amis du bien, un peu rêveurs.

La fête de Paris se changea en une scène de deuil. L'échafaudage du feu d'artifice tiré sur la place Louis XV, s'enflamma : la foule était prodigieuse, la terreur se répandit; les mesures d'ordre avaient été mal prises parce que le prévôt des marchands, pour conserver un privilège de sa place, avait enlevé la surveillance

au lieutenant de police. Près de trois cents personnes périrent. Le peuple regarda comme un sinistre augure cette fête du mariage; et depuis, il en a fréquemment rappelé le souvenir. Les jeunes époux, cause innocente d'un si cruel évènement, excitèrent de l'intérêt, parce qu'on sut que leur désolation était profonde; plusieurs fois la dauphine en pleurs s'écria : *et peut-être on ne nous dit pas tout!*

Diverses causes tardèrent peu à fortifier les préventions défavorables qui avaient précédé l'arrivée de l'archiduchesse. Un incident ridicule des fêtes de la cour lui devint nuisible. Marie Thérèse jalouse d'exercer de l'influence, même par de petits moyens, avait chargé son ambassadeur de demander à Louis XV que mademoiselle de Lorraine, qui appartenait à la maison d'Autriche, dansât le menuet au bal de la cour immédiatement après les princesses du sang. Le bruit se répandit que Louis XV accordait cette demande : aussitôt les ducs et pairs se réunissent; la grave assemblée, présidée par un évêque, discute la question du menuet, et arrête qu'il sera présenté au roi un mémoire signé par toute la haute noblesse. La réclamation est portée à Versailles par l'évêque de Noyon. Le roi, dans sa réponse, assure les ducs et pairs que *la danse au bal ne peut tirer à conséquence; il invoque la fidélité, attachement, soumission et même amitié, que les grands et la noblesse de son royaume ont toujours marqués à lui et à ses prédécesseurs.* Malgré ses instances, la plupart des grandes

familles s'éloignèrent des bals de la cour; il ne s'y trouva guère que les personnes qui craignaient pour leurs charges, et n'osaient s'exposer à déplaire au monarque. Tandis que dans Paris on plaisantait sur cette discussion bizarre, le parti de la cour opposé à l'Autriche accusait la dauphine d'immoler l'intérêt de la France à la vanité de sa mère; et l'on entendait murmurer que Marie Antoinette avait le cœur autrichien.

A Versailles, cette princesse fut étonnée d'une foule d'usages minutieux, assujétissans, inconnus à la cour de Vienne où règne la simplicité. La dauphine avait quinze ans; légère, vive, elle fuyait la gêne de l'étiquette ou ne s'y soumettait qu'en plaisantant, et désolait la gravité de sa dame d'honneur. Louis XV, le dauphin, ne lui donnaient pas de conseil; son instituteur, l'abbé de Vermond (1), encourageait son indépendance; elle ignorait combien de gens, irrités par ses étourderies, s'étudiaient à lui trouver des torts.

Ses ennemis, à cette époque, n'étaient que dans le

(1) Après que le mariage eut été décidé, on desira que l'archiduchesse eût un instituteur français, et le duc de Choiseul fit partir pour Vienne l'abbé de Vermond qui lui était recommandé par l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne. C'était un de ces abbés qui prenaient pour de la philosophie les maximes de l'égoïsme. Cet instituteur s'occupa d'o[l]
crédit sur son élève, en évitant avec soin tout ce qui po
Il aurait été fort peu en état de l'éclairer sur les devoirs d'
France; mais il ne lui fit pas même connaître notre
on n'a lu un livre d'histoire à Marie Antoinette; et
avait donné une répugnance invincible pour toute le

château de Versailles; Paris l'aimait. La dauphine était bonne; elle saisissait les occasions d'arracher à l'infortune des gens sans protecteur. Plusieurs fois elle profita de l'amabilité que Louis XV trouvait en elle, pour obtenir des actes de justice. On citait des traits qui prouvaient sa sensibilité, et qui lui attiraient l'affection publique. (1)

Un sujet de douleur existait pour Marie Antoinette, et fut long-temps caché. Le prince, dont elle venait embellir l'existence, l'avait reçue avec froideur. Le dernier tort du duc de la Vauguyon envers son élève, avait été de lui faire considérer à regret cette union, lorsqu'elle était décidée. Ce ne fut pas cependant la seule cause de l'espèce d'éloignement que le dauphin éprouva d'abord pour sa jeune compagne. On sait aujourd'hui qu'il avait une triste infirmité, dont l'art des médecins ne triompha que plusieurs années après son mariage. Ce malheur ajoutait à sa timidité, à son mécontentement de lui-même et des autres : il laissait voir à sa femme de l'indifférence, quelquefois même de l'humeur. Marie Antoinette dé-

(1) Dans une chasse, elle avait donné sa voiture à de pauvres cultivateurs, dont le père venait d'être blessé. Un jour, on la trouva qui pansait elle-même un de ses gens. Une mère qui demandait la grâce de son fils, s'adressa à madame du Barry comme à la femme la plus puissante de la cour; et, se voyant repoussée, implora la dauphine. Quelqu'un eut la cruauté de dire à Marie Antoinette que cette femme avait sollicité d'abord madame du Barry. *Ah! s'écria-t-elle, si j'étais mère, pour sauver mon fils, je me jetterais aux genoux de Zamore!* C'était le nom d'un petit Indien dont s'amusait madame du Barry.

vorait ses chagrins, et s'efforçait de lui paraître plus aimable : elle obtint, par degrés, l'affection et la confiance, objets de ses desirs; elle vit son mari se plaire avec elle, prendre part à ses jeux. Bientôt elle profita de son influence pour l'engager à paraître avec un front moins soucieux, à rendre son abord plus encourageant; et le public sut gré à l'institutrice, du changement qu'on aperçut dans les manières du dauphin.

La première entrée des jeunes époux dans la capitale avait été marquée par ces transports que les Français savent si bien manifester. Plusieurs fois ils retournèrent à Paris, pour jouir du bonheur qu'ils avaient goûté. Un soir qu'ils assistaient à la représentation du *Siége de Calais*, de bruyans applaudissements accueillirent ces vers :

« Le Français, dans son prince, aime à trouver un frère
« Qui, né fils de l'État, en devienne le père. »

Lorsque ensuite ce vers fut prononcé :

« Rendre heureux qui nous aime, est un devoir si doux ! »

le dauphin et la dauphine applaudirent les premiers, et cette réponse excita de nouveaux transports.

Cependant, le duc de Berri allait devenir Louis XVI, et il n'acquérait aucune habitude des affaires; personne ne l'instruisait à remplir les devoirs qui bientôt lui seraient imposés. Rien n'était prévu pour as-

surer la paix du nouveau règne, lorsque Louis XV ferma les yeux (10 maî, 1774). (1)

(1) Les ministres qu'il laissait, les seuls du moins dont nous ayons besoin de retenir les noms, étaient Maupeou, Terray, le duc d'Aiguillon, appelé pour remplacer Choiseul, dans le dessein d'insulter à la magistrature, et le duc de la Vrillière, connu par le nombre prodigieux de lettres de cachet qu'il distribua pendant sa longue administration.

FIN DE L'INTRODUCTION.

HISTOIRE

DU

RÈGNE DE LOUIS XVI,

PENDANT

LES ANNÉES OÙ L'ON POUVAIT PRÉVENIR OU DIRIGER

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

LIVRE PREMIER.

Les Français voyaient avec joie monter au trône Louis XVI et sa jeune compagne. On aimait d'autant plus à célébrer le nouveau règne qu'on se vengeait ainsi du règne passé; et l'on disait dans Paris qu'il fallait donner au successeur de Louis XV, le nom de *Louis le désiré*.

Le roi n'avait pas vingt ans; étonné, affligé même de sentir le poids d'un sceptre dans sa main; désirant le bien public, craignant son inexpérience, il ch-

chait avec candeur qui pourrait l'éclairer. Sa pensée se dirigea vers Machault qu'on avait vu, sous son aïeul, dans trois ministères, donner tant de preuves d'intégrité et de lumières. Quelle heureuse influence eût exercé le retour de Machault! Ce ministre eût repris ses sages projets, et n'aurait plus rencontré l'opposition des parlemens. Mentor du jeune roi, il aurait mis ses soins à l'instruire, à lui inspirer de la fermeté dans le gouvernement et dans sa famille. Parmi les hommes dont les noms avaient frappé l'oreille du dauphin, aucun n'offrait plus de garanties à l'état.

Louis XVI pensait à l'intérêt public; toutes les personnes qui l'environnaient songèrent à des intérêts particuliers. La reine souhaitait que le duc de Choiseul fût rappelé : elle pouvait compter sur lui, leurs ennemis étaient les mêmes; et son désir était conforme aux instructions de sa mère. La prodigalité, les dettes de Choiseul, son penchant réel ou supposé pour la guerre, repoussaient la confiance de Louis XVI; un autre obstacle encore, un obstacle invincible s'opposait à ce que le vœu de Marie Antoinette fût jamais réalisé. Le roi savait que, lors des poursuites du parlement contre les jésuites, le dauphin, son père, avait eu une vive altercation avec Choiseul; et le ressentiment filial qu'il en conservait était d'autant plus profond, que son gouverneur n'avait rien négligé pour perdre ce ministre dans son esprit.

Une tante de Louis XVI, madame Adélaïde, aspi-

rait à guider sa jeunesse, elle eût aimé à gouverner; elle devint l'espoir des courtisans qui redoutaient l'économie et la fermeté de Machault. L'abbé de Radonvilliers (1) l'entretint des alarmes du clergé. Deux ministres en place qui craignaient de n'y plus être bientôt, le duc d'Aiguillon et le duc de la Vrillière, lui vantèrent le mérite du comte de Maurepas qui, depuis vingt-cinq ans, était exilé pour une épigramme contre madame de Pompadour. Nommé à quatorze ans secrétaire d'état, il en avait exercé les fonctions à vingt-quatre; et plusieurs embellissemens de Paris, quelques encouragemens donnés aux sciences et à la marine, lui avaient mérité des éloges. Il passait pour un homme frivole; mais les deux ministres disaient que son âge de soixante-treize ans et sa longue retraite, avaient mûri son caractère, sans le rendre moins aimable. Sa cause fut d'autant mieux plaidée qu'il était l'oncle de d'Aiguillon et le beau-frère de la Vrillière. Madame Adélaïde fut convaincue de l'excellence d'un pareil choix : Louis XVI écouta sa tante, oublia Machault (2), et fit appeler Maurepas. Ainsi, le premier moment de son règne fit voir son desir du bien et sa faiblesse.

Le vieux Maurepas sortit d'exil avec la même légèreté d'esprit qu'il y avait portée, et son égoïsme avait

(1) Ancien jésuite qui avait été sous-précepteur de Louis XVI.

(2) En 1794, cet homme vénérable, âgé de plus de 83 ans, accablé d'infirmités, fut jeté dans une des prisons de Paris où, peu de jours après il expira sans secours.

fait des progrès. Enchanté de revoir la cour, d'y retrouver du crédit, de gouverner un jeune roi, il employa toute l'adresse dont il était doué, pour s'assurer les moyens de passer jusqu'à sa dernière heure dans une position si douce. Il fit perdre à madame Adélaïde le desir, ou du moins l'espérance de s'ingérer dans le gouvernement; il en éloigna la reine aussi long-temps qu'il lui fut possible; et, sous ce double rapport, on doit l'approuver. Mais, en un point, trop fidèle imitateur du cardinal de Fleury, dont il avait les goûts pacifiques, il détourna son royal élève de l'application aux affaires. Son plan de domination était simple: il dit au jeune roi qu'un administrateur ne peut bien exécuter que ses propres idées, qu'il faut, par conséquent, les adopter ou le renvoyer; en même temps, il invita chaque ministre à ne faire aucune proposition importante, sans en avoir conféré avec lui. Ainsi, un ministre ne devait proposer que ce qui convenait à Maurepas, et le roi devait approuver tout ce que proposait un ministre. Le mentor était présent, lorsqu'on soumettait au roi un travail; et, s'il était mécontent, il pouvait user de son privilège d'entretenir Louis XVI à toute heure, pour lui démontrer que le moment était venu de ne pas suivre les idées de l'administrateur, et de le renvoyer. Épris des charmes du pouvoir, il en écartait les ennuis. Pourquoi se fût-il inquiété de la situation du royaume? il était persuadé que les abus sont inévitables, utiles même à bien des égards, et que la monar-

chie française est un corps vigoureux qui se soutient par ses propres forces. On doit supposer qu'il était inutile de parler du bien public à cet homme si profondément personnel; mais il aimait, il recherchait les louanges; et pour en obtenir, il était très capable d'adopter des vues d'intérêt général, auxquelles il n'eût jamais songé de lui-même. Souvent il répétait qu'il faut écouter l'opinion publique et la suivre, espérant, avec ce principe, se dispenser de réfléchir et s'assurer des applaudissemens. On le vit entrer dans les routes politiques les plus différentes, concourir à des réformes, servir le despotisme : il ne repoussait les projets d'aucun parti; *on peut en essayer*, était sa phrase favorite. Plein d'esprit, d'adresse et de malice, nul ne savait mieux déconcerter par quelque saillie un interlocuteur embarrassant. C'est avec des épigrammes qu'il décidait les plus graves questions, et il se flattait de rendre ainsi un important service à l'état. Son humeur facile et gaie lui paraissait être l'heureux correctif du caractère sérieux et brusque de Louis XVI, qu'il jugeait fort enclin à la tyrannie, tant ses observations étaient superficielles. Maurepas était moins un ambitieux qu'un épicurien; mais je ne sais quelle perversité eût fait à Louis XVI, à la France, plus de mal que ne leur en causa la frivolité de ce singulier maire du palais.

La première ordonnance du nouveau roi annonça qu'il renonçait au droit de *joyeux avènement* (1),

(1) C'était un droit payé à l'avènement du roi, pour obtenir la confir-

que les créanciers de l'état seraient payés avec exactitude, et que l'économie réduirait par degrés les charges publiques. Le préambule disait : « Il est des dépenses nécessaires qu'il faut concilier avec la sûreté de nos états; il en est qui dérivent de libéralités peut-être susceptibles de modération, mais qui ont acquis des droits dans l'ordre de la justice, par une longue possession, et qui dès-lors ne présentent que des économies graduelles; il est enfin des dépenses qui tiennent à notre personne et au faste de notre cour; sur celles-là nous pourrons suivre plus promptement les mouvemens de notre cœur ». L'abbé Terray avait assez d'esprit pour imiter quelquefois le langage d'un honnête homme; mais, en haine de l'auteur, le style du préambule fut très critiqué dans Paris.

Chez un peuple léger, dont les idées prenaient l'essor, il importait de s'emparer des esprits, en gouvernant d'une manière sage et décidée. La France attendait quelle direction allait être imprimée aux affaires publiques. Deux grandes questions étaient le sujet de toutes les conversations et il eût fallu promptement les résoudre : les ministres de Louis XV seront-ils renvoyés? les parlemens seront-ils rappelés?

mation d'un grand nombre d'offices et de priviléges. Cet impôt n'étant pas reconnu du parlement, était levé sans être enregistré. Sous Louis XV, on lui donna une grande extension; il fut affermé pour vingt millions, et il est assez bien prouvé que les fermiers en perçurent quarante-et-un.

Marie Antoinette abandonna un droit beaucoup moins important, qu'on appelait, *droit de ceinture de la reine*.

La raison et l'intérêt public disaient qu'on devait craindre de flétrir le nouveau règne, en essayant de gouverner avec des hommes tarés, avilis dans les antichambres de madame du Barry, et justement odieux. On ne pouvait les laisser en place si l'on voulait renverser leur ouvrage; et, pour le conserver, il fallait le faire soutenir par des hommes dignes de la confiance publique.

La seconde question, très distincte de la première, n'aurait pas été plus douteuse pour un homm d'état. Dès les premiers jours du nouveau règne, j'indiquerai plus tard les motifs de cette opinion, on aurait dû faire cesser l'exil des anciens magistrats, et déclarer qu'ils ne seraient jamais rétablis en corps. Mais, quelque parti qu'on jugeât le plus sage, il fallait le prendre sans délai, afin de ne pas exposer le pouvoir aux funestes conséquences que l'indécision entraîne; et surtout, il fallait ne pas se jeter dans des contradictions déplorables. Qu'un roi de vingt ans hésite sur ce qui convient à l'intérêt général, on ne peut s'en étonner; mais qu'un vieux ministre sorte de sa retraite pour venir gouverner l'état, sans avoir d'opinion arrêtée sur les premières questions à résoudre, c'est ce qu'il est difficile de concevoir, et surtout d'excuser.

Maurepas voyait deux partis dans l'état; il voulait attendre, et ne se prononcer que lorsqu'un des deux serait évidemment le plus fort. Maupeou eut toute liberté pour défendre sa cause près du roi qui, avoir de résolution prise, était disposé à l'éco

faveur. Dauphin, il avait partagé l'opinion de la cour contre les anciens magistrats, et s'était irrité des écrits publiés par leurs défenseurs (1). Ainsi qu'il arrive à beaucoup d'hommes faibles, Louis XVI craignait de paraître dominé; et l'un des moyens qu'employait le chancelier pour faire impression sur lui, était de s'indigner avec adresse contre les audacieux qui se flattaient de trouver en lui moins de fermeté que n'en avait eue son aïeul. Louis XVI montra de la froideur aux princes pour leur opposition au nouveau parlement, et même il éloigna de sa personne les ducs d'Orléans et de Chartres. Lorsqu'un mois après son avènement, les corps de l'état furent admis à lui présenter leurs hommages, il dit au parlement de continuer à le servir avec zèle, et de compter sur sa protection. Les réponses de la reine furent encore plus positives; elle dit à la cour des comptes : « Vous devez à la prudence de votre chef, et à votre fidélité dans des temps de troubles, la conservation de votre existence ». Maupeou dictait ces réponses, avec lesquelles d'autres paroles devaient bientôt former un étrange contraste.

Le ministre qui succomba le premier fut le duc d'Aiguillon; sa chute n'eut point pour cause les intérêts politiques dont je viens de parler. Marie Antoinette qui continuait de charmer tout Paris par sa

(1) Il répondit un jour très durement à un jeune seigneur qui lui demanda s'il avait lu les mémoires de Beaumarchais.

beauté, sa jeunesse et ses grâces, ne cessait point d'avoir à la cour des ennemis très actifs, très soigneux d'observer ses imprudences, de remarquer ses torts. Reine, elle conservait l'étourderie de la dauphine, et sa légèreté blessait des personnes qui ne lui pardonnaient point. Ainsi, le jour des révérences de deuil, elle fut accusée d'avoir ri de la figure de quelques douairières; et le lendemain, une chanson d'une insolence extrême circula dans Versailles (1). Les hommes qui, par fidélité au système du cardinal de Richelieu, ou par animosité contre le duc de Choiseul, s'indignaient de l'alliance autrichienne, étaient les premiers à relever les fautes de Marie-Antoinette; et le duc d'Aiguillon, chef du parti qu'on appelait *anti-autrichien*, mettait si peu de mesure dans ses discours que la reine en demanda justice. Plus Maurepas désirait qu'elle fût étrangère au gouvernement, plus il avait besoin de lui prouver son respect, et de convaincre le roi de son dévoûment pour elle; aussi n'hésita-t-il point à lui sacrifier son neveu, qu'il fit même exiler. Le duc d'Aiguillon reparut souvent à Versailles, sans y être autorisé : quelques grands

(1) « Petite reine de vingt ans
« Vous qui traitez si mal les gens,
« Vous repasserez la barrière... etc. »

Quelques personnes qui, sans doute, prenaient cette chanson à la lettre, ont prétendu que, dans les commencemens du règne de Louis XVI, il existait à la cour un complot pour faire renvoyer Marie Antoinette en Autriche : cela est aussi faux qu'invraisemblable.

seigneurs mettaient ainsi leur amour-propre à se jouer des ordres du roi.

Le choix des successeurs de d'Aiguillon, car il avait deux ministères, porta sur des hommes opposés à l'ancien parlement. Le comte du Muy accepta le ministère de la guerre, qu'il avait refusé dans les dernières années de Louis XV, pour ne point approcher de la favorite; il avait, ainsi que son frère, une haute réputation de probité; on les appelait, sous le feu roi, *les honnêtes gens de la cour*. Le comte de Vergennes, nommé ministre des affaires étrangères, passait pour un diplomate habile, éclairé. Ambassadeur à Constantinople, puis en Suède, il venait de seconder la révolution qui avait raffermi le pouvoir royal dans les mains de Gustave III.

Peu de semaines après la chute de d'Aiguillon, l'obscur ministre de la marine, de Boynes perdit sa place. C'était un des agens de Maupeou, et l'intrigant subalterne du ministère. Il avait beaucoup d'ennemis; Maurepas ne voyait aucun avantage à le conserver, et pensa que le public lui saurait gré de le renvoyer. Pour le remplacer, il fit un choix qui pouvait avoir une grande influence sur le sort du royaume.

Parmi les hommes qui s'affligeaient des maux de la France, et desiraient une administration plus éclairée, il y en avait qui, depuis longtemps, attachaient leurs regards sur un intendant qu'ils voyaient réaliser les vœux des amis du bien public, dans trois provinces confiées à ses soins. Les sociétés de la capitale, où

l'on parlait de littérature et de politique, entendaient souvent son éloge : il se nommait Turgot. Quoiqu'il fût d'une très ancienne famille, il s'était voué à l'administration. Ses travaux opéraient chaque jour d'utiles réformes dans l'intendance de Limoges : il y avait aboli la corvée et d'autres charges onéreuses. Le poids des impôts s'y trouvait allégé par une répartition plus exacte et par une perception mieux conçue. Les misères de trois années de disette avaient été adoucies par la création d'ateliers de charité, et par la vente libre des grains. Plusieurs fois Turgot, afin de continuer ses améliorations, avait refusé des intendances plus lucratives, mettant pour prix à ce sacrifice qu'on accorderait à ses provinces les fonds qui leur étaient nécessaires : on les lui promettait, on ne les lui donnait pas; et souvent sa fortune avait pourvu aux dépenses publiques. On disait que l'intendance de Turgot ressemblait à un petit état fort heureux, enclavé dans un empire vaste et misérable. Ses partisans souhaitaient qu'il fût appelé à faire pour la France ce qu'il avait fait pour quelques provinces. On était loin d'imaginer qu'un jour il serait accusé de n'être qu'un théoricien, lui qui, depuis plus de treize ans, se livrait à l'administration avec de si remarquables succès.

Par une circonstance singulière, l'élévation de Turgot au ministère ne devait point inquiéter Maupeou et les amis du pouvoir absolu. Maître des requêtes, en 1753, Turgot avait siégé dans la chambre

royale qui fut chargée de rendre la justice, lorsque le parlement en suspendit le cours. Il avait rempli cette fonction sans hésiter, convaincu que le parlement outrepassait ses droits, et que l'état ne peut jamais rester sans tribunaux. Il se distinguait par une entière indépendance d'esprit et de caractère. Élève des économistes, sa raison et son expérience avaient modifié les doctrines de ses maîtres; partisan de l'impulsion que donnaient les philosophes en demandant la réforme des abus, en inspirant l'amour de l'humanité, il voyait en pitié leurs idées vagues, et dédaignait leurs déclamations et leurs sophismes. Après avoir écrit quelques articles pour l'Encyclopédie, il avait cessé promptement de coopérer à cet ouvrage, dont l'idée première le charmait, dont l'exécution lui déplut : tout esprit de parti offensait son amour du bien public et de la vérité.

Les amis de Turgot n'auraient fait cependant que des vœux stériles pour son entrée au ministère, sans les relations que se trouvait avoir un d'eux, l'abbé de Véri. C'était un de ces hommes qui passaient agréablement leur vie avec des grands seigneurs et des gens de lettres : il avait de l'ascendant sur madame de Maurepas, elle en avait plus encore sur son mari (1); et il la décida à proposer Turgot pour remplacer

(1) Le vieux ministre éprouvait de l'attachement pour la femme qui ne l'avait jamais quitté durant son exil; puis, s'il eût fallu contester, son repos eût été troublé; il s'empressait d'obéir chez lui, par le même motif qui lui faisait desirer de dominer partout ailleurs.

de Boynes. Leur projet convint à Maurepas : ce choix lui assurait les éloges d'une classe d'hommes connus pour s'occuper de l'intérêt général ; et celui qu'il s'agissait de faire ministre n'avait à la cour ni parti, ni appui, condition essentielle aux yeux du mentor qui craignait surtout de se voir supplanter. Louis XVI goûta facilement l'idée d'appeler dans ses conseils un intendant dont les services méritaient sa confiance, et Turgot fut nommé ministre de la marine (20 juillet, 1774).

On s'abuse lorsqu'on suppose que ce choix fit une grande sensation. L'intendant de Limoges avait, parmi les hommes éclairés, des admirateurs et même des enthousiastes; mais il n'existait pas de nombreux journaux qui révèlent les actes d'un administrateur, et qui font circuler rapidement son nom. Une foule de personnes avaient à peine entendu parler, ou n'avaient jamais entendu parler de Turgot; et sa nomination au ministère de la marine n'était pas assez importante pour faire oublier qu'un Maupeou, un Terray, un la Vrillière, conservaient l'administration de l'état. Cette nomination était connue, lorsque le roi et la reine se montrèrent pour la première fois dans la capitale: ils furent accueillis froidement; leur voiture parcourut le boulevard, et peu de cris se firent entendre. Le silence général disait que les espérances conçues à l'avènement de Louis XVI tardaient trop à se réaliser. Aux causes politiques de mécontentement, se joignait la souffrance de la classe ou-

vrière. Le pain que la police avait fait vendre à bon marché, dans les premiers jours du nouveau règne, était remonté à un prix élevé. La misère contrastait avec une mode bizarre, venue de la cour. Les femmes portaient dans leurs cheveux une corne d'abondance avec de nombreux épis, et cela s'appelait *coiffure au temps présent.*

Pour plaire aux Français, il faut ne point hésiter; leur caractère vif, impatient, leur rend pénible et fatigante l'indécision de ceux qui les gouvernent. Maurepas vit que sa lenteur et ses ruses ne réussissaient point. L'irritation contre les ministres de Louis XV se manifestait chaque jour davantage; le vieux mentor jugea qu'il était temps de se prononcer et de les sacrifier.

Les sceaux furent redemandés à Maupeou (24 août), qui ne perdit rien de la fermeté de son caractère. Lorsqu'il vit paraître le duc de la Vrillière, porteur accoutumé des ordres sinistres : *Je sais ce que vous venez m'annoncer,* lui dit-il avec hauteur, *mais je suis et je serai toujours chancelier de France; je reste assis pour vous entendre.* Après l'avoir écouté, il reprit d'un ton calme : *J'avais fait gagner un grand procès au roi, il veut remettre en question ce qui était décidé; il en est le maître.* On tenta vainement d'obtenir sa démission de la place de chancelier. Maupeou exilé adressa au roi un mémoire justificatif de son ministère, et ne fit jamais de démarche pour reparaître à la cour, ni même à Paris. La dignité avec

laquelle il soutint sa disgrâce, lui attira plus de considération qu'il n'en avait eu dans sa prospérité (1).

Terray reçut, le même jour, l'ordre de donner sa démission. Il desirait ardemment rester en place, et il avait fait tous ses efforts pour capter la bienveillance de Louis XVI. Il lui avait remis un cauteleux mémoire où, s'affligeant des souffrances du peuple, il disait que tout le mal qu'il s'était vu contraint d'ordonner dans l'intérêt du trésor, était terminé, qu'il n'avait plus que du bien à faire, qu'il s'en occuperait de manière à remplir les intentions du roi et les vœux de la France. Son départ fut une espèce de fuite; il redoutait l'indignation publique, et ce fut en tremblant qu'il alla cacher sa honte dans une de ses terres.

Le renvoi des deux ministres fut suivi de scènes tumultueuses, qui se renouvelèrent pendant plusieurs soirs. Les clercs et d'autres jeunes gens, auxquels se mêlaient des ouvriers, faisaient retentir de leurs cris et du bruit des fusées, les environs du palais. Les membres du nouveau parlement étaient hués par la populace. Des mannequins qui représentaient, les uns Maupeou, les autres l'abbé Terray, furent pendus. Les écoliers, au Cours-la-Reine, firent tirer et démembrer, par quatre ânes, un mannequin en simarre. Quelques scènes des rues devinrent sanglantes : un exempt de robe-courte fut tué en voulant rétablir

(1) Il mourut en 1792, âgé de 78 ans. Peu de temps avant sa mort, il avait fait un *don patriotique* de huit cent mille livres.

l'ordre; et un écrit du temps parle de sa mort avec une atroce légèreté (1). La plupart des épigrammes et des chansons de cette époque ont une dégoûtante virulence, que j'aimerais à pouvoir nommer antifrançaise.

Maurepas fit donner les sceaux à un de ses parens, Hue de Miroménil, premier président de l'ancien parlement de Rouen. Cet homme fort médiocre jouissait cependant d'une certaine considération, méritée par le zèle dont il avait fait preuve, lorsque sa compagnie résistait aux ordres de Maupeou. Après la dispersion des parlemens, Miroménil était allé visiter Maurepas dans sa retraite, séjour agréable dont il avait animé les plaisirs. On dit qu'il était fort gai dans les rôles de Crispin : il joua la comédie et parla des affaires du temps ; ses hôtes le trouvèrent aimable et profond ; trois ans après ils le firent garde des sceaux.

Terray eut pour successeur Turgot, qui se trouvait ainsi dans le poste le plus convenable à ses lumières (2). On ne saurait imaginer deux hommes plus différens. L'un était profondément égoïste et d'une insatiable avidité, l'autre était dévoué au bien public et d'un désintéressement absolu; l'un réduisait la science de l'administrateur à des ruses de traitant,

(1) « Cet exempt se nommait Bouteille ; son nom prêtant à la plaisanterie, n'a pas peu contribué à le faire huer : un caustique a dit qu'il fallait casser la bouteille, et on l'a cassée. » *Journal historique*.

(2) Le ministère de la marine fut donné au lieutenant de police Sartine, qui dut cette place à madame de Maurepas.

l'autre savait lier les finances à un système d'administration générale. Ils étaient dissemblables en tout, dit Montyon, même au physique : « Une figure sombre, repoussante, signalait la dureté de l'âme et l'insensibilité de l'abbé Terray. La figure de Turgot était belle, majestueuse ; elle avait quelque chose de cette dignité remarquable dans les têtes antiques (1). »

Le contrôleur général réunissait à la direction des finances une partie de l'administration confiée maintenant au ministre de l'intérieur. Puisque l'histoire doit surtout faire connaître les progrès et la décadence des institutions auxquelles se lie le bien-être des peuples, nous arrêterons souvent nos regards sur le contrôle général : c'est le point d'où partaient les décisions les plus importantes pour la prospérité de l'état.

Turgot, après une nomination qui lui donnait l'espoir de réaliser ses vues de bien public, se rendit près de Louis XVI. Il dit au jeune roi quels principes le dirigeraient dans l'administration des finances, et prononça ces mots : *Point de banqueroute, point d'augmentation d'impôt, point d'emprunt.* Les moyens qu'il indiqua rapidement comme propres à rétablir l'ordre dans les finances, consistaient à s'armer de courage pour réduire les dépenses, et pour ne plus accorder de faveurs, à répartir équitablement l'im-

(1) *Particularités et observations sur les ministres des* [illegible] etc. p. 174.

pôt, à remédier aux vices de la perception, enfin à développer la culture et l'industrie de manière que les particuliers, devenant plus riches, fournissent aisément aux besoins réels du trésor. Le roi fut ému, et pressa les mains du ministre dans les siennes, pour l'assurer de son appui constant.

On a les détails de cette entrevue dans une lettre que Louis XVI avait autorisé Turgot à lui écrire, pour se rappeler les premières idées d'administration qui venaient, pour ainsi dire, d'être arrêtées. Des personnes qui refusent de voir la véritable cause des troubles de la France, et qui les imputent précisément aux hommes capables de les prévenir, ont dit que cette lettre contient des phrases qui déjà s'éloignent du respect qu'un ministre doit à son roi. Turgot, en terminant sa lettre, prévoit que des haines de cour s'élèveront contre lui, qu'on le peindra comme un homme dur, auteur de tous les refus; et que le peuple, si facile à tromper, accusera les mesures même qu'il aura prises pour le garantir des vexations. « C'est à V. M. personnellement, dit-il, c'est à l'honnête homme, à l'homme juste et bon, plutôt qu'au roi, que je m'abandonne ». Je ne vois rien là que n'ait pu entendre Henri IV.

Après le renvoi des ministres, une grande question restait à décider : le parlement sera-t-il rappelé? Avec un prince faible et un mentor qui semblait avoir toute l'inconsidération de la jeunesse, on ne pouvait guère douter du parti que prendrait le gou-

vernement. La question était indépendante de celle qui venait d'être résolue; mais l'impulsion était donnée, et devait entraîner des esprits si peu réfléchis. Les premiers mois du nouveau règne prouvent que la faiblesse fait toujours mauvais usage de la puissance. Louis XVI, en montant sur le trône, au lieu d'ordonner ce que lui prescrivait la justice, garda les ministres de son aïeul pour ne point paraître fléchir devant l'opinion publique; et bientôt il accorda contre l'intérêt général, ce que l'opinion lui parut demander.

Presque tous les membres du conseil étaient fort opposés au rappel du parlement. Miroménil qui, par sa position antérieure, devait s'intéresser aux hommes dont il avait partagé la résistance et l'exil, était peut-être le seul qui désirât le rétablissement de l'ancienne magistrature; encore son opinion définitive dépendait-elle du parti que Maurepas jugerait convenable de prendre.

Turgot pressentait tous les obstacles qu'opposeraient à la réforme des abus, les préjugés, l'intérêt et l'orgueil des parlemens. Turgot ne voyant aucun motif qui dût les faire rappeler: il blâmait le chancelier, non de les avoir renversés, mais d'avoir établi le despotisme sur leur ruine. Le pa[illegible] considéré comme un corps politique, était à [illegible] institution radicalement vicieuse. [illegible] disait-on, soutenait le pouvoir royal, attaqué par les grands ou par le peuple, [illegible]

les droits des grands ou ceux du peuple, quand ils étaient menacés par le gouvernement. On pouvait citer un certain nombre de faits à l'appui de cette théorie; mais en réalité, le parlement était à-la-fois puissant pour faire le mal, car sa résistance excitait souvent des orages; et presque impuissant pour faire le bien, car les lits de justice et l'exil triomphaient de ses plus justes efforts. Le mettre à l'abri des coups d'autorité, l'investir du droit absolu de rejeter les édits, c'eût été, non limiter le pouvoir royal, mais y substituer un mélange de despotisme et d'anarchie aristocratiques. Un pareil système n'aurait eu pour apologistes que des parlementaires entêtés qui portaient l'esprit de corps jusqu'au fanatisme. Il n'y avait aucun parti à tirer de l'ancienne magistrature pour régulariser l'action du gouvernement; et lord Chesterfield disait très bien à Montesquieu : *Votre parlement peut faire des barricades, mais il n'élèvera jamais des barrières.*

Les états généraux que la cour des aides et quelques parlemens avaient demandés sous le règne précédent, ne paraissaient pas à Turgot mieux convenir pour assurer la prospérité du royaume. Plusieurs hommes recommandables par leurs intentions et même par leurs lumières, ont regretté que les états généraux n'aient pas été convoqués dans les premières années du règne de Louis XVI. L'autorité royale, disent les partisans de cette opinion, avait alors une très grande force, le respect l'environnait;

et les états généraux n'auraient pas eu l'effervescence qu'ils ont manifestée quatorze ans plus tard. Convoqués par la libre volonté du prince, dans des temps favorables, les états ressemblent à un conseil; appelés par les cris du peuple, ils ont la violence et la force de ceux qui les ont fait assembler. Ces observations ne sont pas dépourvues de vérité; mais Louis XVI, dans les premières années de son règne, n'eût point consenti à réunir les états généraux; il aurait cru attenter à son autorité. Maurepas n'avait aucun des principes qui auraient pu le porter à changer les idées de son élève; et la plupart des Français étaient encore étrangers au vœu exprimé par un petit nombre d'entre eux. Ces dispositions ne contrariaient point les vues de Turgot : il était convaincu que les états généraux composés de trois ordres divisés d'intérêts, ne s'entendraient jamais sur les réformes qu'exigeait la situation de la France; et il croyait aussi que les Français n'avaient pas assez de lumières pour qu'on pût, avec confiance et sans danger, les appeler à de hautes délibérations.

C'est par la puissance royale que ce ministre voulait établir des institutions convenables à nos mœurs, et propres à les améliorer. Ce sage observateur pensait qu'avant d'autoriser les Français à délibérer sur des intérêts nationaux, il fallait s'occuper de leur éducation morale et politique, qu'il fallait leur doı des idées positives d'administration, et répandre sentimens de bienveillance et de patriotisme

on parlait beaucoup, mais qui se faisaient remarquer dans les discours plus que dans les actions.

Turgot désirait qu'une part de l'administration fût confiée aux propriétaires. Son plan était vaste; il se proposait de l'exécuter successivement, avec une lenteur prudente, à mesure qu'il verrait se former les esprits et les mœurs. Son premier essai eût consisté à faire élire dans chaque ville et dans chaque paroisse de campagne, une municipalité chargée de répartir l'impôt, d'aviser aux travaux utiles pour la communauté, de pourvoir à la police de ses pauvres, et d'exprimer ses vœux sur tous les intérêts locaux. Bientôt après, il eût établi des municipalités d'arrondissement, formées d'hommes élus par les municipalités de commune.

Turgot avait vu que les assemblées des pays d'états, divisées en trois ordres, étaient souvent livrées à des intérêts divergens, nuisibles au bien public. En conséquence il voulait que dans les municipalités, ainsi qu'aux élections, on ne se présentât point en qualité d'ecclésiastique, ou de noble ou de roturier : on voterait, comme propriétaire, sur tous les intérêts communs.

Ce mode d'administration débarrassait le gouvernement d'une foule de détails, pour en remettre le soin aux hommes qui, par leur position, étaient le plus en état de les connaître. Ce mode garantissait les administrés de l'arbitraire des intendans et de leurs agens; il intéressait les propriétaires à la chose

publique, il excitait parmi eux une noble émulation ; il devait rendre les hommes moins frivoles et moins égoïstes, en dirigeant leur esprit vers des sujets d'une utilité réelle.

Les deux degrés d'administration dont je viens de parler, étaient les seuls que Turgot se proposait d'établir d'abord. Lorsque la connaissance et l'habitude des affaires seraient plus répandues, les municipalités d'arrondissement nommeraient des municipalités de province dans les pays d'élection. Enfin, quand les pays d'états frappés des avantages de ce mode nouveau l'auraient adopté, quand l'administration serait uniforme et que les Français auraient assez d'expérience, le ministre se proposait de créer une municipalité du royaume. Cette assemblée formée d'un élu de chaque municipalité de province (1), exposerait au monarque les besoins du pays, et pourrait être consultée par le gouvernement. Sans que ses attributions fussent plus étendues, elle exercerait une grande influence, puisqu'elle serait l'organe de l'opinion pu-

(1) Les élections attachent les citoyens à leur pays, et leur donnent une juste fierté; mais elles excitent des intrigues, des divisions et des haines. Aussi, quand elles sont trop multipliées, les hommes paisibles finissent-ils par les abandonner aux gens turbulens. Turgot espérait obtenir les avantages et prévenir les inconvéniens t je parle, n'établissant l'élection directe que pour les municipali le une ; ch administration supérieure aurait été nommée par l'adı stration i diatement inférieure. Turgot trouvait aussi dans ce d ue plus les élections devenaient importantes, plus les

blique. Si un édit était conforme à ses vœux, les magistrats se hasarderaient difficilement à le combattre; si c'était, au contraire, les remontrances qui fussent d'accord avec l'avis de l'assemblée, les ministres craindraient de déployer l'autorité, et le roi ne pourrait s'abuser sur les erreurs de son conseil. Mais Turgot projetait de donner plus d'influence encore à cette institution : il entrait dans son plan de ne laisser un jour que les fonctions judiciaires à la magistrature, et de transporter l'enregistrement dans la municipalité du royaume (1).

Telle est la constitution que ce ministre préparait pour défendre l'état contre les abus du pouvoir, et pour garantir l'autorité royale des résistances étrangères à l'intérêt public. Mais, entre un jeune roi dépourvu de lumières et un vieux ministre qui, certes, n'avait rien d'un législateur, si Turgot se fût hâté de vouloir expliquer ses projets, il n'aurait pu se faire comprendre; et regardé comme un insensé novateur, il aurait perdu tout moyen d'essayer plus tard d'être utile. Turgot, en s'opposant au retour de l'ancienne magistrature, ne pouvait développer les plus fortes

(1) A ce plan, Turgot liait un projet pour améliorer l'éducation. Il mettait la plus haute importance à former un conseil qui serait chargé d'imprimer une direction morale à tous les établissemens d'instruction, depuis les écoles de village, jusqu'aux académies. Le but commun qu'il voulait donner à ces divers établissemens, était d'instruire les hommes de leurs devoirs, et de les leur faire aimer. Turgot espérait voir Malesherbes à la tête de ce conseil.

raisons qu'il avait pour la repousser. Jamais, dans son court ministère, il n'arriva au moment d'exposer ses idées sur l'administration générale ; mais chaque jour il y préparait Louis XVI ; et souvent il l'avertissait des dangers qui menaçaient la tranquillité de son règne, si l'on ne prenait soin d'affermir le pouvoir par des réformes judicieuses et des institutions tutélaires.

D'autres ministres, avec des vues différentes, n'étaient pas moins opposés au rappel du parlement. Le comte de Vergennes, partisan de la monarchie absolue, discuta trois questions dans un mémoire qu'il lut au conseil : l'ancien parlement a-t-il mérité le châtiment prononcé par Louis XV ? ce roi a-t-il pu le détruire? ne serait-il pas plus dangereux de rappeler ce parlement que de laisser subsister le nouveau ? Les trois questions étaient affirmativement résolues.

Le clergé s'agitait. Déjà, dans les oraisons funèbres de Louis XV, il avait été donné des éloges à la destruction du parlement, et des regrets à celle des jésuites. Plusieurs évêques remirent à Louis XVI des représentations où ils déclaraient que, si l'ancienne magistrature était rappelée, la religion serait en péril.

Les tantes du roi le conjuraient de ne pas prendre une détermination qu'elles regardaient comme outrageante pour la mémoire de leur père. Les personnes qui approchaient Monsieur, lui firent adopter et remettre à son frère un écrit intitulé : *Mes Idées*, où

l'on exposait les dangers qu'il y aurait pour l'autorité royale à rétablir le parlement. Cependant, plusieurs princes tenaient d'autant plus à l'opinion si hautement manifestée par eux dès le règne précédent, qu'ils espéraient toucher au moment de la voir triompher; et la reine désirait le rappel des magistrats, décidée par un secret avis de Choiseul.

Au milieu de ces discussions, les membres du nouveau parlement éprouvaient de vives alarmes; ils en faisaient parvenir l'expression au monarque. La chambre des vacations de Paris exposa ses craintes avec autant d'adresse que de modération : elle supplia le roi d'accorder aux membres de son parlement, ce qu'il ne refuserait pas au dernier de ses sujets, la justice de les entendre avant de prononcer sur leur sort, et de leur permettre d'aller, *après la rentrée,* porter la vérité au pied du trône. Il était évident que, si la rentrée avait lieu, leur cause serait gagnée. La chambre des vacations de Bretagne, abandonnée de nouveau par les avocats, réclamait justice avec la chaleur ordinaire aux habitans de cette province : « Si V. M., dit-elle, se prêtait à rappeler les officiers supprimés par le feu roi, la France étonnée verrait reparaître, dans ses tribunaux, des magistrats indépendans, républicains, ennemis par principes du gouvernement monarchique, qui, luttant sans cesse contre l'autorité, essayeraient d'élever leur pouvoir à côté de celui de V. M., et peut-être au-dessus... On verrait des magistrats fidèles, qui se sont sacrifiés

pour leur prince et pour la patrie, outragés, persécutés, proscrits, abandonnés par l'autorité royale, dont ils seraient les martyrs... Nous implorons cette promesse précieuse que vous avez bien voulu nous donner au premier moment de votre avènement au trône. Permettez-nous d'en rappeler les expressions à V. M. : *Nous vous assurons que vous nous trouverez toujours tel envers vous, en général et en particulier, qu'un bon roi doit être envers de bons et fidèles sujets et serviteurs.* »

Les Français étaient très divisés. L'établissement de la nouvelle magistrature, qui datait de près de quatre ans, avait créé des intérêts qui s'étaient étendus, des droits qui semblaient s'être consolidés. Tout ce qu'il y avait, à la cour et à la ville, d'amis du pouvoir absolu, souhaitait que le roi maintînt la révolution opérée par Maupeou. D'autres hommes, qui n'auraient point fait cette révolution, jugeaient qu'il serait sage d'en profiter pour donner à la France des institutions meilleures que celles dont la ruine était consommée. Ainsi, un grand nombre de personnes, avec des vues différentes, se trouvaient réunies dans leur opposition au rappel des parlemens.

Toutefois, les anciens magistrats conservaient beaucoup de partisans. D'honorables familles et leurs nombreux cliens aspiraient à voir les exilés reprendre le rang et le pouvoir dont ils avaient été vio[illegible] ment dépouillés. Les hommes qui les avaient d[illegible] avec une noble chaleur, espéraient être réco[illegible]

par leur retour. Ceux mêmes qui, vers la fin du règne précédent, s'étaient lassés d'une lutte prolongée, avaient senti renaître leur courage à l'avènement du jeune roi. On réimprimait les brochures publiées contre le chancelier, à l'époque de son coup d'état. Les anciens, les véritables membres du parlement de Paris s'étaient fait de nouveaux droits à l'estime dans leur disgrâce, par la constance avec laquelle ils l'avaient soutenue. C'est bien inutilement que Miroménil, en arrivant au ministère, leur avait écrit que la permission de sortir d'exil serait accordée à tous ceux qui la demanderaient. Une telle mesure n'était propre qu'à montrer l'irréflexion de ceux qui gouvernaient. Comment supposer que ces magistrats se résoudraient à une démarche humiliante, pour obtenir quelques jours plus tôt la liberté qu'ils avaient tant de raisons de croire qu'on allait leur rendre avec éclat? Aucun ne demanda cette permission; quelques uns la prirent, un d'eux alla voir le garde des sceaux, et se fit annoncer avec son ancien titre. Ces traits de facile audace, ces petites rébellions charmaient le public. Les Français étant peu éclairés en politique, beaucoup d'entre eux regardaient comme inséparables la cause des lois et celle de magistrats, et confondaient l'affection pour le parlement avec la haine contre le despotisme. Bien des gens qui n'aimaient point, qui redoutaient ce corps, se rangeaient dans le monde à l'opinion de ses défenseurs ou se gardaient de la combattre, dans la crainte de passer pour partisans de Louis XV et du

chancelier. Il est certain que ceux qui demandaient le retour des anciens magistrats, étaient les plus nombreux.

Louis XVI hésitait, frappé des argumens qui lui faisaient craindre pour son autorité, ne sachant ce que demandait la justice, et craignant de mécontenter les Français. Un projet fixa son esprit irrésolu. L'idée en était si simple qu'elle dut s'offrir à beaucoup de personnes; mais elle fut donnée à Maurepas par Miroménil qui, fort embarrassé, cherchait à concilier, en lui-même, l'ancien premier président et le garde des sceaux. Miroménil dit qu'il fallait rappeler la magistrature, mais la rappeler par un édit qui contiendrait toutes les dispositions nécessaires pour l'empêcher de renouveler jamais des luttes dangereuses. Ce projet eût paru bien illusoire à des hommes d'état. Les corps ne se laissent pas modifier aisément; s'ils se soumettent en apparence, c'est avec la volonté secrète de reprendre, aussitôt qu'ils le pourront, la plénitude de ce qu'ils nomment leurs droits. L'expérience du règne précédent, où l'on avait tant de fois essayé de limiter la puissance des magistrats, aurait suffi pour éclairer des esprits moins légers. Maurepas jugea le projet proposé convenable à tous les intérêts, et surtout aux siens. Il allait s'assurer de bruyans éloges en protégeant l'ancien parlement, et il méditait de l'enchaîner; c'était goûter le plaisir de jouer tous les partis. Quelques membres du parlement Maupeou se plaignaient à lui de ce que le gouvernement

semblait les abandonner, et de ce qu'ils ne pouvaient plus, sans être insultés, se rendre aux audiences : *pour n'être pas reconnus,* leur dit-il, *allez-y en domino;* il pensait qu'en ce monde la sagesse consiste à se mettre du côté des rieurs. Lorsque le bruit fut répandu dans Paris qu'il s'intéressait à l'ancien parlement, qu'il le ferait rappeler, il voulut se donner le plaisir d'un triomphe; il se rendit à l'Opéra, et les spectateurs lui prodiguèrent des applaudissemens si vifs qu'il fut sur le point de se retirer, pour faire ajouter l'éloge de sa modestie à celui de son patriotisme. Le vieux courtisan crut avoir reçu à l'Opéra les bénédictions du peuple; il retourna précipitamment à Versailles, et il parla à Louis XVI comme s'il venait d'entendre la France entière s'exprimer avec enthousiasme sur les bienfaits du monarque.

Dès qu'on pressentit la détermination du roi, l'ancienne magistrature sembla n'avoir plus d'ennemis à Versailles. Deux ministres seuls, Turgot et du Muy, continuèrent de parler avec franchise. Le premier ne déguisa point au roi combien il s'alarmait des obstacles que le parlement opposerait à des réformes, à des améliorations nécessaires. *Ne craignez rien*, lui répondit Louis XVI avec chaleur, *je vous soutiendrai.* En donnant sa promesse, Louis XVI était bien convaincu qu'il la tiendrait.

Des lettres de cachet furent adressées aux membres de l'ancien parlement; elles ne leur donnaient aucune qualité, et leur enjoignaient de se rendre à

Paris pour attendre les ordres du roi. Un lit de justice fut annoncé. Louis XVI s'y rendit avec appareil (12 novembre, 1774); il avait été précédé dans la grand'chambre par les princes, les pairs et tous les personnages auxquels leurs titres ou leurs fonctions donnaient droit de séance, à l'exception des membres des deux parlemens. Le roi annonça à cette assemblée que sa volonté était de rétablir l'ancienne magistrature. Les exilés furent introduits, et Louis XVI leur parla durement en ces termes : « Le roi, mon aïeul, forcé par votre résistance à ses ordres réitérés, a fait ce que le maintien de son autorité, et l'obligation de rendre la justice à ses peuples, exigeaient de sa sagesse. Je vous rappelle aujourd'hui à des fonctions que vous n'auriez jamais dû quitter. Sentez le prix de mes bontés, et ne les oubliez jamais. »

Les garanties prises contre le parlement, dans les édits qui furent enregistrés à cette séance, étaient telles que l'autorité absolue pouvait les désirer. Les chambres des requêtes, où l'on craignait l'effervescence des jeunes magistrats, étaient supprimées (1). Les assemblées des chambres ne pourraient avoir lieu hors le temps du service ordinaire, et ne seraient convoquées que par le premier président : son refus, cepend[illegible], pourrait être jugé par la grand'chambre. Le [illegible]ment était autorisé à faire des remontrances ; [illegible]

(1) On les rétablit neuf mois après.

dans le cas d'une réponse négative, il devait procéder à l'enregistrement, sauf à renouveler ensuite ses remontrances. Si les magistrats suspendaient l'administration de la justice, s'ils donnaient leur démission en corps, et refusaient de reprendre leurs fonctions, ils se rendraient coupables de forfaiture, et ce crime serait jugé par une cour plénière, composée des personnes ayant séance aux lits de justice. Enfin, dans le cas de forfaiture, le grand conseil remplacerait le parlement, et ne pourrait s'y refuser à la première injonction du roi. C'étaient à-peu-près les dispositions de Maupeou. Rétablir l'ancien parlement, le soumettre au régime du nouveau, telle était la conception de Miroménil approuvée par Maurepas.

La lecture de ces dispositions fit naître un murmure dans les rangs de l'assemblée; et lorsque le garde des sceaux s'approcha pour remplir la formalité de recueillir les voix, le duc de Chartres ne lui déguisa point son mécontentement de ce qu'on présentait un édit si contraire aux principes manifestés par son opposition. Après l'enregistrement, le roi dit aux membres du parlement de compter sur sa protection, aussi longtemps qu'ils *ne tenteraient pas de franchir les bornes du pouvoir qui leur était confié.*

La cour des aides et le grand conseil furent rétablis. Des précautions analogues à celles qui venaient d'être prises contre le parlement, atteignirent la cour des aides. Les anciens membres du parlement Maupeou allèrent docilement reformer le grand conseil,

acceptant ainsi un nouveau titre au mépris public.

La joie causée par le retour des magistrats éclata, pendant plusieurs jours, dans des rassemblemens tumultueux. Il y eut encore des mannequins pendus, et des épigrammes plates et virulentes (1).

Les magistrats ne pouvaient approuver par leur silence les nouveaux édits sans condamner leur résistance passée, sans justifier leur exil, sans démentir leurs opinions et leur vie tout entière. Craignant néanmoins le reproche de précipitation et d'ingratitude, ils laissèrent écouler une vingtaine de jours, après lesquels ils invitèrent les princes et les pairs à se réunir avec eux pour délibérer. Monsieur demanda qu'il ne fût adressé aucune observation à Sa Majesté; mais le comte d'Artois, le comte de la Marche et six pairs furent seuls de cet avis. Plusieurs membres de l'assemblée, parmi lesquels on distinguait le prince de Conti et le duc d'Orléans, parlèrent dans un sens opposé; ils représentèrent que le devoir du parlement était de porter la vérité au pied du trône, que son serment l'obligeait à défendre les lois de la monarchie, et que le roi avait autorisé les remontrances. Douze projets d'arrêté furent présentés dans une seconde réunion, et celui du prince de Conti fut adopté. Le duc de la Rochefoucauld prononça un discours remarquable, où il demanda les assemblées nationales qui, depuis si longtemps,

(1) On y parle de rouer, de pendre, de brûler Maupeou et Terray.

avaient cessé d'être convoquées, et déclara que les princes et les pairs, réunis aux magistrats, ne pouvaient légalement suppléer les états généraux (1). Le roi reçut les représentations, et fit une réponse négative : quelques magistrats voulaient les renouveler, mais cet avis eut peu de partisans. Le parlement jugea convenable de se borner à protester contre le lit de justice, et à consigner sur ses registres qu'il profiterait de toutes les circonstances pour soutenir les lois de la monarchie contre des innovations qui leur étaient opposées.

A la sortie des séances, les princes d'Orléans et surtout le prince de Conti, recevaient des marques bruyantes de la faveur populaire. Monsieur et le comte d'Artois étaient accueillis silencieusement, et l'archevêque de Paris entendait des huées sur son passage.

Le roi ne vit point la conduite du parlement sous des rapports défavorables. Il pensa que ce corps ne protestait que pour la forme; il lui sut gré d'avoir fait des représentations, au lieu de remontrances, et de ne les avoir pas renouvelées. Mais ce qui le charma, c'est que les premiers édits envoyés au parlement furent enregistrés sans délai : *Vous le voyez,* disait-il, *on prétendait que ces gens-là voudraient empiéter*

(1) C'est ce duc de la Rochefoucauld, homme d'un caractère élevé, qui fut membre de l'assemblée constituante, puis président du département de Paris, et qui fut égorgé à Gisors après la révolution du 10 août.

sur mon autorité; ils enregistrent mes édits sans discussion. Enfin, Maurepas sut l'enchanter par le récit des fêtes qui suivaient, dans les provinces, le retour des parlemens.

Turgot continuait de porter un zèle éclairé dans l'administration des finances. A son entrée au contrôle général, malgré les embarras du trésor, il ne craignit pas, pour être juste, d'ajouter aux dépenses dont l'aperçu avait été donné par Terray. Les pensionnaires de l'état n'étaient point payés depuis près de quatre ans. Quinze millions furent employés sur-le-champ pour réparer en partie cette longue injustice. Un tel acte qui soulageait de nombreuses misères, qui promettait de la fidélité dans les engagemens, et qui semblait démentir l'opinion répandue sur la pénurie des finances, commença la restauration du crédit. Le ministre, avec de l'ordre et de la fermeté, se procura des ressources et s'affranchit de la nécessité où s'était mise une administration besogneuse de s'adresser aux agioteurs, dont elle achetait chèrement les secours précaires. La place de banquier de la cour fut même supprimée, au grand scandale des financiers.

L'histoire n'a point à retracer tous les actes de l'administration de Turgot, mais elle doit en indiquer l'esprit. Turgot préparait pour l'avenir un plan de finances, dont les bases étaient la création d'une subvention territoriale répartie avec égalité et le remplacement des impôts vexatoires. En attendant qu'il

lui fût possible d'attaquer les abus à leur source, il les rendait moins nombreux et moins oppressifs. Quelques impôts pesans pour les contribuables, peu lucratifs pour le trésor, furent abolis, et beaucoup d'excès de pouvoir furent réprimés. Ainsi, la ferme générale avait fait adopter le principe que, dans ses contestations avec les redevables, les cas douteux seraient jugés en sa faveur. Turgot établit le principe contraire. La perception devint moins tyrannique, et les bénéfices augmentèrent : c'est un fait que reconnurent hautement plusieurs financiers, parmi lesquels on aime à citer Lavoisier.

Le contrôleur général, fidèle au devoir d'instruire le jeune roi, lui remettait des mémoires sur les sujets importans pour lesquels il avait des décisions à lui demander; il lui faisait goûter le plaisir de faire le bien, et sentir l'avantage d'être juste, afin de le disposer aux grandes réformes qu'il espérait proposer un jour. Tantôt il lui faisait connaître les misères du peuple, les vexations qui rendaient plus lourd le poids des impôts; il disait, par exemple, que lorsqu'un receveur des tailles ne versait pas sa recette, on arrêtait les quatre principaux taillables, quoiqu'ils ne dussent rien à l'état : on les arrêtait parce qu'ils étaient les moins pauvres, et on les retenait en prison jusqu'à ce qu'ils eussent comblé le déficit. Il faisait voir que, sans nuire aux intérêts du fisc, on pouvait abolir cet usage odieux; et Louis XVI ému supprimait un abus si criant. Tantôt, il l'entretenait

de l'avidité et des turpitudes des courtisans : par exemple, les gens en crédit obtenaient, non sans préjudice pour le trésor, des parts plus ou moins fortes dans les profits des fermiers généraux. L'ignoble nom de *croupes* donné à de pareils présens n'excitait aucune répugnance. De grands seigneurs étaient *croupiers*, des femmes de la cour étaient *croupières*. Louis XVI, éclairé sur cet abus honteux, faisait écrire par son ministre aux fermiers généraux que les dons de son aïeul étaient maintenus, mais qu'à l'avenir, il ne serait jamais accordé de semblables faveurs. Les courtisans s'indignaient; les fermiers n'étaient pas moins irrités; ceux-ci prévoyaient qu'au renouvellement du bail, le trésor recevrait la somme que n'enlèverait plus l'intrigue, et ils regrettaient un abus qui leur assurait de puissans protecteurs. Chacun des actes de Turgot lui suscitait de nombreux ennemis; il en avait pour les améliorations qu'il opérait, et pour celles qu'on l'accusait de méditer encore.

Occupé de ses devoirs et non de ses dangers, Turgot se livrait à ses travaux avec persévérance, quand des troubles inattendus vinrent les interrompre. Dès le commencement de son ministère, il avait fait rendre un arrêt du conseil pour rétablir la liberté du commerce des grains dans l'intérieur du royaume. Les avantages de cette liberté étaient, dès long-temps, constatés par l'expérience. Machault, en 1749, n'avait fait que renouveler des dispositions anciennes. Turgot rétablit l'édit de 1763, abrogé par Terray

pour favoriser un infâme trafic. L'exportation continuait d'être défendue; non que l'élève des économistes s'exagérât les dangers du libre commerce avec l'étranger, mais il pensait que le gouvernement doit s'interdire toute disposition à laquelle les esprits ne sont pas préparés; il n'avait donc accordé que la liberté de circulation intérieure, et même, de grandes villes conservaient encore leur régime prohibitif dans toute sa rigueur (1). Aucune exportation de grains n'avait eu lieu; des primes étaient offertes à l'importation; plusieurs mesures protectrices, telles que la diminution des droits sur les denrées et la formation d'ateliers de charité, avaient été prises; les blés étaient à un prix inférieur à celui où on les avait vus

(1) Pour donner une idée des entraves auxquelles était assujetti le commerce des grains, je citerai ce qu'en rapporte Dupont de Nemours, pour la ville de Rouen: « Ce commerce y était exclusivement confié à une compagnie de cent-douze marchands privilégiés et créés en titre d'office, qui non-seulement jouissaient du droit de vendre du grain et d'en tenir magasin dans la ville, mais qui avaient seuls la permission d'acheter celui qu'apportaient les laboureurs et les marchands étrangers, et de le vendre ensuite aux boulangers et aux habitans qui ne pouvaient, en aucun cas, acheter de la première main. Le monopole des marchands privilégiés de Rouen ne se bornait même pas là; il s'étendait jusque sur les marchés d'Andelys, d'Elbeuf, de Duclair et de Caudebec, qui sont les plus considérables de la province, et dans lesquels la compagnie de Rouen avait seule le droit d'acheter. A ces privilèges exclusifs, si nuisibles à l'approvisionnement de la ville de Rouen, se joignait le privilège exclusif d'une autre compagnie de quatre-vingt-dix officiers porteurs, chargeurs et déchargeurs de grains, qui pouvaient seuls se mêler du transport de cette denrée, et devaient y trouver, outre le salaire de leur travail, l'intérêt de leurs

sous le ministère précédent, et l'on n'avait point à craindre la disette. Il ne s'était pas élevé d'objection contre l'arrêt du conseil, à l'époque de sa publication (15 septembre, 1774). Turgot arrivait au ministère, il avait peu d'ennemis; mais, quand il les eut multipliés par ses services, on revint sur cet arrêt. On reprocha vivement au contrôleur général d'avoir annoncé que l'autorité protégerait le commerce des grains, sans y prendre part, et d'avoir cessé d'entretenir des magasins au compte de l'état. Ces dispositions, cependant, étaient nécessaires pour s'assurer le secours des commerçans, qui refuseront toujours d'entrer en concurrence avec le gouvernement, puisque celui-ci ne craint jamais de perdre sur ses ventes. On affecta de con-

finances, et la rétribution convenable au titre d'officiers du roi. Ce n'était pas tout : la ville de Rouen possède cinq moulins qui jouissaient du droit de banalité sur tous les grains destinés à la consommation de la ville. Ces moulins ne pouvaient suffire à la mouture d'une aussi grande quantité de grains que celle qui est nécessaire à la subsistance du peuple de Rouen : ils se faisaient payer par les boulangers de la ville, qu'ils ne pouvaient servir, la permission de faire moudre ailleurs ; et les boulangers des faubourgs, qui n'étaient pas directement soumis à la banalité, s'y trouvaient assujettis indirectement, avec surcharge, par l'obligation qu'un réglement de police leur imposait de fournir le pain sur le pied de 18 onces par livre, au même prix que les boulangers de la ville qui n'étaient tenus qu'à la livre de 16 onces; ce qui montre que ceux-ci faisaient payer 16 onces de pain à la véritable valeur de 18 onces, ou sur le pied du huitième en sus de la valeur naturelle que cette denrée si nécessaire aurait dû avoir, même soumise au double monopole des marchands privilégiés et des officiers porteurs. C'était au milieu de ces entraves, et au prix de ces surcharges, qu'on mangeait du pain à Rouen. »

fondre la circulation intérieure et l'exportation. Il semblait que le contrôleur général eût ouvert les frontières. Les moins absurdes de ses antagonistes annonçaient que la liberté illimitée du commerce des grains allait être proclamée; je dis les moins absurdes, car d'autres prétendaient qu'elle exerçait déjà ses ravages.

Turgot vit de nouveaux adversaires s'élever contre lui. Presque tous les gens de lettres avaient applaudi à sa nomination; un étranger, destiné à jouer en France un grand rôle, se fit le chef d'une opposition philosophique. Necker composa, sur la *législation des grains*, un ouvrage dont il envoya le manuscrit au contrôleur général, à qui il rendit peu de jours après une visite. Tous deux avaient de la fierté, leur entretien fut court. Necker offrit de ne point publier son livre, si le ministre le croyait dangereux pour les projets du gouvernement; Turgot rendit le manuscrit en laissant à l'auteur toute liberté d'en disposer à son gré. Le livre fut imprimé et beaucoup lu; il fournit des raisonnemens, non pour blâmer ce qu'avait fait Turgot (1), mais pour censurer ce qu'on pensait

(1) Dans son administration, Necker se montra toujours partisan de la liberté du commerce intérieur des grains. Il dit, dans l'arrêt du 26 septembre, 1777: « S. M. entend qu'il ne soit apporté aucun obstacle à la circulation de toute espèce de grains, dans toute l'étendue du royaume. » Son opinion se trouve résumée dans une phrase du *Compte rendu* : « Il faut autoriser et protéger la plus grande liberté dans l'intérieur; mais l'exportation ne peut jamais être permise en tout temps et sans limites. »

qu'il voulait faire. C'est à tort, cependant, qu'on a dit que cet ouvrage avait contribué à exciter les émeutes ; il ne parut que le jour même où des boulangers furent pillés dans Paris.

Plusieurs villes, Dijon, Auxerre, Amiens, Lille, avaient éprouvé des troubles. Cinq ou six cents bandits rassemblés à Pontoise (2 mai, 1775), se portèrent sur Versailles. Louis XVI montra sa bonté et sa faiblesse : il parut sur un balcon d'où il adressa quelques paroles à la multitude, et lui annonça qu'il réduisait à deux sous le prix du pain. Les bandits dont le nombre augmentait dans leur course, se dirigèrent sur Paris, où ils pénétrèrent par différentes portes, quoique des troupes eussent été mises sous les armes.

Le contrôleur général se rendit en hâte près du roi, et lui fit sentir combien il avait compromis l'intérêt public, l'arrivage et la fabrication des subsistances, en réduisant le prix du pain. La défense fut faite d'exiger que les boulangers vendissent au-dessous du prix courant ; et Louis XVI donna plein pouvoir à Turgot pour disposer des troupes, en ordonnant néanmoins qu'elles ne fissent feu dans aucun cas.

Les bandits entrés dans la capitale pillèrent des boulangers, jetèrent beaucoup de pain et de grains dans les rues. Le lendemain, ils recommencèrent ; mais une force militaire imposante avait été déployée, et le calme fut promptement rétabli.

Le parlement prit un arrêté pour défendre les at-

troupeaux, et pour supplier le roi de faire baisser le prix du pain. Le contrôleur général jugea qu'une telle demande allait fournir un prétexte aux malveillans, et fit placarder sur l'arrêté du parlement, une ordonnance très ferme du conseil. Le roi, à qui il demanda des mesures rigoureuses, voulut consulter du Muy et Malesherbes. L'un et l'autre furent d'avis de sévir contre les perturbateurs; et firent comprendre, non sans quelque peine, à Louis XVI, que l'intérêt du peuple exige qu'on réprime les excès de la populace. Un lit de justice fut tenu à Versailles; la poursuite des délits qui venaient d'avoir lieu fut interdite au parlement, et remise à la justice prévotale; quand l'ordre serait rétabli, les magistats rechercheraient les auteurs des troubles. Le parlement ne réclama point contre une injonction qui le dispensait de compromettre sa popularité. Deux hommes arrêtés dans les rassemblemens furent pendus; et bientôt Louis XVI publia une amnistie qui soulagea son cœur. Plusieurs fois, il avait dit à Turgot : *N'avons-nous rien à nous reprocher dans les mesures que nous prenons?*

Une disposition très sage rassura les commerçans; ceux dont les grains avaient été pillés furent indemnisés. Une instruction fut envoyée aux curés, que le roi chargeait d'éclairer le peuple sur les pièges qu'on lui tendait. Le haut clergé trouva mauvais que le gouvernement adressât une instruction aux curés, même par l'intermédiaire de leurs évêques. Des ecclésiastiques allèrent jusqu'à prétendre que Turgot

voulait détruire la religion, et faire du roi le chef de l'église gallicane.

Une phrase de cette instruction excita vivement la curiosité du public : *Lorsque le peuple connaîtra les auteurs de la sédition, il les verra avec horreur.* C'était annoncer que la sédition avait des chefs secrets, qu'on les ferait connaître et punir. Il y a peu de prudence et peu de dignité à faire une déclaration semblable, lorsqu'on n'est pas certain de pouvoir la soutenir (1). Cette phrase fut une vaine menace, soit que les troubles n'eussent pas de moteur caché, soit qu'on ne pût réunir, contre les coupables, des preuves suffisantes, ou que Louis XVI ne permît point de les publier.

Il ne faut pas supposer toujours des instigateurs secrets aux émeutes. L'irritation qu'excite la misère, un besoin de changement et de bruit, l'espoir du pillage, peuvent suffire pour agiter la populace ; et c'est surtout quand il s'agit de subsistances que, parfois, elle ressemble à un amas de matières combustibles qui

(1) L'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, chargé de revoir le manuscrit de l'instruction aux curés, ajouta cette phrase ; Turgot n'en est pas moins blâmable de l'avoir adoptée. Le prélat dont je parle, se mêlait beaucoup d'administration et d'intrigue. Il voyait souvent Maurepas, et souvent aussi Turgot qu'il entretenait de ses vues de bien public. Ce fut lui qui, le premier, donna l'exemple de faire transporter les cimetières hors des villes (1774). Il avait, pour l'extinction de la mendicité, un projet auquel il attachait une grande importance. Il [illegible] sait toutes les occasions de se faire remarquer, et déjà ses affidés [illegible] ent [illegible] bruit qu'il allait être appelé au ministère.

prend feu spontanément. Cependant, des circonstances nombreuses ne permettent guère de douter que l'intrigue eût part aux scènes coupables de 1775. Le garde des sceaux dit au parlement : « La marche des brigands semble être combinée : leurs approches sont annoncées ; des bruits publics indiquent le jour, l'heure, les lieux où ils doivent commettre leurs violences. Il semblerait qu'il y eût un plan formé pour désoler les campagnes, pour intercepter la navigation, pour empêcher le transport des blés sur les grands chemins, afin de parvenir à affamer les grandes villes, et surtout la ville de Paris. » A ces détails, on peut en ajouter d'autres. Beaucoup de bandits avaient de l'argent, beaucoup étaient ivres ; ils n'arrêtaient les grains que pour les jeter dans les rues, sur les routes ou dans les rivières. Des placards séditieux affichés à Versailles menaçaient d'incendier cette ville, si les ministres ne faisaient pas baisser le prix du pain. Un faux arrêt du conseil qui taxait à 12 livres le setier de blé, avait été répandu dans les environs de Paris, et envoyé dans quelques provinces. Voilà les preuves qu'il y avait des hommes puissans assez pervers pour exciter les troubles, dans l'espoir de compromettre et de renverser une administration contre laquelle se liguaient tous les partisans intéressés des abus.

Il y eut une foule de conjectures sur la puissance invisible qui dirigeait les émeutes. Des nouvellistes prétendaient que l'Angleterre se vengeait de la France

qui, disaient-ils, soulevait les colonies américaines. Des philosophes affirmaient que tous les désordres venaient des jésuites et du clergé. Quelques curés des environs de Paris furent arrêtés : les uns, trompés par le faux arrêt du conseil, avaient voulu acheter des grains à vil prix; les autres avaient déclamé en chaire contre les ministres; mais l'ignorance ou l'exaltation de quatre ou cinq curés de village n'autorisait pas à croire que le clergé eût tramé un complot. Terray et ses anciens agens furent l'objet de violens soupçons. Terray, naturellement craintif, n'eût pas voulu compromettre la situation tranquille où il jouissait du fruit de ses rapines; et deux agens de son ministère, qui furent emprisonnés, prouvèrent très bien qu'ils n'étaient pas coupables du fait dont on les accusait. Il est impossible de lever entièrement le voile qui couvre les intrigues de cette époque. Un fait certain, c'est que Turgot est mort convaincu de l'existence d'un complot formé par le prince de Conti et par quelques membres du parlement. Il n'est pas douteux non plus que ce prince égoïste, violent, sans mœurs et sans principes, était très capable d'une pareille action; et qu'indépendamment de son amour du bruit qui le portait à se mettre à la tête des adversaires du contrôleur général, il lui avait voué une haine personnelle. Le prince de Conti, en se jetant perpétuellement dans l'opposition, voulait surtout se faire craindre des ministres et les rendre dociles à ses demandes; il ne pardonnait point à Turgot de

l'écouter avec un froid respect et de préférer la justice à sa protection.

Le jour des troubles, les Parisiens montrèrent leur légèreté habituelle : dès que le calme fut rétabli, ils sortirent en foule de leurs maisons pour chercher l'émeute, qu'ils ne rencontraient nulle part (1). Les spectacles ne furent point interrompus ; les marchandes de modes firent des bonnets *à la révolte*, et l'on chansonna le maréchal de Biron qui commandait les troupes.

Le sacre de Louis XVI suivit de près ces scènes tumultueuses. Turgot mit dans les préparatifs de cette cérémonie une sorte de zèle : il pensait qu'un sage ministre, étant obligé quelquefois de résister au clergé, lui devait accorder avec empressement ce qui n'entraîne point d'inconvénient pour l'état. Seulement il désirait, en administrateur économe, que le sacre se fît à Paris, et en homme consciencieux, que le roi ne prît pas d'engagement impossible à tenir : il proposa de retrancher le serment d'exterminer les hérétiques (2), et de substituer à celui de ne jamais faire grâce aux duellistes, la promesse d'employer tous les moyens qui dépendraient de l'autorité royale, pour abolir un préjugé barbare.

(1) Un boulanger se garantit du pillage par une ruse ingénieuse ; il ferma sa boutique, et mit sur la porte : *Boutique à louer.*

(2) Il dit, dans un mémoire au roi, que la tolérance doit paraître utile en politique à un prince incrédule ; mais qu'elle doit être regardée comme un devoir sacré, par un prince religieux.

Louis XVI consulta Maurepas. Ce ministre lui représenta que le clergé blâmerait les innovations proposées, que ce n'était pas à un jeune roi qu'il convenait de les tenter, que les querelles ecclésiastiques avaient troublé le dernier règne, et qu'il fallait craindre de les renouveler. Le roi se rendit à ces alarmes chimériques. Ce fut le clergé qui modifia les formules du sacre. L'archevêque de Reims ne demanda point au peuple s'il voulait Louis XVI pour son roi. La suppression de cette formule, très vaine assurément, mais que prescrivait l'antique usage, fit murmurer dans la capitale, où l'on avait encore présentes les discussions sur le droit divin, provoquées par Maupeou.

Deux brochures intitulées, l'une *l'Ami des lois* et l'autre le *Catéchisme du citoyen*, furent brûlées par arrêt du parlement. Les auteurs de ces écrits réfutaient de nouveau les théories du chancelier. La conformité de leurs principes avec ceux que le parlement avait professés, aurait pu embarrasser les juges; mais l'avocat général, dans son réquisitoire, dit que certaines questions politiques ne doivent pas être traitées par les écrivains.

Quoiqu'on fût bien près encore des jours [illegible]ou-bles, le roi vit la paix et l'abondance dans [illegible]s qu'il traversa en allant à Reims (1), où le

(1) Confiant dans ses principes [illegible] la [illegible] du voulut que l'autorité ne fît pas d'app[illegible] Louis XVI à Reims. Cette déterminati[illegible]

lieu le 11 juin, 1775. Des transports de joie et d'amour éclatèrent sur le passage de Louis XVI : il se montra très populaire; et, dans des vues d'économie toutes paternelles, il défendit les fêtes pour son retour. La reine exprima comme lui des sentimens affectueux, et comme lui reçut un accueil touchant.

Un projet conçu dans les vues les plus pures, échoua peu de jours avant le voyage de Reims. Lors du rappel de la magistrature, Malesherbes avait repris ses fonctions de président de la cour des aides. Ses premières paroles avaient été : *Oublions le passé, excusons les faiblesses, sacrifions les ressentimens*; il semblait ne quitter l'exil que pour venir donner l'exemple de la modération dans la victoire. Comme le parlement, la cour des aides rédigea des représentations sur l'ordonnance de discipline qui lui était imposée, mais elle s'occupa plus directement de l'intérêt public. Malesherbes fit prendre à sa compagnie l'engagement de mettre sous les yeux du roi le tableau des abus qui existaient en matière de finances, et d'en demander la réforme. Ce vertueux magistrat uni par l'amitié à Turgot, lui faisait part de ses idées et de ses espérances. Tous deux croyaient que de grandes réformes étaient nécessaires, et désiraient que le roi devînt le législateur de la France (1). Un

car on était accoutumé à faire des approvisionnemens pour un simple voyage de Fontainebleau. Le contrôleur général ne prit d'autre précaution que celle de suspendre l'octroi de Reims; ses espérances furent justifiées.

(1) Malesherbes, dans un discours, où il loue les intentions et les vues

seul point important les trouvait d'opinions différentes. Plusieurs fois, sous Louis XV, Malesherbes avait fait entendre le mot d'états généraux; il le répéta sous Louis XVI, avec la conviction profonde qu'il indiquait le plus sûr moyen d'assurer le bonheur des Français. Turgot avait d'autres pensées pour atteindre ce but; mais, d'accord avec Malesherbes sur les vices du régime fiscal, il le pressa de hâter le moment où sa compagnie les dévoilerait au monarque. L'un et l'autre espéraient qu'en les faisant connaître à Louis XVI, sa bonté, son désir d'être juste, le décideraient à nommer une commission de magistrats et d'administrateurs pour examiner les moyens de réprimer les abus.

Le consciencieux travail de Malesherbes exigea cinq mois, et fut présenté à Louis XVI le 6 mai, 1775. Ce tableau des misères à soulager inquiéta la frivolité de Maurepas. Le premier président et deux présidens de la cour des aides furent mandés à Versailles, avec ordre d'apporter la minute de leurs remontrances. Le vieux ministre voulut que Louis XVI, sans désapprouver les demandes qui lui étaient soumises, prît un moyen de les éluder, et répondît que d'aussi nombreuses réformes seraient l'ouvrage de son règne entier (1). Le garde des sceaux, en achevant de faire

que Louis XVI annonce, dit: *C'était un roi législateur que nous demandions.* La phrase suivante se trouvait dans des notes confiées à Dupont de Nemours, par Turgot: *La cause du mal, Sire, est que votre nation n'a pas une constitution.*

(1) Malesherbes n'avait jamais pensé que de telles réformes

connaître les intentions du roi, se servit de ces mots étranges, *s'il existe réellement des abus;* et la minute des remontrances fut retenue, pour qu'elles restassent ignorées du public. Maurepas et Miroménil se croyaient fort habiles, lorsqu'ils disaient à Louis XVI qu'on ne doit révéler un mal qu'au moment où l'on y remédie. Mais les abus n'étaient point ignorés, ils excitaient des plaintes toujours plus vives; ce qu'il y avait à faire connaître aux Français, c'est qu'on voulait réellement s'occuper d'améliorer leur sort. D'ailleurs, on aurait comblé les vœux des magistrats, si on leur eût dit qu'une commission allait être chargée des travaux qu'ils demandaient, mais que leurs observations pouvaient contenir quelques faits hasardés, alarmans, et qu'elles ne devaient être connues que de la commission seule. En prenant ce parti loyal, on eût fait le bien; et sans doute le secret sur les remontrances aurait été gardé. En suivant une politique tortueuse, on laissa subsister beaucoup d'abus, et les remontrances finirent par être clandestinement imprimées.

Depuis vingt-cinq ans, Malesherbes était premier président de la cour des aides; il venait d'exposer ses vues sur les moyens d'assurer le bonheur de la France; il pensa que ses devoirs publics étaient remplis,

être opérées en un jour; il avait dit à la cour des aides : « Si l'on ne peut abolir toutes les lois rigoureuses, ce qui exige du temps et de grands travaux, on obtiendra tous les soulagemens qu'on doit attendre de l'humanité éclairée du roi. »

et qu'il était arrivé au moment de jouir d'une vie indépendante, que son caractère et ses goûts lui faisaient dès longtemps désirer. Heureux de songer qu'au sein de la retraite, il n'aurait plus que deux occupations, cultiver les sciences qu'il aimait et faire du bien autour de lui, que tantôt il vivrait dans une société choisie, tantôt il voyagerait en observateur, il donna sa démission de la place qu'il avait remplie avec tant d'éclat; mais, d'autres destinées l'attendaient.

La Vrillière, faible débris du ministère de Louis XV, n'était soutenu que par son titre d'allié de Maurepas. Celui-ci se fatigua de le voir exciter sans cesse la haine ou le mépris. Ce duc qui depuis un demi-siècle était ministre, qui avait distribué un nombre incalculable de lettres de cachet, qui était allé annoncer l'exil au duc de Choiseul, à madame du Barry, à Maupeou, à tant d'autres, connut aussi la disgrâce. Lorsque Maurepas lui fit dire de donner sa démission, il s'affligea comme un enfant à qui l'on ôte son jouet. Après avoir passé si longtemps dans le ministère, il en sortit sans être riche; non qu'il eût à vanter sa délicatesse, il ne pouvait que regretter ses dépenses.

Turgot engagea Maurepas à faire nommer Malesherbes au ministère vacant. Maurepas saisit cette idée; il se trouvait dans une situation qui l'obligeait à proposer, sans retard, un choix digne d'inspirer la plus entière confiance au monarque, afin d'éviter quelque autre choix, dont le menaçait une intrigue de cour.

Les personnes qui formaient la société particulière de la reine (1), attachaient un haut intérêt à voir cette princesse exercer de l'influence dans le gouvernement. Sa légèreté, son éloignement pour tout ce qui était sérieux, l'empêchait d'ambitionner un rôle politique. On pouvait cependant exciter l'amour-propre de la fille de Marie Thérèse, en lui disant qu'elle nuirait à sa considération si elle laissait plus longtemps Maurepas obtenir seul de l'influence sur le roi. On la pressa de saisir l'occasion qu'offrait la retraite de la Vrillière. On lui conseilla de faire appeler Maurepas, de lui parler avec bonté, mais avec fermeté, de lui promettre l'oubli du passé et un appui constant pour l'avenir, s'il se montrait plus attentif aux désirs de sa souveraine, et d'exiger qu'il donnât la preuve de ses sentimens, en adoptant tel choix pour remplacer le duc de la Vrillière. Le baron de Besenval conduisait cette intrigue, qui fit peu d'honneur à son habileté. Il désirait que le comte d'Ennery (2) obtînt le ministère de la marine; en conséquence, il engagea la reine à faire remplacer la Vrillière par Sartine, et celui-ci par d'Ennery. Vouloir deux places au lieu d'une, c'était compliquer les difficultés; puis, Sartine qui tenait à garder son ministère, contrarierait ce projet, et d'Ennery qui était lié avec Choiseul, ne

(1) Je remets au Livre suivant à parler de la naissance de cette société, afin de ne pas séparer quelques détails sur l'intérieur de la cour.

(2) Ce militaire avait commandé dans plusieurs de nos îles.

conviendrait point à Maurepas. Besenval perdait de vue que le but devait être uniquement de faire nommer un ministre par le crédit de la reine. Cependant, elle adopta ce plan si mal conçu, et mit ensuite de l'insouciance à l'exécuter : plusieurs jours se passèrent avant qu'elle fît appeler Maurepas, qui se confondit en protestations, en regrets, et dit que le roi avait arrêté son choix sur Malesherbes.

C'est de toutes les nominations faites par Louis XVI, celle qu'il a le plus volontiers signée : il avait pour Malesherbes beaucoup d'estime; il appréciait sa droiture et son amour du bien public. Les seuls obstacles à l'élévation de Malesherbes vinrent de lui-même. Ce choix contrariait tous ses projets d'indépendance et de bonheur; il s'effrayait à l'idée de vivre dans l'atmosphère de la cour; et ce qui l'effrayait plus encore, c'est qu'il se jugeait, très sincèrement, peu propre à être ministre. Deux courriers qui lui furent envoyés rapportèrent des refus. L'anxiété de Maurepas et celle de Turgot étaient égales, quoique les motifs en fussent bien différens. Turgot fit partir un troisième courrier porteur d'une lettre où il représentait à son ami qu'un refus définitif amènerait une nouvelle influence, celle de la société particulière de la reine, qu'il s'agissait de savoir si le gouvernement suivrait sa marche vers les réformes nécessaires, ou l'abandonnerait pour en prendre une opposée, et que la décision dépendait de lui seul. Malesherbes ne résista plus ; mais en acceptant, il annonça la vol

de quitter bientôt les fonctions qu'il s'imposait à regret.

Il y avait le même contraste entre Malesherbes et la Vrillière qu'entre Turgot et Terray. Lorsqu'on voyait, au commencement du règne de Louis XVI, combien le ministère était différent de celui du règne passé, l'âme s'ouvrait à l'espérance. Mais Turgot, Malesherbes, agissaient sur les contemporains de la Vrillière et de Terray; ils devaient rencontrer de nombreux obstacles. D'ailleurs, ce n'était pas assez que les ministres appartinssent à l'école de Sully; il eût encore fallu que le monarque unît à la bonté, la fermeté de Henri IV.

Malesherbes avait, dans ses attributions, les lettres de cachet. Ministre, il s'occupa de réparer les injustices contre lesquelles il s'était élevé quand il était magistrat. C'est avec peu d'exactitude cependant qu'un de ses biographes (1) a dit, et qu'on a souvent répété qu'il *ouvrit les prisons d'état*. Ces mots donnent une idée fausse des temps dont nous parlons. Malesherbes recueillit des renseignemens sur les prisons d'état; il visita la Bastille, Vincennes, Bicêtre, et rendit la liberté aux malheureux dont la détention était évidemment injuste: mais ceux qui étaient ou qui paraissaient être coupables, il n'avait pas le pouvoir de les envoyer devant les tribunaux. Bien des personnes croyaient à la nécessité des lettres de cachet

(1) Gaillard.

pour sauver l'honneur des familles, et pour maintenir la tranquillité publique. Peu d'hommes combattaient ouvertement l'opinion que le droit d'arrêter et de détenir est inhérent au pouvoir royal; et Louis XVI n'eût point consenti à l'abolition des lettres de cachet. Malesherbes proposa de ne plus laisser dans les mains d'un ministre cette arme redoutable, et de la remettre à un conseil ou tribunal, composé de magistrats respectés qui ne pourraient, quand un ordre de détention serait sollicité par une famille contre un de ses membres, accorder cet ordre qu'à l'unanimité et après avoir entendu les parties. Le roi conserverait le pouvoir de faire arrêter, dans des circonstances graves, un homme présumé coupable; mais le ministre serait obligé d'en informer, dès le jour même, le nouveau tribunal qui, sans délai, entendrait l'accusé; et si son innocence était reconnue, il aurait droit de recours contre son accusateur quel que fût le rang de celui-ci. Ces vues obtinrent l'approbation de Louis XVI, et cependant le tribunal ne fut point établi.

Les débiteurs puissans obtenaient des *arrêts de surséance*, et cet abus était si cher aux courtisans, qu'un ministre ne pouvait espérer de le faire abolir. Malesherbes demanda que les arrêts de surséance fussent, comme les lettres de cachet, attribués à un conseil, et que le débiteur soustrait à ses créanciers, vécût en exil, loin de Paris, aussi longtemps qu'il profiterait de la faveur obtenue. Ce projet fut ai

approuvé par Louis XVI, mais il ne reçut jamais d'exécution.

Les économies à introduire dans la maison du roi concernaient Malesherbes. Il déclara bientôt qu'il ne pourrait les opérer lui-même. Cet homme qu'on avait vu si plein de fermeté à la tête d'un corps de magistrature, n'avait plus la même assurance dans un ministère. Les devoirs du magistrat sont tracés par la loi; ceux du ministre sont loin d'être déterminés d'une manière aussi positive. Le magistrat fait des remontrances; et les personnes qu'atteindra la suppression des abus qu'il dénonce, ne sont pas sous ses yeux. Le ministre entend les plaintes des familles que ses réformes désolent. La raison de Malesherbes lui faisait conseiller des économies, et son cœur lui disait de les laisser effectuer par d'autres. C'était un des grands motifs qui lui inspiraient le désir de la retraite. Sous plus d'un rapport, il montra dans son administration une sorte de mollesse, car je ne voudrais pas employer le mot de faiblesse. Plusieurs fois Turgot lui adressa des reproches (1). Les courtisans

(1) Un jeune officier aspirait à la main d'une riche héritière; pour l'obtenir, il fallait que le roi lui accordât une pension très considérable. La princesse de Tingry pressa vivement Turgot d'arranger cette affaire; mais le contrôleur général répondit par un refus positif. Sans se déconcerter, l'active protectrice s'adressa à Malesherbes, et ne lui parla point de sa première démarche. Ce ministre, touché des motifs qu'elle sut faire valoir, alla directement au roi qui ne résista pas à sa prière. En apprenant ce qui venait de se passer, Turgot dit sèchement à Malesherbes que, lorsqu'on veut mettre un terme aux faveurs ruineuses, il faut ne point

voyaient le contrôleur général avec une haine mêlée de crainte; ils appelaient Malesherbes le *bon homme*.

Ce ministre avait encore dans ses attributions les affaires du clergé, dont la première assemblée, sous le règne de Louis XVI, eut lieu en 1775. A cette époque, le clergé aurait pu recouvrer de l'influence, en s'associant aux vues de bien public qui se manifestaient sur le trône; mais ses remontrances prouvèrent qu'il connaissait peu la situation de la France et la sienne. On s'étonna qu'il ne fît pas un retour sur lui-même, en parlant du *vil amour des richesses qui s'est emparé de tous les cœurs*.

Les protestans, pleins d'espérance dans la douceur du nouveau règne, avaient adressé des Mémoires à Louis XVI; celui des réformés de la Guyenne était accompagné d'attestations données par la noblesse de cette province. Le clergé persista dans son intolérance : il regrette ces temps où les protestans *cherchaient la solitude des déserts et les ténèbres de la nuit;* il va jusqu'à regretter que les enfans ne soient plus enlevés à leurs pères : *Achevez*, dit-il au roi, *l'ouvrage que Louis le Grand avait entrepris et que Louis le Bien-Aimé avait continué.*

L'assemblée du clergé condamna plusieurs ouvrages, tels que *le Système de la Nature*, *le Bon Sens*, dont les horribles doctrines excitaient les alarmes

faire d'exception, qu'une seule suffit pour encourager toutes les prétentions et pour justifier tous les cris. »

des pères de famille et l'animadversion de tout homme jouissant de sa raison. Mais, comment un corps qui doit le plus scrupuleux respect à la vérité, disait-il : *Le monstrueux athéisme est devenu l'opinion dominante?* C'était porter contre les Français une accusation outrageusement fausse. On ne pourrait, sans trop d'ignorance, confondre le déisme avec l'athéisme; et il n'eût pas même été juste de dire que le déisme était l'opinion dominante (1).

La divergence des idées était grande; il était déjà difficile de s'entendre. Le clergé disait dans ses remontrances : « D'où vient cet examen curieux et inquiet que personne ne se refuse sur les opérations du gouvernement, sur ses droits et sur ses limites? » Et peu de mois auparavant, Malesherbes, reçu à l'académie française, avait fait applaudir avec transport ces paroles : « Il s'est élevé un tribunal indépendant de toutes les puissances, et que toutes les puissances respectent, qui apprécie tous les talens, qui prononce sur tous les genres de mérite; et, dans un siècle où chaque citoyen peut parler à la nation en-

(1) En 1776, il y eut un Jubilé; les philosophes se flattaient qu'il serait peu suivi, il le fut beaucoup. Les sentimens de dévotion étaient plus répandus que ne le croyaient les adversaires du clergé, et que lui-même ne le disait. Puis, la haine que bien des personnes portaient à un ministère qui s'occupait de la réforme des abus, les secours qu'elles attendaient du clergé, contribuèrent à grossir la foule dans les églises. Enfin, d'autres personnes s'y faisaient voir pour échapper à l'accusation d'impiété. Madame Geoffrin, si connue par ses relations avec les philosophes, mourut d'un refroidissement qu'elle prit au sermon.

tière par la voie de l'impression, ceux qui ont le talent d'instruire les hommes, ou le don de les émouvoir, sont au milieu du public dispersé, ce qu'étaient les orateurs de Rome et d'Athènes au milieu du peuple assemblé. »

Les vœux du clergé furent portés au roi par l'archevêque de Vienne, Le Franc de Pompignan, dont les mœurs et la foi étaient irréprochables; mais il était accompagné de Loménie de Brienne et de l'abbé de Talleyrand, l'un et l'autre connus par des opinions propres à rassurer contre leurs anathèmes. Quelques prédicateurs, à cette époque, dissertaient sur l'administration. Maury, dévot aux dîners de l'archevêque, et philosophe dans les soirées de d'Alembert, encourut des reproches pour un sermon qu'il prêcha devant l'assemblée du clergé. D'autres ecclésiastiques en méritèrent de plus graves. L'abbé qui prononça le panégyrique de Saint Louis, en présence de l'Académie, affecta de nommer toujours son héros Louis IX ou Louis, comme s'il avait eu peur, en lui donnant le nom de saint, de le décrier et de se compromettre.

Le parlement se rapprocha du clergé; il jugeait ce moyen utile pour fortifier son pouvoir renaissant, d'ailleurs, il sut gré aux évêques d'avoir repoussé une tentative des jésuites. Ceux-ci avaient essayé de faire approuver une fête qu'ils introduisaient clandestinement en France, et qui donnait lieu à une ciation de leurs partisans, nommés *cordicoles*, re que la fête était en l'honneur du *sacré cœur de J*

Bien qu'une partie des évêques fussent disposés à favoriser les jésuites, l'assemblée du clergé n'avait pas voulu autoriser cette fête. Le parlement reconnaissant mit du zèle à condamner une brochure de Voltaire dirigée contre les moines (1), et dont les ecclésiastiques étaient fort irrités. Un arrêt du conseil l'avait supprimée, le parlement la fit brûler; et, dans son réquisitoire, l'avocat général proclama l'étroite union de la magistrature et du clergé.

Un nouveau changement qui survint dans le ministère, appelle nos regards sur une partie d'administration différente de celles qui nous ont jusqu'à présent occupés. Le maréchal du Muy mourut, et le comte de Saint Germain fut nommé ministre de la guerre (21 octobre, 1775).

C'était un homme fort distingué dans le métier des armes, mais d'un caractère irritable, inconstant et bizarre. Entré fort jeune chez les jésuites, il avait quitté le noviciat pour la carrière militaire. Bientôt, il était allé chercher à l'étranger un avancement rapide. Passé au service de l'électeur palatin, puis à celui de l'électeur de Bavière, il était au moment de servir sous le grand Frédéric, lorsque effrayé de la discipline prussienne, il s'adressa au maréchal de Saxe qui l'estimait et qui le fit rentrer en France. Jamais il ne fut employé de manière à pouvoir acquérir une grande illustration; mais il fit toujours tout ce que

(1) *Diatribe à l'auteur des Éphémérides.*

pouvaient faire le talent et la valeur, dans les situations où il se trouvait. On lui dut d'importans services après la défaite de Rosback, à la retraite de Minden, etc. Bon et familier avec ses subordonnés, peu communicatif avec ses égaux, envieux de ses chefs, convaincu de sa supériorité, il était chéri de toute l'armée, excepté des généraux. Comme il n'était point courtisan et qu'il disait souvent des vérités caustiques (1), madame de Pompadour l'appelait *le mauvais sujet*. Indépendamment des injustices réelles dont il eut à se plaindre, une imagination ardente lui faisait voir partout des gens occupés à lui tendre des pièges, à comploter sa ruine; et dans son langage énergique il disait : *On me persécute à feu et à sang.* Après le combat de Corback, où il avait loyalement soutenu le duc de Broglie, dont il avait ou croyait

(1) « Un jour qu'il dinait avec M*** chez le général de l'armée, celui-ci les quitta en sortant de table, pour aller, prétendait-il, écrire à la cour. M***, le voyant rentré dans son cabinet, dit au comte de Saint Germain : Que peut-il mander à la cour? il ne se passe rien, et cependant il écrit continuellement. — Je vais avoir l'honneur de vous le dire, répond le comte. Il mande: Je me suis levé aujourd'hui à neuf heures, après avoir dormi, et même ronflé; j'ai été faire, à dix heures, une reconnaissance dans laquelle je n'ai rien vu. Je suis rentré au quartier général à onze heures; on m'a fait la barbe, et mon valet de chambre, en frisant ma perruque, au lieu de commencer par le côté droit, selon son usage, a commencé par le côté gauche. Le ministre lui [illegible] : dépêche du..., qui est fort intéressante, nou[illegible] é [illegible] profondes qu'il est bon de vous communiq[illegible] ne vous pas levé à huit heures? vous auriez pu faire à la reconnaissance dont vous parlez, et dans laquelle vous

avoir à se plaindre, irrité d'un rapport qui ne lui parut pas assez élogieux pour lui, il quitta son poste, se rendit à Aix-la-Chapelle, d'où il écrivit au ministre qu'on l'avait chassé de l'armée, et demanda qu'un conseil de guerre fût nommé pour le juger. En vain essaya-t-on de le calmer; il renvoya le cordon rouge et passa en Danemarck, où il fut ministre de la guerre et commandant des armées. Une pareille conduite le rendait très coupable: sa patrie éprouvait des revers, ses talens pouvaient lui être utiles, et il l'abandonnait. Ce fut avec raison que Louis XV, en l'autorisant à recevoir des honneurs étrangers, déclara qu'il ne rentrerait jamais au service de France. Ses ennemis ont prétendu que ses innovations avaient bouleversé l'armée danoise : ce n'était point l'opinion générale parmi les militaires; et le meilleur juge, le roi de Prusse, rendait justice à ses talens. Saint Germain

vu quelque chose. Il est tout simple qu'on vous ait rasé, surtout si votre barbe était longue; Dieu veuille qu'on ne vous ait pas écorché ! Mais, il est extraordinaire que votre valet de chambre ait dérogé à son usage, en commençant à papilloter votre perruque du côté gauche. Comme le roi en a été surpris, vous voudrez bien m'en mander les raisons par un courrier exprès, afin que je puisse au plus tôt en rendre compte à S. M., dont je vous ferai savoir les intentions ultérieures. Le général réplique au ministre: Vous voudrez bien observer que je n'ai pas dit qu'on eût mis des papillotes à ma perruque, mais seulement qu'on l'avait frisée, ce qui est très différent; et quoiqu'on ait commencé par le côté gauche, vous pouvez tranquilliser le roi, et l'assurer qu'il n'en résultera aucun inconvénient essentiel... Telle est, monsieur, la correspondance de la plupart de nos généraux avec la cour. » *Vie du comte de Saint Germain* en tête de sa *Correspondance particulière avec Pâris Duverney*. p. 16.

quitta le Danemarck, non pour cause de mécontentement qu'on aurait eu de ses réformes, mais parce que la reconnaissance l'attachait au parti de Struenzée et de la jeune reine. Il se retira dans un village d'Alsace qu'il rendait heureux par ses bienfaits, lorsqu'une banqueroute lui enleva sa fortune entière. Les officiers des régimens allemands qui servaient en France le prièrent d'accepter une pension de 16,000 livres. Du Muy fut très mécontent de leur résolution; il regardait Saint Germain comme un déserteur, et leur défendit de donner suite à cette offre; mais, pour ne pas blesser l'opinion publique favorable à un vieillard malheureux, dont les services n'étaient point oubliés, il lui fit accorder par le roi une pension de 10,000 liv. Saint Germain, âgé de 68 ans, soutenait avec dignité ses revers; il passait ses journées à cultiver son jardin, à écrire des mémoires militaires, à se livrer à des exercices de haute dévotion, et vivait paisiblement dans la solitude d'où il croyait ne jamais sortir, quand tout-à-coup il apprit sa nomination au ministère de la guerre.

L'isolement où se trouvait ce vieux général, rendait un pareil choix fort étonnant; ce qui ne l'était peut-être pas moins, c'était de voir placer à la tête des militaires français un homme coupable d'une faute très grave, dont on pouvait craindre l'imagination mobile, et qui, longtemps au service des étrangers, connaissait mieux leurs mœurs que les nôtres. On a cherché à cette nomination des causes très détournées.

On a prétendu que Maurepas, inquiet de l'influence que Turgot et Malesherbes prenaient sur Louis XVI, avait voulu pousser secrètement aux innovations, afin d'augmenter les clameurs, de provoquer des maladresses et de finir par alarmer le roi. Ce serait pour exécuter ce dessein qu'il aurait fait nommer Saint Germain, dont la tête vive et les goûts aventureux lui promettaient le genre de service qu'il désirait. Une ruse aussi périlleuse n'est pas de celles qu'employait Maurepas. Des hommes qui passaient pour bien informés, ont attribué au hasard cette nomination singulière. Malesherbes avait beaucoup d'affection pour l'abbé Dubois, frère d'un officier qu'il venait de faire nommer commandant du guet. Parlant avec cet abbé de la mort du ministre de la guerre, il lui arriva de dire qu'on était embarrassé pour le choix du successeur. « Je sais bien, dit Dubois, quel est l'homme qui conviendrait, et à qui on ne pensera pas. » Invité à s'expliquer, l'abbé prononça le nom du comte de Saint Germain, sous les ordres duquel avait servi son frère qui conservait pour ce général, l'attachement et l'enthousiasme que celui-ci inspirait à la plupart de ses subordonnés. Malesherbes fut frappé de l'idée d'appeler au ministère un homme d'un grand talent, sans protecteur et sans appui : il en parla dans ce sens à Maurepas qui trouva ce choix conforme à ses intérêts. Toutes les têtes un peu romanesques, elles étaient nombreuses, l'admireraient pour avoir proposé un choix inattendu. Saint Germain lui convenait

d'autant mieux qu'il n'avait point de parti à la cour, et qu'il ne s'unirait jamais étroitement avec Turgot et Malesherbes. En effet sa dévotion, née chez les jésuites, développée en Allemagne, avait une teinte d'illuminisme et l'éloignait des philosophes pour le rapprocher du clergé. Maurepas se souvint qu'après avoir reçu sa pension, Saint Germain lui avait envoyé, sur l'organisation de l'armée, un mémoire qu'il n'avait pas lu : il ouvrit ce mémoire qui lui parut plein d'idées justes ; il le fit lire à Louis XVI qui en jugea de même, et Saint Germain fut nommé.

Le jour où ce général arriva de sa retraite à Versailles, fut pour lui un jour de triomphe. Les courtisans, les femmes s'empressaient pour le voir; on savait que le courrier, porteur de sa nomination, l'avait trouvé occupé à planter un arbre dans son jardin : c'était un nouveau Cincinnatus! Les nominations de Maurepas, de Turgot, de Malesherbes étaient loin d'avoir eu cet éclat. Les courtisans auraient pu s'inquiéter de voir un militaire, sans doute peu traitable, arriver avec l'intention d'établir l'ordre dans l'armée; mais on ne pensait point aux projets que pourrait avoir le comte de Saint-Germain, on ne songeait qu'à sa vie romanesque; on le regardait avec une admiration qui tenait de la curiosité et de l'enthousiasme.

La nécessité de donner à l'armée une meilleure organisation était reconnue par tous les militaires occupés de leur état. Du Muy, dans une courte admi-

nistration, avait fait quelques réglemens utiles; les réformes fondamentales restaient à opérer. Saint Germain avait une longue expérience, et son plan était bien conçu. Il se proposait de donner à tous les régimens une organisation uniforme, qui fût la plus convenable à la discipline, à l'instruction et à l'économie. En conséquence, il voulait supprimer les corps privilégiés, diminuer le nombre des officiers multipliés sans mesure, abolir la vénalité des emplois militaires, ne plus souffrir qu'on avançât sans avoir servi (1), etc. Le ministre désirait aussi qu'après avoir fait d'utiles ordonnances, on assurât leur exécution et leur stabilité, en établissant un conseil chargé de recevoir toutes les plaintes, d'examiner tous les droits; et sans l'avis duquel on ne pût apporter de changement aux lois militaires.

De grands abus dans l'armée étaient protégés par

(1) L'armée était de 217,000 hommes, et l'on comptait 60,000 officiers en activité ou en retraite. D'après le réglement du 17 avril, 1772, un régiment de cavalerie se composait de 482 hommes; sur ce nombre, il y avait 146 officiers et bas-officiers, ce qui fait à-peu-près un chef pour trois soldats. A une belle époque de l'armée française, sous Turenne, une compagnie d'infanterie n'avait qu'un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant; mais, après les désastres de Louis XIV, quand le fisc obéré eût recours aux plus funestes ressources, quand on vendit tant de charges onéreuses pour l'industrie, on vendit en quelque sorte l'armée. Le droit de former une compagnie s'acheta, avec autorisation pour celui qui devenait capitaine, de vendre les grades inférieurs, et on le laissait libre d'en vendre trop, afin que ses bénéfices excitassent d'autres hommes à faire des spéculations du même genre. La faveur vint ajouter aux vices de ce

l'intérêt et l'amour-propre des familles puissantes; mais la sensation que Saint Germain avait produite à la cour et dans le public, la confiance qu'il inspirait aux militaires, lui donnaient les moyens de surmonter beaucoup d'obstacles; il lui aurait suffi de savoir demander qu'on adoptât son plan ou qu'on lui permît de se retirer. Ses projets n'étaient pas de ceux qu'il faut exécuter avec lenteur, en y préparant par degrés les esprits, ils se liaient entre eux pour donner une organisation à l'armée, et on ne pouvait les juger sans les voir dans leur ensemble. Un officier général honnête homme, qui avait l'expérience de la cour, conseillait au nouveau ministre de ne point divulguer ses idées, de les faire adopter par le roi, et de publier le même jour toutes ses ordonannces. Saint Germain manqua de prudence et de fermeté. Il était peu discret; plusieurs de ses idées furent bientôt connues des personnes intéressées à les combattre. Maurepas pré-

régime. D'un côté, le désir d'avoir des grades, de l'autre, le désir de se faire des créatures multiplièrent les officiers. Le maréchal du Muy diminua le nombre des colonels; mais il y avait toujours des colonels propriétaires, des colonels commandans, des colonels en second, des colonels en troisième, des colonels par commission, des colonels à la suite des régimens et des colonels attachés à l'armée. Il y avait aussi des lieutenans-colonels, des majors-colonels, des capitaines-colonels, des sous-lieutenans-colonels, etc. Les abus étaient à-peu-près les mêmes pour les places de capitaine. Ce qui complétait un pareil désordre, c'est que le titre suffisait pour donner droit à l'avancement. On vendait de grandes charges de l'armée; et les acquéreurs pouvaient, sans avoir fait aucun service, devenir officiers généraux.

tendit qu'en donnant successivement les ordonnances, il serait plus facile de les faire goûter ; Louis XVI partagea cet avis, et Saint Germain ne sut pas résister.

L'ordonnance relative aux corps privilégiés dont se composait la maison du roi, excita des réclamations moins nombreuses que vives. On put alors juger toute la faiblesse du gouvernement. Les mousquetaires gris et les grenadiers à cheval avaient à leur tête des hommes de peu de crédit, leur suppression ne souffrit pas de difficulté. Il fallut traiter avec le capitaine des mousquetaires noirs ; on le fit consentir à la destruction de sa compagnie, en lui promettant le cordon bleu. Le maréchal de Soubise et le duc d'Aiguillon qui commandaient les gendarmes de la garde et les chevau-légers ne voulurent pas qu'on supprimât leurs places ; et par accommodement, on conserva cinquante gendarmes et cinquante chevau-légers. Dès que le ministre eut laissé voir qu'on le faisait aisément céder, il lui devint impossible d'exécuter aucun plan.

Depuis la révolution, quelques personnes ont accusé Saint Germain de l'avoir prévue, et d'avoir voulu laisser Louis XVI sans défense contre les agitateurs ; opinion aussi absurde que celle des hommes qui mettent au nombre des grandes causes de la révolution le ressentiment des officiers supprimés et leurs propos contre la cour. Cette réforme faisait partie d'un plan judicieux : tous les militaires connaissent les inconvéniens des corps privilégiés ; et déjà plu-

sieurs ministres, le maréchal de Belle-Isle, Choiseul, du Muy, avaient projeté de supprimer ceux dont nous parlons (1).

Toutes les idées de Saint Germain n'étaient pas aussi conformes à l'intérêt de l'armée. Ce sévère partisan de la discipline mit les coups de plat de sabre au nombre des punitions militaires. Il y eut dans plusieurs régimens des suicides, des rébellions ; et, dans toute la France, on cita ce mot d'un grenadier : *Je n'aime du sabre que le tranchant.* L'ordonnance qui infligeait ce châtiment étranger, porta les officiers à ne pas faire exécuter les ordres de l'autorité, et le public à louer ceux qui les enfreignaient. Cette ordonnance acheva d'avilir le métier de soldat, que dégradaient déjà les deux modes de recrutement. Le tirage de la milice admettait trop d'exceptions pour ne pas imprimer une sorte de tache à ceux qui s'y trouvaient soumis ; et l'enrôlement à prix d'argent, par la manière dont en abusaient les racoleurs, faisait entrer beaucoup de bandits dans l'armée. Il fallait qu'elle fût bien mal composée, puisqu'on y comptait annuelle-

(1) Besenval qui fut un des adversaires de la révolution, et qui avait à se plaindre de Saint-Germain, n'en a pas moins écrit : « Ses premières opérations devaient être la réforme de tous ces corps de faste et à priviléges, de ces charges honoraires contraires à la discipline, à l'administration ; vices opposés à tout principe, ruineux pour le roi, mortifians pour les troupes sur qui tombe le fardeau des guerres, et qui se voient [illegible] les récompenses par ces corps privilégiés, sans aucun mérite [illegible] » (*Mémoires.*)

ment quatre mille désertions à l'étranger. Lorsqu'un châtiment ignominieux devint une nouvelle cause d'éloignement pour l'état militaire, il n'y eut presque plus de jeunes gens honnêtes que le goût de la profession des armes pût décider à s'enrôler. Saint Germain qu'on a tant accusé de dureté était cependant bon, humain; un des premiers actes de son ministère abolit la peine de mort pour la désertion dans les cas ordinaires (1); mais il avait vécu loin de son pays, il ne connaissait plus le caractère français; il s'imaginait concilier la discipline et l'honneur en faisant distribuer, au lieu de coups de bâton, des coups de plat de sabre (2).

Ce malheureux ministre fut accusé de tomber dans des contradictions perpétuelles : il ne changeait pas cependant d'opinion; mais il laissait prendre, avec une incroyable faiblesse, des mesures contraires à celles qui venaient d'être arrêtées sur ses rapports. Il avait pourvu, par des mesures sages, à l'abolition de la vénalité des emplois militaires; et, peu après, il ne sut point empêcher Louis XVI de vendre cent brevets de capitaine de cavalerie. Au moment où il venait d'ordonner tant de suppressions, il souffrit que

(1) La peine capitale contre les déserteurs fut établie en 1720. Louis XIV à qui l'on avait plusieurs fois proposé cette disposition terrible, l'avait constamment repoussée.

(2) Il fit des actes fort singuliers, dont quelques-uns prêtaient au ridicule. Il voulut, par son ordonnance sur l'habillement des troupes, faire porter aux soldats des chapeaux à quatre cornes.

le marquis de Castries obtînt pour tous les gendarmes de son corps le rang d'officier. Il en invita quelques-uns à dîner, et leur demanda s'ils avaient lu l'ordonnance qui les concernait. — « Oui, monseigneur. — Eh bien, leur dit-il, vous êtes plus avancés que moi. »

L'adversité avait trouvé Saint Germain inébranlable, la prospérité l'étourdit. Il semble qu'un changement de fortune subit, inattendu, dérangea la tête de ce vieux militaire. La peur de perdre sa place s'empara de lui. Toujours embarrassé, parce qu'il était toujours faible, il ne savait ni résister aux sollicitations de la cour, ni se rendre maître de ses bureaux: il finit par demander des conseils à tout le monde, et par n'être considéré de personne.

Sa dévotion l'entraîna dans quelques fautes. Peut-être eut-il raison de supprimer l'école militaire de Paris, pour établir dix écoles dans différentes provinces. Les élèves devenaient ainsi plus nombreux, et leurs mœurs, leurs études mêmes pouvaient gagner à ce qu'ils fussent placés hors de la capitale; mais, il leur donna pour instituteurs, pour chefs, des bénédictins et des minimes. On trouva bizarre que les jeunes militaires reçussent une éducation monacale; et un an après, il rétablit ou laissa rétablir l'ancienne école. Il eut l'idée de former un séminaire d'aum niers pour les régimens, idée qui pouvait être bo mais que lui avait suggéré un partisan des jés toujours prêts à se glisser dans les établissem

blics. Ce fut l'objet d'une dénonciation au parlement. Le ministre déclara d'une manière si positive que son intention n'était point de servir les jésuites qu'il faut croire à sa dénégation; mais dans cette circonstance, comme dans plusieurs autres, il fut la dupe d'une intrigue.

Les bizarreries de Saint Germain nuisirent à Turgot et à Malesherbes, quoiqu'il ne fît pas cause commune avec eux (1). Ses maladresses, ses fautes multiplièrent les clameurs contre les réformes, et sa faiblesse encouragea la résistance.

Maurepas, Miroménil, Saint Germain, avec des défauts différens, étaient de fort mauvais ministres; Vergennes et Sartine se mêlaient peu des affaires intérieures, et ne savaient conseiller que l'exercice du pouvoir absolu; Malesherbes nourrissait toujours le désir de la retraite; les amis du bien public ne pouvaient avoir d'espérance que dans les lumières et la fermeté du contrôleur général.

Ses travaux opéraient des améliorations nombreuses: il examina les dépenses de chaque ministère, constata les réductions dont elles étaient susceptibles, et régla les indemnités qu'exigeraient les réformes. Une sage lenteur devait y présider: ainsi, les économies de la maison du roi étaient portées à quatorze

(1) Il passa encore quinze mois au ministère, après leur retraite. La sienne eut lieu au commencement de septembre, 1777. Sa disgrâce l'accabla, il ne put y survivre six mois.

millions, et il fallait neuf ans pour les réaliser toutes.

En même temps que le contrôleur général réduisait les dépenses, il augmentait les recettes. Les baux onéreux passés à diverses compagnies financières furent cassés : aussitôt des cris s'élevèrent, on prétendit que le ministre attentait à la propriété; et cependant, il ne compta jamais les bénéfices énormes dont étaient gorgés les traitans, pour se dispenser de les indemniser, lorsqu'il faisait rentrer l'état dans ses droits.

D'autres dispositions soulageaient plus directement la misère du peuple. Les transports qu'exigeaient le passage des troupes, et les fouilles des salpétriers cessèrent d'être à la charge des villages. Le pays de Gex était d'autant plus tourmenté par la ferme générale, que ses montagnes rendaient la surveillance difficile. C'était un bien petit pays, mais il avait Voltaire pour défenseur. Turgot, après avoir reconnu que les fermiers n'en tiraient pas plus de trente mille livres, fit autoriser les états de Gex à verser annuellement cette somme, et les affranchit de l'inquisition fiscale. C'était récompenser Voltaire d'avoir souvent consacré sa plume à défendre des opprimés; mais un motif surtout rendait chère à Turgot cette amélioration, elle était un premier essai du plan qu'il avait conçu pour remplacer les impôts vexatoires.

Les sciences étaient appelées à seconder l'administration. Turgot chargea d'Alembert, Bossut et Condorcet de travaux relatifs à la navigation. Les lu-

mières de Lavoisier lui furent souvent utiles. Après avoir consulté Vicq-d'Azir, il établit une école de clinique, et forma une commission qui devint la société royale de médecine. Il fit passer en Corse l'abbé Rosier pour y répandre quelques connaissances en agriculture; et des voyages scientifiques furent entrepris dans les deux Indes.

Louis XVI accordait de plus en plus sa confiance au ministre qui lui procurait le plaisir de faire le bien. *Voyez*, dit-il un jour à Turgot qui le trouvait occupé à écrire, *voyez*, *je travaille aussi;* et Turgot lut avec attendrissement, sur le papier que lui présentait le roi, un projet utile. Malheureusement, il ne s'agissait que de la destruction des lapins nuisibles aux champs voisins des capitaineries. Cette anecdote peint Louis XVI, sa bonté et son peu de lumières. Lorsque tant de réformes sont urgentes, il est triste de voir un roi ne pas choisir mieux le sujet de ses méditations.

Maurepas éprouvait chaque jour plus d'anxiétés; personne ne lui attribuait les améliorations qui s'oppéraient, et tous ceux qui en étaient froissés l'accusaient; il suffisait d'ailleurs, pour exciter sa jalousie, que Turgot eût part à la confiance du monarque. Ses craintes redoublèrent au moment où le contrôleur général mit sous les yeux du roi l'état des recettes et des dépenses pour 1776. Le déficit réel ne serait plus, pour cette année, que de quatorze millions auxquels Turgot en ajoutait dix, afin de continuer le rembourse-

ment de la dette exigible arriérée (1). Le crédit ranimé avait fait tomber l'intérêt à quatre pour cent. C'est à ce taux que la caisse d'escompte qui fut autorisée sans privilège exclusif, s'engagea à prêter dix millions au gouvernement, et qu'un autre emprunt de soixante millions fut conclu en Hollande pour rembourser des fonds plus onéreux. La situation des finances attestait l'habileté de l'administrateur, et charma Louis XVI; mais Maurepas savait qu'il est toujours possible d'attaquer les calculs d'un contrôleur général, et fonda sur cette idée de grandes espérances. Parmi les intrigans qui fréquentaient Versailles, était un marquis de Pezai (1), commensal de Necker qui lui prêtait quelquefois de l'argent. Maurepas le chargea de communiquer secrètement à deux financiers le travail de Turgot, et de leur demander des observations critiques. Ces observations furent remises au roi; mais

(1) Montyon dit, par erreur, que Turgot ne s'occupa point du remboursement des dettes. M. Bailly, dans son *Histoire financière de la France*, prouve le contraire par l'*état au vrai* de 1775. D'après les notes de Dupont de Nemours, Turgot, dans une administration de vingt mois, a payé:

Sur la dette exigible arriérée, environ . . .	24	millions.
Sur les anticipations	28	
Sur la dette constituée	50	
Total	102	

(2) Ce marquis, fils d'un Genevois nommé Masson qui s'était enrichi dans des places de finances, s'est mêlé de beaucoup d'intrigues au commencement du règne de Louis XVI. Il faisait de petits vers, et il avai acheté une charge d'aide maréchal-des-logis; il se croyait poète, et de

il n'était nullement disposé à pâlir sur des chiffres; sa raison lui disait que le contrôleur général était un homme probe, qui faisait le bien; il ne voulut pas en savoir davantage, et l'intrigue échoua.

Turgot s'occupait de réaliser deux des projets qui lui étaient les plus chers; le remplacement de la corvée par un impôt que paieraient tous les propriétaires soumis aux vingtièmes, et la suppression des maîtrises et des corporations. Louis XVI, après avoir entendu son ministre, lui donna une pleine approbation, convaincu que les édits qu'il allait signer contenaient deux actes de justice pour la classe nombreuse, deux des plus grands bienfaits qu'on pût répandre sur l'agriculture et sur l'industrie : il renouvela son approbation lorsque le ministre lui eut déclaré que ces édits, si nécessaires à la prospérité publique, ne seraient jamais enregistrés qu'en lit de justice.

tiné à devenir ministre de la guerre. Ce personnage singulier avait une correspondance secrète avec le roi : Maurepas la découvrit, et voulut d'abord accabler Pezai sous les traits du ridicule ; mais il se ravisa, et jugea qu'il valait mieux s'entendre avec lui. Pezai avait de l'esprit et de l'effronterie ; il ne se bornait pas toujours, dans sa correspondance, à donner des nouvelles ; il prenait quelquefois le ton d'un mentor. Un jour, il écrivit à Louis XVI : « Vous ne pouvez régner par la grâce, sire, la nature vous l'a refusée ; imposez-en par une grande sévérité de principes. V. M. va tantôt à une course de chevaux ; elle trouvera un notaire qui écrira les paris de M. le comte d'Artois et de M. le duc d'Orléans; dites, sire, en le voyant, pourquoi cet homme? faut-il écrire entre gentilshommes? la parole suffit. » Le prince de Ligne, à qui j'emprunte cette anecdote, ajoute: « Cela arriva, j'y étais. On s'écria quelle justesse ! et quel grand mot du roi ! voilà son genre. »

On ne pouvait douter de la résistance qu'opposerait le parlement. Déjà ce corps, à l'occasion de quelques écrits, avait manifesté sa haine pour le contrôleur général et pour ses vues politiques. Voltaire, un peu honteux d'avoir loué Maupeou, prêtait à d'utiles projets le secours de sa verve piquante : une de ses brochures demandait l'abolition de la corvée. Un jeune conseiller, dont la tête était fort exaltée, d'Espréménil, avait dénoncé cette brochure aux chambres assemblées (30 janvier, 1776). Son discours plein de violence, accusait les économistes de former une secte qui répandait le trouble dans l'état, qui voulait bouleverser les lois; et sans nommer Turgot, il le désignait clairement à la vindicte des magistrats. L'avocat général avait répondu que le pamphlet dénoncé méritait le mépris plus que la censure, et qu'il fallait prouver sa futilité en le condamnant à l'oubli.

Un ouvrage d'un ami de Turgot, sur *les inconvéniens des droits féodaux*, avait été traité plus rigoureusement. Rien de plus conforme à l'intérêt public, à la raison, que les principes de cet écrit. L'auteur (1) ne demandait point qu'on forçât les seigneurs à recevoir le remboursement des redevances féodales; mais il leur démontrait que, s'ils consentaient à ce remboursement, ils pouvaient y mettre un prix qui doublerait, et au-delà, leur revenu. Un de ses vœux était que le roi donnât, dans les domaines de la couronne,

(1) Boncerf, premier commis des finances.

l'exemple de ces arrangemens bienfaisans. Des idées si justes et si simples furent repoussées avec une hauteur dédaigneuse; elles furent traitées de rêveries, et même de rêveries coupables. Qu'on pense à ce que sont devenus ces droits féodaux, et qu'on juge de quel côté se trouvait la connaissance de l'intérêt public et de la situation de la France (1). Le parlement fit brûler cet ouvrage : Turgot et Malesherbes parvinrent seulement à empêcher qu'un décret de prise de corps ne fût lancé contre l'auteur; et celui-ci était encore, en 1789, sous le poids d'un ajournement personnel.

Le contrôleur général ne voulut point, comme on le lui conseillait, entrer en négociation avec le parlement pour faire enregistrer les édits; il ne voulut pas même accepter les entretiens qu'on offrait de lui ménager avec quelques magistrats influens. Turgot avait plus d'expérience pour former d'utiles projets, que pour les exécuter. Son âme noble croyait trop à la puissance du juste et du vrai. Ajoutons qu'il avait une indomptable fierté, à laquelle on pourrait également donner le nom de roideur. Son caractère et ses principes lui interdisaient de prendre des précautions

(1) Le duc de Nivernais était un des grands seigneurs les plus éclairés; cependant, Turgot lui ayant un jour demandé, en présence de Louis XVI, ce qu'il pensait de l'ouvrage *sur les droits féodaux*, avec l'espérance que la réponse serait favorable, et produirait une bonne impression sur le roi : *Monsieur*, répondit le duc, *l'auteur est un fou ; mais on voit bien que ce n'est pas un fou fieffé*. Ce jeu de mots fit beaucoup rire Louis XVI.

que la faiblesse humaine rend nécessaires pour dissiper les préjugés et désarmer les intérêts : il lui suffisait trop d'avoir raison.

Le parlement, après avoir reçu les édits, fit des remontrances et d'itératives remontrances. Ce corps qu'on avait vu lutter contre des ministres appuis du despotisme, ne craignit pas d'offrir un spectacle tout différent, et de faire ainsi constater que son premier mobile était le desir d'exercer la puissance. L'édit sur la corvée qui intéressait directement les magistrats, puisqu'ils paieraient une part de l'impôt, fut en butte à bien plus d'objections et de censures que l'édit sur les jurandes. On entendit, au XVIII[e] siècle, le parlement de Paris répéter qu'en France le peuple est *taillable et corvéable à volonté*, et que c'est *une partie de la constitution que le roi est dans l'impuissance de changer.*

Louis XVI, dont la raison était convaincue de l'utilité des édits, dont le cœur était ému par l'espoir des avantages qu'en recueillerait l'état, fut très blessé d'entendre des ministres excuser les refus du parlement : *Je vois bien*, leur dit-il avec brusquerie, *qu'il n'y a ici que M. Turgot et moi qui aimions le peuple.* Il répondit avec fermeté aux remontrances; et les édits furent enregistrés en lit de justice (12 mars, 1776) (1).

(1) Le prince de Conti fit alors ses dernières armes : il alla, quoique fo[illegible] malade, au parlement, pour échauffer les esprits et pour protester cont[illegible]

On ne manqua pas de reprocher au contrôleur général cette forme despotique; mais il ne reconnaissait point le parlement pour l'organe des vœux de la France; il pensait que, dans notre situation, le droit et le devoir du monarque étaient de parler en législateur; et il ne craignait point d'employer quelques uns des moyens de Maupeou, pour atteindre un but opposé.

Le signal de la résistance, ou plutôt de l'attaque était donné. Les courtisans se répandirent en épigrammes contre un homme qui leur fermait le trésor, qui voulait supprimer les places inutiles, et forcer la noblesse à payer sa part exacte des charges publiques. La reine les encourageait : elle avait vu Turgot s'opposer à des augmentations de dépense pour sa maison, elle en avait conclu qu'il était un mauvais ministre. Les frères et les tantes du roi se prononçaient également contre le réformateur.

Presque tous les ministres se liguaient pour perdre le contrôleur général. Miroménil avait combattu, sans loyauté, les édits dans le conseil : les argumens qu'il employait, et que répétèrent les remontrances, étaient concertés entre lui et les membres influens du parlement. Vergennes ne déguisait point son antipathie pour les réformes dont il était témoin. Sartine prétendait qu'en supprimant les jurandes, Turgot

le lit de justice. Il mourut le 2 août. Ce prince à qui tous les genres d'opposition plaisaient, donna beaucoup d'ennui à l'archevêque de Paris qui voulait le déterminer à recevoir les sacremens, et qui se vit interdire la porte du palais, en présence d'une foule de curieux assemblés dans la rue.

était dupe des Anglais qui voulaient détruire notre industrie. Maurepas, en recommandant le respect pour les volontés du roi, faisait des reproches encourageans aux railleurs, et mêlait ses saillies aux épigrammes qu'on venait lui citer; puis, avec Louis XVI, affectant d'être impartial, il louait les intentions de Turgot, de manière à donner crédit au blâme qu'encouraient ses opérations.

Le clergé s'indignait qu'on osât porter atteinte aux immunités de la noblesse, craignant de voir ensuite attaquer les siennes. Turgot cependant, moins hardi que Machault, éloignait l'idée de soumettre l'église aux impôts, convaincu que le gouvernement n'était pas assez puissant pour réussir dans une telle entreprise; mais on savait que tout privilège pécuniaire était abusif à ses yeux, et c'était bien assez pour mettre en défiance le clergé qui, d'ailleurs, ne voyait en lui qu'un philosophe. Dans toutes les sociétés dévotes, on répétait que Turgot et Malesherbes avaient fait de Louis XVI un philosophe, un impie.

L'intérêt, l'amour-propre agitaient la noblesse, et l'on entendait des propos d'une incroyable absurdité. Tel noble disait : « Si le roi peut nous obliger à contribuer pour la corvée, il peut donc aussi la rétablir en nature, et nous forcer à travailler sur les grandes routes? » Tel autre disait : « Le contrôleur général veut que les impôts soient payés par tous les Français, il nous soumettra donc à la taille? »

Les traitans étaient ulcérés, dès longtemps, contre

un ministre qui voulait simplifier les impôts, qui réprimait l'arbitraire du pouvoir fiscal, et qui, en relevant le crédit, affranchissait le trésor de leurs spéculations désastreuses (1). Mais ce n'était plus seulement de riches financiers qui l'accusaient d'être le spoliateur de leur fortune; le même cri était poussé par une foule de maîtres des métiers, de syndics, de chéfs des corporations, effrayés d'une concurrence qui menaçait leur ignorance et leur cupidité. L'industrie, les richesses de la France étaient perdues, à les en croire, si l'on ne se hâtait de rétablir un monopole qui leur permettait d'acheter à bas prix le travail et de vendre cher les produits.

Il y avait toujours eu des pamphlets clandestins contre Turgot : on les multiplia, on en distribua gratis à Paris et dans les provinces. Ces pamphlets déchiraient aussi Malesherbes, n'épargnaient point Maurepas, et quelques-uns outrageaient Louis XVI.

Un grand nombre de personnes paisibles et peu éclairées, que tout changement inquiète, étaient d'autant plus disposées à s'alarmer des innovations de Turgot qu'indépendamment de ses projets réels, la calomnie lui en prêtait d'absurdes et de coupables. Toutes les folles idées contenues dans les écrits de soi-disans philosophes passaient, aux yeux de la sottise, pour appartenir à l'école de Turgot. On ne ren-

(1) Un financier disait naïvement: *Pourquoi changer, ne sommes-nous pas bien ?*

contrait pas, dans Paris, un rêveur qui n'assurât que ses plans de réforme étaient très goûtés du contrôleur général. Les choses en vinrent au point qu'un de ses biographes dit : « Pour que la clameur publique s'élevât contre une opinion, il suffisait qu'on le soupçonnât de la partager; et on lui attribuait toutes celles qu'on croyait propres à le rendre odieux. »

Louis XVI que son éducation avait si peu formé pour les travaux du gouvernement, se fatiguait du soin que Turgot mettait à l'instruire : *Ah!* lui dit-il un jour, *encore un Mémoire!* Cependant, son désir du bonheur général apaisait bientôt ses mouvemens d'humeur contre un ministre dont il estimait le zèle et l'intégrité. Louis XVI entendait des accusations, des murmures, mais il voyait l'économie rétablir les finances, l'équité poursuivre les abus et préparer à son peuple des destinées prospères. Au milieu des intrigues qui se multipliaient près du trône, le roi eut quelques jours de fermeté, et d'autres de pénible irrésolution.

Tandis que l'orage grossissait, Turgot ne prit contre ses adversaires qu'une précaution bien étrange. Depuis longtemps il négligeait de suivre l'espèce d'injonction faite par Maurepas aux ministres, de ne travailler qu'en sa présence avec le roi. Turgot s'imagina qu'en s'y conformant, il dissiperait les préventions de cet homme si jaloux du pouvoir; et dès-lors il s'interdit tout entretien particulier avec Louis XVI. C'était peu connaître l'âme d'un vieux

courtisan, et c'était commettre la faute la plus grave que d'abandonner le seul moyen d'éclairer Louis XVI sur les pièges dont on l'environnait. Turgot vécut plus que jamais solitaire, et fit encore plusieurs améliorations importantes.

Malesherbes était loin de conserver la même impassibilité. Le spectacle qui l'entourait excitait son dégoût; il cessait de croire que le bien fût possible, le découragement s'emparait de son âme. Il disait à quelques amis : « Turgot fait des économies, vous croyez qu'elles profiteront au peuple, au trésor; détrompez-vous, ses économies seront la proie du gaspillage. » Le parti de la retraite lui paraissait le seul raisonnable; il ne songeait qu'à recouvrer sa liberté. Dans Malesherbes ministre, on voit toujours l'honnête homme, mais on ne retrouve plus l'intrépide magistrat. Turgot en le pressant de rester, au nom de tous ses devoirs, obtint seulement qu'avant de donner sa démission, il laisserait le temps de lui trouver un successeur. Ah! c'était abandonner son poste au moment décisif, et lorsqu'il eût fallu puiser dans les obstacles une énergie nouvelle. Si Malesherbes se fût jeté aux pieds de Louis XVI pour l'éclairer sur le danger de l'état, il n'y fût pas tombé dans des circonstances bien autrement cruelles, impossibles alors à prévoir.

Des deux ministres sur lesquels reposaient les destinées de la France, l'un cessait d'avoir des entretiens avec le roi, et l'autre se retirait. Ce dernier

ne put même tenir la promesse d'attendre quelques jours. Maurepas, enchanté d'une conversation dans laquelle il venait de produire sur Louis XVI une vive impression, en dénigrant Turgot avec adresse, jugea qu'il fallait brusquer les évènemens, et se hâter d'éloigner Malesherbes qui pouvait encore désabuser le roi. Le vieux courtisan sortit de son caractère ou feignit d'en sortir; il eut avec Malesherbes une altercation assez vive pour que celui-ci crût de sa dignité d'envoyer sa démission sur-le-champ. Louis XVI le pressa de la reprendre, lui parla avec affection; et, ne réussissant pas à le retenir, lui dit ces mots touchants: *Vous êtes plus heureux que moi, vous pouvez abdiquer*. Cet entretien prouve quel ascendant les deux ministres auraient exercé, si l'un avait eu plus de résolution et si l'autre eût mieux connu la cour.

Turgot fut prévenu qu'il devait offrir sa démission, pour éviter l'ordre de la donner : il aurait cru faire un acte de faiblesse en se retirant volontairement; il attendit et reçut l'ordre qui lui était annoncé. Dans la lettre qu'il écrivit à Louis XVI, on lit : « Tout mon desir est que vous puissiez toujours croire que j'avais mal vu, et que je vous montrais des dangers chimériques. Je souhaite que le temps ne me justifie pas, et que votre règne soit aussi heureux, aussi tranquille, pour vous et pour vos peuples, qu'ils se sont promis d'après vos principes de justice et bienfaisance. »

Aussitôt que le renvoi de Turgot fut connu, il y eut une explosion de joie à la cour et dans de nombreuses sociétés de Versailles et de la capitale; on voyait, dans les promenades, des gens s'aborder en se félicitant. La plupart des hommes éclairés gardaient un morne silence, et tous portaient vers l'avenir des regards inquiets.

Le 12 mai, 1776, jour du renvoi de Turgot, est une des époques les plus fatales pour la France. Ce ministre supérieur à son siècle voulait faire sans secousse, par la puissance d'un roi législateur, les changemens qui pouvaient seuls nous garantir des révolutions. Ses contemporains, égoïstes et superficiels, ne le comprirent point; et nous avons expié, par de longues calamités, leur dédain pour les vertus et les lumières de cet homme d'état.

FIN DU LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

Maurepas adoptait tour-à-tour les différentes opinions qui lui paraissaient propres à garantir son pouvoir et son repos. Pour être applaudi dans les salons où l'on désirait des réformes, il avait appelé Turgot au ministère; les réformes excitaient des clameurs, il faisait disparaître Turgot. Pour être à l'avenir certain de dominer le contrôleur général, il voulut le placer immédiatement sous ses ordres, et se fit nommer chef du conseil des finances; il prit un moyen plus sûr encore en désignant pour la place vacante, un homme qui lui était dévoué, Clugny, intendant de Bordeaux. Ce choix rassura les partisans des abus; Clugny pouvait même rappeler aux courtisans le règne de Louis XV: c'était un homme sans mœurs, sans principes, qui fit de l'hôtel du contrôle général un séjour de plaisirs, dont le trésor public payait les dépenses.

La reine désirait que Malesherbes fût remplacé le baron de Breteuil, ambassadeur à Vienne; le vieux ministre déconcerta ce projet, et fit Amelot dont le père avait été son ami. I

plaisantait sur la nullité de son protégé. Comme on avait prétendu, lors des nominations précédentes, qu'il flattait les gens de lettres, les philosophes, *du moins*, dit-il, *on ne m'accusera pas d'avoir choisi celui-là pour son esprit.* Une des principales occupations d'Amelot dans son ministère, fut de recueillir les bruits de ville et les anecdotes secrètes, dont Maurepas allait ensuite amuser la cour (1).

Le renvoi de Turgot avait porté un coup fatal au crédit : les effets publics baissèrent, l'intérêt de l'argent haussa; les Hollandais ne voulurent plus réaliser le prêt de soixante millions qu'ils avaient promis; les directeurs de la caisse d'escompte s'excusèrent de ne pouvoir trouver dix millions qu'ils devaient fournir; et, comme on rentrait sous l'empire de la faveur, ils furent dispensés de cette avance. Le nouveau contrôleur général, pour subvenir aux besoins du trésor, eut recours à des moyens honteux; on le vit manquer à des engagemens, rétablir des sous pour livre supprimés, et donner à la France le plus immoral des impôts, la loterie royale. Déjà il existait quelques loteries formées au profit d'établissemens publics, tels que l'hospice des Enfans-trouvés; mais leur dangereuse influence était très circonscrite. La loterie royale ap-

(1) La place d'Amelot était faite par un nommé Robinet, qu'il avait pris pour son secrétaire. Lorsqu'il demanda pour son fils une intendance, Maurepas lui dit que ce jeune homme était bien peu en état d'administrer une province. *Oh!* répondit-il, *je lui donnerai Robinet.* — *Et vous?* répliqua le caustique vieillard.

pela tous les Français à tenter la fortune; ses bureaux multipliés excitèrent les ouvriers et les domestiques à porter leurs épargnes au jeu le plus inégal qu'ait inventé la friponnerie. Le gouvernement avait plusieurs fois songé à spéculer sur cette scandaleuse ressource; mais jusqu'alors, le parlement en avait garanti la France. Clugny se passa d'enregistrement; il dit que, les mises étant volontaires, la loterie n'était point un impôt; et il l'établit par un simple arrêt du conseil.

Maurepas et Clugny voulaient dissiper les craintes des ordres privilégiés, et donner satisfaction à la magistrature; en conséquence, ils s'attachèrent à détruire les améliorations de Turgot. L'affranchissement de l'industrie, proclamé en lit de justice le 12 mars, fut révoqué le 11 août, et l'exécution de l'édit relatif à la corvée, fut suspendue. Turgot était sorti du ministère avec calme; mais lorsque, dans sa retraite, il apprit qu'on recréait les abus dont il avait délivré la France, des larmes mouillèrent sa paupière (1).

Cependant, les services de l'ancien ministre ne furent pas entièrement perdus. Les jurandes et les corporations ne reparurent pas avec tout ce qu'elles

(1) Les écrivains économistes éprouvèrent des persécutions. Un recueil, *les Éphémérides du citoyen*, où plusieurs d'entre eux exposaient leurs vues de bien public, fut supprimé. Les administrations financières dont ils avaient dévoilé les vices, les attaquèrent en calomnie. Baudeau, [illegible] au châtelet, se défendit lui-même, tonna contre les financiers, et [illegible] l'auditoire des marques d'intérêt. Gerbier qui plaidait contre lui, [illegible] des murmures. Le gouvernement donna l'ordre au châtelet de [illegible]

avaient d'oppressif, quelques-uns des usages les plus onéreux restèrent supprimés. Les corporations furent moins multipliées qu'auparavant; il en résulta moins de procès et moins de gêne pour l'industrie. Malheureusement, l'édit de suppression n'avait pas été exécuté dans les provinces, en sorte qu'elles profitèrent peu des réformes.

La classe nombreuse était bien étrangère aux affaires de gouvernement; on l'avait vue indifférente à la chute de Turgot; mais les nouveaux édits instruisirent le peuple de la perte qu'il avait faite. On fut, dans plusieurs provinces, obligé d'employer la force pour ramener les paysans à des travaux dont ils se croyaient affranchis. En rétablissant la corvée pour satisfaire les hommes qui ne voulaient pas payer l'impôt, les ministres étaient si persuadés de leur injustice, qu'ils laissèrent aux écrivains quelque liberté pour défendre la cause des campagnes.

Il est affligeant de voir détruire des améliorations; mais la politique de Maurepas causait encore un mal plus irréparable; elle dévoilait aux Français la faiblesse, la versatilité de leur jeune monarque. Dans un court espace de temps, Louis XVI avait assuré de sa

fin de ce procès. Quelque temps après, Baudeau et un autre économiste, Roubaud, furent exilés en province.

Plusieurs écrits favorables à Turgot, circulaient clandestinement. Voltaire lui adressa l'*Épître à un homme*; et le public vit avec satisfaction le grand poète plus fidèle à ce ministre qu'il ne l'avait été à quelques autres.

protection un parlement, et l'avait renvoyé; les magistrats rappelés avaient subi un lit de justice; et, peu de mois après, leur résistance triomphait. On avait vu Terray, La Vrillière remplacés par Turgot, par Malesherbes; et l'on voyait succéder à ceux-ci un Clugny, un Amelot. Ces variations perpétuelles, ces contradictions manifestes affaiblissaient l'autorité, et laissaient les esprits incertains de savoir s'il n'y avait pas de gouvernement, ou s'il en existait plusieurs.

Louis XVI était le seul à la cour qui ne sût rien du gaspillage et des débauches du contrôleur général. Maurepas les voyait avec indifférence; mais il pouvait d'autant moins se dissimuler les embarras et la pénurie du trésor, que les circonstances prenaient une haute gravité. Le soulèvement des colonies anglaises contre leur métropole, retentissait en Europe; les armemens d'une puissance rivale exigeaient des préparatifs de la part de la France; et si le sort voulait qu'elle fût entraînée dans une guerre, il fallait que le contrôleur général eût un crédit et des talens dont Clugny était évidemment dépourvu. Son renvoi était décidé, lorsqu'il tomba malade et mourut.

Parmi les prétendans au contrôle général, on distinguait un étranger dont les partisans, déjà
breux, vantaient les talens et la probité. C'était c-
ker : il aspirait à diriger les finances du r aum ,
excité par les deux mobiles les plus actifs
faire ambitionner une place élevée :
qu'on opérera le bien, et l'ardeur d'acque

renommée. Autant il est facile de faire ou le panégyrique ou la satire de cet homme célèbre, autant il est difficile de l'apprécier avec une exacte justice.

Né à Genève, fils d'un professeur de droit public, sa jeune ambition se dirigea d'abord vers la carrière des lettres; mais la volonté de son père et son défaut de fortune le déterminèrent à suivre la route du commerce, où il porta l'activité de son esprit, et son desir de se distinguer. Placé à Paris chez un banquier, dont il devint l'associé, ses bénéfices et les fonds que lui prêta son protecteur le mirent à la tête d'une maison qui devint la plus considérable de France. Les anecdotes imaginées pour porter atteinte à sa délicatesse n'ont jamais trouvé de crédit parmi les hommes impartiaux, ni même dans le public. Les principales sources de son opulence furent de vastes spéculations sur les grains, et d'importantes opérations de finances avec le gouvernement (1). Un trait caractéristique de Necker, c'est qu'il fit une grande fortune sans aimer l'argent : une autre passion occupait son âme. Lorsqu'il abandonna le commerce, à quarante ans, il lui était facile, avec ses talens, ses capitaux et ses rela-

(1) Ces opérations commencèrent sous le duc de Choiseul, et devinrent beaucoup plus considérables sous Terray. Plusieurs passages des lettres écrites à Necker, par les bureaux de ce contrôleur général, révèlent non-seulement la détresse de l'administration, mais le degré de turpitude où elle était tombée : *Nous vous supplions de nous secourir dans la journée, daignez venir à notre aide... nous avons recours à votre amour pour la réputation du trésor royal, etc.*

tions, d'accroître immensément sa fortune; il ne voulut pas même conserver un intérêt dans la banque. L'ambition des richesses lui paraissait vulgaire. Acquérir de la renommée, en dirigeant les finances d'un empire, exciter l'enthousiasme des Français, en méritant leur reconnaissance, obtenir l'admiration de l'Europe, tels étaient les desirs d'un homme qui avait une habileté remarquable, et dont l'orgueil surpassait de beaucoup l'habileté.

Necker dev[illegible] à sa femme une partie de ses admirateurs. Fille d'un ministre protestant sans fortune, qui l'avait élevée avec soin, belle, sage, instruite, elle avait inspiré à Necker la plus vive tendresse: leur union dura trente ans, et ne fut jamais troublée. Cette femme éprouvait pour son mari un amour mêlé de vénération; ambitieuse pour lui seul, elle voulait la gloire de celui qu'elle regardait comme un être parfait; elle pensait avec délices qu'un jour le bonheur public serait l'ouvrage de l'homme à qui sa destinée était unie; elle lui vouait une sorte de culte.

Le salon de madame Necker réunissait des hommes de lettres, des gens de qualité, des administrateurs et des banquiers. Cette société était du nombre de celles où l'on parlait de littérature et de philosophie, mais elle différait de toutes les autres; elle était plus grave. Madame Necker n'était point exempte de pédantisme; la crainte de ne pas rendre sa maison [illegible] agréable qu'elle l'eût desiré, donnait quelque [illegible] d'apprêté à ses prévenances et d[illegible]

roles; mais son âme douce et pure faisait trouver en elle un charme qui remplaçait la grâce dont elle était dépourvue. Necker, moins homme du monde que ses convives, pour éviter des comparaisons dangereuses, affectait souvent la distraction d'un esprit occupé de grands intérêts; il savait garder le silence, jusqu'à ce qu'il lui vînt une observation judicieuse, une pensée remarquable, et quelquefois il laissait échapper des traits pleins de finesse. Sa société plaisait à des hommes qui en connaissaient de plus aimables. Il n'en existait pas où les idées de bien public fussent offertes sous un aspect plus moral. Jamais des discours frivoles n'insultaient à des objets sacrés. La vie des maîtres de la maison confirmait la sagesse de leurs principes. L'enthousiasme de madame Necker pour l'objet de toutes ses affections était trop vrai pour n'être pas communicatif; et, près d'elle, on éprouvait bientôt l'influence du sentiment exalté que lui inspirait son mari.

Necker était résident de Genève près du cabinet de Versailles; et cette place, dont il avait refusé les appointemens, lui plaisait parce que c'était une place politique. L'académie française avait donné le prix à son *Éloge de Colbert*, qu'il avait composé pour se montrer initié aux connaissances de la haute administration, et dans l'espoir de faire dire qu'on ne pouvait si bien apprécier le ministre créateur du commerce, sans être digne de le remplacer. Son livre de la *Législation des grains* avait pour but de prouver que Turgot et ses admirateurs étaient des théori-

ciens, des gens à systèmes, et que lui seul possédait l'expérience, les lumières qui doivent assurer la prospérité d'un état. Parmi ses prôneurs, les uns lui savaient gré de ses liaisons avec des philosophes, et les autres de son inimitié pour les économistes. En même temps que des gens de lettres et des administrateurs répandaient ses louanges, les commerçans, les banquiers manifestaient leur confiance en lui : elle était grande; puis ils étaient flattés de l'idée qu'un homme sorti de leurs rangs pourrait être élevé au contrôle général.

Lorsque Maurepas, du vivant de Clugny, songeait à lui donner un successeur, il n'apercevait pas d'homme plus en état que Necker de diriger les finances; et il était entretenu dans ses dispositions favorables par le marquis de Pezay qu'il voyait fréquemment. Déjà ce marquis avait protégé le prince de Montbarrey, dont la femme lui inspirait, dit-on, un sentiment très vif; et il était parvenu à le faire adjoindre au comte de Saint Germain, sous le titre de directeur de la guerre. Son ambition était aiguillonnée par ce succès, et il desirait avec ardeur obtenir pour Necker le contrôle général. Necker, par son intermédiaire, avait fait remettre à Maurepas un mémoire sur les finances, où il indiquait les moyens de combler le déficit (1); et montrait comment, en cas de guerre, on parviendrait à couvrir les dépenses, si l'on savait inspirer aux ca-

(1) Il l'évaluait à 27 millions, et disait qu'il faudrait le porter à 37 afin de n'être point gêné et d'obtenir du crédit.

pitalistes une entière confiance; c'est-à-dire qu'il traçait avec art un plan séduisant que, bien évidemment, il était seul en état d'exécuter, par la nature de ses relations et l'étendue de son crédit. Ce mémoire qui promettait même en temps de guerre, l'abondance au trésor royal, enchantait Maurepas; mais de nombreux obstacles s'opposaient à la nomination de l'auteur. Necker était étranger, protestant et banquier. Appeler au contrôle général un étranger, c'était déclarer qu'aucun Français ne convenait à cette place; un protestant, c'était s'exposer à soulever le clergé; un banquier, c'était changer les usages; on ne prenait les contrôleurs généraux que dans les familles de magistrats ou parmi les intendans.

Les difficultés furent éludées par le moyen dont Pezay s'était servi lorsque, désirant frayer la route du ministère au prince de Montbarrey, il l'avait fait nommer directeur de la guerre. Maurepas proposa au roi de choisir un contrôleur général, et de lui adjoindre Necker en qualité de directeur du trésor. C'était créer une place nouvelle, aucun usage ne pouvait donc être invoqué contre celui qu'on appelait à la remplir; il était précédé d'une haute réputation financière, et l'on ne craignait pas de lui des innovations semblables à celles de Turgot, dont il était l'antagoniste. Ce choix fut goûté même de la plupart des courtisans : très sérieusement ils se flattèrent qu'un homme pourvu de tant d'habileté en finances n'aurait pas besoin d'économie.

Un conseiller d'état, Taboureau des Réaux, cédant aux instances de Maurepas, se laissa nommer contrôleur général, et Necker eut le titre de directeur du trésor (22 octobre, 1776). Celui-ci ne voulut point accepter d'émolumens : Louis XVI hésita d'abord à permettre ce refus ; mais il pensa qu'un sentiment noble ne pouvait l'offenser. Le marquis de Pezay se garda d'imiter ce désintéressement ; il retrouva une ancienne réclamation que son père avait faite au gouvernement pour un compte de fournitures ; et cette réclamation, rejetée trente ans auparavant, lui valut trois cent mille livres ; il se fit en outre nommer inspecteur général des côtes du royaume, avec soixante mille livres de traitement. Les succès l'enivrèrent ; son insolence, dans sa première inspection, excita les plaintes de quelques personnes en crédit ; il fut exilé, et mourut de chagrin à 36 ans.

Le contrôleur général en titre était un homme de mœurs douces, exempt d'intrigue et d'ambition, qui n'avait de grandes ressources ni dans l'esprit, ni dans le caractère. L'adjoint, par ses talens et par son activité, l'emportait de beaucoup sur le titulaire qui, dans le public, passait pour n'être que son prête-nom. Maurepas, en qualité de chef du conseil des finances, prononçait sur leurs dissentimens. Dans les c
rences, Taboureau attaquait assez bien les proje
Necker; mais il était inhabile à leur en
d'autres, et Necker reprenait l'avantage.
après avoir supporté pendant quelques mois

tion équivoque, en sortit par un acte de vigueur. Il y avait au contrôle général six intendans des finances, entre lesquels se divisait la surveillance des différentes branches de l'administration. On ne voit pas qu'ils aient empêché les déprédations des contrôleurs généraux, ni réprimé les abus; mais c'étaient presque toujours des hommes de mérite, et ils étaient puissans, car ils étaient inamovibles. Necker, pour donner de l'unité et de la force au ministère qu'il regardait comme le sien, demanda la suppression de ces intendans, et sut faire entrer Maurepas dans ses vues. Taboureau jugea combien de murmures éclateraient, quand on verrait remplacer les conseillers permanens du contrôle général par des commis amovibles; il lui répugnait de nuire à des hommes qu'il estimait, et de blesser des familles honorables; il ne voulut point participer à ce changement, et donna sa démission d'une place qu'il était trop honnête homme pour garder longtemps, puisqu'il s'y trouvait inutile.

Necker fut nommé directeur général des finances (29 juin, 1777), titre qu'on imagina pour qu'un protestant ne fût pas contrôleur général. C'était plus qu'une différence de mots; le nouveau titre ne donnait point entrée au conseil, Necker ne pouvait aller y discuter, y soutenir ses plans; immense désavantage pour un administrateur. Cette concession n'empêcha point un certain nombre de personnes, surtout dans le clergé, de se répandre en plaintes contre l'élévation de celui qu'elles appelaient *le banquier genevois*, et

de rappeler avec amertume que les lois du royaume excluaient les protestans de tout emploi public. Un évêque exprimait son mécontentement de ce que ces lois étaient enfreintes pour Necker ; *nous vous l'abandonnons*, lui dit gaiement Maurepas, *si le clergé veut payer les dettes de l'état.*

Mon but principal est de faire connaître l'administration de la France; mais, pour qu'il soit possible de la juger, il faut examiner la situation des esprits, et les circonstances où se trouvait le royaume. Des sujets d'observation variés se présentent; souvent ils offrent des contrastes frappants : l'intérieur d'une cour frivole appelle nos regards, et bientôt il faudra les porter sur l'Amérique, dont la guerre fut si féconde en graves résultats.

Louis XVI aurait eu besoin de fermeté et de vigilance, pour dominer les élémens de discorde qui se développaient. Déjà nous avons vu combien sa versatilité dans le gouvernement de l'état, lui faisait perdre de son pouvoir; il n'en perdit pas moins peut-être par la faiblesse qu'il montra dans l'intérieur de sa famille et de sa cour.

Sans doute, le temps était venu de modifier une minutieuse et fatigante étiquette. Louis XIV en avait surchargé la cour. La pompe du monarque impose à la multitude, dans les cérémonies publiques; Louis XIV avait voulu que, dans l'
la sévérité de l'étiquette produi
analogue sur les courtisans. Ce

à l'abaissement des seigneurs féodaux attirés à Versailles; mais les circonstances et les esprits étaient changés. Tel usage qui devait, au XVIIe siècle, imprimer le respect, n'offrait plus, dans le XVIIIe, qu'une espèce de mystification pour les courtisans et pour les princes. La faute n'était point de vouloir supprimer des usages surannés, gênans et ridicules; la faute était de s'en affranchir, au gré du caprice, pour se jeter dans la dissipation, tandis qu'il eût fallu les réformer avec sagesse, afin de montrer des mœurs plus simples et des goûts plus solides.

La reine était sans expérience, et fut laissée sans guide. Il aurait été plus facile que sa légèreté ne le ferait supposer, de lui inspirer le goût des mœurs de famille, dont il fallait se rapprocher pour donner au trône la dignité qui convenait à cette époque. Sous l'étourderie même de la jeune reine, on aperçoit des qualités dont il était possible de tirer le plus heureux parti : elle desirait échapper aux grandeurs, elle voulait goûter les charmes de la vie privée; elle attachait l'idée du bonheur à trouver une amie qui la chérît pour elle-même; et l'on peut remarquer, à son avantage, que les deux femmes sur lesquelles s'arrêta successivement son choix, l'intéressèrent d'abord parce qu'elles n'étaient pas dans une situation heureuse.

Madame de Lamballe veuve, à dix-huit ans, d'un prince victime de la débauche, donnait des soins à la vieillesse de son beau-père, le pieux duc de Penthièvre, quand elle fut distinguée par sa souveraine.

Marie Antoinette, dans ses offres, dans ses dons, ne consultait que son cœur. Un roi faible, un premier ministre intéressé à ce qu'elle eût des goûts frivoles, n'opposaient point d'obstacle à ses désirs. Marie Antoinette voulut qu'on rétablît, pour sa favorite, la place de surintendante de la maison de la reine; et cette place inutile, dès longtemps supprimée, fut doublement onéreuse; il fallut en payer les émolumens, et consoler par des faveurs, les femmes dont les emplois perdaient de leur éclat. Une d'elles donna sa démission, les autres se soumirent à regret; les ennemis de la reine devenaient plus nombreux, et le public murmurait des prodigalités de la cour.

Un an s'était à peine écoulé que déjà la jeune reine était infidèle en amitié. La comtesse Jules de Polignac parut au bal de la cour : on remarquait sa beauté, sa grâce naturelle; un charme séduisant était répandu sur toute sa personne. La reine surprise de ne l'avoir pas encore vue embellir sa cour, lui demanda, avec bienveillance, la cause qui l'en avait éloignée. La comtesse Jules répondit avec franchise, avec simplicité, que sa modique fortune l'obligeait à vivre dans la retraite. Marie Antoinette fut émue, et se prit aussitôt d'amitié pour cet être charmant. La comtesse Jules ne semblait point formée pour l'ambition; et l'on s'accorde à dire que sa famille ressentit s[illegible] heur plus vivement qu'elle-même. Tou[illegible] [illegible]is près du trône, peu d'amitiés entièrement [illegible] sées : la princesse de Lamballe s'était prêtée à

rétablît une place qui devait susciter des ennemis à sa bienfaitrice; la comtesse de Polignac, pour s'élever, descendit à une intrigue. La reine goûtait chaque jour davantage le caractère et la conversation de sa nouvelle amie; mais ne lui donnait pas encore des marques de sa munificence. La famille des Polignac voulut hâter le moment d'en obtenir. Une lettre pour la reine fut dictée à la comtesse, et cette lettre renfermait des adieux. Avec un peu d'expérience, la reine aurait vu ce que signifiait une pareille lettre, et n'eût point pardonné à la femme assez peu sensible à l'amitié pour devenir l'instrument d'une intrigue. Marie Antoinette se laissa tromper, et pleura. La comtesse de Polignac fut logée au château, et son mari fut nommé écuyer de la reine. Alors se forma cette société composée de parens de la favorite, et de personnes assez heureuses pour leur plaire, cette société intime qui fut la cause de beaucoup de fautes et de tant de malheurs.

C'est au sein de la famille royale que la reine aurait pu déposer l'étiquette avec dignité; c'est dans un intérieur convenable aux vertus de Louis XVI, qu'elle aurait donné un utile exemple, et que le respect et la reconnaissance l'eussent environnée; c'est là qu'elle aurait goûté le bonheur; elle ne trouva que les plaisirs dans une société particulière, dont elle acquittait les dépenses, fort exagérées par la malignité publique. Dès qu'on vit au château, s'élever une famille qui posséderait le plus puissant moyen de disposer à son

gré des places et des faveurs, la jalousie mit en mouvement les grandes haines et les petites intrigues de cour. Dans le public, tous les hommes sensés furent inquiets de voir Louis XVI laisser la reine s'entourer de personnes qu'il n'avait pas choisies, et qui exerceraient sur elle l'empire que n'avait su prendre ni le roi, ni l'époux. Cependant les soirées que Marie Antoinette passait chez la comtesse Jules, ne furent d'abord remplies que par des amusemens enfantins, par de petits jeux dont la liberté lui faisait délicieusement oublier les ennuis de la grandeur, si fatigans pour elle (1).

Dans ces réunions il y avait beaucoup d'amabilité, d'esprit et de grâce; mais la reine s'y forma des habitudes, des goûts, qui affaiblirent en elle le sentiment des convenances. Il en est qu'elle aurait dû ne jamais oublier. Louis XVI était jugé sévèrement à la cour; on exagérait ses défauts, on rabaissait ses vertus. C'était à la reine, aux personnes qu'elle honorait de sa bienveillance, à rappeler par leur exemple le respect pour le roi. Leurs imprudences produisirent

(1) La reine aimait la musique. On n'a pas oublié l'espèce de fureur avec laquelle les Parisiens se divisèrent entre Gluck et Piccini. Presque tous les gens de lettres prirent parti pour l'un ou l'autre de ces compositeurs ; et l'homme qui voulait goûter tour-à-tour les beautés de leurs ouvrages si différens, était déclaré traître par les deux factions. Tandis que des gens de lettres s'accablaient d'épigrammes, et que de jeunes étourdis mettaient l'épée à la main pour soutenir leurs opinions musicales, Gluck et Piccini, plus sensés que leurs enthousiastes, dînaient gaiement ensemble. La reine eut le bon esprit de les protéger tous deux.

souvent l'effet opposé. Louis XVI, dont les habitudes étaient très régulières, se retirait chaque jour à la même heure : un soir, Marie Antoinette qui projetait quelque visite, avança furtivement l'aiguille d'une pendule. On croirait que cette espièglerie, dont sa société intime fut seule témoin, resta secrète : le lendemain, toute la cour en riait. C'est ainsi que des étourderies de la reine encourageaient les courtisans à plaisanter sur un prince, trop honnête homme pour avoir les qualités qui leur plaisent.

Entraînée de plus en plus par sa légèreté naturelle et par son goût d'indépendance, Marie Antoinette dédaigna de veiller sur ses actions, dans un temps où les bruits injurieux pour une femme se répandaient avec facilité. Le vice n'était plus en honneur, comme à la cour de Louis XV ; mais les mœurs de la haute classe n'avaient pas cessé d'être fort dissolues : beaucoup de gens étaient intéressés à dire ou disposés à croire que la contagion était universelle, et qu'elle atteignait même le trône. La reine cherchait des plaisirs qui fussent en contraste avec son rang : les bals de l'opéra l'enchantèrent, elle y fut assidue. Une nuit qu'elle s'y rendait, accompagnée d'une dame de la cour, sa voiture cassa, et ce fut dans un fiacre qu'elle acheva sa course. Cette aventure lui parut si plaisante qu'elle eut hâte de la raconter aux premières personnes de sa connaissance qu'elle aperçut dans le bal. Tout Paris en fut rapidement informé. La simplicité, l'abandon avec lequel la reine elle-même

avait conté le singulier événement qui lui était arrivé prouve qu'il ne cachait rien de coupable : mais l'anecdote circula commentée par la calomnie. La reine dans les rues de Paris, en fiacre, la nuit, avec une seule femme ! On broda sur ce fond vingt histoires scandaleuses et romanesques. Marie-Antoinette, par ses imprudences, compromit sa réputation et jeta du ridicule sur le roi. Si les personnes de sa société intime ne voyaient pas les dangers d'une conduite aussi légère, comment excuser leur défaut de raison et de principes ? Si elles voyaient ces dangers, comment leur pardonner de n'oser écarter, par un avis sincère, celle qui les comblait de tant de bienfaits et d'amitiés ? Dans les deux hypothèses, une accusation accablante pèse sur cette société si peu digne de la confiance dont la reine eut le malheur de l'honorer.

Pendant le cruel hiver de 1776, les Parisiens virent se prolonger sur les boulevards, des courses en traîneaux, dont la reine avait eu la fantaisie, et pour lesquelles de jeunes seigneurs déployaient un luxe extraordinaire. Ce spectacle excita des murmures ; on disait que le froid, cause de tant de misère, était pour la cour un moyen de plaisir. On sut que Marie Antoinette avait pris à Vienne le goût de ce
d'amusement peu connu en France et
le reproche d'être toujours Autrich
n'avait été fait que dans un cer
ça à se répandre dans le p
chait point ces jeux

jour il montra aux courtisans une file de voitures qui passaient chargées de pain pour les pauvres : *Messieurs*, leur dit-il, *voilà mes traîneaux*. Nobles paroles! qui ne frappaient guère des courtisans, qu'il eût fallu mieux maintenir dans le respect et l'obéissance. Le roi improuvait les fautes qu'il voyait commettre, et ne savait pas les réprimer. Il témoignait son mécontentement à tel grand seigneur qui venait de dépenser huit cent mille livres pour une femme publique; il n'osait le chasser de sa présence. Quelquefois, il avait encore des mouvemens de brusquerie; mais il suffisait aux courtisans d'éviter ou de supporter ce qu'ils appelaient *les coups de boutoir du roi;* ils étaient libres ensuite de continuer le genre de vie qui venait d'exciter l'humeur du monarque.

Louis XVI fut informé des bruits répandus contre la reine; il eut sous les yeux des libelles, des chansons infâmes. Convaincu de l'innocence de Marie Antoinette, craignant de l'affliger, toujours faible, il consulta Maurepas. Ce ministre, dans l'intérêt de son influence exclusive, répondit qu'il ne fallait pas alarmer inutilement la reine, qu'elle avait beaucoup d'esprit, et qu'elle saurait trouver elle-même les meilleurs moyens de faire cesser de vains bruits. Vergennes fut aussi consulté : il jugeait très ambitieux les Polignac, il voulait à tout prix les éloigner des affaires d'état; et sa politique fut d'accord avec l'égoïsme de Maurepas.

Ces deux ministres craignaient d'autant plus que la reine, dirigée par les personnes qui l'entouraient,

ne parvînt à gouverner, qu'on la voyait acquérir chaque jour de l'ascendant sur son époux. Après n'avoir pas su la guider par ses conseils, il semblait destiné à prendre d'elle ses volontés. Les aimables et bonnes qualités de Marie Antoinette avaient de plus en plus charmé Louis XVI, et son affection pour elle croissait avec le temps. L'art des médecins triompha de sa triste infirmité (1777); et dès-lors sa tendresse pour la reine devint extrême, on le vit aimer à lui complaire. Marie Antoinette accoucha d'une fille en 1778. Cette époque pouvait être celle d'un changement d'existence; mais, trop de légèreté d'une part, trop de faiblesse de l'autre, ne permirent pas aux vœux de la raison d'être écoutés.

Dans les premières années du règne de Louis XVI, deux frères de la reine vinrent successivement en France; et tous deux nuisirent à la cour de Versailles, l'un par sa sottise et l'autre par son esprit. L'archiduc Maximilien (1775) voulait, en qualité d'altesse impériale, avoir la première visite des princes qui n'étaient qu'altesses sérénissimes; et la reine soutint cette prétention. Les princes s'éloignèrent de l'archiduc, et passèrent dans leurs terres le temps de son séjour à Versailles. Marie Antoinette se souvenait trop des leçons de sa mère, qui d'ailleurs lui étaient rappelées par l'abbé de Vermond, l'un des h[illegible]s dont les conseils lui furent le plus fun[illegible]

(1) L'impératrice avait témoigné beaucoup de b[illegible]

tort que la reine avait eu d'approuver les prétentions de son frère, causa dans le public un effet d'autant plus fâcheux pour elle, que ce prince était un personnage fort ridicule. On s'égayait de ses naïvetés; tout Paris savait que Buffon lui avait offert ses œuvres, et qu'il avait répondu : *Monsieur, je serais bien fâché de vous en priver.*

L'empereur Joseph II voyageait sous le nom de comte de Falkenstein, et descendit à Versailles dans un hôtel garni (1777). Le but secret de son voyage était de juger si Louis XVI serait disposé à s'allier avec lui contre la Russie, dont il redoutait l'agrandissement et l'ambition; mais avec laquelle il s'unit plus étroitement, après avoir vu qu'il ne pouvait compter sur le secours de la France. Ce fils de Marie Thérèse roulait sans cesse de grands projets dans sa tête. Contemporain de Frédéric, il voulait être comme lui monarque guerrier et monarque philosophe : il ne fut ni l'un ni l'autre; mais c'était un prince distingué par son esprit et par ses connaissances. Dans nos établissemens publics, où il se rendait sans être attendu, il savait discuter avec les administrateurs, qu'il charmait par des manières simples et dignes. On pensait que Louis XVI vivait trop renfermé dans le château de Versailles, et que la reine s'affranchissait

tuteur, elle l'invitait à ses cercles; Louis XVI ne lui adressait jamais la parole; en conséquence, le cabinet de Vienne avait, sur le cabinet de Versailles, une grande prépondérance dans l'esprit de l'abbé de Vermond.

trop librement de l'étiquette; Joseph II paraissait offrir le mélange de grandeur et de simplicité qu'on désirait dans un souverain : ajoutons que le plaisir de fronder la cour disposait à le juger favorablement.

Ce prince s'expliquait avec une caustique franchise sur ce qui lui déplaisait dans les parures, dans les manières et la conduite de sa sœur. Il s'étonna que Louis XVI n'eût jamais vu ni les Invalides, ni l'École militaire; il lui parla de l'établissement formé par l'abbé de l'Epée, que la cour ne connaissait point (1); il le plaisanta sur son goût pour la chasse, et lui dit qu'au lieu de parcourir les bois, il devrait visiter les principales villes de son royaume. Les reproches de l'empereur n'étaient que trop fondés; et il se refusait d'autant moins le plaisir de les faire assez publiquement, qu'un secret dépit l'animait. L'éclat de la France était trop supérieur à celui de l'Autriche, pour ne pas exciter l'envie d'un prince aussi avide de renommée. Lorsqu'il visita quelques-unes de nos provinces, et qu'il se trouva au milieu des merveilles de l'industrie lyonnaise, il ne put cacher des sensations qui décelaient sa jalousie.

En retournant dans ses états, l'empereur passa près de Ferney sans visiter le grand poëte qui s'était flatté

(1) Ce bienfaiteur des sourds-muets et de l'humanité avait consacré tout ce qu'il possédait à fonder son institution ; pour la soutenir, il se refusait même le nécessaire ; et jamais il n'avait reçu du gouvernement aucune marque d'intérêt. Sous Louis XV, l'archevêque l'avait interdit comme janséniste.

de le recevoir. A Paris, il était allé aux séances des académies; mais il n'avait pas eu de relation particulière avec les philosophes. Ses goûts et son ardeur de gloire l'auraient porté à les accueillir; mais, fils respectueux, il évita de blesser la dévotion de Marie Thérèse.

Je ne pense pas que, dans des circonstances différentes, Joseph II eût fait adopter par Louis XVI ses vues contre la Russie; mais au moment de son voyage, ses projets ne pouvaient pas même être écoutés. D'autres pensées occupaient nos diplomates; l'attention du comte de Vergennes se portait tout entière sur la lutte de l'Angleterre avec ses colonies.

Au commencement de 1776, chacun des ministres avait été appelé à donner son opinion sur le parti qu'il convenait de prendre, dans la situation où se trouvaient l'Angleterre et l'Amérique. Tous avaient répondu que l'intérêt de la France était de rester neutre, en laissant aux Américains la liberté de faire les achats et les emprunts qui pourraient accroître leurs forces, et que la neutralité ne prescrit pas d'interdire. Tous avaient aussi conseillé de se préparer à la guerre, la volonté de rester neutre ne les assurant point du maintien de la paix. Le cabinet de Saint-James pouvait se déterminer à pacifier ses colonies par de grandes concessions, par de pénibles sacrifices; et, aussitôt après, apaiser l'orgueil britannique et rallier les esprits, en attaquant les possessions françaises dans les deux Indes.

Turgot, alors contrôleur général, avait donné un mémoire fort remarquable. Ses vœux étaient pour la paix ; il regardait l'accroissement de dépense qu'entraînerait la guerre, comme destructif des projets d'économie et d'amélioration, dont il attendait la prospérité de la France. Il ne partageait point l'opinion, alors si répandue, que l'émancipation des colonies anglaises serait funeste à leur métropole; il pensait, que la Grande-Bretagne s'affaiblirait beaucoup plus, si elle reprenait violemment l'autorité sur ses colonies : en effet, ou leur ruine serait complète, et les frais qu'exigerait leur possession seraient en pure perte, ou elles conserveraient des forces et, par cela même, un désir de liberté qui rendrait longtemps nécessaire une surveillance dispendieuse. Turgot, s'élevant à de hautes considérations, annonçait que le temps approchait où les métropoles seraient forcées d'abandonner toute domination lointaine, de laisser leurs colonies commercer librement, et de ne conserver avec elles d'autres avantages que ceux qui résultent des liens d'amitié.

Necker, en arrivant à l'administration, fut également consulté : il jugea les nombreux obstacles que les frais d'une guerre apporteraient à ses vues d'amélioration, et fut d'avis de la neutralité.

Le public ne traitait pas cette grande question avec la même réserve que les ministres. Les Anglo-Américains, désignés alors sous les noms de Bosto-

niens (1) et d'insurgens, trouvaient une vive sympathie en France. Les militaires appelaient de tous leurs vœux la guerre contre les Anglais : une paix qui durait depuis douze ans leur paraissait un long et fatigant repos; ils disaient que le temps était venu d'effacer les affronts de 1763, et d'humilier l'orgueil britannique. De jeunes colonels plaidaient la cause des insurgens à la cour de Versailles. La reine les écoutait sans défaveur; sa fierté la rendait sensible à la gloire militaire; elle désirait que l'honneur français fût vengé.

Nos villes maritimes recueillaient des bénéfices dus à la rupture des colonies anglaises avec leur métropole. Ces premiers avantages en faisaient espérer de plus considérables; et nos commerçans sollicitaient le gouvernement de leur assurer les nouvelles sources de richesses qui s'ouvraient devant eux.

Divers sentimens multipliaient les partisans, les admirateurs des Américains (2). Un spectacle qui saisira toujours le cœur de l'homme, est celui que présentent la faiblesse et l'inexpérience luttant, pour une cause juste, contre la force et l'habileté. Les Anglais n'étaient pas aimés; et le peuple soulevé contre eux semblait servir notre vengeance. Toutes

(1) C'est à Boston que l'insurrection avait commencé.

(2) On vit, jusque dans les petites villes, des personnes dont les habitudes n'étaient rien moins que turbulentes, abandonner le whist, jeu anglais, pour lui substituer un autre jeu auquel on donna le nom de *Boston*.

les sociétés où l'on parlait de philosophie s'enflammaient pour les insurgens; elles les regardaient comme éclairés par nos écrivains, et destinés à répandre de nouvelles lumières sur l'Europe. Cependant, un sage observateur, en formant des vœux pour l'Amérique, aurait pu dire que les Français ne recevraient pas, sur cette terre lointaine, les leçons qui leur auraient été le plus utiles. Déjà nourris dans l'admiration de Sparte et de Rome, nous allions prendre encore au sein de la république naissante des idées de législation impossibles à réaliser parmi nous. Nos mœurs deviendraient-elles semblables à celles du peuple, objet de notre enthousiasme? Jamais peuple ne fut mieux préparé pour la liberté, et ne put en jouir avec plus d'étendue. Les colonies de l'Amérique du nord avaient été fondées par des hommes d'une piété exaltée, longtemps battus des tempêtes civiles, toujours fidèles à ce qu'ils jugeaient être la voix du devoir. Ils avaient quitté leur patrie, ils avaient mis l'espace des mers entre eux et leurs persécuteurs. Arrivés sur une terre sauvage, ils l'avaient défrichée, fécondée de leurs mains. Le prix consolateur de tant de sacrifices était la liberté. Les premières leçons qu'entendaient les enfans nés sur le sol américain, leur parlaient des maux qu'il faut braver pour suivre sa conscience. Les pères inspiraient à leurs fils une foi vive, et rendaient grâce avec eux à l'auteur des êtres, qui semble devenir visible dans ces contrées vierges où l'on n'aperçoit d'autre puissance que la

sienne. La métropole avec laquelle ils conservaient des liens, jouissant d'un gouvernement libre, avait favorisé pour les colons l'établissement d'une législation analogue à la sienne. Chacune des treize colonies était administrée par une assemblée que nommaient les habitans, et par un gouverneur que le roi choisissait; encore, deux états le nommaient-ils eux-mêmes. Les Américains avaient le jugement par jurés, même en matière civile, la liberté de conscience et la liberté de la presse. Les distinctions de naissance leur étaient étrangères; les richesses ne mettaient encore entre eux que de faibles différences; ils ne connaissaient guère que les inégalités de vertu, d'instruction, de talent; et ils les respectaient (1). La population, peu nombreuse, trouvait facilement à vivre sur un immense territoire, et par conséquent était paisible; le bon sens qui la caractérisait lui faisait donner, pour la direction des affaires publiques, une confiance entière et durable à ceux qui en étaient le plus dignes. L'Amérique avait alors de grands hommes, dont la gloire arrivera pure aux siècles à venir; les Washington, les Franklin me paraissent être, parmi les hommes populaires, ce que les Antonin sont parmi les empereurs. Toutes les circonstances favorables à la liberté se trouvaient réunies; et, pour fonder une république, il suffisait aux Amé-

(1) Telles sont cependant les contradictions humaines, que l'esclavage des noirs existait déjà sur ce sol de liberté.

ricains de déclarer qu'ils cessaient de reconnaître un roi, dont quinze cents lieues les séparaient.

Partout il faut des garanties contre le despotisme; mais les sujets d'une vieille monarchie s'exposent à d'étranges mécomptes, s'ils veulent s'approprier les lois démocratiques d'un peuple tel que celui dont je viens d'esquisser la situation et les mœurs (1). Sous un autre rapport encore, les relations intimes avec la nouvelle république pouvaient être dangereuses. Les Français demandaient des améliorations paisibles : il était à craindre que l'exemple des Américains ne leur fît croire que la violence est nécessaire pour opérer le bien, et ne finît par substituer en eux au désir d'avancer vers les réformes, celui de se précipiter dans les révolutions.

(1) Je ne pense même pas que ces lois puissent convenir longtemps à aucune nation. Le caractère, les mœurs des Américains se prêtaient à les recevoir: mais, quand la génération qui fonda l'indépendance dormirait sous la tombe, quand les enfans de l'Amérique seraient mêlés à une foule d'émigrans de tous les pays, et que le désintéressement aurait fait place à la cupidité dans les âmes, quel serait l'effet des institutions nées sur la terre vierge? Ces lois qui donnent à la multitude le pouvoir absolu, ne réduiraient-elles pas à une sorte d'ilotisme les hommes instruits, les conseillers les plus sages? Ces lois de liberté illimitée ne deviendraient-elles pas complices de la mauvaise foi dans les relations particulières, et de la violence dans les affaires publiques? Les nouveaux Américains impriment momentanément une activité prodigieuse à l'industrie; mais, sous des rapports plus essentiels, ils font rétrograder la civilisation. Si Washington et Franklin revenaient sur leur terre natale, ils y seraient méprisés comme gens inhabiles à gagner de l'argent. Leurs compatriotes ne sont plus un peuple constitué; c'est une agglomération d'hommes, qui se trouvent une position transitoire.

Sans écrire l'histoire d'Amérique, ni celle d'Angleterre, je dois indiquer les principaux événemens qui amenèrent le cabinet de Versailles à entrer dans une grande lutte contre celui de Saint-James.

George III eut un funeste conseiller, lord Bute, qui rêvait encore pour les rois d'Angleterre, le retour du pouvoir des Stuart. Ce ministre voulut tenter un premier pas vers l'arbitraire, en imposant l'Amérique sans le concours des assemblées coloniales. Au moment d'exécuter ce dessein, pour éviter toute responsabilité, pour concilier son épicuréisme et son ambition, lord Bute quitta le ministère et ne cessa point d'en être l'âme. Le roi de Prusse le comparait à *ces génies malfaisans dont on parle toujours, et qu'on ne voit jamais*.

George Grenville, que lord Bute s'était donné pour successeur, proposa au parlement d'assujettir les Anglo-Américains à l'impôt du timbre. Un tel projet porta le trouble au-delà des mers; et lorsque l'Amérique entendit retentir ces mots, « le bill du timbre est adopté, » une opposition violente éclata. On vit se former soudain une association dont les membres promirent d'aller partout où il faudrait défendre la constitution anglaise, c'est-à-dire s'opposer à l'exécution du bill. Un orme sous lequel ils se réunissaient à Boston, fut appelé l'*arbre de la liberté*; et, de proche en proche, on planta des arbres de la liberté. Les cafés avaient leurs orateurs, les journaux faisaient circuler les opinions favorables aux droits des Améri-

cains. A New-York, le bill fut réimprimé; et, dans les rues, dans les campagnes, les vendeurs criaient : *Voici la folie de l'Angleterre, et la ruine de l'Amérique*. Des mannequins qui représentaient les employés du fisc, furent brûlés ; et des maisons où devaient être établis les bureaux de timbre, furent démolies.

Le besoin de donner plus de force à la résistance, et de s'opposer au désordre, fit concevoir le projet d'une association générale. La colonie de Massachusets proposa de convoquer une assemblée de députés des treize provinces ; ils se réunirent à New-York, le 7 octobre 1765. Ce congrès, en protestant de la fidélité des Américains, exposa leurs droits et leurs griefs, dans des pétitions au roi et au parlement d'Angleterre.

Les négocians de New-York, par une de ces nobles déterminations qui honorent la résistance d'un peuple opprimé, s'étaient engagés à ne plus acheter de marchandises anglaises ; leur résolution fut adoptée dans la plupart des villes commerçantes. On vit les hommes, les femmes cesser de faire usage des produits anglais ; et, de toutes parts, on s'efforça de donner une grande impulsion aux fabriques américaines.

Les négocians anglais furent consternés de ces résolutions inattendues, et se répandirent en plaintes amères contre les ministres. George III voyait se former une tempête ; il voulut l'éviter, et remplaça Grenville par Rockingham qui blâmait le bill du timbre. C'est alors que Franklin fut appelé à la barre de

chambre des communes et, dans son interrogatoire, soutint les droits de son pays avec tant de calme, de dignité et d'adresse.

Parmi les membres du parlement qui voulaient la révocation du bill, Fox et Burke se distinguèrent. La chambre des lords entendit la voix de Chatam qui, durant son ministère, avait élevé si haut la puissance de la Grande-Bretagne, et qu'idolâtrait la nation. Lord Chatam semblait avoir été formé à l'école des anciennes républiques : c'était le même mépris pour les droits de l'étranger, le même dévouement aux droits des citoyens. Ce fier insulaire avait improuvé le traité de 1763, le jugeant trop doux pour la France, qu'il abhorrait comme un Romain abhorrait Carthage. Il défendit avec éclat les Anglais d'Amérique, et prouva qu'un parlement, où ils n'étaient point représentés, ne pouvait les imposer sans leur consentement; il se félicita de leur résistance qu'il jugeait utile à la liberté de l'Angleterre elle-même; il blâma leurs excès, et rehaussa leurs vertus.

Le bill fut révoqué (19 mars, 1766); mais cet événement célébré en Angleterre avec autant de joie qu'en Amérique, n'amena qu'une espèce de trêve. Lord Bute ne perdait point de vue ses projets, et le ministère fut changé de nouveau. Les Américains faisaient une grande différence entre les impôts directs et les taxes sur les marchandises; on les avait accoutumés à regarder les bills relatifs à ces taxes comme des règlemens de commerce, dont le parlement seul

était juge. Les ministres imaginèrent de mettre des droits sur le thé, sur le verre, les papiers peints, etc., importés en Amérique. Puis, sous prétexte de soulager les colons, on emploierait ces droits à salarier les magistrats qui jusqu'alors avaient reçu leurs émolumens de l'Amérique elle-même : on voulait donner ainsi plus d'influence à la couronne, et lui créer une sorte de nouvelle liste civile.

Toutes les discussions recommencèrent en Amérique. Le cri général fut que les ministres tentaient par la ruse d'imposer les colonies à leur gré. Les actes d'opposition se renouvelèrent; les plaintes du commerce anglais devinrent plus vives que jamais, et le ministère fut encore changé. Lord North en prit la direction au commencement de 1770. Son caractère était celui des hommes qui n'en ont pas : versatile, tour-à-tour doux et violent, toujours faible, il ne sut ni satisfaire les Américains par la justice, ni les soumettre par la force.

Ce ministre qui désirait calmer les esprits, et cependant constater le pouvoir d'imposer à volonté, fit révoquer les nouvelles taxes, sauf le droit sur le thé. Les Américains qui voulaient n'être pas arbitrairement imposés, dédaignèrent ces concessions, et s'élevèrent contre la taxe maintenue. Persuadé que l'effervescence finirait par s'apaiser d'elle-même, lord North passa trois ans sans paraître occupé d'établir la perception du nouveau droit; mais, en 1773, le thé encombrait les magasins de la compagnie des Indes, il en fut embar-



qué pour l'Amérique une quantité considérable. Au moment où les bâtimens abordèrent à Boston l'agitation fut violente. Une troupe de gens déguisés que le peuple suivait, se jeta sur les navires de la compagnie des Indes, et précipita dans la mer plus de quatre cents caisses de thé. New-York, Philadelphie, surent résister avec calme ; aucun de leurs habitans ne voulut ni acheter, ni recevoir en dépôt le thé qu'on leur offrait.

Lord North déploya la rigueur ; il fit adopter un bill qui fermait le port de Boston. Le Massachusets, dont cette ville est la capitale, fut privé du droit d'élire ses magistrats ; ils seraient nommés par le roi, et révocables à volonté ; tout habitant de cette colonie, accusé de crime capital dans une sédition, pourrait être transporté en Angleterre pour y être jugé.

A la nouvelle que le port de Boston serait fermé le 1er juin (1774), l'agitation devint extrême. Là, le bill était brûlé ; ailleurs, il était réimprimé sur du papier bordé de noir. On arrêtait que le 1e juin serait consacré au jeûne et à la prière ; on déclarait que les provinces faisaient cause commune entre elles, et l'on proclamait le droit de résistance à l'oppression. De toutes parts, les Américains se procuraient des armes, cherchaient de la poudre, fondaient des balles. L'assemblée de Massachusets ordonna une levée de douze mille hommes.

Un congrès général se réunit à Philadelphie (4 septembre). Les provinces avaient choisi des hommes

probes, connus par leurs lumières, ainsi que par leur amour du bien public; et la plupart offraient encore les garanties que donne la richesse. Tous n'avaient pas les mêmes opinions; les uns ne voulaient que le redressement des griefs, les autres, en minorité, aspiraient à l'indépendance; mais tous sentaient les difficultés et la dignité de leur position. Pour se préserver de l'effervescence, ils décidèrent que leurs discussions ne seraient pas publiques. C'est avec calme qu'ils prirent des arrêtés très fermes : ils approuvèrent la résistance des habitans du Massachusets, et l'appui que leur prêtaient les autres colonies; ils déclarèrent que, si l'on tentait de leur faire violence, la force serait repoussée par la force; et ils interdirent tout commerce avec l'Angleterre, dans un délai déterminé. Ce fut ce congrès qui rédigea la fameuse *Déclaration des droits :* il envoya une adresse au roi d'Angleterre, il en fit une au peuple anglais; et, avant de se séparer, il arrêta qu'un nouveau congrès général s'assemblerait le 10 mai, 1775.

Tandis que la résistance croissait et prenait un caractère imposant, les ministres continuaient de s'abuser. Le refus d'adhésion d'une province à un acte du congrès, les frappait plus que l'accord de toutes les autres. Lord North prenait ses renseignemens près d'officiers de la couronne revenus des colonies, fort mécontens et pleins de préventions. A les en croire, une poignée de factieux tenait sous le joug les colons presque tous dévoués au gouvernement britannique;



parti turbulent ne pouvait fournir que de lâches milices qui fuiraient devant l'uniforme anglais ; l'Amérique souffrait plus que l'Angleterre de la cessation du commerce, et bientôt elle implorerait la fin de ses misères. Rarement, dans les cours, se fait-on une idée juste de la volonté et des forces d'un peuple. Les ministres ne doutèrent point que, pour rétablir l'ordre, il suffirait de faire passer dix mille hommes de renfort en Amérique.

Le général Gage qui commandait les Anglais à Boston, envoya un détachement pour enlever un dépôt d'armes, formé par les Américains à quelques lieues de la ville. Ce détachement ayant rencontré une troupe d'insurgens, l'officier leur cria : *Bas les armes, rebelles !* et, sur leur refus, il commanda le feu qui les dispersa. Une seconde troupe fut également mise en fuite ; mais de tous côtés, au bruit du tocsin, des milices accoururent, excitées à la vengeance par le sang répandu. Les Anglais rencontraient à chaque pas des embuscades ; une action s'engagea avec eux près du bourg de Lexington ; et tous peut-être auraient péri, sans le secours d'un nouveau détachement qui vint protéger leur rentrée dans Boston.

Le cri de victoire retentit : les milices américaines avaient forcé à la retraite les vieux soldats de l'Angleterre ! La joie, l'orgueil d'un premier succès enivraient les âmes. Les insurgens se pressèrent devant Boston, et établirent un camp pour former le blocus. Heureuse époque ! La gaieté était répandue dans cette multitude

animée d'un même sentiment. On ne s'inquiétait ni d'être mal armé, ni d'avoir peu de munitions ; on était plein de courage et d'espérance. A peine savait-on qui commandait ; chaque jour des milices, usant de leur liberté, reprenaient le chemin de leurs foyers; elles étaient remplacées par d'autres plus nombreuses. On avait peu d'argent, mais les propriétaires, les cultivateurs entretenaient l'armée dans l'abondance. Le temps d'un patriotisme si pur disparaît avec rapidité; il est pour un peuple, ce que la jeunesse est pour l'homme.

L'arrivée à Boston des généraux Howe, Clinton et Burgoyne, qui amenaient les renforts annoncés, ne refroidit point l'ardeur des Américains. Ceux-ci voulurent établir des batteries sur les hauteurs qui dominent la ville, les assiégés firent une sortie pour les débusquer. La victoire fut disputée avec une admirable valeur ; on vit des miliciens qui n'avaient pas de baïonnettes, se défendre dans une redoute, à coups de crosse de fusil. Les insurgens tuèrent beaucoup de monde ; mais le combat de Breed's Hill fut décidé en faveur des Anglais.

Le premier élan des Américains n'empêchait point les plus sensés d'entre eux de penser que le temps, les dangers, les revers affaibliraient le dévouement, qu'il fallait établir la discipline et régulariser les moyens de défense. Le congrès avait décid[illegible] nommerait un généralissime. Pour de telles fo[illegible] il fallait unir aux talens militaires les ve[illegible] d'inspirer la confiance aux citoyens, et l'[illegible]

ennemis eux-mêmes; un vote unanime désigna le colonel Washington (15 juin, 1776). Cet officier avait rendu d'importans services dans la dernière guerre entre les Anglais et les Français; et depuis, retiré dans son domaine de Mont-Vernon, il s'occupait d'agriculture. Le choix du congrès a sauvé l'Amérique; et, peut-être, n'a-t-on pas encore élevé assez haut la gloire de Washington. La prudence paraît dominer en lui, et cette qualité a peu d'éclat; mais si ce grand homme l'employa souvent, c'est qu'elle fut la plus constamment demandée par les circonstances qui l'environnaient. Le vulgaire ignore combien cette prudence exigeait d'élévation d'âme, et combien, pour la rendre féconde, il fallait y joindre d'habileté, de justesse de coup-d'œil, d'étendue dans les vues et d'indomptable courage. On peut dire sans exagération que, dans plusieurs momens, Washington fut à lui seul l'armée américaine. Les États-Unis doivent beaucoup au roi de France; ils doivent plus encore à Washington.

Le congrès, dans les demandes de cet homme d'état, trouva toujours de sages conseils. Cette assemblée ordonna que, dans toutes les provinces, on fabriquât des armes et de la poudre, que les hommes de seize à cinquante ans se formassent en compagnies, et que le quart des milices se tînt toujours prêt à partir. L'argent manquait; le pays n'était guère plus accoutumé aux impôts qu'aux armées permanentes, et il fallait craindre d'exciter le mécontentement : on eut re-

cours au papier-monnaie; ressource désastreuse, mais elle était la seule. Le congrès dont l'autorité ne reposait sur aucune charte, sur aucune loi, sentait le besoin de rendre positive cette autorité incertaine; il proposa que chaque province fût souveraine pour ses affaires intérieures, et décréta sa constitution; mais qu'une assemblée de représentans des treize colonies fût revêtue du pouvoir de décider les affaires générales, et d'élire un conseil exécutif. Ce projet, dont l'adoption pouvait seule donner de l'unité aux forces de l'état, rencontra partout des obstacles. Chaque province craignait de laisser empiéter sur ses droits, et voulait rester juge des sacrifices qu'elle devait s'imposer pour la cause commune. Ajoutons que le projet offert parut se lier à des idées d'indépendance, et que la plupart des Américains redoutaient encore de rompre leurs derniers liens avec la métropole.

Les gouverneurs furent successivement contraints d'abandonner leurs résidences; mais plusieurs, pour se maintenir ou pour se venger, firent de cruels efforts que secondèrent les *loyalistes* (1). Le gouverneur de la Virginie, lord Dunmore, affranchit les noirs qui appartenaient à des insurgens, et qui s'armeraient contre leurs maîtres. Campbell, dans la Caroline du sud, enrôla des brigands connus sous le nom de *régulateurs*, gens qui prétendaient rendre la

(1) On désignait ainsi les Américains qui, soit par un motif d'intérêt, soit par un sentiment de fidélité, désiraient le triomphe de la couronne.

justice eux-mêmes, et que les lois poursuivaient. Des colonies furent en proie à la guerre civile; et le congrès, violant les droits qu'il avait proclamés, ordonna l'arrestation des personnes suspectes.

Les ministres anglais résolus à dompter la résistance, s'étaient adressés, mais inutilement, à la Russie et aux Provinces-Unies, pour obtenir des troupes que la Grande-Bretagne prendrait à sa solde; ils avaient mieux réussi en Allemagne, plusieurs princes leur avaient vendu des soldats. Les troupes étrangères, les régimens anglais qu'on allait envoyer en Amérique, et ceux qui s'y trouvaient déjà, formeraient une armée de cinquante-cinq mille hommes, sous laquelle succomberaient les insurgens; de nombreux vaisseaux, répandus sur leurs rivages, anéantiraient leur commerce et leur faible marine: enfin, pour réunir tous les moyens d'amener la soumission, le général Howe et son frère, amiral de la flotte, étaient autorisés à donner des amnisties aux hommes, aux villes, aux provinces qui rentreraient dans le devoir (1775, derniers mois).

Le congrès jugeait nécessaire de soutenir par l'éclat d'une expédition heureuse, le courage des Américains. Trois mille hommes furent envoyés dans le Nord. Montgommery qui les commandait, général habile, soldat intrépide, vainqueur généreux, eut dans le Haut-Canada, une suite de succès d'autant plus honorables qu'il combattait Carleton, digne en tout d'être son adversaire. Après avoir laissé des gar-

nisons à Montréal et dans plusieurs forts, il descendit vers Québec. Washington, pour lui assurer la victoire, avait confié l'exécution d'un projet hardi au colonel Arnold, l'un des plus vaillans guerriers de l'Amérique. Il s'agissait de parvenir à Québec, par une route que les habitans du Canada croyaient impraticable. Arnold partit du camp de Boston, et se hasarda dans les déserts avec onze cents hommes; ils marchèrent pendant cinq semaines; et surmontant tous les obstacles, ils arrivèrent devant Québec. Après vingt-et-un jours d'attente, Arnold vit paraître Montgommery (30 décembre). Beaucoup de soldats touchaient au terme de leur engagement; la rigueur du froid devenait excessive; Montgommery se décida pour l'assaut, et il fut près de réussir. Déjà il avait mis en fuite la troupe qui défendait la barrière contre laquelle il s'était avancé, lorsqu'un coup de canon à mitraille le jeta sans vie parmi les siens. Arnold qui dirigeait une autre attaque, tombe atteint d'une grave blessure à la jambe. Le capitaine Morgan le remplace, fait des prodiges de valeur; mais, succombant sous le nombre, il est forcé de se rendre. Les débris de la troupe américaine se portèrent en arrière, où Arnold, épuisé de souffrances, vint leur servir de point de ralliement (1). Les revers se succédèrent avec rapidité dans le Nord.

(1) Carleton fit rendre par son armée, les honneurs funèbres à Montgommery. Burke et d'autres membres de l'opposition, donnèrent des louanges à sa mémoire, au sein même du parlement. « Que les ministres,

Le généralissime était maître des hauteurs d'où l'on peut foudroyer Boston; mais Howe avait reçu du ministère l'ordre d'abandonner cette place, pour se porter sur New-York; il demanda à se retirer sans être attaqué; et Washington, pour épargner la ville, y consentit (17 mars, 1776). La délivrance de Boston excita la joie des Américains; ils trouvèrent, dans la place, une artillerie nombreuse et des munitions considérables. Au milieu des fêtes, l'assemblée de Massachusets traita les loyalistes avec une rigueur extrême; non-seulement ceux qui avaient suivi le général Howe, mais ceux qui étaient restés dans Boston, virent leurs biens confisqués et vendus.

Les Américains les plus éclairés jugeaient qu'il serait avantageux de se séparer entièrement de l'Angleterre. Leur opinion faisait de nombreux prosélytes, depuis que les colons s'indignaient à l'idée que la métropole lançait contre eux des étrangers, des Allemands achetés pour les combattre. Un livre de Thomas Payne, intitulé *Le sens commun*, manifeste violent contre la monarchie en faveur de la république, était lu avec avidité. Franklin eut la plus grande influence; il représenta, dans le congrès, qu'aucune détermination ne pouvait ajouter au courroux des Anglais, ni leur faire déployer plus de forces; et que,

dit Fox, ne m'accusent point de pleurer un ennemi; c'est moi qui les accuse de nous avoir fait un ennemi d'un homme si distingué par ses talens et ses vertus. »

si l'on voulait trouver un appui dans les souverains de l'Europe, il était indispensable que la déclaration d'indépendance les assurât que l'Amérique ne se rapprocherait jamais de l'Angleterre. La discussion fut calme, elle se prolongea près d'un mois; et le congrès proclama l'indépendance des États-Unis, le 8 juillet, 1776. Les armoiries de la Grande-Bretagne disparurent de tous les lieux publics; et, dans la plupart des villes, ce fut la multitude qui se précipita pour les enlever. Des portraits de George III furent brûlés; sa statue, à New-York, fut renversée, brisée et fondue en balles de mousquet. L'indépendance fut célébrée dans de nombreux banquets; on y portait des toasts à la prospérité des États-Unis, à leurs amis dans toutes les parties du monde.

Les différens états s'occupaient de leurs constitutions. A voir l'activité de leurs travaux législatifs, on eût dit que les dangers de la guerre s'étaient évanouis; et, cependant, jamais l'Amérique ne fut aussi près de sa ruine.

L'armée, très inférieure en nombre à celle des Anglais, se composait d'hommes inexpérimentés, dont une partie étaient sans armes. Les ordres du congrès pour les levées militaires n'étaient point exécutés dans plusieurs états, et ne l'étaient, dans les autres, que d'une manière incomplète et lente. Les milices ne s'enrôlaient guère que pour un an, pour neuf mois, ou même pour un temps plus court. Le défaut d'unité et de force, dans le pouvoir civil, faisait manquer les

approvisionnemens de tous genres; et l'armée n'avait qu'une solde en papier.

Le général Howe qui se dirigeait vers New-York, où l'avait devancé Washington, fut joint par la flotte anglaise, et se trouva à la tête de vingt-quatre mille hommes, que de nouveaux renforts allaient porter à trente-cinq mille. Ces troupes étaient au nombre des meilleures de l'Europe; le mélange de corps anglais et de corps allemands y répandait un esprit d'émulation, et leurs généraux ne pouvaient douter du succès. Howe descendit dans Long-Island, où une partie de l'armée américaine campait à Brooklyn; il l'attaqua, et la victoire fut décidée presque aussitôt en sa faveur. Washington arriva de New-York, et vit le désastre des siens; il amenait des renforts, il pouvait tenter de changer la fortune; tout autre général eût peut-être perdu l'Amérique, en exposant le reste de l'armée pour arracher la victoire ou périr avec honneur: Washington ne voulut point jouer le salut de l'état, et donna l'ordre de se replier sur New-York. Bientôt, il fallut abandonner cette ville à des forces supérieures. Washington conduisit un reste d'armée découragée, que la désertion affaiblissait encore chaque jour, et passa enfin la Delaware (8 octobre), mettant ce fleuve entre lui et les Anglais, et s'en faisant un rempart. Dans sa marche savante, il avait constamment occupé des positions où l'ennemi ne pouvait le forcer au combat; et il avait saisi toutes les occasions d'avoir des engagemens où quelques

succès devaient ranimer le courage de ses soldats. Mais, dans sa longue route, il avait laissé de l'artillerie, des munitions; et il ne restait pas trois mille hommes sous ses drapeaux. Washington vit les Anglais maîtres des provinces de New-York, de Rhode-Island, de la plus grande partie de celle de New-Jersey, et Philadelphie menacée de si près que le congrès en sortit. Dans une situation qui pouvait abattre le plus ferme courage, ce grand homme se montra toujours calme, toujours supérieur à la fortune; on eût dit qu'initié aux secrets de la providence, il avait appris d'elle que l'avenir de son pays serait heureux.

Le congrès l'investit d'une sorte de dictature pendant six mois, sur tout ce qui concernait l'armée, et redoubla d'efforts pour le seconder. Howe regardait les Américains, de l'autre côté de la Delaware, comme une proie qui ne pouvait lui échapper : au lieu de les poursuivre sans relâche, il perdit du temps; Washington n'en perdit point. Ce général accrut sa faible armée, il la porta à sept mille hommes. Surveillant tous les mouvemens des Anglais, afin de profiter de toutes leurs fautes, il s'aperçut que Howe divisait ses troupes sur une trop grande étendue de terrain. Aussitôt, il repassa la Delaware, et se montra terrible aux yeux de ceux qui croyaient l'avoir anéanti. La journée de Trenton vit trois régimens allemands forcés à mettre bas les armes. Washington avait repris l'offensive comme par un prodige, et [illegible]
presque en entier le New-Jersey. L'Amér

d'acclamations à sa gloire, et le congrès décida que son avis l'emporterait toujours dans les conseils de guerre. Washington ne se laissa pas plus enivrer par les succès, qu'il ne s'était laissé troubler par les revers. Sa position lui commandait encore de ne rien hasarder; l'hiver et même le printemps de 1777 se passèrent sans action importante.

Des envoyés du congrès étaient chargés de demander aux cabinets de Versailles, de Madrid, de Vienne, à la Hollande, des secours contre l'Angleterre. Dans Paris, l'enthousiasme pour les Américains prit un nouvel essor à l'arrivée de Franklin, dont les collègues étaient Arthur Lee et Silas Deane. La haute réputation de Franklin, la noble figure de ce vieillard, alors âgé de 70 ans, les vêtemens simples de ces envoyés, leurs cheveux sans poudre, excitaient une curiosité mêlée de respect. On crut voir des sages de l'antiquité revenus sur la terre pour rappeler aux hommes des idées de liberté et de justice.

Le gouvernement n'aurait pu, sans rompre avec l'Angleterre, recevoir les envoyés américains. Le comte de Vergennes communiquait avec eux par des intermédiaires. Franklin parut vivre dans la retraite; il habitait Passy, il voyait des savans, il consultait nos économistes, nos philosophes, sur des établissemens utiles à son pays; il allait dans son voisinage d'Auteuil, charmer de sa bonhomie tout empreinte d'esprit, la petite société de madame Helvétius. On citait ses mots pleins de sens, ses douces épigrammes. Les

femmes témoignaient pour ce vieillard un vif intérêt. Son portrait fut gravé avec l'inscription :

Eripuit cœlo fulmen, sceptrumque tyrannis.

Les hommages qu'on lui prodiguait étaient bien légitimes. Savant illustre, législateur vénéré, diplomate habile, moraliste ingénieux et populaire, écrivain toujours simple et toujours piquant, philosophe pratique, Franklin est peut-être l'homme le plus complet qui jamais ait existé.

Silas Deane, dans une première mission, avait déjà rendu des services à son pays; il avait traité avec Beaumarchais pour une fourniture d'armes considérable; il avait facilité le passage à plusieurs militaires, et fait partir de nos villes maritimes divers approvisionnemens. Les dispositions du ministère devinrent encore plus tolérantes, lorsque la présence des trois envoyés eut excité un nouvel intérêt en faveur de leur cause.

Un exemple brillant, donné par un jeune seigneur de la cour, produisit la plus vive sensation. Le marquis de la Fayette n'avait pas vingt ans; marié à seize avec une femme qu'il chérit toute sa vie, il était près d'être père pour la seconde fois, lorsqu'il résolut de quitter sa douce situation, et d'aller combattre sous les drapeaux américains. La Fayette portait un nom trop illustre pour que son départ ne dût pas inquiéter l'Angleterre sur les dispositions de la France; le gouvernement instruit de son projet, lui défendit de l'exé-

cuter. Loin de se décourager, il achète secrètement un vaisseau, le fait charger d'armes, et l'envoie dans un port d'Espagne. Comme il allait furtivement s'embarquer, il est arrêté par ordre de la cour; mais il échappe à ses surveillans, atteint son vaisseau, et franchit les mers.

Le cabinet de Saint-James se plaignait de l'appui que les insurgens trouvaient en France. Vergennes répondait par des dénégations; puis, se plaignait des vexations que les comptoirs français éprouvaient aux Indes-Orientales, et de la saisie de nos bâtimens, lorsqu'ils portaient des marchandises présumées convenir aux Américains. Les Anglais, à leur tour, faisaient des dénégations, et renouvelaient leurs plaintes. Le cabinet de Versailles interdit aux armateurs américains de vendre leurs prises dans nos ports, et donna des ordres pour empêcher le départ des munitions achetées par les États-Unis; mais ces ordres n'étaient que diplomatiques; la vente des prises et le départ des munitions, furent bientôt secrètement autorisés.

Cependant, les envoyés des États-Unis sollicitaient et n'obtenaient point une alliance. Le comte de Vergennes désirait que les secours indirects qu'on accorde sans danger, suffisent aux Américains pour affaiblir l'Angleterre. D'ailleurs, si la déclaration d'indépendance était une première condition essentielle pour traiter avec eux, une seconde ne l'était pas moins; il fallait que leurs forces militaires donnassent un juste

espoir de n'être pas compromis en s'alliant avec eux.

Howe avait inutilement essayé d'entraîner Washington à une action décisive; Washington savait ne combattre que lorsqu'il le voulait. Désespérant de l'attirer dans un piège, le général anglais monta sur la flotte, avec une grande partie de l'armée. Ce fut pour l'Amérique une époque de vives alarmes que celle où cet embarquement laissait incertain de savoir sur quel point allaient fondre les Anglais.

La flotte vint aborder à Elk-Ferry; c'était donc Philadelphie que Howe menaçait. Washington jugeant qu'une victoire pouvait seule sauver cette ville, livra bataille sur les bords du Brandy-Wine (11 septembre, 1777). Howe fut vainqueur; il le dut au nombre et à la discipline de ses troupes. Cette bataille malheureuse était la première à laquelle assistait La Fayette; il n'avait demandé aux Américains que de servir en qualité de volontaire, mais le congrès lui avait donné le grade de major général. Washington l'avait accueilli avec un intérêt paternel; et malgré la différence de leurs âges, une amitié qui fut inaltérable les unit bientôt. La Fayette se distingua à Brandy-Wine, et reçut une blessure qui fut enviée à Versailles, en France, par tous les militaires (1). Après cette journée, les Anglais entrèrent avec orgueil dans Philadelphie. Leurs

(1) Un autre Français, le major de Fleuri, eut un cheval tué sous lui. Pulawski fut remarqué à cette bataille; il était venu, ainsi que Kosciusko,

forces cessèrent alors d'être réunies, et Washington attaqua vivement les corps restés au camp de German-Town; mais la fortune le trahit, un épais brouillard donna l'avantage à la discipline anglaise. Le salut de la faible armée américaine exigea que Washington prît ses quartiers d'hiver sur le plateau de Valley-Forge, position facile à rendre inattaquable, mais où nous le verrons supporter des misères plus grandes encore que celles qui l'avaient assailli pendant sa retraite sur la Delaware.

D'autres événemens se passaient dans le nord de l'Amérique. Burgoyne qui avait remplacé Carleton, eut d'abord de grands succès, que souillèrent des atrocités. Enivré par ses victoires, il passa l'Hudson, sans bien connaître ni les forces des Américains, ni les ressources que pouvait lui offrir le pays. Un des hommes qui ont acquis le plus de gloire dans la guerre de l'indépendance, le général Gates lui fut opposé par le congrès. Les deux armées se livrèrent une bataille où l'acharnement fut égal de part et d'autre; la nuit seule sépara les combattans, et laissa douter à qui restait l'avantage. Gates recevait des renforts envoyés par le généralissime qui, lui-même, aurait eu besoin de troupes nouvelles; mais Washington n'était jamais distrait de l'intérêt de l'état par le soin de sa renommée. Le général anglais voyait ses soldats exposés à

se distraire des malheurs de sa patrie, en combattant pour la liberté dans un autre hémisphère.

la disette; et, pour ramener la fortune, il s'avança à la tête de ses troupes d'élite; son adversaire le repoussa, et son camp fut près d'être écrasé. Arnold déploya une valeur brillante, et reçut un coup de feu à la même jambe où il avait été blessé à l'assaut de Québec. Ce fut encore la nuit qui sépara les combattans; mais les Anglais avaient fait des pertes considérables en hommes, en artillerie, en munitions; et les Américains sous les armes attendaient le point du jour pour achever la victoire. Burgoyne changea de position avec habileté. Alors, Gates se disposa sagement non plus à attaquer, mais à envelopper une armée contre laquelle la famine allait combattre pour lui. Burgoyne retourna vers l'Hudson qu'il espérait passer; mais Gates avait envoyé des forces sur l'autre rive. De tous les côtés où les Anglais voulaient se faire jour, ils trouvaient les Américains arrivés avant eux. Burgoyne était investi par quinze mille hommes victorieux, et n'en avait pas sept mille; tous supportant leurs revers avec constance, mais épuisés par les fatigues, sans cesse harcelés par les escarmouches et par le feu de l'ennemi; enfin, n'ayant plus de vivres que pour trois jours, il fut réduit à signer la fameuse capitulation de Saratoga, par laquelle son armée se rendit prisonnière (17 octobre). Six mille quarante hommes qui restaient de dix mille avec lesquels avait commencé l'expédition, mirent bas les armes.

Ce grand événement qui, à Londres, consterna l'opposition même, excita dans Paris des transports

d'admiration et de joie. Les envoyés des États-Unis avaient, dans les jours malheureux pour leur patrie, demandé au comte de Vergennes de prendre une résolution définitive, afin que l'Amérique pût recouvrer la paix, soit par notre alliance, soit par un arrangement avec l'Angleterre. Après la victoire, les envoyés réclamèrent une réponse catégorique et prompte. Vergennes jugeait qu'un moment favorable s'offrait à la France, pour réparer les malheurs de 1763, pour abaisser l'Angleterre et s'élever au premier rang en Europe. Si l'on refusait de tels avantages, on s'exposait à des dangers. Beaucoup d'Américains, mécontens des lenteurs de la cour de Versailles, ne demandaient aux Anglais que de reconnaître l'indépendance, pour s'allier contre nous avec eux. Le général Gates venait d'écrire dans ce sens à des Anglais influens. Tout annonçait que nous avions le choix entre deux guerres, dont l'une promettait d'être glorieuse, et dont l'autre pouvait être féconde en désastres : Vergennes n'hésita plus. Maurepas était disposé en faveur des Américains par son désir de plaire à l'opinion publique; et la seule crainte des deux ministres fut de trouver le roi opposé à leurs vues.

Louis XVI, bien qu'il se montrât quelquefois importuné de la domination anglaise, voulait garder la neutralité : il aimait la paix; les Anglais ne l'attaquaient point, il répugnait à prendre les armes contre eux. Maurepas et Vergennes présentèrent leur projet de manière à calmer ses scrupules. Un traité de com-

merce serait signé avec les envoyés américains ; et ce traité, avantageux aux deux états, laisserait subsister la neutralité. L'Angleterre, disaient les ministres, ne pourrait blâmer la France d'user de ses droits ; si cependant elle osait les méconnaître, et s'irriter au point d'en venir à une rupture, ce serait le cabinet de Saint-James, et non celui de Versailles qui déclarerait la guerre. La prudence obligeant à prévoir cet événement, on signerait, en même temps que le traité de commerce, un traité éventuel d'alliance défensive, par lequel les deux puissances contractantes s'engageraient, dans le cas d'une guerre entre la France et l'Angleterre, à se porter mutuellement secours, à ne point accepter de paix séparée, et à ne poser les armes qu'après que l'indépendance des États-Unis aurait été formellement ou tacitement reconnue et assurée. Louis XVI adopta ce projet, et les traités furent signés le 6 février, 1778.

C'était pour l'ambassadeur français à Londres, une tâche difficile à remplir avec dignité que celle d'annoncer au cabinet de Saint-James nos relations avec ses colonies, et de l'assurer que l'intention du roi de France était de maintenir entre les deux cours, la bonne intelligence et la paix. La réponse plus noble de l'Angleterre fut un ordre à son ambassadeur de quitter Paris sur-le-ch[illegible] Je suspens ce récit, pour réunir dans le Livre suiv[illegible] faits relatifs à la guerre de l[illegible]

Ce royau[illegible] o [illegible] Tandis

que les déclarations du congrès américain et les discours de l'opposition anglaise circulaient dans Paris, et faisaient applaudir des idées d'indépendance exaltées, la presse continuait d'être asservie à de rigoureuses entraves. Le principe donné aux censeurs était encore que le public doit ne pas s'occuper de l'administration, et que les écrivains doivent ne rien publier qui puisse déplaire aux administrateurs.

Depuis quelque temps, les presses clandestines et les presses étrangères répandaient moins de livres contre la religion et les mœurs. Cette amélioration était due surtout à la présence de Necker au ministère, à l'influence de ses opinions connues. Le clergé devenait moins méticuleux à l'égard des savans. Un folliculaire prétendit avoir trouvé des propositions malsonnantes dans l'*Histoire de l'astronomie*; cependant les craintes qu'éprouva Bailly ne se réalisèrent point. Les censures ecclésiastiques menacèrent un ouvrage de Buffon, les *Époques de la nature*; mais Louis XVI fit écrire à la sorbonne : l'auteur fut protégé par cette lettre, par son âge et par sa gloire.

Le châtelet condamna au bannissement perpétuel l'auteur de la *Philosophie de la nature* (1777); et son jugement fit vendre un des livres les plus fastidieux que la manie d'écrire ait jamais produits. Le parlement réforma cet acte de rigueur; et se contenta d'admonester l'homme que le châtelet semblait avoir voulu sauver un instant de l'oubli. La cour souveraine fut plus sévère à l'égard de Raynal; mais l'ambi-

tieux rhéteur s'obtinait à vouloir une condamnation. L'*Histoire philosophique* plusieurs fois réimprimée, se vendait presque sans mystère; Raynal publia une édition où il fit entrer des déclamations nouvelles, des allusions contre Maurepas; et, en tête de son livre, il mit son nom et son portrait. Cette bravade excita l'animadversion des magistrats; l'ouvrage fut brûlé et l'auteur fut banni (1).

Les philosophes n'excitaient pas seuls les inquiétudes de la magistrature. Un président au parlement demanda l'assemblée des chambres, et dénonça les jésuites: il les accusait de regarder leur société comme encore existante, de recevoir les ordres de leurs anciens supérieurs, de se réunir à Paris et à Lyon, où ils avaient formé une compagnie de commerce pourvue de grands capitaux, d'admettre des novices, d'établir des associations du *Sacré-cœur* (2), et de répandre un ouvrage dont l'auteur prédit qu'en cette année 1777, on verra le rappel des jésuites, et la domination universelle du pape tellement établie que l'état sera dans l'église. Le parlement chargea les gens du roi d'informer. L'avocat général, quelques semaines après, fit condamner au

(1) En 1787, il obtint l'autorisation de rentrer en France, mais non dans le ressort du parlement de Paris.

(2) Cristophe de Beaumont, en faisant réimprimer le missel de Paris, y glissa la *Fête du Sacré-cœur*; mais le parlement [illegible] point à se mêler de cette affaire; le garde des sceaux se fit apporter l'édition, et la séquestra.



feu l'ouvrage intitulé *Plan de l'Apocalypse*; et, dans son réquisitoire, annonça que les intrigues jésuitiques seraient surveillées, mais qu'elles étaient sans danger. Les jansénistes s'indignèrent de sa sécurité, et répandirent une brochure où ils l'accusaient de favoriser les entreprises ultramontaines. Un édit du roi confirma l'abolition des jésuites, défendit à ceux de France toute relation avec ceux de l'étranger, leur interdit l'enseignement dans les colléges, la direction des séminaires; et ne leur permit d'être curés ou vicaires que dans les campagnes, après s'être engagés à maintenir les libertés de l'église gallicane. Le parlement fit quelques difficultés pour enregistrer cet édit qui ne lui parut pas assez sévère. Ces débats causaient peu de sensation dans le public; mais un observateur devait être frappé de la divergence des opinions : quelques hommes appelaient sur l'Europe le despotisme pontifical, et d'autres la liberté américaine.

Le parlement s'occupa des protestans, vers la fin de l'année suivante, et discuta s'il fallait leur accorder un moyen légal de constater leurs mariages et d'assurer l'état de leurs enfans. Louis XVI le désirait, la plupart des ministres et la majorité du parlement le voulaient, une partie des évêques y consentaient; le clergé eut cependant le crédit de rendre inutiles ces dispositions humaines et justes. Après avoir hésité, Louis XVI manda le premier président pour lui dire de suspendre les délibérations sur ce grave sujet;

et le parlement déclara qu'il s'en remettait, pour la décision, à la sagesse du roi (décembre, 1778).

C'est dans la même année que l'arrivée de Voltaire émut la capitale (28 février). Vainement une cour l'environnait-elle à Ferney, vainement son âge rendait-il effrayantes les fatigues d'un long voyage, il voulut revoir Paris. L'arrivée d'aucun monarque n'eût excité un intérêt aussi vif; et tandis qu'une foule brillante se pressait dans son appartement, un foule non moins enthousiaste s'assemblait au-dehors, pour apercevoir un moment le vieillard dont la renommée remplissait depuis soixante ans l'Europe.

De grands seigneurs, peu soucieux de savoir s'ils déplairaient à Louis XVI, faisaient leur cour à Voltaire. Madame Necker lui rendit une visite; il déploya pour elle toutes les grâces de son esprit. Franklin lui présenta son petit-fils, en lui demandant de le bénir : le vieillard étendit ses mains sur la tête du jeune Américain, en prononçant ces mots : *Dieu et la liberté*. Voltaire reçut Turgot avec enthousiasme : *Laissez-moi*, lui dit-il, *laissez-moi baiser cette main qui a signé le bonheur du peuple.*

On agitait à la cour la question de sa [illegible] y recevrait Voltaire. La reine le s[illegible]aitait [illegible]epas était indécis; Louis XVI n'hésita [illegible]
Voltaire un auteur irréligieux, [illegible]
éloigner de sa présence. Parmi l[illegible]
tre lesquelles on avait pu c[illegible],
ble était de laisser Voltaire se [illegible]

des Parisiens, et de vouloir lui marquer du dédain. Avant d'exécuter ce voyage, il en avait parlé pendant plus d'une année, afin de pressentir la cour et le parlement, et de savoir s'il serait en sûreté: on avait eu bien du temps pour lui dire de rester à Ferney.

Tandis que les Parisiens l'applaudissaient avec ivresse, le clergé furieux tentait de le faire expulser de la capitale. Les dévots parlaient de lui comme d'un exilé qui a rompu son banc; et s'étonnaient que le parlement ou la police n'en fît pas prompte justice. Mais, de tous les ouvrages condamnés, aucun ne portait son nom; et jamais il n'y avait eu contre lui de lettre de cachet. Autant il était facile de prévenir son arrivée, autant il était difficile d'ordonner son départ. Louis XVI repoussa le conseil de forcer ce vieillard à recommencer un voyage qui, dans la saison rigoureuse, pouvait lui devenir mortel. C'eût été pour la France un opprobre que de faire succomber sous une persécution l'auteur de la *Henriade*, de *Mérope*, le défenseur des Calas, l'homme chargé d'ans et de gloire, à qui tant de cours étrangères se fussent honorées d'offrir un asile.

Epuisé par les hommages dont il était comme assailli, et par ses efforts pour achever sa tragédie d'*Irène*, qu'il brûlait de voir représenter, Voltaire tomba dangereusement malade. Le clergé passa du projet de le renvoyer, au projet de le convertir. Le marquis de Villette, chez lequel il demeurait, n'osa fermer sa porte aux ecclésiastiques. Voltaire se con-

nistre qui l'avait accordé. Voltaire usait dans un enchantement continuel les restes de son existence; et bientôt les progrès de ses infirmités devinrent alarmans. Il soutint avec courage les douleurs d'une strangurie cruelle. Le curé de Saint-Sulpice pénétra plusieurs fois près de son lit, sans obtenir aucun des actes qu'il demandait. Voltaire, âgé de 84 ans, mourut trois mois après son arrivée à Paris (30 mai, 1778). Le curé de Saint-Sulpice refusa de l'enterrer: Mignot, abbé de Sellières et neveu de Voltaire, fit transporter le corps dans cette abbaye. Une lettre de l'évêque de Troyes qui s'opposait à l'inhumation, arriva vingt-quatre heures après la cérémonie funèbre (1).

L'autorité interdit aux journaux de parler de Voltaire, et aux théâtres de jouer ses pièces. Bientôt, un prospectus de Beaumarchais, annonça qu'une édition des œuvres de Voltaire allait être imprimée à Kell; et de nombreux mandemens parurent pour défendre de souscrire. Quelques-uns de ces mandemens formaient un étrange contraste avec les mœurs et les opinions de ceux qui les publiaient. Les ateliers de

(1) Terray mourut le même mois. Lorsqu'on lui porta le viatique, il y eut quelque rumeur parmi le peuple; des poissardes crièrent que *le bon Dieu n'empêcherait pas le diable de l'emporter.* Dans la crainte que le convoi ne fût insulté, la police envoya une escorte de soldats du guet. L'intendant de Montauban, neveu de Terray, lui fit élever un mausolée en marbre blanc, où l'on voyait la déesse de la justice et le génie des arts pleurer la mort de l'ancien contrôleur général.

fusion. On demandait à grands cris une couronne; Brizard vint pour en placer une sur la tête de Voltaire, qui l'éloigna, et se pencha vers le public, en s'écriant : *Français, vous me ferez mourir de plaisir!* Il voulait donner la couronne à madame de Villette; mais le prince de Beauvau la prit et le couronna. Après la pièce, les acteurs firent une espèce d'apothéose de Voltaire. Son buste était sur la scène; on récita des vers, on entoura de guirlandes l'image du poète. A sa sortie, la foule se pressait sur son passage; on voulait s'approcher du grand homme, et le respect faisait craindre de le gêner; on briguait l'honneur de soutenir un moment ses pas; on touchait ses vêtemens: on fut près de dételer les chevaux de sa voiture (1).

Les émotions si vives qui semblaient devoir anéantir un vieillard à peine convalescent, lui donnèrent, pour quelques jours encore, des forces extraordinaires: Il rendit des visites, il fut reçu franc-maçon à la loge des Neuf Sœurs, il reparut à l'académie. Ses amis, pour qu'aucun nuage n'obscurcît son bonheur, obtinrent du garde des sceaux un ordre aux censeurs de ne rien laisser imprimer contre Voltaire; ordre qui cependant fut retiré, lorsqu'un prédicateur du roi eut dénoncé en chaire, presque nominativement, le mi-

(1) La reine était partie de Versailles pour l'opéra, avec l'intention d'aller incognito à la comédie française. Un billet du roi, qu'elle reçut en route, ne lui permit pas d'exécuter ce projet.

nistre qui l'avait accordé. Voltaire usait dans un enchantement continuel les restes de son existence; et bientôt les progrès de ses infirmités devinrent alarmans. Il soutint avec courage les douleurs d'une strangurie cruelle. Le curé de Saint-Sulpice pénétra plusieurs fois près de son lit, sans obtenir aucun des actes qu'il demandait. Voltaire, âgé de 84 ans, mourut trois mois après son arrivée à Paris (30 mai, 1778). Le curé de Saint-Sulpice refusa de l'enterrer: Mignot, abbé de Sellières et neveu de Voltaire, fit transporter le corps dans cette abbaye. Une lettre de l'évêque de Troyes qui s'opposait à l'inhumation, arriva vingt-quatre heures après la cérémonie funèbre (1).

L'autorité interdit aux journaux de parler de Voltaire, et aux théâtres de jouer ses pièces. Bientôt, un prospectus de Beaumarchais, annonça qu'une édition des œuvres de Voltaire allait être imprimée à Kell; et de nombreux mandemens parurent pour défendre de souscrire. Quelques-uns de ces mandemens formaient un étrange contraste avec les mœurs et les opinions de ceux qui les publiaient. Les ateliers de

(1) Terray mourut le même mois. Lorsqu'on lui porta le viatique, il y eut quelque rumeur parmi le peuple; des poissardes crièrent que *le bon Dieu n'empêcherait pas le diable de l'emporter*. Dans la crainte que le convoi ne fût insulté, la police envoya une escorte de soldats du guet. L'intendant de Montauban, neveu de Terray, lui fit élever un mausolée en marbre blanc, où l'on voyait la déesse de la justice et le génie des arts pleurer la mort de l'ancien contrôleur général.

Kell étaient appelés des *forges d'impiété*, par le prince de Rohan, évêque de Strasbourg, qui affichait l'irréligion et le libertinage. La faculté de théologie se rendit près du garde des sceaux, pour lui demander qu'on empêchât l'édition de pénétrer en France; et se retira fort mécontente de ce que le ministre lui avait fait entendre que cette affaire concernait le gouvernement seul. L'autorité, cependant, ne négligeait pas de multiplier les règlemens sur la librairie; un arrêt du conseil venait encore d'ordonner la recherche et la saisie des livres suspects, dans toutes les bibliothèques que des particuliers mettraient en vente.

J. J. Rousseau mourut le 3 juillet, à l'âge de 66 ans, dans la retraite que le marquis de Girardin lui avait fait accepter à Ermenonville. Quelques personnes ont prétendu qu'il hâta la fin de sa malheureuse existence; mais leur opinion ne soutient point un examen impartial (1). L'ami qui avait essayé vainement d'adoucir la vieillesse de Jean-Jacques, lui fit élever un tombeau modeste, entouré de peupliers, dans une île solitaire. Ce séjour devint un élysée, où s'empressèrent de se rendre les enthousiastes du phi-

(1) Ceux qui croient au suicide de Rousseau, ne sont pas d'accord entre eux; les uns disent qu'il se tira un coup de pistolet, d'autres qu'il s'empoisonna. L'empreinte que le statuaire Houdon prit sur la figure du mort, fait voir que le coup de pistolet est une fable. Le procès-verbal de l'autopsie du corps n'indique aucune trace de poison, et prouve qu'un épanchement séreux dans la tête, fut la cause très naturelle de la mort de Rousseau.

losophe de Genève et une foule de curieux. La reine visita Ermenonville; beaucoup de gens de cour firent ce voyage. Delille, Ducis, le duc de Nivernais célébrèrent, dans leurs vers, Jean-Jacques et son asile.

Voltaire et Rousseau différaient de situation, de caractère et d'opinion; mais tous deux portèrent leurs contemporains à dédaigner les doctrines et les lois existantes. On dirait même que la nature les fit apparaître ensemble pour réunir tous les moyens d'entraîner leur siècle à de grands changemens : l'un pouvait captiver les esprits les plus frivoles, et l'autre s'emparer des esprits les plus méditatifs. Leur génie novateur léguait de grands périls à la génération qui s'élevait; mais, qu'on ne s'abuse point, il était impossible d'étouffer leurs erreurs, si l'on ne commençait par opérer des réformes sévères dans l'état et dans le clergé.

Lorsqu'on voit, d'une part, l'activité des esprits, les besoins de la société, tant de réclamations justes auxquelles se mêlent tant d'idées hasardées, dangereuses, coupables, et d'une autre part, l'aveuglement des hommes intéressés au maintien des abus, la faiblesse de la cour, le discrédit dans lequel elle tombe, on juge combien il aurait été nécessaire qu'un homme d'état vînt donner de no[illegible]ux appuis à la monarchie. On avait éloigné Tur[illegible] nous allons examiner le ministère de Necker.

Aux embarras ordinaires de l'a[illegible]n finances, se joignirent ceux qui [illegible]

ratifs d'une guerre imminente, et bientôt ceux d'une guerre ouverte. On était accoutumé à voir des contrôleurs généraux obérés multiplier les mesures vexatoires, et se débattre en vain dans leur situation critique; voici un homme devant lequel tout obstacle paraît s'aplanir. Les emprunts de Necker s'élevèrent à 490 millions (1). Il obtint cette somme, sans créer d'impôt pour servir de gage aux prêteurs. Les économies qu'il affirmait avoir faites sur les dépenses, étaient la seule garantie qu'il offrait; et l'on croyait généralement à cette garantie, par la confiance qu'inspiraient ses talens et sa probité. Les Français trouvaient doux de remporter des victoires, sans payer de contribution nouvelle, et de ne s'apercevoir des dépenses de la guerre que par la facilité merveilleuse avec laquelle le directeur général faisait affluer les millions au trésor. L'économie étant la base nécessaire de ses ressources, on célébrait à-la-fois ses lumières et son zèle à réformer les abus: il charma les Français, il devint l'objet de l'enthousiasme public.

Ce n'est pas sérieusement qu'on reprocherait à cet administrateur d'avoir eu recours aux emprunts: la situation du royaume lui en faisait une loi, que tout autre aurait également subie. Mais sa manière d'emprunter fut-elle la plus convenable à l'intérêt public?

(1) Dans sa discussion avec Calonne, Necker dit que ses emprunts ont été de 530 millions, y compris un accroissement d'anticipations de 40 millions. Je retranche cette somme, l'usage n'autorisant pas à confondre les anticipations et les emprunts.

Ses adversaires l'ont vivement blâmé de n'avoir pas établi d'impôt qui servît de gage aux prêteurs (1). Il répondait qu'un nouvel impôt est inutile, lorsque l'économie rend libre une partie du revenu suffisante pour assurer l'exécution des engagemens contractés. C'est un fait qu'il se procura de l'argent à un taux moins élevé que n'en obtenaient ses prédécesseurs (2). Toutefois, dans l'état des finances, la garantie qu'il offrait n'étant pas positive, évidente, il sentait le besoin d'y ajouter des moyens de succès. Rien ne fut négligé de ce qui pouvait attirer, séduire les capitalistes. Necker employa la ressource immorale des emprunts

(1) En 1787, Mirabeau écrivit contre Necker une brochure, où était ce passage :

« *Il a fait la guerre sans impôt, c'est un Dieu !...* Voilà le cri universel.

« Mais il s'élève un impie qui dit :

« Ce que vous lui imputez à gloire, est son crime ; ce que vous regardez comme son bienfait, est l'aggravation de vos maux. Emprunter sans imposer, c'est livrer une nation aux usuriers, car eux seuls prêtent sans gage ; c'est tromper tout un peuple sur sa véritable situation ; c'est enivrer les gouvernemens, en leur présentant comme faciles ces projets de dépenses et de destructions qui désolent l'humanité ; c'est rejeter sur les générations à venir le poids des iniquités d'un ministre qui ne voit que sa gloire personnelle et ses succès présens... Peuple crédule, hâtez-vous de l'admirer ; vos enfans le maudiront un jour. »

(2) Le zèle que déployèrent pour lui les banquiers n'alla pas jusqu'à leur faire oublier le soin de leur fortune ; et même, dans une de ses opérations, le directeur des finances se trouva dupe d'une intrigue. Des banquiers genevois lui avaient donné l'idée d'un emprunt qui fut ouvert sur une, deux, trois, quatre têtes. Les auteurs du projet placèrent sur des personnes jeunes et robustes, ce qui renversa les bases du calcul des probabilités employé par le ministre.

viagers; et pour ses autres emprunts, il fut contraint d'exposer le trésor aux embarras qu'entraînent les remboursemens à époques fixes et rapprochées.

On est juste et non sévère, lorsqu'on dit que l'administration de Necker annonce un très habile banquier plutôt qu'un véritable ministre des finances. Supposons Machault dans cette position difficile; sans doute il aurait eu moins de crédit personnel, et cependant il aurait obtenu des résultats tout autrement avantageux. On aurait vu cet homme d'état combiner ses idées sur l'égalité de l'impôt et sur l'amortissement, pour établir dans les finances un ordre permanent, et pour fonder le crédit de l'état. Les circonstances même lui auraient paru favorables; si la paix est d'un heureux secours à qui veut tenter des améliorations, il n'est pas moins certain que la guerre, surtout en France, donne une grande force au gouvernement pour exiger des sacrifices. Mais en admettant que Necker sentît tous les avantages des conceptions financières que je viens de rappeler, il n'aurait pas été capable de les réaliser. Sa religion le tenait dans une crainte perpétuelle de blesser le clergé, qui pouvait facilement s'irriter contre lui (1). Étranger, homme enrichi par le commerce, il était loin de se trouver dans la position qui eût permis à un contrôleur général d'attaquer avec succès

(1) Necker sut se concilier l'estime et la bienveillance d'ecclésiastiques, fort peu tolérans. L'archevêque de Paris, Cristophe de Beaumont,

les privilèges pécuniaires des premiers ordres du royaume.

Le parlement n'opposa d'abord aucune résistance aux projets du ministre, et ne chercha point à les modifier. Ce corps avait peu de lumières sur les hautes questions de finances, et consultait beaucoup son intérêt en matière d'impôt. Lorsque le premier emprunt fut envoyé à l'enregistrement (janvier, 1777), d'Espréménil l'attaqua avec véhémence, et parla de la nécessité de convoquer les états généraux; mais il fit d'autant moins d'impression, qu'on le savait ennemi personnel de Necker, avec qui il avait eu des discussions aux assemblées de la compagnie des Indes, dans laquelle tous deux étaient intéressés. Le parlement enregistra l'édit, à une très grande majorité, en adressant au roi quelques observations, pour lui demander *de porter l'économie jusque dans les moindres détails, et d'arrêter le cours des déprédations.* Necker lui-même, par ses intelligences avec

le voyait souvent; il allait quelquefois avec lui; et les plaisans expliquaient cette intimité, en disant que Necker n'était pas janséniste, qu'il était seulement protestant.

Un témoignage de confiance bien honorable lui fut donné. Cristophe de Beaumont ayant gagné contre la ville de Paris, un procès de trois cent mille livres, désira que cette somme fût employée par Necker à quelque objet d'utilité publique, et l'acte qu'il rédigea se termine ainsi: « ... Consentant à ce que M. Necker dispose de ces fonds pour le plus grand avantage de l'état, et nous en rapportant à son zèle, à son amour du bien public et à sa sagesse, pour l'emploi le plus utile desdits fonds; et voulant de plus qu'il ne lui soit demandé compte de cet emploi par quelque personne que ce soit. » La somme fut consacrée à l'Hôtel-Dieu.

magistrats, avait secrètement provoqué ces observations conformes à ses vues.

Tout avait été préparé pour faire réussir l'emprunt; il était rempli avant d'être enregistré. On aurait pu se dispenser d'appeler le public au trésor royal; mais on en ouvrit les portes, et l'on eut soin de mettre en évidence une garde nombreuse pour maintenir l'ordre parmi les prêteurs. Dans le jour, l'opération fut terminée, et déjà de premiers prêteurs avaient revendu avec bénéfice leur part de l'emprunt.

On voit que le directeur des finances ne dédaignait pas quelques ressources du charlatanisme; mais il en avait de plus sûres: la sévérité contre les dépenses inutiles, l'économie pour les dépenses utiles. Ces moyens de crédit lui étaient commandés par le besoin de prouver qu'il acquitterait les emprunts; son caractère le disposait d'ailleurs à vouloir adoucir les charges de la classe malheureuse; et son orgueil même était trop éclairé pour ne pas l'exciter à chercher la gloire dans les services rendus à l'état. Ses nombreuses réformes sont la partie vraiment honorable de son administration; c'est celle qui prouve le mieux qu'à défaut de Turgot ou de Machault, d'un homme à idées plus justes, plus étendues et mieux arrêtées, la France aurait été heureuse encore de conserver ce ministre.

Necker énonçait un principe que Louis XVI était digne de comprendre, c'est qu'il n'est point permis

d'établir un impôt ou de faire un emprunt, avant d'avoir épuisé les ressources que peuvent produire l'ordre et l'économie. Ce sont des vertus dont il pensait que le monarque doit le premier donner l'exemple; et son attention se porta d'abord sur les abus criants qui existaient dans la maison du roi. Il n'y avait pas de dissipateur livré aux usuriers, dont la maison offrît plus de désordres: les fournitures n'étaient payées que trois ou quatre ans après avoir été faites (1). Ces retards augmentaient la dépense; les fournisseurs grossissaient leurs mémoires, et s'arrangeaient avec les vérificateurs: Necker appauvrit bien des gens, en payant avec exactitude.

Le roi consentit à n'accorder des faveurs pécuniaires qu'à la fin de l'année, pour qu'il fût possible de comparer le montant des demandes et les ressources du trésor. Auparavant, les faveurs se multipliaient chaque jour, et le monarque savait si peu à quoi il s'engageait, qu'en général on ne pouvait commencer à payer les pensions que plusieurs années après qu'elles étaient obtenues. Par un autre abus, il en était donné sur différentes caisses, et l'on ignorait le total des sommes reçues par tel adroit courtisan. Il fut arrêté que toutes les pensions se paieraient au trésor (2).

(1) Les abus de ce genre étaient anciens, et ils avaient été portés plus loin. Un curé de Versailles disait à Louis XV que des valets couverts de sa livrée mendiaient dans les rues. *Je le crois bien*, répondit le roi, *on ne les paie pas.*

(2) Lorsque Necker publia le *Compte rendu*, les pensions s'élevaient à

Les dispositions prises par Turgot pour ne plus donner de *croupes*, furent renouvelées, et reçurent une application plus générale. Un rapport célèbre de Necker, fait connaître à quel point les faveurs avaient été sollicitées et prodiguées. « Acquisitions de charges, projets de mariage ou d'éducation, pertes imprévues, espérances avortées, tous ces événemens étaient devenus une occasion de recourir à la munificence du souverain. On eût dit que le trésor royal devait tout concilier, tout aplanir, tout réparer; et comme la voie des pensions, quoique poussée à l'extrême, ne pouvait ni satisfaire toutes les prétentions, ni servir assez bien la cupidité honteuse, l'on avait imaginé d'autres tournures, et l'on en eût imaginé chaque jour: les intérêts dans les fermes, dans les régies, dans les étapes, dans beaucoup de places de finance, dans les pourvoiries, dans les marchés de toute espèce, et jusque dans les fournitures d'hôpitaux, tout était bon, tout était digne de l'attention des personnes souvent les plus éloignées par leur état, de semblables affaires (1). »

Necker avait assez de prudence et d'adresse pour éviter la précipitation dans ses réformes. Ce ne fut qu'en 1780 qu'il osa supprimer, dans la maison du roi, une foule de places scandaleusement inutiles.

vingt-huit millions : « Je doute, dit-il, si tous les souverains de l'Europe ensemble paient en pensions plus de moitié d'une pareille somme. »

(1) *Compte rendu.*

Jamais on n'a parlé de cette suppression sans plaisanter sur les titres bizarres que donnaient ces places singulières (1). La plupart avaient été aliénées à titre de revenu casuel, aux possesseurs des grandes charges de la maison du roi, qui les vendaient, et les vendaient fort cher, parce que les acquéreurs étaient libres de se dédommager par des gains illicites. Il résultait de cet état de choses qu'on ne pouvait toucher un mince officier de la paneterie, sans soulever contre soi tous les grands officiers de la couronne. En vain le remboursement de ces places fut-il réglé avec libéralité, en vain le roi s'engagea-t-il à dédommager les possesseurs des grandes charges qui, cependant, ne devaient ce honteux casuel qu'à la prodigalité et à la faiblesse du gouvernement, le château retentit de clameurs contre le directeur des finances. Les grands officiers l'accusaient très sérieusement d'attenter à leur propriété; puis, ils prétendaient que ces suppressions ôtaient à la couronne son éclat : c'est alors qu'ils dirent que Necker voulait gouverner un grand royaume comme sa petite république, et qu'il faisait un désert autour du roi.

Beaucoup d'emplois furent supprimés dans l'administration des finances; il en résulta plus de probité, d'ordre et de célérité dans l'expédition des affaires. Les bénéfices des financiers furent diminués : une seule

(1) Il y avait des *coureurs de vin*, des *hâteurs de rôts*, des *pins*, etc.

amélioration, dans le nouveau bail de la ferme générale, ajouta 14 millions au revenu public. Les fermiers généraux se prêtèrent loyalement à diminuer leurs gains. Ces financiers n'étaient plus ceux que Le Sage livrait à la risée publique, on ne trouvait plus parmi eux l'ignorance brutale et les mœurs impudentes des Turcaret; ils s'honoraient d'avoir eu dans leurs rangs Helvétius, et d'y compter Lavoisier. Toutefois, leur administration adoucie était encore très oppressive. On voit par une lettre de Necker aux fermiers généraux, que souvent les détentions étaient perpétuées pour de modiques fraudes, et que des malheureux condamnés à l'amende, s'ils étaient trop pauvres pour la payer, subissaient la peine des galères.

Le directeur des finances voulait remplacer ou modifier les impôts vexatoires; mais il différait des améliorations qu'il ne se croyait pas encore assez puissant pour entreprendre. La résistance qu'une mesure très équitable rencontra, peut faire juger combien il était difficile de supprimer les abus. On sait que, pour les vingtièmes, les roturiers étaient taxés à la rigueur, tandis que les nobles faisaient des déclarations souvent illusoires; un arrêt du conseil ordonna la vérification du revenu des propriétés (1777). Le parlement se souleva contre cet arrêt, et dit dans ses remontrances: « Tout propriétaire a le droit d'accorder des subsides, par lui-même ou par ses représentans; s'il n'use pas de ce droit en corps de nation, il faut bien y revenir indirectement; autrement, il n'est plus

maître de sa chose, il n'est plus tranquille propriétaire. La confiance aux déclarations personnelles est donc la seule indemnité du droit que la nation n'a pas exercé, mais n'a pu perdre, d'accorder et de répartir elle-même les vingtièmes. » On ne saurait défendre les privilèges d'une manière plus anarchique. Le parlement disait aussi que les vingtièmes étaient un *don gratuit*. Depuis 67 ans que le premier vingtième existait, on n'avait jamais eu cette idée; mais, en l'admettant, aurait-il été digne de la noblesse d'accorder un don, et de recourir ensuite au mensonge, pour en diminuer la valeur? Enfin, le parlement prétendait que les vingtièmes n'étant pas un impôt de répartition, on pouvait favoriser des contribuables, sans que les autres eussent à se plaindre; j'ai déjà réfuté ce misérable argument. Il est étrange qu'une assemblée de magistrats montre si peu de lumières ou si peu de bonne foi.

Necker s'occupa de créer des administrations provinciales: il n'avait pas un vaste système, tel que celui dont j'ai donné l'esquisse dans le Livre précédent. Son projet était de former simplement une administration dans chaque généralité. Les trois ordres y seraient distincts, et présidés par le clergé; mais les voix seraient comptées par tête. Les membres devaient être choisis par quart, dans le clergé, dans la noblesse, dans le tiers état des villes et dans celui des campagnes. Le parlement, beaucoup de nobles trouvèrent que Necker traitait le clergé trop favorablement; et

il réduisit du quart au cinquième le nombre des ecclésiastiques. Pour la première formation, le roi nommerait un tiers des membres, et ce tiers élirait les deux autres; les renouvellemens seraient partiels, et alors les choix seraient faits par les administrations provinciales elles-mêmes, avec l'approbation du roi. Je doute que l'auteur du projet ait jamais examiné mûrement quel pourrait être, sur l'esprit de ces assemblées, l'effet d'un mode de nomination qui n'appartenait ni au roi, ni aux propriétaires, et qui donnait aux administrateurs le droit de désigner leurs collègues.

Ces assemblées devaient être établies successivement. Leur création éprouva des obstacles; et il n'y en avait encore que deux en plein exercice, lorsque Necker sortit du ministère. La première, formée dans le Berri, en 1778, avait cependant offert des résultats heureux: elle avait supprimé la corvée, et recueilli, en quelques mois, deux cent mille livres de contributions volontaires, pour des objets d'utilité publique.

Un des actes par lesquels Louis XVI honora son règne, fut l'abolition de la mainmorte dans ses domaines. Deux sortes de servitude rappelaient les temps de barbarie. L'homme sujet à la servitude de *tennement*, ne pouvait disposer ni de sa personne, ni de ses biens, sans la permission de son seigneur; elle lui était indispensable pour se marier, pour laisser à ses enfans le fruit de son travail, à moins qu'il ne fît ménage commun avec eux; et si, pour fuir la tyrannie,

il allait vivre en lieu franc, son héritage était dévolu à son seigneur. La servitude qu'on appelait de *corp*, ôtait même la ressource d'affranchir sa personne, en abandonnant ses biens. Le serf de *corp* qui avait pris la fuite, pouvait être rappelé par son seigneur, ou arbitrairement imposé; rien de ce qu'il acquérait en pays étranger ne lui appartenait; le seigneur était armé contre lui du *droit de suite*. L'édit d'affranchissement dans les domaines royaux (1779), exprime le regret que les droits de la propriété ne permettent pas au monarque d'abolir la mainmorte dans toutes les seigneuries de France. Necker n'osa supprimer complètement que le *droit de suite*. Montyon et d'autres écrivains lui reprochent d'avoir reconnu comme de véritables propriétés, les restes de la barbarie féodale; mais on ne doit pas oublier les obstacles qu'il rencontrait. Louis XVI, par un sentiment de justice, craignait d'abuser de son pouvoir; et le parlement n'enregistra qu'avec cette réserve: *Sans que les dispositions du présent édit puissent nuire aux droits des seigneurs*. Quelques-uns s'empressèrent de suivre le touchant exemple du roi. On vit, avec indignation, le chapitre de Saint-Claude y rester insensible; il aurait, disait-il, perdu vingt-cinq mille livres de rente; et, pour affranchir les serfs du Jura, il voulait être indemnisé par le gouvernement.

Un nouvel acte d'humanité qui plut au cœur de Louis XVI, fut l'abolition de la *question préparatoire* (1780). Ce roi qui respirait la bonté

voulait la justice, limita son pouvoir sur un point important pour la classe malheureuse. J'ai dit que la taille ne pesait que sur le peuple, et qu'on l'augmentait par de simples arrêts du conseil : Louis XVI régla le montant de la taille pour chaque généralité, et déclara que cette fixation ne pourrait plus être changée que par des édits enregistrés dans les parlemens (1).

Le directeur des finances avait des ennemis, mais un bien plus grand nombre d'enthousiastes. Son administration, souvent digne de reconnaissance, toujours brillante, jeta les Français dans une sorte d'enchantement. Nous avons vu qu'une partie du clergé lui pardonnait d'être protestant. Tous les nobles qui s'occupaient d'améliorations, étaient ses admirateurs. A la cour il avait des appuis. La reine le protégeait : elle voyait, avec un dépit toujours croissant, l'influence éternelle du vieux Maurepas ; elle aimait d'ailleurs à suivre l'opinion de Choiseul ; et cet ancien ministre, qui conservait l'espérance de recouvrer du crédit, pensait que Necker pourrait un jour servir à son rappel. La société intime de Marie Antoinette louait d'autant plus volontiers le réformateur qu'elle avait peu à s'inquiéter de ses économies (2). Les ministres ne l'aimaient point : Vergennes,

(1) Le conseiller d'une disposition si juste a, cependant, violé quelquefois ses principes. Necker donna de l'extension à quelques impôts ; on évalue de 5 à 6 millions la somme qu'un moyen illégal fit entrer au trésor. Il y eut aussi des extensions données à des emprunts déjà fermés.

(2) Cette société, haïe de la plupart des courtisans, voyait avec un

Miroménil, Sartine, cherchaient à lui nuire; mais il les éclipsait.

La satisfaction que devaient inspirer à Necker l'éclat de sa position et les services qu'il avait rendus, n'était pas cependant sans mélange. Maurepas était à redouter pour lui. Longtemps il sut le ménager, en homme trop habile pour lutter contre les forces supérieures aux siennes. Ce Necker, si plein de confiance dans ses idées, si certain de la supériorité de ses talens, comprimait son amour-propre pour ne pas blesser un chef ombrageux; et l'on peut juger, en lisant ce passage, des tourmens que leurs [illegible] lui causaient : « Je me rappelle encore cet obscur et long escalier de M. de Maurepas, que je montais avec crainte et mélancolie, incertain du succès, auprès de lui, d'une idée nouvelle dont j'étais occupé, et qui tendait le plus souvent à obtenir un accroissement de revenu, par quelque opération juste, mais sévère. Je me rappelle encore ce cabinet en entresol, placé sous les toits de Versailles, mais au-dessus des appartemens du roi; et qui, par sa petitesse et sa situation,

malin plaisir [illegible] réforme qui les désolait. On sait [illegible] gens de cour ne sont pas fort charitables les uns envers les autres. Besenval, dans ses Mémoires, blâme des suppressions qu'il juge prématurées; mais il ajoute : « Je conviens que les déprédations des grands seigneurs qui sont à la tête des dépenses de la maison du roi, sont énormes, révoltantes.... Necker a pour lui l'avilissement où sont tombés les grands seigneurs; il est tel qu'assurément ils ne sont pas à redouter, et que leur opinion ne mérite pas d'entrer en considération dans aucune spéculation politique. »

semblait véritablement un extrait, et un extrait superfin de toutes les vanités et de toutes les ambitions. C'est là qu'il fallait entretenir de réformes et d'économie, un ministre vieilli dans le faste et les usages de la cour. Je me souviens de tous les ménagemens dont j'avais besoin pour réussir; et comment, plusieurs fois repoussé, j'obtenais enfin quelques complaisances pour la chose publique; et je les obtenais, je le voyais bien, à titre de récompense des ressources que je trouvais au milieu de la guerre. Je me souviens encore de l'espèce de pudeur dont je me sentais embarrassé, lorsque je mêlais à mes discours, et me hasardais à lui présenter quelques-unes des grandes idées morales dont mon cœur était animé. »

Par amour du bien public et par orgueil, Necker brûlait, au fond de l'âme, de s'affranchir de la tutelle du vieux ministre. Pendant quelques mois, il eut l'espoir d'y réussir, plusieurs événemens parurent le seconder. Sartine ayant outrepassé de vingt millions les fonds extraordinaires accordés à son ministère, le directeur des finances s'éleva contre un pareil désordre, et déclara qu'il fallait ou recevoir sa démission, ou renvoyer ce ministre. Maurepas, jaloux de l'empire que Necker exerçait sur l'opinion publique, eût accepté sa démission avec joie; mais il ne pouvait le sacrifier, dans cette circonstance, sans blesser trop ouvertement la justice et sans s'exposer à l'animadversion générale. Après quelque hésitation, Sartine fut renvoyé. Ce ministre avait donné de l'activité aux

constructions navales; il avait fait cesser ou du moins apaisé de grands débats d'amour-propre entre les marins; il y avait réussi, précisément parce qu'il était étranger à la marine, et qu'on ne pouvait l'accuser d'intérêt et de partialité, dans les décisions relatives à ces débats. Mais, en temps de guerre, il était fort au-dessous de sa place, par son inexpérience et son peu de lumières. Son défaut d'ordre achevait d'en faire un mauvais ministre; la dépense était excessive, et d'importantes parties du service n'en restaient pas moins négligées (1). Madame de Maurepas avait élevé trop haut cet homme médiocre, qui n'aurait jamais dû s'offrir aux yeux de Louis XVI, après avoir bassement servi dans la police les débauches de Louis XV.

Maurepas aspirait au moment où Necker succomberait à son tour; mais l'habitude du vieux courtisan n'était pas d'attaquer en face, il s'étudiait à voiler ses pièges, et regardait comme d'heureux moyens de nuire, les honneurs prodigués à un ennemi pour le mettre en position de se perdre lui-même. Il proposa au directeur des finances de joindre à son administration celle de la marine; et lui rappela, avec finesse, que Colbert avait réuni les deux ministères : il espérait que Necker, en acceptant, multiplierait ses em-

(1) Lorsque Sartine quitta le ministère, l'escadre du comte d'Orvilliers n'avait pas touché de solde depuis quatorze mois, et ce n'était pas là plus en souffrance.

barras, dévoilerait son ambition, et se donnerait un ridicule. Necker aperçut le piège, et jugea plus conforme à ses intérêts de faire remplacer Sartine par un homme qui entrerait au conseil, et qui l'y défendrait, lorsque sa personne ou ses plans y seraient attaqués. Ses vues se portèrent sur le marquis de Castries, qui lui avait voué une profonde estime. La reine prenait intérêt à ce militaire distingué, ami du duc de Choiseul. Le hasard voulut qu'un accès de goutte retînt, pendant quelques jours, Maurepas éloigné de Louis XVI. La reine qui, depuis si longtemps, souhaitait de faire nommer un ministre, et le directeur des finances qui travailla seul avec le roi, obtinrent la nomination qu'ils désiraient (14 octobre, 1780). Un autre choix honorable, un nouveau triomphe sur Maurepas, eut lieu deux mois après. Le prince de Montbarrey, qui avait remplacé le comte de Saint Germain, aimait trop le plaisir et la paresse pour convenir au ministère de la guerre, dans d'importantes circonstances : il eut pour successeur le marquis de Ségur. Ce choix fut encore déterminé par l'ascendant de la reine : le dépit qu'en éprouva Maurepas donne la mesure de la satisfaction de Necker. La faveur de celui-ci devint très grande à la cour. Les bruits les plus fâcheux circulaient sur Maurepas; on disait que son esprit baissait, que la confiance du monarque en lui s'affaiblissait. Les courtisans, malgré tous leurs sujets d'inimitié contre le directeur général des finances, cherchaient déjà les

moyens de plaire au futur successeur d'un vieux ministre, dont le règne était près de finir.

Ce fut peu de jours après la nomination de Ségur que Necker présenta ce compte des recettes et des dépenses du royaume, qui fut accueilli par tant d'applaudissemens; mais qui devint aussi l'objet d'accusations violentes. Necker, a-t-on dit, en appelant les Français à connaître, par conséquent à juger l'administration des finances, changea les usages de la monarchie, et l'ébranla profondément. La publicité donnée au *Compte rendu* était, en effet, une des plus grandes innovations que pût tenter un ministre; mais beaucoup de personnes en parlent avec passion, et sans avoir les premières idées qu'exige la discussion d'un pareil sujet. Les frais d'une guerre dispendieuse obligeaient à recourir aux emprunts : Necker n'avait point fait cette situation; il s'y trouvait. Dès qu'un gouvernement emprunte, le crédit lui est indispensable; or, le crédit et le mystère ne peuvent exister ensemble. Necker avait beaucoup d'habileté ; et cependant, ses ressources diminuaient d'une manière alarmante. On n'avait obtenu, en 1780, que vingt-et-un millions d'emprunt, en recourant à la médiation des pays d'états; et l'on avait pourvu aux dépenses excédantes par des anticipations qui s'élevaient à cent cinquante-cinq millions. Il devenait impossible de subvenir aux frais de la guerre, si l'on ne trouvait un moyen de convaincre les capitalistes que la France jouissait d'une prospérité financière qui devait leur

donner une entière confiance dans les opérations du gouvernement. Ce moyen ne pouvait être qu'un compte favorable de l'état des finances.

N'aurait-il pas fallu du moins le réduire à des chiffres, et supprimer les considérations qui ne sont pas purement administratives? On pouvait retrancher les phrases inspirées par la vanité de l'auteur : l'amour-propre se retrouve toujours, comme premier mobile ou comme mobile secondaire, dans les déterminations de Necker. Mais les finances font partie d'un tout; un administrateur ne peut les faire prospérer, il ne peut en parler, si l'on exige qu'il les isole d'un certain ensemble d'idées politiques, ou même, en apparence, uniquement morales. Dans le *Compte rendu*, tout ce qui annonce l'amour de l'économie, la volonté d'opérer des réformes, de faire régner la justice, était nécessaire; et contribua, autant et plus que les chiffres, à répandre la confiance. On peut considérer encore la question sous un autre point de vue. Si l'on croit qu'il fallait conserver les abus, qu'à leur maintien était attaché l'existence de la monarchie, on doit regarder la publication de Necker comme un acte funeste à la France; mais si l'on croit, au contraire, que l'autorité se fût affermie en supprimant des abus qu'elle seule pouvait réformer paisiblement, on ne saurait blâmer Necker d'avoir cherché dans l'opinion publique un moyen de soutenir la faiblesse d'un monarque honnête homme, et de déconcerter les intrigues d'un ministre égoïste.

La sensation produite par le *Compte rendu* fut prodigieuse. Les Français voyaient pour la première fois soulever le voile qui, jusqu'alors, avait couvert le secret des finances. Chaque page de ce rapport offre des vues de bien public, et des idées morales qui parlaient à l'âme des lecteurs. Les résultats annoncés, dont nous aurons à vérifier l'exactitude, étonnaient et confondaient l'imagination. Au milieu de la guerre et sans contributions nouvelles, non-seulement le déficit avait disparu, mais les revenus excédaient de dix millions deux cent mille livres les dépenses ordinaires : encore le directeur des finances disait-il qu'on pourrait ne point compter, dans ces dépenses, dix-sept millions trois cent mille livres qu'il destinait à des remboursemens. Il faisait observer qu'un état si prospère s'améliorerait chaque année, que les pensions, que les rentes viagères s'éteindraient, et que de nouvelles économies étaient préparées. L'amour-propre dont regorge cet ouvrage, fut excusé par la plupart des lecteurs. Necker dit, dans la plénitude de son orgueil : *Un homme de mon caractère..... Je crois, autant qu'un autre, à la puissance active d'un seul homme qui réunit à l'intelligence, la fermeté, la sagesse et la vertu.* On fut moins frappé de ces phrases que d'autres réellement nobles, telles que celle-ci : *Si quelqu'un doit à ma simple faveur une pension, une place, un emploi, qu'on le nomme.* Les élans de la vanité ne parurent à beaucoup de lecteurs que la franchise d'un homme de génie, à qui l'on doit par-

donner de sentir sa supériorité. Les étrangers mêlèrent leurs voix à celles des Français. Burke et d'autres membres de l'opposition firent entendre l'éloge de Necker dans le parlement d'Angleterre. Au bruit d'un concert universel de louanges, la confiance se ranima; le directeur général ouvrit des emprunts; et deux cent trente-six millions furent, en peu de mois, apportés au trésor.

Le *Compte rendu* fait époque dans l'histoire financière et politique de la France. Après tous les éloges et toutes les critiques dont il a été l'objet, on demande encore s'il était exact.

Ce compte de finances est singulièrement incomplet : il n'est relatif qu'aux recettes et aux dépenses ordinaires; il ne fait point connaître les charges extraordinaires, les sommes que la guerre exigera pour acquitter l'arriéré des différens services, et pour subvenir à de nouveaux efforts. Aucun ministre, à cette époque, n'eût osé publier de tels renseignemens; le silence de Necker ne peut donc étonner. Assurément les capitalistes dont il réclamait la confiance, auraient pu lui répondre qu'on ne prête pas à l'homme dont on ne connaît qu'à moitié les affaires; mais les Français charmés de ce qu'on leur disait, songèrent peu à ce qu'on ne leur disait pas; ils s'attachèrent à ce résultat que le chiffre des recettes et des dépenses ordinaires annonçait que l'état pouvait facilement payer les intérêts d'emprunts considérables.

Le *Compte rendu*, cependant, était encore très in-

plique à une année déterminée, à une année réelle. En dernier résultat, le *Compte rendu* était un travail fort ingénieux, qui paraissait prouver beaucoup, et qui ne prouvait rien (1).

La publication de ce compte célèbre anima d'une égale ardeur les partisans et les antagonistes du directeur des finances. Maurepas fut vivement blessé de ne pas être nommé dans ce rapport; et sans doute l'auteur, en ne lui donnant pas une phrase d'éloge, observait peu les convenances. Maurepas fit plus qu'y manquer; chef du conseil des finances, il avait dû vérifier le travail de Necker; il l'avait approuvé, et s'était ainsi rendu garant de son exactitude. Il n'en donna pas moins le signal aux faiseurs

(1) Je le répète, on ne se forma point une idée juste du *Compte rendu*. Un financier distingué, M. Bailly, le dernier qui en ait parlé, dit encore: « C'était un simple aperçu arithmétique des recouvremens et des paiemens appartenant à l'année 1781. » Voilà précisément l'erreur dans laquelle tombèrent ceux qui reçurent avec tant de confiance le travail de Necker.

Je vais indiquer la recette et la dépense réelles de 1781, d'après le relevé de l'*état au vrai* que donne M. Bailly, dans son *Histoire financière de la France*.

« Les impositions et droits réalisés pendant l'exercice de 1781, ont produit, avec douze millions de recettes accidentelles, une somme de . . . . 436,900,000 liv.

« Les paiemens effectués sur les dépenses du même exercice se sont élevés à 526,600,000

« Par conséquent, l'excédant des paiemens sur les ressources de l'exercice était de 89,700,000

En outre, les anticipations acquittées en 1781, avaient dépassé les fonds des exercices antérieurs

Quelques explications doivent précéder la réponse. Naturellement on devait croire, et toute la France s'imagina que l'aperçu présenté faisait connaître la situation financière de 1781, année dans laquelle on entrait. C'était mal saisir le point de vue général, et pour ainsi dire abstrait, que Necker avait choisi pour calculer les recettes et les dépenses ordinaires. Son aperçu qui repose sur une sorte de fiction, ne pouvait s'appliquer à aucune année. C'est ce que deux exemples vont éclaircir. Les receveurs généraux versaient annuellement cent dix-neuf millions au trésor. Plusieurs dépenses extraordinaires leur étant assignées pour 1781, ils ne verseraient dans cette année, que cent huit millions; mais ce changement étant accidentel, Necker qui veut faire connaître d'une manière générale les revenus du trésor, n'en porte pas moins cette partie de la recette à cent dix-neuf millions. Necker divise le don gratuit du clergé entre les années pour lesquelles ce don est accordé; et le porte dans son état des recettes, pour trois millions quatre cent mille livres: cette manière de compter est régulière dans son système; cependant, le don gratuit n'était d'aucun secours en 1781; il était dépensé depuis l'année précédente. Sans pousser plus loin ces recherches, on voit déjà que deux articles seuls présentent une différence de quatorze millions quatre cent mille livres, au préjudice de la recette annoncée. Le compte n'en est pas moins exact, si l'on veut se prêter à la fiction de l'auteur; mais il est inexact, dès qu'on l'ap-

plique à une année déterminée, à une année réelle. En dernier résultat, le *Compte rendu* [illegible] parut fort ingénieux, qui paraissait prouver [illegible], et qui ne prouvait rien (1).

La publication de ce compte excita [illegible] d'une égale ardeur les partisans et les antagonistes du directeur des finances. Maurepas fut [illegible] de ne pas être nommé dans ce rapport; et sans doute l'auteur, en ne lui donnant pas une phrase d'éloge, observait [illegible] les convenances. Maurepas fit plus qu'y manquer; chef du conseil des finances, il avait dû vérifier le travail de Necker; il l'avait approuvé, et s'était ainsi rendu garant de son exactitude. Il n'en donna pas moins le signal aux frondeurs

(1) Je le répète, on ne se forma point une idée juste du *Compte rendu*. Un financier distingué, M. Bailly, le dernier qui en ait parlé, dit encore: « C'était un simple aperçu arithmétique des recouvremens et des paiemens appartenant à l'année 1781. » Voilà précisément l'erreur dans laquelle tombèrent ceux qui reçurent avec tant de confiance le travail de Necker.

Je vais indiquer la recette et la dépense réelles de 1781, d'après le relevé de l'*état au vrai* que donne M. Bailly, dans son *Histoire financière de la France*.

« Les impositions et droits réalisés pendant l'exercice de 1781, ont produit, avec douze millions de recettes accidentelles, une somme de . . . . 436,900,000 liv.

« Les paiemens effectués sur les dépenses du même exercice se sont élevés à 526,600,000

« Par conséquent, l'excédant des paiemens sur les ressources de l'exercice était de 89,700,000

En outre, les anticipations acquittées en 1781, avaient dépassé les fonds des exercices antérieurs

d'épigrammes, et le jour même de la publication, il disait à tous les courtisans qu'il rencontrait dans la galerie de Versailles : *Avez-vous lu le conte bleu?* Bon mot que bien des personnes firent le même jour, parce que le *Compte rendu* était couvert en papier bleu.

Vergennes montrait, avec plus de gravité, son inimitié pour le directeur des finances. Aussitôt que l'exposé de Necker fut attaqué, Louis XVI se trouva fort incertain de ce qu'il en devait penser, et consulta quelques personnes en secret, particulièrement Vergennes. Ce ministre s'attacha, dans un mémoire confidentiel, à prouver qu'il était très dangereux de laisser dans les mains *d'un étranger, d'un républicain, d'un protestant, la plus délicate des administra-*

Report		89,700,000 liv.
qui étaient affectés à leur paiement de	121,250,000	129,130,000
« Et il a été payé pour rembour-semens d'emprunts à terme, ou par forme de loterie	7,880,000	
« D'où il résulte entre les ressources et les dépenses acquittées de l'exercice de 1781, une différence totale de		218,830,000
« On se procura par les emprunts ouverts et réalisés sous le ministère de Necker	236,000,000	426,000,000
« Et par ceux qui furent ouverts et réalisés au commencement du ministère de Fleury	190,000,000	
« Ce qui produisit un excédant de		207,170,000

« Cette somme fut appliquée au remboursement d'anticipations assignées sur les exercices de 1782 à 1787. »

tions du royaume. Son idée principale est qu'un étranger, ne connaissant point nos mœurs et nos maximes, détruira le calme dont la France est parvenue à *jouir, grâce aux longs efforts de sages ministres.* Ce calme, il le caractérise en ces mots : *Il n'y a plus de clergé, ni de noblesse, ni de tiers état en France, la distinction est fictive, purement représentative, et sans autorité réelle. Le monarque parle, tout est peuple et tout obéit.*

Tandis que Necker était en butte à de nombreuses attaques, les unes publiques, les autres secrètes, un mémoire sur les administrations provinciales, qu'il avait lu au roi, en 1778, tomba dans des mains infidèles, fut imprimé, et fournit de nouvelles armes à ses adversaires. Dans ce mémoire, Necker disait toute sa pensée sur les parlemens; on y trouve des passages tels que celui-ci : « Les impôts sont à leur comble, et les esprits sont plus que jamais tournés vers les objets d'administration; en sorte que, tandis que la multiplicité des impôts rend l'administration infiniment difficile, le public, par la tournure des esprits, a les yeux ouverts sur tous les inconvéniens et tous les abus. Il en résulte une critique inquiète et confuse qui donne un aliment continuel au désir que les parlemens ont de se mêler de l'administration. Ce sentiment de leur part se manifeste de plus en plus, et ils s'y prennent, comme tous les corps qui veulent acquérir du pouvoir, en parlant au nom du peuple, en se disant les défenseurs des droits de la nation;

et l'on ne doit pas douter que, bien qu'ils ne soient forts ni par l'instruction, ni par l'amour pur du bien de l'état, ils ne se montrent dans toutes les occasions aussi longtemps qu'ils se croiront appuyés par l'opinion publique. Il faut donc ou leur ôter cet appui, ou se préparer à des combats répétés qui troubleront la tranquillité du règne de V. M., et conduiront successivement ou à une dégradation de l'autorité, ou à des partis extrêmes, dont on ne peut mesurer au juste les conséquences.» On conçoit quelle irritation la lecture de cet écrit excita dans les parlemens. Pour lier l'intérêt de l'état à leur intérêt propre, les magistrats attaquèrent surtout une partie du mémoire où l'auteur insinue qu'un jour on pourrait se passer de l'enregistrement des cours souveraines, et qu'on traiterait plus facilement avec des administrations provinciales. Plusieurs conseillers voulaient qu'on décrétât le ministre audacieux qui songeait à rendre illusoire, à détruire l'enregistrement. Il fallut que Louis XVI dît au premier président qu'un mémoire destiné au roi seul, ne pouvait être l'objet des recherches du parlement. Ce corps se dédommagea en refusant d'enregistrer l'édit de création d'une assemblée provinciale, et en arrêtant qu'il serait rédigé des remontrances contre ce mode d'administration.

Les magistrats avaient été blessés de trouver dans le *Compte rendu,* ces mots, *lorsque les circonstances l'exigent, l'augmentation des impôts est soumise à la puissance du roi;* et dans le mémoire dont je viens

de parler, on lisait cette phrase encore plus positive, plus absolue : *C'est le pouvoir d'ordonner des impôts qui constitue la grandeur souveraine.* Opinion funeste pour les princes ; opinion contraire aux maximes des états généraux, repoussée par la nation, et que les rois de France se fussent gardés de proclamer même en lit de justice. C'est bien alors que Necker put être accusé d'ignorer la législation du royaume. Étrange contradiction ! il avait soumis à l'enregistrement la taille, seul impôt que l'usage permît d'accroître arbitrairement, et il énonçait, sur les impôts en général, une erreur du pouvoir arbitraire. Malgré ses prétentions aux lumières de l'homme d'état, il y avait souvent de l'incohérence et du vague dans ses idées politiques.

Ce n'étaient pas ses erreurs, c'étaient ses réformes qui lui suscitaient les plus dangereux ennemis ; il augmenta leur haine et leur nombre, en s'occupant de deux projets utiles. Les familles en crédit trouvaient un moyen d'accroître leur fortune, dans la spoliation des domaines de la couronne. Le directeur des finances voulait faire rentrer l'état dans une partie de ses droits ; il voulait aussi que le commerce fût affranchi d'une multitude de péages que percevaient des particuliers. Ces réformes venaient d'être préparées par des arrêts du conseil ; et toutes les personnes intéressées à maintenir les abus poussaient des cris contre Necker, dont le renvoi pouvait seul dissiper leurs alarmes.

Plusieurs pamphlets, en critiquant le *Compte rendu*, recherchaient la vie privée de Necker, l'origine de sa fortune, et répétaient d'odieuses calomnies. On distribuait gratis des libelles, on en faisait circuler de manuscrits. Necker eut la faiblesse d'être, jusqu'à l'excès, sensible à ces attaques; il cherchait à déguiser les souffrances de son amour-propre, et disait sans cesse que, révoquer en doute la fidélité du *Compte rendu*, c'était altérer le crédit public, et se rendre coupable envers l'état. Il fit saisir des brochures, il poursuivit quelques auteurs; et son courroux fût devenu redoutable, si la police n'eût pas été dans les mains de ses adversaires. Madame Necker, avec beaucoup de candeur et bien peu de connaissance de la cour, rendit en secret une visite à Maurepas pour lui confier quels tourmens elle voyait éprouver à son mari, et pour lui demander d'employer son pouvoir à faire cesser ce débordement d'écrits satiriques. On juge combien le malin vieillard dut jouir en apprenant les souffrances de l'homme qu'il voulait accabler, et combien il se sentit encouragé à redoubler ses attaques (1).

(1) Necker s'était donné un léger ridicule, en parlant de sa femme dans le *Compte rendu :* elle le secondait dans ses travaux de bienfaisance, et dirigeait avec beaucoup d'intelligence et de soin, un hospice modèle.

Dès le commencement de son ministère, Necker s'était occupé d'améliorer le régime des hôpitaux et des prisons; mais d'effroyables abus existaient encore, lorsqu'il fit un rapport au roi, en 1780 : « J'ai trouvé à Bicêtre, dit-il, le spectacle le plus affreux, les infirmités les plus dégoûtantes et les plus cruelles réunies dans un même lit, qui contenait jusqu'à

Les frères du roi s'étaient prononcés dès longtemps contre le ministre réformateur; et tous les chefs des finances de leurs maisons étaient ses antagonistes. Un d'eux, premier commis sous Terray, renvoyé par Turgot, et qui fit dans la suite une banqueroute de plusieurs millions, publia une critique du *Compte rendu*. Sa qualité de trésorier d'un prince de la famille royale, donnait de l'importance à cette brochure très répandue. Necker demanda que les faits contestés fussent vérifiés en conseil. Maurepas, Miroménil et Vergennes, chargés de cet examen, attestèrent l'exactitude des faits énoncés par le directeur des finances. Le comte d'Artois n'en conserva pas moins son trésorier, et celui-ci affecta de se montrer en public avec l'assurance d'un homme soutenu par de puissans protecteurs. Necker pensa que, pour imposer à ses ennemis, une marque éclatante de la confiance du roi lui était nécessaire; et il exprima le désir d'entrer au conseil. Sa demande ne fut point accordée; et Maurepas lui dit, par une dérision insultante, qu'il serait nommé conseiller d'état, s'il voulait changer de religion. En abandonnant une prétention qu'il voyait re-

neuf vieillards enveloppés dans des linges corrompus; et les lits même étaient entassés les uns sur les autres, dans des lieux infects... »

« A la Salpêtrière, près de mille folles sont entassées dans différentes loges, où on les enchaîne quatre et cinq à la fois, dans un espace qui pourrait à peine en contenir deux : elles sont si près qu'elles se blessent, et se tuent même dans leur rage; et un grand nombre moins féroces, n'ont d'autre asile qu'un banc de pierre où elles passent les jours et les nuits. »

pousser, Necker insista sur la nécessité où il se trouvait de réclamer un témoignage public de la confiance du roi; il demanda que le directeur des finances eût une inspection sur les marchés de la guerre et de la marine, que l'intendant du Bourbonnais, très opposé à l'établissement d'une assemblée provinciale, fût changé, et que des lettres de jussion fissent enregistrer l'édit qui créait cette administration. De nouveaux refus le blessèrent au point qu'il écrivit à Louis XVI : « La conversation que j'ai eue avec M. de Maurepas ne me permet plus de différer de remettre entre les mains du roi ma démission. J'en ai l'âme navrée, et j'ose espérer que Sa Majesté daignera garder quelque souvenir de cinq années de travaux heureux, mais pénibles, et surtout du zèle sans borne avec lequel je m'étais voué à la servir. » (19 mai).

Louis XVI n'aurait pas renvoyé Necker, mais il reçut sa démission avec quelque plaisir; il était gêné par la présence de ce ministre qui lui semblait toujours vouloir le régenter. La reine fit appeler Necker, essaya de le retenir; mais son orgueil le rendit inflexible.

Sa retraite produisit l'effet d'une calamité publique. A Paris et dans les provinces, on accusa hautement les intrigues de cour; on gémit de voir que les abus allaient renaître, et l'on prodigua les regrets au ministre qui ne succombait que pour avoir défendu l'intérêt général. Ses ennemis furent obligés de dissimuler leur joie : on s'exposait à des querelles si, dans

les promenades publiques, dans les foyers des spectacles, on se permettait un mot contre Necker (1). La police eut la négligence de laisser la comédie française jouer *la Partie de chasse de Henri IV;* toutes les allusions à un ministre frappé d'une injuste disgrâce, à un roi trompé par ses courtisans, furent saisies avec transport. Necker était retiré à sa campagne de Saint-Ouen. Beaucoup de personnages distingués s'empressèrent de lui rendre visite : on remarqua le prince de Condé, les ducs d'Orléans et de Chartres, le prince de Beauvau, le duc de Luxembourg, le maréchal de Richelieu, l'archevêque de Paris et d'autres prélats. Madame Louise lui écrivit de son couvent. L'Europe sembla partager les regrets de la France; Joseph II, l'impératrice de Russie exprimèrent à Necker leur estime, et leur haute confiance dans ses talens.

La douleur excitée par la retraite de Necker, et le peu d'intérêt qu'avait obtenu celle de Turgot, forment un contraste frappant. Cinq années s'étaient écoulées, et les idées politiques étaient bien plus répandues. Celui dont la retraite eut un si grand éclat, n'était pas le plus regrettable; ces deux ministres me semblent très différens.

Tous deux aimèrent le bien public, et poursuivirent les abus. Mais Turgot avait le désintéressement d'un

(1) « Quelques jours après son renvoi, on a vu la duchesse de Lauzun, de toutes les femmes la plus douce, et surtout la plus timide, attaquer dans un jardin public, un inconnu qu'elle entendait mal parler de Necker, et sortir de son caractère au point de lui dire des injures. » *Sénac de Meilhan.*

sage qui, s'oubliant lui-même, est tout entier aux intérêts de l'état et de l'humanité. Necker n'était désintéressé qu'en matière d'argent; et le besoin de renommée le tourmentait sans cesse. Turgot avait foi dans ses principes; Necker avait foi en lui-même.

Les circonstances dans lesquelles celui-ci administra les finances, étaient plus difficiles que celles où se trouvait son devancier; mais ce fut par des ressources dangereuses, et quelquefois immorales, qu'il pourvut aux besoins du trésor. Turgot n'aurait pu, dans la guerre, éviter les emprunts; mais ses principes et sa fermeté attestent qu'il eût profité de la difficulté même des circonstances pour opérer une grande réforme, et que ses vues auraient été d'accord avec celles de Machault.

Turgot avait des idées législatives; il voulait donner un gouvernement durable à la France. Necker combattait des abus partiels; et nous verrons que, même dans un temps où il devait avoir plus d'expérience, où les circonstances exigeaient impérieusement qu'il eût un plan de législation, il manqua toujours d'opinions arrêtées.

Turgot voulait que les propriétaires eussent part à l'administration, il les appelait à veiller sur l'intérêt commun. Necker, sans s'en apercevoir, jetait quelquefois des idées hostiles dans la classe nombreuse. Contradicteur du ministre qu'il voulait remplacer, il dit, dans sa *Législation des grains* : « Presque toutes les institutions civiles ont été faites pour les proprié-

taires. On est effrayé, en ouvrant le code des lois, de n'y découvrir partout que cette vérité. On dirait qu'un petit nombre d'hommes, après s'être partagé la terre, ont fait des lois d'union et de garantie contre la multitude, comme ils auraient mis des abris dans les bois pour se défendre des bêtes sauvages. Cependant, on ose le dire, après avoir établi les lois de propriété, de justice et de liberté, on n'a presque rien fait encore pour la classe la plus nombreuse des citoyens. Que nous importe vos lois de propriété? pourraient-ils dire, nous ne possédons rien. Vos lois de justice? nous n'avons rien à défendre. Vos lois de liberté? si nous ne travaillons pas demain, nous mourrons (1) ». L'administrateur qui parle ainsi, avait si peu d'idées sur d'importantes parties de l'économie politique, qu'il était partisan de ces juran-

(1) La classe nombreuse a grand intérêt aux lois de propriété; d'abord, parce que tout homme possède quelque chose; ensuite, parce que si l'on bouleversait les propriétés, si l'on détruisait les capitaux, elle n'aurait plus ni travail, ni subsistance. Cette classe est intéressée aux lois de justice pour que l'ordre règne, et que le riche ne puisse pas plus être impunément coupable envers le pauvre, que le pauvre envers le riche; elle est intéressée aux lois de liberté, sans lesquelles les personnes, l'industrie et les marchandises, sont à chaque pas arrêtées par l'arbitraire, les priviléges et la fiscalité. Sans doute, Necker voulait dire qu'il faut améliorer les lois, les rendre protectrices de tous; mais trop occupé de produire de l'effet, il semble appeler le renversement des lois. Comment la haute classe s'accommode-t-elle mieux de pareils principes que de ceux de Turgot? La raison en est fort simple. Tel propriétaire noble craignait la rivalité du propriétaire roturier, et ne s'imaginait pas que le prolétaire voulût jamais lui disputer son rang.

des, de ces corporations qui gênaient cruellement l'industrie du pauvre, et que Turgot attachait un si grand et si juste intérêt à détruire.

Turgot voulait faire l'éducation politique et morale des Français; il voulait former l'opinion publique. Necker la croyait fort éclairée; il s'inclinait devant elle. L'un parlait au peuple en législateur, et l'autre en courtisan (1).

Souvent les hommes d'état succombent lorsqu'ils viennent d'atteindre au plus haut degré de puissance. Turgot succomba peu après ce lit de justice qui paraissait avoir fait disparaître les obstacles opposés à ses projets; et Necker, peu après ce compte rendu qui lui avait fait obtenir tant d'hommages.

Turgot mourut (18 mars, 1781), deux mois avant que Necker donnât sa démission; il n'avait que cinquante-quatre ans, et vivait dans la retraite, occupé des sciences et des lettres. On doit regretter que Nec-

(1) Le respect de Necker pour l'opinion publique ne fut pas toujours le même. Peu d'années après son premier ministère, les assertions de Calonne contre lui ayant fait impression sur un certain nombre de personnes, il dit, dans sa réponse : « La partie du public de Paris dont la voix se fait le plus entendre, et qui prend goût, depuis quelque temps, aux affaires de finances, ou qui se plaît du moins à en parler, a besoin encore de beaucoup de leçons. » Plus tard, son langage changea davantage encore. « Je ne sais trop pourquoi, dit-il, l'opinion publique n'est plus à mes yeux ce qu'elle était. Le respect que je lui ai religieusement rendu, s'est affaibli, quand je l'ai vue soumise aux artifices des méchans, quand je l'ai vue trembler devant les hommes qu'autrefois elle eût fait paraître à son tribunal, pour les vouer à la honte, et les marquer du sceau de sa réprobation. » *Sur l'administration de M. Necker, par lui-même.* Préface.

ker, bien que très inférieur à Turgot, à Machault, ait quitté l'administration; c'est ce qu'on reconnaît surtout en voyant les hommes qui lui ont succédé. Ce ministre savait que, pour diriger la France, il fallait gouverner dans l'intérêt général; et c'était beaucoup que de connaître une vérité si simple. Il réformait des abus, et pouvait prévenir des orages. Ses détracteurs ont souvent répété qu'il affaiblit l'autorité royale. Necker faisait bénir le nom du roi : est-il un de ses successeurs à qui l'on puisse donner le même éloge?

Une faute grave dans laquelle l'entraîna son indomptable amour-propre, fut de ne pas chercher plus longtemps à se maintenir au pouvoir. Maurepas était près du terme de sa funeste carrière, et l'aurait bientôt délivré du seul adversaire redoutable pour lui. Necker s'est plus d'une fois repenti d'avoir si brusquement envoyé sa démission; mais, dans son orgueil, il n'avait pas douté qu'on serait obligé de le rappeler, et qu'alors il aurait la toute puissance d'un homme qu'on avoue n'avoir pu remplacer. Il se trompait en croyant que son retour serait prompt; il ne prévoyait pas que, lorsqu'il reviendrait, la situation de l'état serait bien différente, qu'il ne retrouverait plus les mêmes idées, la même nation, et que les circonstances exigeraient des talens très supérieurs à ceux que demandait son premier ministère, le seul dont il était capable de soutenir le fardeau.

FIN DU LIVRE SECOND.

LIVRE TROISIÈME.

Après la rupture entre le cabinet de Versailles et celui de Saint-James, la marine française que l'on croyait anéantie depuis les désastres de Louis XV, sembla renaître comme par enchantement. C'était le fruit des efforts de Choiseul continués sous le règne de Louis XVI. Il existait, dans nos ports et dans ceux de l'Espagne, les moyens matériels de détruire la domination anglaise; mais un gouvernement à la tête duquel se trouvait Maurepas, et qui avait pour ministres Sartine et Montbarrey, ne pouvait conduire une guerre avec beaucoup d'habileté, ni même d'activité.

Une flotte de douze vaisseaux et de quatre frégates, sous le commandement du comte d'Estaing, partit de Toulon pour l'Amérique (13 avril, 1778); une autre flotte, destinée à combattre sur l'océan européen, se forma dans le port de Brest; et l'ordre fut donné de réunir une armée sur nos côtes, afin d'opérer une descente en Angleterre. Mais, aucune escadre ne fut envoyée à la défense de nos possessions dans les Indes-

orientales; les croisières suffisantes pour protéger notre commerce ne furent point établies; et le gouvernement ne sut pas obtenir sans retard, en vertu du *pacte de famille*, le secours de l'Espagne.

L'amiral Keppel chargé de surveiller la flotte de Brest, sortit de Portsmouth avec une escadre, et fit sommer des frégates françaises qu'il voulait interroger, de se rendre sous la poupe de son vaisseau (17 juin). Chaudeau de la Clochetterie qui commandait la *Belle Poule*, refusa d'obéir, et répondit à un coup de canon par toute sa bordée; il combattit la frégate l'*Aréthuse*, en présence de deux vaisseaux anglais que le vent empêchait de fondre sur lui, et la frégate ennemie se retira presque démâtée. Louis XVI, en apprenant que les Anglais avaient tiré le premier coup de canon, sentit son âme soulagée d'un grand poids; il lui sembla qu'on ne pouvait plus l'accuser d'être le provocateur de la guerre. Des récompenses furent données aux marins qui venaient d'ouvrir la campagne par une action de favorable augure.

Le comte d'Orvilliers sortit de Brest, le 8 juillet, avec une flotte de trente-deux vaisseaux; et Keppel qui était rentré à Portsmouth pour prendre des renforts, reparut le 9 sur l'océan : sa flotte était de trente vaisseaux, avec une artillerie plus nombreuse que celle des Français. Les deux gouvernemens, les deux nations attendaient, avec une égale impatience, à quelle armée serait la première victoire. Le combat s'engagea non loin des îles d'Ouessant : la mer était

couverte de vaisseaux sur un espace de trois lieues (27 juillet). Il n'y eut point de victoire. La perte en hommes et les avaries des bâtimens, à peu près égales de part et d'autre, ne furent point considérables. Les deux amiraux, cependant, rentrèrent dans leurs ports. Ce combat devait être regardé comme insignifiant; mais aucune des deux nations ne voulut le juger ainsi; et l'on peut voir combien étaient différentes leurs dispositions d'esprit et de caractère. Les Anglais n'avaient pas été vainqueurs; ils s'indignèrent, et s'en prirent aux commandans de leur flotte : Keppel et le contre-amiral Palisser furent traduits devant un conseil de guerre (1). Les Français avaient soutenu l'effort de leurs rivaux; ils célébrèrent le combat comme un triomphe.

Le duc de Chartres qui commandait une des escadres de la flotte, se rendit en hâte à Versailles. Il avait, dans le combat, montré cette gaieté insouciante du péril, naturelle aux Français; on citait ses bons mots pendant l'action. Il fut accueilli avec enthousiasme à l'opéra; et pendant trois soirées, il y eut des illuminations autour du Palais-royal. Mais à peine était-il reparti pour Brest, que des bruits accusateurs circulèrent. L'opinion changea rapidement; on trouvait des gens persuadés que, durant le combat, le prince était caché à fond de cale. Un bruit plus dangereux, parce qu'il était plus croyable, c'est que le

(1) Ils furent acquittés.

duc de Chartres n'avait pas compris des signaux, et que lui seul avait empêché la victoire d'être complète. Le bon sens aurait suffi pour éclaircir les faits. Le duc de Chartres, bien qu'il eût navigué sur une escadre d'évolutions, et qu'il eût fait une ou deux inspections sur les côtes, n'était pas un marin. Prince du sang, il commandait de nom son escadre; mais un officier plein d'expérience et d'habileté, Lamotte-Picquet, placé près de lui, était le véritable commandant. Lamotte-Picquet était seul responsable; et sa réputation, justement acquise, ne fut jamais ternie; s'il n'avait pas vu des signaux, c'est qu'on ne pouvait pas les voir. Les calomnies dont le duc de Chartres fut l'objet à cette époque, ont été funestes en l'aigrissant contre la cour, où déjà il était mal vu. Sa vie dissolue, ses mœurs cyniques donnaient un juste éloignement pour lui au roi et à la reine. La *Gazette de France*, où l'on n'imprimait rien sans autorisation, ajouta des renseignemens à ceux qu'elle avait offerts d'abord sur la journée d'Ouessant, et contint une phrase qui parut confirmer des bruits offensans (1). Le duc accusait la cour de l'insertion de cet article, dont il fut vivement blessé. Il remonta

(1) Voici cette phrase, dont on a beaucoup parlé : « Le comte d'Orvilliers fit signal d'arriver à l'escadre bleue; le signal ne fut pas d'abord aperçu, et lorsque l'intention du général fut connue de cette escadre, le mouvement ne pouvait plus être exécuté assez promptement pour avoir son effet qui était de couper l'arrière-garde ennemie. » *Supplément de la Gazette de France*, du 17 août 1778.

sur la flotte, qui sortit le mois suivant, mais qui n'eut point de nouvel engagement. Las d'un genre de vie si contraire à son goût pour les plaisirs, désespérant de remplacer son beau-père, le duc de Penthièvre, dans la charge de grand amiral, dont il avait demandé la survivance, il résolut de changer de carrière, et fut nommé colonel-général des troupes légères (1). Comme il est assez étrange qu'on récompense un marin en le faisant passer dans la cavalerie, beaucoup de gens virent dans cette nomination une espèce d'insulte ; leurs conjectures étaient fausses, le duc avait demandé la place qui lui fut accordée.

Les riches convois que l'Angleterre attendait des Indes-orientales, entrèrent dans ses ports, tandis que nos convois de Saint-Domingue et de la Martinique ne furent point secourus. Les pertes des négocians français, dans les commencemens de la guerre, furent évaluées à quarante-cinq millions. Des plaintes s'élevèrent de toutes nos villes de commerce, contre l'offensant et funeste dédain de la marine royale pour la marine marchande; et l'on citait avec raison, le zèle que les marins anglais mettent à protéger le commerce. Enfin, le gouvernement s'occupa des croisières avec plus de vigilance, et d'importans services furent rendus par le chevalier de Fabri et par le comte de Kersaint.

La flotte de Toulon s'avançait avec lenteur vers le

(1) On disait, dans Paris, qu'il était colonel-général des *têtes légères*.

continent où il aurait été nécessaire de réveiller le zèle et le courage des Américains. La défaite de Burgoyne n'avait pas eu tous les résultats avantageux qu'on devait en espérer. Une partie des milices que Washington avait envoyées au général Gates, étaient venues le retrouver dans son sauvage quartier d'hiver; mais sans lui donner assez de forces pour qu'il lui fût possible de sortir de ses retranchemens. Durant le cruel hiver passé à Valley-Forge, Washington eut sans cesse à exercer son influence pour retenir sous leur drapeau, des soldats en proie à la disette, exposés aux rigueurs du froid, la plupart sans souliers, presque nus, assaillis par les maladies qu'engendrent la misère et les fatigues. Chaque jour il y en avait qui regagnaient leurs foyers; quelques-uns désertaient à l'ennemi. Beaucoup d'officiers demandaient à être remplacés, ne pouvant plus pourvoir à leur dépense et à celle de leurs familles; l'ascendant que leur général avait sur eux, l'affection qu'ils lui portaient, ne suffisaient plus pour changer leur résolution; il fallut obtenir que le congrès leur promît une demi-paie après la guerre. Presque tous les cultivateurs de la Pensylvanie aimaient mieux courir des dangers pour aller vendre leurs denrées aux Anglais, que de les porter au camp de leurs compatriotes, où ils auraient reçu du papier qui n'avait plus que le quart de sa valeur nominale. Le congrès ordonna que le prix de toutes les marchandises d'une utilité générale fût fixé, que dans chaque état le *maximum* en fût déterminé;

mais il revint promptement sur cette fausse mesure, dont l'effet était de rendre la pénurie complète. Washington investi d'une sorte de dictature, pour la seconde fois, limita par sa sagesse, le pouvoir très étendu et même arbitraire qui lui était confié; ses sentimens humains, généreux, se manifestèrent toujours. D'odieuses intrigues furent ourdies contre lui. Des hommes qui avaient ou qui feignaient un patriotisme ardent, quelques généraux envieux l'accusèrent de faiblesse et d'incapacité, des folliculaires l'outragèrent; le bruit se répandit qu'il donnait sa démission. Washington ne voulut point démentir ce bruit avec éclat; il écrivit à un ami que jamais, pendant la guerre, il ne songerait à quitter son poste; bien qu'il eût *le désir du repos comme un voyageur fatigué.*

Le congrès montrait aussi du calme et de la fermeté : il reçut des bills par lesquels les Anglais proposaient quelques moyens de pacification; sa réponse fut de déclarer ennemi des États-Unis quiconque traiterait avec l'Angleterre avant qu'elle eût reconnu l'indépendance et rappelé ses troupes. Cette noble réponse venait d'être publiée lorsqu'une frégate qui devançait la flotte française, apporta au congrès (2 mai) les traités signés à Versailles. On vit bientôt arriver des commissaires pacificateurs que les bills annonçaient, et qui firent de grands efforts pour réussir dans leur mission. L'Angleterre offrit de conclure une trêve, et de retirer ses troupes, si les Américains voulaient rompre leur traité avec la France. Un des commissaires,

Johnstone, avait défendu au parlement la cause des insurgens; il se présentait comme un de leurs admirateurs, incapable de proposer des conditions qui ne fussent pas honorables pour eux; mais il était porteur d'une somme très forte destinée à répandre la corruption. Ceux des membres du congrès qu'il essaya de séduire rejetèrent ses offres avec indignation; et sa conduite finit par inspirer un tel mépris qu'il fut obligé de ne plus signer les lettres qu'écrivaient ses collègues. Les commissaires en partant, après avoir complètement échoué, lancèrent un manifeste que Fox attaqua avec véhémence, et qu'improuvèrent tous les Anglais jaloux de leur gloire nationale. Ce manifeste atroce menaçait l'Amérique des plus horribles fléaux que puisse enfanter la guerre. On voit avec douleur le congrès ordonner que lorsque les Anglais auront dévasté, incendié des habitations, on dévaste, on incendie les habitations des torys de la même contrée, et prescrire, sous le nom de représailles, un échange de crimes.

L'amiral Byron était parti d'Angleterre avec treize vaisseaux pour les réunir à ceux de l'amiral Howe, et pour prendre le commandement de la flotte. A cette époque, l'administration de la marine anglaise n'avait pas l'activité qu'on pourrait lui supposer. Lorsque Keppel reçut des ordres, il ne trouva que six vaisseaux prêts à mettre à la voile; et Byron ne put appareiller qu'un mois après le départ de la flotte de Toulon. Cette circonstance fut d'autant plus heureuse que d'Estaing marcha très lentement; il fut contrarié par

les vents; et d'ailleurs, ne doutant pas que les Anglais enverraient à sa poursuite, craignant d'exposer quelques-uns de ses vaisseaux à se séparer de la flotte, pendant l'obscurité, il mettait en panne toutes les nuits. Si les Anglais avaient eu plus de célérité, d'Estaing, en arrivant, aurait probablement succombé sous les forces de Byron et de Howe réunies.

Les ordres donnés à l'amiral français étaient conçus avec sagesse : on l'envoyait surprendre, à l'embouchure de la Delaware, la flotte de Howe inférieure à la sienne; il devait, par ses victoires, donner une grande impulsion aux Américains, et vers la fin de l'automne, aller dans les Antilles pour enlever des îles à l'ennemi.

Dès que les Anglais connurent l'approche du comte d'Estaing, ils évacuèrent Philadelphie, pour éviter de se trouver entre la flotte française et les troupes de Valley-Forge. Le général Clinton conduisit l'armée à New-York; il remplaçait le général Howe, à qui le ministère britannique reprochait trop de circonspection, et attribuait le peu de succès de la guerre. Washington descendit de Valley-Forge pour troubler cette retraite; et le combat de Montmouth où le succès fut balancé aurait été tout à l'avantage des Américains, si un de leurs plus habiles généraux, Lee, n'eût pas enfreint les ordres de son chef qu'il haïssait par ambition (1).

(1) Le congrès adressa des remerciemens au généralissime, et un conseil de guerre suspendit Lee des fonctions de général, pendant un an.

La flotte de l'amiral Howe avait suivi le mouvement de l'armée anglaise, et le comte d'Estaing ne la trouva plus en arrivant dans les eaux de la Delaware (8 juillet). Il fut bientôt en vue de Sandy-Hook où elle était mouillée; mais il reconnut que plusieurs de ses vaisseaux tiraient trop d'eau pour entrer dans la baie, et il ne put tenter le combat. En exécution de ses ordres, il avait fait connaître à Washington son désir d'employer la flotte française à quelque entreprise qui pût donner une impulsion décisive aux armes américaines: un projet fut concerté pour chasser de Rhode-Island les Anglais.

D'après le plan convenu, d'Estaing força le passage de Newport; et le général Sullivan, à la tête de dix mille Américains, s'approcha de la place. L'amiral Howe, déjà renforcé par quelques vaisseaux de Byron arrivés les premiers, se présenta devant Newport. D'Estaing, pour aller le combattre, passa avec une valeur brillante sous le feu de la place assiégée; mais une effroyable tempête dispersa les deux flottes. Le *Languedoc*, de 80 canons, monté par d'Estaing, eut ses mats et son gouvernail brisés; il ne lui restait plus que sept ou huit pièces d'artillerie dont il pût faire usage, lorsqu'il fut rencontré par la *Renommée*, vaisseau anglais de 50 canons, qui avait peu souffert et qui l'attaqua. Ce faible adversaire, rendu fort par la tempête, eût fini par s'emparer du vaisseau amiral, si au point du jour, l'apparition de quelques voiles françaises ne l'eût contraint à s'éloigner.

De retour au point qu'il avait quitté, d'Estaing annonça à Sullivan qu'il allait à Boston pour y faire réparer ses dommages. Aussitôt, les généraux américains lui représentèrent que les abandonner ainsi, ce serait renoncer à un succès assuré, que son départ jetterait le découragement dans les milices, et ferait douter aux États-Unis, de la coopération de leur puissant allié. Sur les refus réitérés de l'amiral, ils se bornèrent à lui demander deux jours; et ils offraient de compenser la brièveté du temps par l'audace de leurs opérations. D'Estaing persista à répondre qu'il avait ordre de sa cour de se rendre à Boston, si ses vaisseaux éprouvaient des avaries, ou s'il arrivait une flotte d'Angleterre, et que les deux circonstances se trouvaient réunies (1). Il est cependant difficile de concevoir comment d'Estaing, lorsqu'il le pouvait sans danger, n'accorda pas aux assiégeans quelques jours qui pouvaient amener un résultat important, et prévenir les divisions qui éclatèrent : il fit voile pour Boston, et Sullivan se trouva forcé à la retraite. Les Américains exhalèrent des plaintes amères; les vieux ressentimens contre les Français se réveillèrent, il y eut des rixes sanglantes entre les matelots des deux nations; et d'Estaing, à Boston, se vit près de ne

(1) Les officiers de la flotte de d'Estaing, furent d'avis d'aller à Boston. Les généraux américains prétendirent que ces officiers voulaient mettre obstacle aux succès de l'amiral, qu'en effet ils n'aimaient point. D'Estaing était ce qu'on appelait un *intrus*; il avait quitté les troupes de terre pour entrer dans la marine, et n'avait pas passé par tous les grades.

pouvoir obtenir les moyens de réparer ses vaisseaux. La joie que répandait l'arrivée de Gérard, ministre plénipotentiaire de la cour de France, fut presque éteinte par ces débats; et toutes les ressources conciliantes dont savait user Washington, furent nécessaires pour calmer l'irritation des esprits.

L'amiral français, après avoir enfin réparé sa flotte, la conduisit aux Antilles, où divers événemens s'étaient déjà passés. Les Anglais nous avaient enlevé les îles de Saint-Pierre et de Miquelon; îles fort petites, mais utiles pour les pêcheries : elles avaient été dévastées. Le vainqueur s'y conduisit avec barbarie; il traita les habitans comme des instrumens de pêche, et les fit transporter en Angleterre. L'île de la Dominique était tombée, presque en même temps, au pouvoir des Français (7 septembre, 1778). Bouillé, gouverneur des îles du Vent, homme de tête et d'activité, s'était porté sur cette île avec dix-huit cents hommes, et l'avait forcée à capituler. Il ne montra pas moins de politique et d'humanité que de résolution; il voulut se concilier l'estime des habitans, espérant bien qu'il aurait encore, dans d'autres îles, à traiter avec leurs compatriotes.

Quatre mille Anglais débarquèrent, le 14 décembre, dans l'île française de Sainte-Lucie. A cette nouvelle, d'Estaing, qui était arrivé à la Martinique, voulut secourir l'île envahie. Les dispositions de la flotte anglaise rendirent vaine son attaque par mer; il parut s'éloigner, et débarqua ses troupes sur un

autre point de l'île; mais l'attaque sur terre fut plus malheureuse encore, elle devint meurtrière pour les Français; et leur amiral forcé de se rembarquer, retourna à la Martinique.

Byron vint mouiller à Sainte-Lucie; mais les deux flottes restèrent cinq mois inactives. Celle de l'ennemi s'étant éloignée (6 juin, 1779), pour aller protéger les bâtimens marchands qui se rendaient des Antilles en Angleterre, d'Estaing envoya le chevalier du Rumain, avec trois cents hommes, pour s'emparer de l'île de Saint-Vincent. Ce jeune et vaillant marin, au moment où il forçait le gouverneur à capituler, aperçut en mer trois bâtimens anglais : il charge un de ses officiers de régler la capitulation, poursuit les bâtimens, en prend deux, et vient recevoir la soumission de l'île.

Des renforts furent amenés à l'amiral français; vingt-cinq vaisseaux étaient sous ses ordres; il quitta la Martinique, et se porta sur l'île de la Grenade. Débarqué avec deux mille trois cents hommes, il se mit à la tête des grenadiers, sauta un des premiers dans les retranchemens, et tourna contre les Anglais les canons qu'il venait de leur enlever. Le gouverneur se rendit à discrétion (5 juillet). Ce fait d'armes excita le plus vif enthousiasme en France. On s'est depuis étonné que la prise d'un fort, dont la garnison n'était que de sept cents hommes, en comptant les volontaires et les matelots, ait été célébrée comme aurait pu l'être une grande victoire;

mais la cour de Versailles attendait avec empressement un succès à publier; et l'impétuosité des assaillans, la valeur brillante de leur chef, enflammèrent l'imagination des Français.

Byron arrivait au secours de la Grenade: il y eut entre les deux flottes, un engagement après lequel les Anglais allèrent à Saint-Cristophe; et d'Estaing se présenta devant cette île, sans que Byron voulût quitter sa position. Cette époque est la seule où la carrière du comte d'Estaing eut de l'éclat, et il le dut à sa valeur plus qu'à ses talens fort contestables. Il avait beaucoup d'ennemis; il en avait sur sa flotte, il en avait à Versailles. Arrivé à Saint-Domingue, où il se rendit pour protéger le commerce, il reçut l'ordre de ramener douze vaisseaux en France. Cependant, l'ordre n'était pas tel que d'Estaing dût l'exécuter à l'instant. Jaloux de répondre à ses ennemis par une nouvelle victoire, et d'effacer de l'esprit des Américains le souvenir des démêlés de Rhode-Island, il voulut employer les momens dont il pouvait encore disposer, à leur rendre un signalé service. Le ministère britannique avait ordonné d'envoyer des forces contre les provinces du midi; c'est là qu'il comptait le plus de partisans, et il attendait beaucoup de leur coopération. Les Anglais s'étaient emparés de Savannah, point important pour diriger leurs opérations dans la Georgie et dans les deux Carolines. Ce fut vers Savannah que d'Estaing conduisit sa flotte.

Le général américain Lincoln, lorsqu'il connut

l'approche de l'amiral français, s'avança, et lui fournit les moyens de débarquer non loin de la place. Dès que les Français et les Américains eurent réunis leurs drapeaux (15 septembre), d'Estaing somma le gouverneur Prévost de se rendre ; et lui fit dire, avec plus de forfanterie que de dignité, qu'il aurait à combattre les vainqueurs de la Grenade. Le gouverneur, usant d'adresse, parut ne songer qu'à discuter la capitulation, et se fit accorder un armistice de vingt-quatre heures : il ne lui en fallait pas davantage pour voir arriver des renforts ; il les reçut, et déclara qu'il combattrait jusqu'au dernier moment. Sa garnison se trouvait alors de sept mille hommes, et ses forces étaient supérieures à celles des assiégeans. L'amiral avait prévenu Lincoln qu'il ne pouvait rester plus de huit jours ; non-seulement son entreprise n'était point autorisée, mais la position de sa flotte, dans ces parages, était rendue dangereuse par la saison avancée. La tranchée fut ouverte, un feu violent commença sans retard ; mais il était terrible pour la ville, non pour les fortifications. On ne parvenait point à faire brèche, et le siége se prolongeait depuis vingt jours. D'Estaing, excité par sa situation qui le pressait de partir, et par son amour-propre qui se révoltait à l'idée d'abandonner un projet glorieux, voulut tenter l'assaut ; Lincoln eut la même témérité. Les Français, les Américains, les Anglais rivalisèrent de courage (9 octobre). Un drapeau américain fut planté sur les retranchemens ennemis ; des grenadiers

sautèrent dans la place, d'Estaing fut blessé. Les Anglais, dont la mitraille foudroyait les assiégeans, firent une sortie; Pulawsky fondit sur eux, et reçut une blessure mortelle. Sept cents Français et quatre cents Américains avaient péri, quand les assaillans se virent contraints à la retraite. C'est avec une légèreté coupable que cette attaque fut résolue : d'Estaing désespéré de la voir échouer, resta neuf jours encore devant Savannah, sans trouver les moyens de venger la défaite méritée par son aveugle audace. Il fallut enfin s'éloigner : Lincoln rentra dans la Caroline du sud; d'Estaing fit voile pour la France avec une partie de sa flotte, et laissa l'autre aux Antilles, sous les ordres de Lamotte-Picquet.

L'entreprise si mal dirigée eut un avantage qui, certes, n'était pas entré dans les prévisions de d'Estaing. Le général Clinton pensa que la flotte française, en s'éloignant de Savannah, allait se diriger vers un autre point du continent, et se hâta de rappeler à New-York les troupes qui occupaient Rhode-Island (27 octobre). Les Américains en reprirent possession; ils y trouvèrent de l'artillerie, des magasins, et pour environ trente millions de leur papier-monnaie contrefait en Angleterre.

Portons nos regards sur l'autre hémisphère. Les Anglais avaient fait des pertes en Afrique. Le marquis de Vaudreuil et le duc de Lauzun s'étaient emparés des forts et des établissemens du Sénégal, de la Gambie et de Sierra-Leone (du 30 janvier au 6 mars,

1778). Mais, nous avions subi des désastres dans l'Inde. Pondichéri, après quarante jours de tranchée ouverte, obtint une capitulation honorable (17 octobre). Nos établissemens dans le Bengale, et sur les côtes de Coromandel et du Malabar, nous furent enlevés. Notre ruine, avant la fin de 1779, était complète aux Indes-orientales.

La guerre ensanglantait les quatre parties du monde. Lorsque tous les liens semblent brisés entre les nations, il en est un qui subsiste encore. La cour de France donna l'ordre à ses marins, s'ils rencontraient le capitaine Cook, de le traiter comme un officier d'une puissance alliée. C'était Turgot qui avait suggéré au ministre une idée si digne d'être adoptée par Louis XVI. Franklin écrivit de Passy aux capitaines des bâtimens américains, de rendre *à Cook et à son équipage, comme à des amis de tout le genre humain, les services dont ils pourraient avoir besoin et qui seraient en leur pouvoir.* Il est triste d'ajouter que cette invitation ne fut point confirmée par le congrès. Plus tard, la société royale de Londres envoya une médaille d'or à Franklin, en le remerciant de sa lettre; et lord Howe lui adressa les *Voyages de Cook;* en tête de l'exemplaire était écrit : *Avec l'approbation du roi.*

On vit se terminer heureusement un débat qui avait été près d'exciter la guerre dans le centre de l'Europe, au moment même de la rupture entre la France et l'Angleterre. Charles Théodore, électeur

de Bavière, mourut vers la fin de 1777; de prétendus droits sur ses états furent réclamés par Joseph II, et ce monarque fit entrer des troupes dans le pays qu'il disait lui appartenir. L'électeur palatin, légitime mais faible héritier de Charles Théodore, ne voyant aucun moyen de résister à un ennemi puissant, se hâta de céder, et signa l'abandon des deux tiers de ses nouveaux états pour conserver le reste. Il lésait ainsi son héritier présomptif, le duc de Deux-Ponts, si petit prince qu'on ne pensait pas même avoir besoin de le consulter. Mais le roi de Prusse qui ne se souciait point de voir l'Autriche s'agrandir encore, excita le prince inaperçu à réclamer; et se porta soudain pour médiateur. Joseph II montra vainement à Frédéric comment ils pourraient tous deux étendre leurs domaines; Frédéric, dont l'intérêt se trouvait d'accord avec celui de l'Europe, voulut être le conservateur du traité de Westphalie, et le protecteur des princes d'Allemagne. Ses observations n'étant pas écoutées, il envoya cent mille hommes en Bohême, et les hostilités commencèrent (7 juin, 1778). Louis XVI avait un extrême intérêt à ne pas se laisser entraîner dans une guerre continentale, lorsqu'il armait contre l'Angleterre. Sa diplomatie fut active et loyale : le cabinet de Versailles s'entendit avec celui de Saint-Pétersbourg, qui fit avancer une armée d'observation. Un congrès se forma, sous leur médiation, à Teschen; et la paix fut signée (13 mai, 1779). L'électeur de Bavière satisfit à une réclamation de l'em-

pereur sur le petit cercle de Burkausen, et prit possession de ses états.

Ce fut au mois de juin de la même année, que l'Espagne se décida à seconder la France contre leur ennemi commun. Jusqu'alors le cabinet de Madrid avait éludé nos demandes; il craignait les frais d'une guerre; il craignait l'exemple que les insurgens donnaient à ses colonies; et, pour gagner du temps, il avait offert sa médiation. Louis XVI, en l'acceptant par un sentiment honorable, avait déclaré qu'il voulait que toutes les négociations fussent connues des Américains, et qu'il n'écouterait aucune proposition dont le but serait de les replacer sous la dépendance de leur ancienne métropole. Les Anglais afin de gagner aussi du temps, avaient paru se prêter à cette médiation, qui retardait pour la France un important secours. Cependant, plusieurs projets d'arrangement ayant été rejetés par le ministère britannique, Vergennes réussit à faire considérer aux Espagnols leur intérêt sous le point de vue qu'il leur présentait avec persévérance. Le cabinet de Madrid déclara la guerre aux Anglais; sans toutefois s'allier avec les Américains, et sans reconnaître leur indépendance.

Les vaisseaux des deux nations allaient former une flotte imposante. La descente en Angleterre parut près de s'effectuer : quarante mille hommes, commandés par le maréchal de Broglie, étaient réunis sur nos côtes; et l'on distinguait, dans

cette armée, cinq mille grenadiers destinés à former l'avant-garde. Toute la jeune noblesse avait brigué l'honneur de faire partie de l'expédition. La Fayette avait repassé les mers pour combattre avec ses compatriotes; et aussi pour éclairer le ministère sur la situation des Américains. Le comte d'Orvilliers, sorti de Brest, fit sa jonction avec les Espagnols (25 juillet) à la hauteur de la Corogne, et prit le commandement des deux flottes composées de 66 vaisseaux et d'un grand nombre de frégates. Le comte de Guichen commandait l'avant-garde, et don Gaston l'arrière-garde. La Touche-Tréville conduisait une escadre légère en avant de la flotte, que suivait une autre escadre, sous les ordres de Louis de Cordova.

Tant de forces maritimes ne semblèrent avoir été réunies que pour offrir un spectacle à l'Océan; elles avancèrent avec lenteur vers l'Angleterre; enfin, le 31 août, elles étaient près des îles Sorlingues lorsqu'on découvrit la flotte britannique. Charles Hardi qui la commandait, n'avait que 37 vaisseaux. D'Orvilliers, pour lui couper la retraite, donna l'ordre à son avant-garde de se placer entre la côte d'Angleterre et la flotte ennemie; mais Charles Hardi gagna de vitesse le comte de Guichen, et se réfugia dans le port de Plymouth. D'Orvilliers ne fit aucune autre tentative : déjà les flottes combinées manquaient de vivres et d'eau; une maladie contagieuse avait atteint les équipages; et l'amiral, après d'inutiles promenades, rentra dans le port de Brest. Les Français,

irrités du triste dénouement d'une scène si pompeusement annoncée, employèrent leurs moyens habituels de vengeance, les épigrammes et les chansons (1).

Parmi les combats de frégate à frégate, où fut déployé un courage extraordinaire, on distingua celui de du Couëdic et de Farmer, capitaines de la *Surveillante* et du *Québec*. Le canon avait brisé tous leurs mâts, les deux bâtimens étaient rasés comme des pontons. Du Couëdic renversé par un coup de biscaïen à la tête, tomba évanoui, reprit ses sens, et continua de commander. Il reçut une balle dans le ventre, et ne laissa aucun de ceux qui étaient près de lui s'en apercevoir. Une seconde balle le frappa à côté de la première; alors, voulant profiter d'un reste de forces, il commanda l'abordage. Les grenades lancées par les Français enflammèrent un amas de goudron sur la frégate ennemie; le feu s'étendit rapidement, il allait se communiquer aux poudres. Du Couëdic cria à Farmer d'amener son pavillon, et que les Français l'aideraient à éteindre l'incendie. Farmer releva son pavillon abattu, et le cloua à un débris de mât. Sur cet héroïque refus de se rendre, la frégate française s'éloigna pour n'être pas emportée par l'explosion : presque tous les Anglais se jetèrent à la nage, et Farmer sauta avec son bâtiment. Les Anglais étaient trois cents en commençant le

(1) La carrière militaire du comte d'Orvilliers finit à cette époque; bientôt après, il se retira dans un couvent.

combat : quarante-trois furent sauvés des flots par les Français. Louis XVI renvoya de tels prisonniers avec honneur dans leur patrie. Du Couëdic mourut à Brest de ses blessures; le roi lui fit élever un monument, et acquitta envers sa veuve et sa famille, la dette de la France.

Nous avons parcouru les principaux événemens des campagnes de 1778 et de 1779. Je n'avais pas à retracer tous les combats livrés dans les États-Unis, combats sans résultat décisif, où, d'ailleurs, ne parut point le drapeau français. Je plains les historiens obligés de faire le récit des atrocités multipliées qui avaient lieu, de part et d'autre, entre les Américains et les Anglais, les insurgens et les loyalistes, les hommes civilisés et les sauvages. Le spectacle de tant d'actions féroces, l'approbation que leur donnaient ceux qui les croyaient utiles à leur cause, altéraient le caractère d'une partie des Américains. Ce déplorable effet de la guerre était encore augmenté par les actes d'administration qui violaient tantôt la liberté personnelle, tantôt la propriété, et par l'usage d'une monnaie fictive qui servit à payer ou plutôt à ruiner beaucoup de créanciers, monnaie dont la dépréciation fit naître l'agiotage. L'Amérique voyait se soulever, dans son sein, des vices qui lui avaient été jusqu'alors inconnus. On lui doit cependant cette justice que, dans sa révolution, il y eut des bornes aux iniquités. L'assassinat ne devint pas juridique ; les Américains ne délirèrent jamais au point de donner au crime une or-

ganisation politique. Les clubs étaient nombreux, et se fussent étonnés d'entendre dire qu'il peut être dangereux de s'assembler ainsi pour parler de la chose publique. Leur étonnement aurait été légitime; ces clubs savaient qu'ils étaient sans pouvoirs pour exprimer la volonté nationale, et jamais ils n'eurent la coupable folie de vouloir dominer le congrès. Au milieu du désordre, la confiance générale resta toujours aux hommes qui la méritaient. Grace à l'empire que la religion et les mœurs exerçaient dès longtemps sur les Américains, ce peuple conserva du bon sens.

Pendant la campagne de 1780, il y eut un grand acte de résistance à la domination des Anglais sur les mers, ce fut la déclaration de la *neutralité armée*, que signifièrent les puissances du Nord. L'impératrice de Russie, le roi de Suède et celui de Danemarck, pour mettre des limites aux calamités de la guerre, adoptaient les principes qui avaient été posés dans les traités d'Utrecht, et qui venaient d'être développés dans les traités conclus entre la France et les États-Unis. Les neutres pourraient naviguer de port en port et sur les côtes des nations belligérantes; les marchandises appartenant à celles-ci, seraient libres sous le pavillon neutre; sauf les marchandises de contrebande, et celles qu'on voudrait faire entrer dans un port bloqué. Les puissances du Nord annoncèrent qu'elles mettraient en mer des escadres pour faire respecter leur déclaration. L'Angleterre n'osa résister ouvertement; mais elle garda ses principes, et les suivit toutes les fois

que sa force ou son adresse lui en donna les moyens.

C'étaient surtout les Provinces-Unies qu'insultaient les Anglais; ils leur enlevaient des bâtimens et leur faisaient des réclamations. Les Provinces-Unies adhérèrent à la neutralité armée. Le gouvernement anglais ne pouvait s'en plaindre; mais, informé que le congrès négociait secrètement avec le pensionnaire d'Amsterdam, il demanda d'un ton impératif aux États généraux, que ce magistrat fût puni comme perturbateur de la paix publique; et sur leur réponse évasive, il leur déclara la guerre (20 décembre).

Cette résolution, dans un moment où l'Angleterre avait de nombreux ennemis à combattre, fut regardée comme un grand acte de fermeté. Mais, le ministère britannique jugeait que la Hollande, dans son état de faiblesse, demanderait à ses alliés plus de secours qu'elle ne leur en donnerait; il le savait d'autant mieux qu'il s'entendait avec le stathouder. Celui-ci voulait accroître son pouvoir aux dépens de la liberté, et s'était assuré l'appui du cabinet de Saint-James en promettant de le servir. Loin de craindre leurs nouveaux ennemis, les Anglais calculaient la valeur des prises dont ils s'enrichiraient, et les avantages que leur donneraient, en traitant de la paix, les possessions dont ils allaient s'emparer. Ainsi, dans sa détermination, l'Angleterre fut moins remarquable par sa fermeté que par sa politique.

L'Espagne n'avait pas des vues aussi étendues. Aussitôt après sa déclaration de guerre, elle bloqua Gi-

braltar que sans doute elle avait raison de vouloir recouvrer ; mais son obstination à faire la conquête de cet imprenable rocher, devint funeste à la cause commune. Ce n'était qu'aux Antilles et dans les Indes orientales qu'on pouvait prendre Gibraltar : il fallait penser aux échanges qu'amènerait la paix ; et si les vaisseaux que retint un siége inutile, ou plutôt désastreux, avaient déployé leurs pavillons dans les deux Indes, quels résultats différens on aurait obtenus !

C'est par la famine que les Espagnols voulurent d'abord s'emparer de Gibraltar. La place étroitement bloquée commençait à éprouver la disette ; Rodney fut chargé de la ravitailler. C'était un marin très distingué ; mais un homme sans principes, capable de s'enrichir par le pillage et de se ruiner par la débauche. Quand les hostilités commencèrent, il se trouvait à Paris, tellement couvert de dettes qu'il n'avait pu calmer ses créanciers qu'en leur promettant de ne point partir sans les avoir payés ; il était leur prisonnier sur parole. Dînant un jour chez le maréchal de Biron, où l'on parlait de la guerre, il traita fort mal les amiraux anglais ; il dit que les Français étaient bien heureux qu'il fût réduit à l'inaction. Le maréchal répondit noblement, en lui prêtant la somme nécessaire pour acquitter ses dettes (1). Rodney passa en Angleterre, et bien-

(1) On croit généralement, en Angleterre, que Louis XVI fit proposer à Rodney, par Biron, d'entrer au service de France. Cette anecdote est passée d'une *Vie de Rodney*, avouée par sa famille, dans l'histoire anglaise (*Voy.* la continuation de Hume et de Smolett, par Hughes, tom. I). Le

tôt en sortit avec vingt-un vaisseaux et des bâtimens chargés de vivres pour Gibraltar. Il s'empara à la hauteur du Cap-Finistère, d'un convoi que les Espagnols dirigeaient sur Cadix (8 janvier, 1780). Juan de Langara qui croisait avec neuf vaisseaux à la hauteur de Sainte-Marie, chercha trop tard à éviter des forces très supérieures aux siennes (16 janvier) : un de ses vaisseaux sauta et six furent pris. La destinée d'un de ces derniers fut singulière : les Anglais qui étaient passés à bord furent obligés, dans une nuit orageuse, de se confier aux marins espagnols, et ceux-ci les conduisirent à Cadix ; les vaincus amenèrent prisonniers leurs vainqueurs. Gaston, parti de Brest (13 janvier) avec vingt-quatre vaisseaux, pouvait encore changer la fortune ; mais une tempête dispersa sa flotte : Rodney entra à Gibraltar avec le convoi que lui avait confié l'Angleterre et celui qu'il avait enlevé aux Espagnols. Le parlement britannique lui vota des remerciemens.

Rodney se dirigea vers les Antilles, où le comte de

caractère moral de Louis XVI rend peu probable qu'il ait voulu offrir à un homme de l'argent et des honneurs, pour le déterminer à s'armer contre son pays ; ensuite, le roi de France qui avait tant d'officiers distingués, ne pouvait croire essentiel au succès de la guerre d'ajouter à leurs noms celui de Rodney, qui n'était pas alors aussi célèbre qu'il l'est devenu ; enfin, le maréchal de Biron, au lieu d'accepter une mission si peu conforme à sa délicatesse, eût fait sentir au roi l'impossibilité que la marine française consentît à recevoir dans ses rangs un commandant anglais. Cette anecdote est donc tout-à-fait invraisemblable, et l'on peut sans crainte d'erreur assurer qu'elle est fausse.

Guichen commandait vingt-deux vaisseaux. Leurs flottes se livrèrent trois combats (avril et mai) : les forces étaient à peu près égales ; les manœuvres furent savantes, exécutées avec précision ; les amiraux déployèrent beaucoup de talent, sans qu'un d'eux obtînt une évidente supériorité. Leurs flottes ayant besoin de réparations, ils allèrent l'un à la Martinique et l'autre à la Barbade.

Les alliés auraient pu dominer sur ces mers. Guichen opéra sa jonction avec une escadre espagnole de dix vaisseaux que Solano commandait, et qui avait à bord onze mille hommes de débarquement (9 juin). Cette jonction que Rodney n'avait pas empêchée, était pour lui un échec qui semblait être le présage de beaucoup d'autres. Mais les amiraux alliés, soit qu'il fussent gênés par des ordres trop impératifs, soit que chacun d'eux pensât trop à son pays, et trop peu à la cause commune, ne s'entendirent point sur le plan qu'ils devaient suivre. Les discussions pour savoir si l'on prendrait d'abord Sainte-Lucie que voulaient les Français, où la Jamaïque que voulaient les Espagnols, firent rester les deux îles au pouvoir des Anglais. Une fièvre contagieuse désola les Espagnols, et gagna les Français. Plusieurs événemens semblables nous apprirent, dans cette guerre, quelles calamités entraîne le défaut de soins pour la salubrité des vaisseaux ; mais l'hygiène navale n'était alors bien connue que des Anglais. Guichen alla chercher des convois à Saint-Domingue, et partit pour la

France (11 août); Solano se rendit à la Havane (1).

La Fayette avait revu l'Amérique (fin d'avril), dont il venait de servir utilement les intérêts en France. La cour l'avait accueilli avec faveur; Louis XVI, dérogeant aux règles de l'avancement, lui avait donné le grade analogue à celui qu'il tenait de la reconnaissance des Américains. La Fayette avait profité de son crédit pour convaincre le ministère de la nécessité d'opposer des troupes françaises aux Anglais, sur le continent des États-Unis; et il annonça leur prochaine arrivée. Washington saisit ce moment pour chercher à donner plus de force au congrès : il voulait que cette assemblée représentative de la république fût obéie dans les treize états, pour toutes les affaires générales; il insistait sur la nécessité de mettre l'armée dans une situation qui permît d'exécuter quelque entreprise décisive, de concert avec les Français. Ses dépêches sont tristes à lire; on y voit la faiblesse et le dénuement de l'armée. Le congrès redoubla de vigueur; et cependant, ses ordres continuèrent d'être exécutés avec une lenteur incroyable. Quand les Français arrivèrent, les renforts envoyés

(1) L'année suivante, les Espagnols conduits par le général Galvès et par l'amiral Solano, prirent Pensacola (9 mai) et toute la Floride-occidentale, conquête qui les rendit maîtres du golfe du Mexique. Un fait doit entrer dans l'histoire des opinions et des mœurs de ce temps. L'aumônier du vaisseau que montait Solano, le surprit un jour lisant l'*Histoire philosophique;* il la lui arracha, jeta le livre dans la mer, menaça l'amiral de le déférer à l'inquisition, et le soumit à une pénitence publique.

à Washington n'étaient encore que d'un millier d'hommes.

Le chevalier de la Luzerne, nommé pour remplacer Gérard dont la santé s'affaiblissait, était débarqué avec La Fayette : il fut très utile aux Américains. Des divisions existaient dans le congrès; l'Angleterre, pour les accroître, multipliait ses intrigues ; et souvent le ministre de France éclaira des hommes influens sur les piéges que leur tendait l'ennemi.

Le comte de Rochambeau, parti de Brest (11 mai) avec six mille Français, dont le nombre devait ensuite être doublé, aborda le 7 juillet à Rhode-Island. La Fayette craignant l'effet que pourrait produire sur les têtes ardentes, la présence d'une armée étrangère, craignant le souvenir des vieilles préventions contre les Français, et les discussions nouvelles suscitées par la conduite de d'Estaing, avait suggéré une idée fort sage aux ministres : Louis XVI avait donné le commandement général à Washington. La modestie de cet officier lui rendit facile de se concilier l'affection des alliés ; Rochambeau était plein de loyauté, et les deux chefs s'unirent par une mutuelle estime.

Les états du midi étaient la partie de l'Amérique la plus en souffrance; mais, sur un autre point, la victoire exigeait des forces moins considérables, et pouvait être plus promptement obtenue. Clinton occupait New-York ; c'est de là que ses regards embras-

saient toute la confédération : le généralissime proposa d'attaquer New-York, et son avis fut adopté. Mais le cabinet de Versailles avait mal combiné ses ordres, et les troupes de Rochambeau ne purent se réunir à celles de Washington. Les Français se trouvèrent bloqués à Rhode-Island par les forces navales de l'ennemi ; ils attendaient le secours de la flotte de Guichen, lorsque celui-ci fit voile pour l'Europe. Les espérances qu'on avait conçues en Amérique, la joie qu'elles avaient inspirées disparurent ; l'inaction devint complète.

De grands sacrifices avaient été faits par la France, depuis le commencement de la guerre, et le résultat en était presque nul ; on l'attribuait, avec raison, à la faiblesse et à l'incapacité de l'administration française. Enfin, Sartine et Montbarrey furent remplacés par Castries et Ségur (octobre et décembre, 1780). Tout changea de face ; et la campagne suivante qui s'annonçait sous de tristes auspices, fut glorieuse.

Les nouveaux ministres avaient le sentiment de leurs devoirs, ils avaient des lumières et de la fermeté ; ils étaient bien secondés par Necker qui entretenait l'abondance au trésor, et par Vergennes qu'estimaient les cabinets de l'Europe. Le conseil du roi décida qu'une flotte serait envoyée aux Antilles, pour agir contre les îles anglaises avec l'escadre que nous avions à la Martinique ; et pour se porter ensuite vers le continent, afin d'assurer les opérations de Washington et de Rochambeau. On songea aux Indes-

orientales; il fut résolu qu'une escadre y serait envoyée. On porta ses regards sur les alliés : on fit un acte utile à la Hollande, en arrêtant que l'escadre destinée aux Grandes-Indes, laisserait des troupes au cap de Bonne-Espérance ; et l'on décida, en faveur de l'Espagne, l'attaque de Minorque; enfin, un important convoi d'armes et d'habillemens fut préparé pour les Américains. Lorsque, dans leur pénurie financière, ils s'adressèrent aux cours de France, d'Espagne et aux Provinces-Unies, la France seule les aida. L'Espagne voulait, pour leur prêter de l'argent, qu'ils lui abandonnassent la navigation du Mississipi. Louis XVI ne leur demanda que plus de zèle pour leur propre cause : il leur donna six millions; il se porta ensuite caution pour dix autres, demandés par eux à la Hollande qui ne les trouvait pas assez solvables. Cet emprunt tardant à se réaliser, Louis XVI se chargea encore de le remplir, et ne voulut pas qu'ils empruntassent à ses sujets. Toutes ces dispositions honorent la générosité du gouvernement français. Sans doute, on peut dire qu'il était de son intérêt de défendre le cap et de prendre Minorque, qu'un emprunt ouvert en France aurait gêné les opérations financières de l'état ; mais un gouvernement responsable du bien public, peut-il, doit-il avoir des vertus entièrement désintéressées?

Les seize millions que les Américains obtinrent, étaient en partie absorbés d'avance par les achats que Franklin avait faits pour le congrès; le surplus

devint très utile pour aider l'Amérique dans ses embarras pécuniaires. Le congrès avait renoncé à soutenir son papier avili. Après avoir prodigué les dénominations flétrissantes aux hommes qui faisaient une différence entre les billets et l'argent, il s'était vu dans la nécessité de constater légalement cette différence. Les prétentions de chaque état, les idées d'indépendance en matière d'impôt, et l'ignorance générale en fait d'administration, rendaient très difficile de pourvoir aux dépenses publiques; et cependant la guerre exigeait, par an, vingt-huit millions de dollars. Parmi les hommes de bien, il s'en trouva un, Robert Morris, qui avait l'instinct des finances. On lui confia, sous le titre de trésorier, la direction des recettes et des dépenses. Ses talens et plus encore son intégrité, exercèrent une grande influence. Obligé de recourir aux anticipations, sa signature fit recevoir pour environ six cent mille dollars d'obligations, dont il assignait le paiement sur le revenu public ou sur les prêts de l'étranger. La probité d'un homme fit ce qu'aurait pu faire le crédit d'un état.

Une flotte de vingt-deux vaisseaux, avec le convoi dont j'ai parlé, se dirigea de Brest vers les Antilles (21 mars, 1781). L'amiral de Grasse qui la commandait, fit remorquer les plus mauvais voiliers du convoi par ses vaisseaux de guerre, et il parut devant la Martinique le 28 avril. L'entrée ne put lui en être fermée par Hood, que Rodney avait envoyé avec dix-sept vaisseaux. De Grasse et Bouillé se concertèrent pour

enlever aux Anglais l'île de Tabago. Le chevalier de Blanchelande y descendit avec quinze cents hommes, et Bouillé le suivit bientôt avec des forces plus considérables. Il fallait prévenir les secours de Rodney, et les lenteurs d'un siége : Bouillé fit mettre le feu à deux habitations: et déclara que de quatre heures en quatre heures, il brûlerait des habitations, jusqu'à ce que l'île fût soumise. Le gouverneur se rendit (1er juin). Le général français fit insérer dans la capitulation que les dommages éprouvés par quelques habitans, seraient réparés aux frais de toute la colonie.

De Grasse alla toucher à la Martinique, et conduisit un convoi important à Saint-Domingue, où il reçut des dépêches de Rochambeau. Ce général l'instruisait des projets formés sur le continent, et lui demandait d'amener promptement des renforts dans la baie de Chesapeak : il lui demandait aussi douze cent mille livres. Les colons refusèrent de prêter cette somme. L'amiral offrit d'engager son habitation pour sûreté du prêt; et le chevalier de Charitte, capitaine de vaisseau, eut la même générosité. Leurs offres ne furent point acceptées; mais le commissaire espagnol qui résidait à Saint-Domingue, se chargea loyalement de procurer, par la Havane, la somme demandée; il s'engagea de plus à faire protéger Saint-Domingue par une escadre espagnole, ce qui détermina le gouverneur de l'île à laisser embarquer trois mille quatre cents hommes sur notre flotte. Une escadre commandée par le comte de Barras, avait déjà amené de

France un renfort de trois mille hommes à l'armée.

L'amiral, pour que sa marche ne fût ni retardée, ni aperçue, se dirigea vers le continent américain, par une route inaccoutumée; il atteignit la baie de Chesapeak, et débarqua ses troupes (3 septembre) qui se joignirent à celles que les généraux Wayne et La Fayette avaient conduites dans la Virginie. L'amiral anglais, Graves, parut avec dix-neuf vaisseaux; de Grasse le combattit, et le força à s'éloigner (5 septembre).

Le plan tracé par Washington, avait pour but de chasser des états du midi les Anglais. Le général Clinton, après la défaite du comte d'Estaing à Savannah (1779), avait laissé onze mille hommes à New-York, et s'était embarqué avec huit mille pour aller achever la conquête des provinces du sud. Charles-Town, où Lincoln s'enferma pour résister aux forces de l'ennemi, fut réduite à capituler, après six semaines de tranchée ouverte. Clinton soumit presque entièrement la Caroline du sud et la Géorgie; ensuite il laissa le commandement à lord Cornwalis, et se rembarqua pour New-York (5 juin, 1780). Le général Gates, le vainqueur de Burgoyne, fut envoyé à la défense du midi. De grandes espérances le précédaient; mais le sort trahit son habileté et sa valeur, il essuya une défaite à Cambden. Greene son successeur, dans la campagne suivante, eut d'abord des succès à peine interrompus par la malheureuse journée de Guilfort (15 mars, 1781); mais son armée s'affaiblit par le dé-

faut d'approvisionnemens, et par le départ des milices qui retournaient dans leurs foyers. Cornwalis lui opposa lord Rawdon, et se dirigea avec des troupes sur la Virginie, où déjà Clinton venait d'en faire passer, afin de soumettre cette importante province. La puissance britannique était près d'avoir subjugué tous les états du sud, lorsque Washington arrêta de concert avec Rochambeau, le plan qu'il avait conçu pour les délivrer.

Le général que Clinton avait envoyé avec plusieurs régimens dans la Virginie, portait un nom qu'on ne peut, sans stupeur, voir inscrit sur la liste des officiers anglais. C'était ce même Arnold, dont la valeur brillante avait tant de fois excité l'enthousiasme des Américains. Arnold alliait à l'intrépidité, l'ardeur pour le plaisir et l'or. Quand les Anglais eurent quitté Philadelphie, il en fut nommé gouverneur; on voulait que dans ce poste, il goûtât le repos qu'exigeaient ses fatigues et ses blessures. Sa maison devint une maison de fêtes, et le jeu même fut au nombre des scandales qu'il donna à l'Amérique. Pour subvenir à ses prodigalités, il empruntait, il prenait part à des opérations de commerce; il osa réclamer des sommes qu'il prétendait lui être dues par l'état, et c'était pour des affaires dans lesquelles il avait fait des gains illicites. Accusé de concussion, sa gloire et la reconnaissance publique le protégèrent encore; un jugement trop doux le condamna à être blâmé par le généralissime. Arnold furieux, dévoré par la ven-

geance, tourna ses regards vers les ennemis de sa patrie. Après s'être concerté avec Clinton, il obtint du congrès le commandement de West-Point. Cette forteresse, sur l'Hudson, était la clef d'importans passages; il voulait la livrer aux Anglais. Le complot fut découvert, et le traître s'enfuit à New-York. Washington avait donné l'ordre de l'arrêter; et, par un noble trait de délicatesse, il fit dire à la malheureuse mistriss Arnold qu'on n'avait pu atteindre son mari (1).

Lorsque Arnold, brigadier général des armées britanniques, fut envoyé dans la Virginie, les Anglais se flattaient que son nom et le souvenir de ses exploits, rallieraient une foule d'Américains à leur cause: ils étaient dans l'erreur; sa gloire passée rendait sa trahison plus infâme, et les drapeaux qu'il adoptait devinrent plus odieux. La Fayette fut envoyé contre lui, et une flottille partit de Rode-Island pour lui couper la retraite; mais il sut échapper aux dangers qui l'environnaient. Ayant demandé à un prisonnier ce que ses compatriotes auraient fait de lui, s'il fût tombé entre leurs mains, l'Américain lui répondit : « Nous aurions coupé celle de tes jambes qui a été blessée au service de la patrie, et nous au-

(1) Ce complot coûta la vie au jeune André, aide-de-camp de Clinton. Il fut pris déguisé : sa jeunesse, sa candeur, le calme de son courage, firent éprouver à ses juges une émotion profonde. En voyant le gibet infamant destiné aux espions, il eut un moment de trouble; mais il se remit aussitôt, et dit à ceux qui l'entouraient : *Vous êtes témoins que je meurs comme un homme d'honneur.*

rions pendu le reste de ton corps. » Cornwalis vit avec répugnance un traître commander en second son armée, et saisit un prétexte pour le renvoyer à New-York.

La jonction que venait d'opérer lord Cornwalis rendait ses forces très supérieures à celles des Américains. La Fayette, vivement pressé, sut manœuvrer de manière à réserver sa petite armée pour les événemens qui se préparaient. Rochambeau, à la tête des Français, avait joint Washington sur les bords de l'Hudson. Le généralissime trompant la sagacité de Clinton, lui fit supposer que les alliés allaient attaquer New-York. Tandis que les Anglais se disposaient à défendre cette place, les Français et les Américains traversèrent Philadelphie, en présence du congrès (3 et 4 septembre), au milieu d'une foule immense qui les accompagnait de ses acclamations (1) : ils entrèrent en Virginie (26 et 27), et la flotte de l'amiral de Grasse s'avança jusqu'à l'embouchure de l'York pour fermer la retraite au général anglais. Cornwalis investi se jeta dans York-Town. La tranchée fut ouverte, et bientôt le feu des assiégeans devint terrible. Deux redoutes qu'il fallait emporter d'assaut furent attaquées, l'une par les Américains, sous les ordres de La Fayette et de Lincoln, l'autre par les Français, que commandaient le baron de Vioménil et le marquis de Saint-Simon. Une noble rivalité enflammait

(1) Philadelphie avait déjà cent mille habitans.

les soldats des deux nations amies; les redoutes furent emportées à la baïonnette, avec une égale valeur. Serré de plus près, Cornwalis ordonna une sortie dans laquelle les Anglais enclouèrent onze canons; mais ils furent repoussés par les Français. Le général ennemi, au milieu de fortifications en ruine, avec des troupes affaiblies par les maladies et le découragement, voulut tenter un moyen de salut, qu'il avait rejeté d'abord, et qui consistait à faire échapper l'armée sur la rivière d'York. Un violent orage dispersa ses embarcations; il n'eut plus alors de ressource. Cornwalis capitula le 19 octobre, et signa réellement l'indépendance de l'Amérique : on vit la défaite de Saratoga se renouveler; huit mille hommes mirent bas les armes. Le jour où les vaincus défilèrent entre les armées de France et d'Amérique, Cornwalis ne parut point, il se dit malade; et peut-être, en effet, était-il épuisé par les fatigues et les regrets. O'Hara qui le remplaçait présenta son épée au comte de Rochambeau : celui-ci dit, en montrant Washington, *Je ne suis qu'un auxiliaire;* et le général anglais remit son épée au général américain.

Les colonies retentirent de cris d'allégresse. Washington, Rochambeau, de Grasse, étaient célébrés et bénis. Le congrès leur adressa des remerciemens au nom des États-Unis; et fit ériger à York-Town une colonne ornée des emblèmes de l'alliance, avec des inscriptions relatives à la victoire des trois généraux. Ce congrès d'un peuple religieux désigna le 13 décem-

bre, pour être un jour de prières, consacré à remercier la Providence.

Une flotte anglaise de vingt-cinq vaisseaux, qui amenait sept mille hommes au secours de Cornwalis, parut devant le Cap-Henri (27 octobre) : là, elle apprit la capitulation, et retourna vers New-York.

Le général Greene avait continué de servir la république avec habileté. Après des chances diverses, l'ennemi fut contraint de lui céder les Carolines et la Georgie, en se concentrant dans Savannah et Charles-Town. Les Anglais n'avaient plus que ces places, New-York et quelques îles. Leur entière expulsion était impossible sans une flotte considérable, et l'amiral de Grasse avait ordre de se rendre aux Antilles. Il fallut renoncer à éloigner de vive force les Anglais qui, de leur côté, ne songèrent qu'à se tenir sur la défensive. L'Amérique respira. Ce fut pour elle un avantage qu'on ne lui fournît point les secours maritimes, nécessaires pour continuer ses victoires; elle eût acheté par le sang d'un grand nombre d'hommes, ce que le temps suffisait pour lui faire obtenir. Dans ces jours d'un repos glorieux, les officiers français visitèrent le pays qu'ils étaient venus défendre. Le spectacle qui s'offrait à leurs yeux les charmait : ils voyaient les grandes scènes d'une nature sauvage; et, près de là, des terres cultivées avec soin, des villes animées par une population laborieuse. Partout ils étaient accueillis avec empressement; la politesse des Américains, plus vraie que la nôtre, se manifestait

avec cordialité. L'égalité de ces républicains n'avait rien d'offensant : ils obéissaient souvent très mal; cependant ils respectaient les hommes revêtus du pouvoir, ils leur donnaient même des titres (1). Les idées sur les droits naturels de l'homme et sur la liberté politique, revenaient fréquemment dans la conversation, et faisaient goûter à nos jeunes Français des émotions nouvelles, sans blesser leur fidélité pour le gouvernement monarchique. Toujours les Américains, aux éloges de l'indépendance, mêlaient des bénédictions pour Louis XVI; toujours les toasts à la prospérité des États-Unis étaient accompagnés de toasts au roi de France, à la reine de France. Les Américains n'avaient pas la folie de vouloir imposer leurs lois à d'autres états; ils étaient trop sensés et trop fiers pour croire que tous les peuples en fussent dignes. Le bien qu'ils désiraient propager était la liberté civile et religieuse, qui peut exister sous diverses formes de gouvernement. Le vœu d'en voir jouir les hommes, était d'accord avec les idées reçues par les jeunes Français dans leur partie; et l'amour de Louis XVI pour le bonheur public donnait l'assurance que ces idées étaient aussi dans son cœur.

La campagne de 1781, dont nous avons vu le plus grand événement, fut encore marquée par d'autres succès.

(1) On écrivait à Son Excellence le généralissime Washington, à Son Excellence le docteur Franklin. Dans les pétitions adressées au congrès, on demandait *humblement la permission*, etc.

Le jour, où le comte de Grasse avait quitté Brest, le commandeur de Suffren (1) en était sorti avec cinq vaisseaux et des frégates; il faisait voile pour le cap de Bonne-Espérance, vers lequel se dirigeait aussi une escadre anglaise d'égale force, aux ordres du commodore Johnstone. Suffren l'attaqua dans la baie de Praye, et se rendit au Cap (21 juin), où il laissa des troupes; ensuite, il poursuivit sa route vers les contrées où l'attendait la gloire.

Rodney, aussitôt qu'il connut la rupture de l'Angleterre avec la Hollande, fondit sur la colonie de Saint-Eustache, avec dix-sept vaisseaux et quatre mille hommes, commandés par le général Vaughan. Cette île était sans défense; le gouverneur apprit par l'attaque la déclaration de guerre, et ne put que recommander la colonie *à la clémence et à la merci des généraux britanniques* (3 février, 1781). Saint-Eustache était le centre d'un immense commerce; cette île avait longtemps offert un port franc à toutes les nations; et les prodigieuses richesses qui s'y trouvaient réunies, furent évaluées à trois millions sterling. Les Américains avaient tiré quelques avantages du commerce de Saint-Eustache; Rodney et Vaughan saisirent ce prétexte. Leur conduite fut celle de deux forbans; ils confisquèrent cet amas énorme de marchandises, comme une prise légitime dont une part devenait leur propriété. Vainement on leur représenta

(1) Il n'eut le titre de bailli qu'après ses premiers succès dans l'Inde.

que les biens des particuliers ne peuvent être assimilés à ceux de l'état; leur principe fut que tout ce qui était dans l'île appartenait à la Hollande; ils n'écoutèrent pas même les négocians anglais, et les traitèrent comme les négocians américains. Tandis qu'ils se montraient fort irrités de ce qu'on avait vendu, dans la colonie, des marchandises utiles aux ennemis de l'Angleterre, ils firent annoncer la vente de leurs confiscations, dont une grande partie fut achetée pour le compte des Américains, des Français et des Espagnols. Ces généraux corsaires tenaient pour ennemi quiconque avait des marchandises, et pour ami tout homme qui venait les leur payer. L'Europe et l'Amérique durent se souvenir que d'Estaing, vainqueur à la Grenade, avait séquestré jusqu'à la paix les biens des absens, et que la France avait fait lever sur le champ le séquestre. Rodney et son complice firent partir pour l'Angleterre, un nombreux convoi de riches dépouilles, escorté par quatre vaisseaux de guerre. Lamotte-Picquet apparut comme un ministre de la vengeance du ciel; il fondit sur ce convoi, enleva vingt-deux bâtimens, et dispersa les autres, dont plusieurs furent pris par des corsaires.

Les généraux anglais avaient laissé garnison à Saint-Eustache, lorsque Bouillé, vers la fin de l'année, se porta sur cette île. La rapidité de de l'attaque fut extrême; les Anglais se retirèrent précipitamment dans le fort, et les Français y pénétrèrent avec eux. L'île fut obligée de capituler (26

novembre). On y trouva encore des restes de la curée de Rodney et de Waughan. Seize cent mille livres qu'on jugea leur appartenir, quoique étant le fruit de leurs rapines, furent distribuées aux troupes de terre et de mer; d'autres sommes et des marchandises furent rendues aux propriétaires dépouillés.

C'est dans cette campagne que les Hollandais livrèrent le seul combat où ils firent reconnaître la valeur qui leur avait acquis une si haute renommée. L'amiral Zoutman escortait avec sept vaisseaux un de leurs convois, lorsqu'il rencontra sur le Doggers-Bank, l'amiral Hyde-Parker, un des plus vieux marins de l'Angleterre, qui ramenait de la Baltique un convoi, avec un nombre égal de vaisseaux. Dès qu'ils se furent reconnus, ils quittèrent les navires qu'ils accompagnaient, et s'approchèrent pour combattre avec l'acharnement que donnent les haines nationales. Ils ne commencèrent à vomir le feu de leur artillerie que lorsqu'ils furent à demi-portée de mousquet. Les deux amiraux s'attaquèrent bord à bord, tous les capitaines suivirent cet exemple. Après qu'ils eurent durant quatre heures, déployé leur furie, le combat cessa par l'impossibilité de combattre encore. Tous les vaisseaux étaient tellement endommagés qu'aucun ne put continuer les manœuvres; il fallut, pour regagner les ports, que les vaisseaux de guerre fussent remorqués par des frégates. Dans cette journée il n'y avait eu que des vainqueurs. Les Hollandais reçurent avec enthousiasme leurs marins; et pour caractériser

le stathouder, il suffit de dire que la gloire de Doggers-Bank l'attrista. L'Angleterre fit à son escadre un digne accueil : George III alla voir Hyde-Parker à son bord, et l'on peut dire qu'il en fut mal reçu. Le vieux marin se répandit en plaintes contre l'amirauté qui ne lui avait pas donné des forces suffisantes; il déclara qu'il ne voulait plus servir : *Je vous souhaite,* dit-il au roi, *de plus jeunes marins et de meilleurs vaisseaux.*

Les Espagnols pressaient la France de les aider dans leur téméraire entreprise contre Gibraltar, et de conquérir avec eux la Jamaïque. Cette dernière expédition, plus sage que la première, exigeait des préparatifs; en attendant, le ministère français proposa d'attaquer l'île de Minorque. De grandes forces furent déployées. Le comte de Guichen sortit de Brest (juin), avec dix-huit vaisseaux, et alla joindre à Cadix une flotte espagnole de trente vaisseaux, commandée par Louis de Cordova. Dix mille Espagnols furent embarqués sous les ordres du duc de Crillon, qui était au service de la cour de Madrid. Le ministère anglais n'avait point prévu l'attaque projetée; la garnison ne s'élevait qu'à deux mille hommes, elle fut obligée de s'enfermer dans le fort Saint-Philippe, en abandonnant Port-Mahon et le reste de l'île (19 août). Le duc de Crillon, dont l'armée fut encore augmentée de quatre mille Français, commença le siége du fort, admirablement défendu par la nature et par l'art, et où le gouverneur Murray était résolu à tenir jusqu'à la dernière extrémité.

Guichen et Cordova repartirent pour chercher la flotte anglaise : cinquante vaisseaux étaient sous leurs ordres ; ils espéraient battre la flotte ennemie, enlever des convois, et porter des coups terribles à quelques villes maritimes de l'Angleterre. L'amiral Darby qui n'avait que vingt-et-un vaisseaux, succombait, s'il n'eût été averti de l'approche des alliés, par un bâtiment neutre que le hasard lui fit rencontrer. Aussitôt, il se réfugia dans la baie de Torbay, où Guichen proposa de l'attaquer. Le chef d'escadre de Beausset prétendit, dans le conseil, que la position de l'ennemi rendait inutile l'avantage du nombre, et qu'il fallait ne songer qu'à s'emparer d'un riche convoi que l'Angleterre attendait des Indes. Un chef d'escadre Espagnol, Vincent Droz, s'éleva fortement contre cette opinion, et demandait à conduire l'avant-garde : ce fut en vain que Guichen et lui invoquèrent l'honneur des pavillons alliés ; Cordova, presque tous les membres du conseil, se rangèrent à l'avis de Beausset. Les marins seuls peuvent juger ce différend ; mais, lorsque l'on considère qu'en se décidant pour l'attaque, si elle réussissait, une grande victoire était remportée sur la marine anglaise, et que si elle ne réussissait pas, les alliés avaient seulement quelques vaisseaux endommagés, on regrette que l'avis de Guichen n'ait pas été suivi. Le convoi ne fut point intercepté. Cette expédition se termina comme celle du comte d'Orvilliers : les vents contrarièrent les alliés ; une maladie qui se manifesta d'abord sur les

vaisseaux espagnols, affaiblit les équipages : Guichen rentra à Brest, et Cordova à Cadix.

Un événement funeste marqua la fin de 1781. Le ministère français avait fait de grands préparatifs pour tenter, dans la campagne suivante, de renverser la puissance anglaise aux Antilles, et de changer notre situation aux Indes-orientales. D'importans convois de munitions en tous genres étaient prêts. Guichen sortit de Brest, avec dix-neuf vaisseaux, pour les escorter jusqu'à ce qu'ils fussent à l'abri des croisières anglaises. Kempenfeld chargé de s'opposer au passage, n'avait que treize vaisseaux. Le hasard seconda son audace; il se trouvait au vent de la flotte française lorsqu'il rencontra le convoi (12 décembre); il le dispersa, et prit vingt bâtimens. Le lendemain, une tempête acheva le désastre; deux vaisseaux et quelques transports purent seuls continuer leur route; les autres très endommagés, rentrèrent à Brest. Cet événement fut comme le signal des revers qui nous attendaient.

Les commencemens de 1782, cependant, offrirent encore des victoires. Le siége du fort Saint-Philippe continuait. En voyant les difficultés du succès, le cabinet de Madrid ordonna au duc de Crillon d'essayer les moyens de séduction près du gouverneur Murray. Celui-ci rappela au général des troupes espagnoles, qu'un Crillon, à qui Henri III demandait d'assassiner Guise, répondit : *L'honneur me le défend.* Crillon fit connaître à Murray qu'il s'attendait à son refus, et

que désormais, ils n'auraient ensemble que des relations dignes de tous deux. Cent onze pièces de canon et trente-trois mortiers vomirent la destruction contre le fort, pendant vingt-neuf jours. Dans une attaque, le duc de Crillon monta au sommet d'une tour, pour arracher un drapeau. Comme on le blâmait de cette témérité peu convenable au chef d'une armée, il ne déguisa point qu'il l'avait jugée nécessaire pour communiquer l'ardeur française aux Espagnols. Le nombre des assiégés s'affaiblissait chaque jour; aux fatigues excessives se joignaient les ravages de deux maladies contagieuses : il n'y avait plus que six cent soixante hommes portant les armes, encore la plupart étaient-ils malades, lorsque Murray capitula (4 février). La garnison sortit avec les honneurs de la guerre, qu'elle avait si bien mérités. Les vainqueurs en voyant ces soldats épuisés qui ressemblaient plus à des spectres qu'à des hommes, rendirent hommage à leur vaillance, et leur offrirent à l'envi des consolations et des secours.

La prise du fort Saint-Philippe excita dans Paris un enthousiasme qui contraste avec le peu de sensation qu'avait produit la défaite de lord Cornwalis. Peut-être, dans tous les temps, le grand nombre eût-il été plus frappé d'un avantage remporté près de nous, par un général né Français, que d'une victoire lointaine, obtenue sous un généralissime américain. Mais, il faut observer que, lorsqu'on reçut la nouvelle de la capitulation de York-Town, un autre événement

préoccupait les esprits, et répandait la tristesse dans la capitale : cet événement était la retraite de Necker.

Les colonies de Démérary, d'Essaquébo et de Berbice, enlevées aux Hollandais par Rodney, furent reprises par Kersaint (février). De Grasse et Bouillé résolurent la conquête de Saint-Cristophe; ils y abordèrent avec six mille hommes (11 janvier) : la Basse-Terre se soumit, et ils investirent Brimstone-Hill, où s'était retirée la faible garnison. Hood accourut au secours de l'île : ici vont commencer les fautes de l'amiral de Grasse. Il est impossible de juger ce marin si l'on ne divise pas en deux parties sa carrière. Depuis son départ de Brest, on l'a vu déployer des talens et de l'activité; les hommes placés sous ses ordres avaient confiance dans son habileté ainsi que dans sa valeur (1) : je ne sais quelle révolution s'opéra tout à coup en lui, il ne fit plus qu'une suite de fautes. Il avait trente-deux vaisseaux, dans une rade inexpugnable; Hood n'en commandait que vingt-deux. Si les Français battaient cette flotte, leur avantage était immense; Rodney qui avait seulement douze vaisseaux, ne pourrait plus songer qu'à éviter sa défaite. Hood, cependant, s'avança vers la rade; et de Grasse ne doutant point que les Anglais allaient payer cher cette audace, sortit avec célérité pour livrer le combat. Hood qui lui tendait un piége, recule, l'attire au

(1) Les marins disaient : « Le comte de Grasse a six pieds, et six pieds un pouce les jours de combat. »

large, et le tournant par une manœuvre adroite, va se placer dans cette même rade que les Français venaient d'abandonner. La commotion violente qu'éprouva de Grasse, en se voyant si complétement joué, en subissant un si cruel affront, a peut-être affaibli ses facultés intellectuelles. La fureur succéda dans son âme à la surprise : il voulut forcer les Anglais dans une position qui rendait son succès impossible, il se vit repoussé; et tenta une seconde attaque, qui fut et devait être aussi malheureuse que la première. Hood débarqua treize cents hommes pour secourir Brimstone-Hill. Bouillé les battit, les contraignit à se rembarquer ; et menaçait la forteresse d'un assaut, lorsque le gouverneur capitula (13 février). L'île de Névis eut le sort de Saint-Cristophe ; et peu de jours après, l'île de Montsarrat se rendit au comte de Barras. L'amiral de Grasse qui bloquait la flotte anglaise, ayant besoin de vivres, se décida pour en avoir plus tôt, à s'approcher de l'île de Névis. Il hésita d'autant moins que ce mouvement ne lui faisait pas perdre l'avantage du vent, et qu'il jugeait impossible que les vaisseaux ennemis osassent passer devant une flotte qui leur était si supérieure en nombre; il reprendrait le blocus dès le lendemain. Hood le trompant avec une nouvelle adresse, échappa dans la nuit, et alla joindre ses forces à celles de Rodney.

D'après les ordres de Versailles et de Madrid, la jonction des flottes alliées devait s'opérer à Saint-Domingue, et présenter l'appareil formidable de

soixante vaisseaux, ayant à bord vingt mille hommes de débarquement : on projetait d'enlever la Jamaïque aux Anglais. Le comte de Grasse emmena les troupes qui n'étaient pas nécessaires à la défense de Saint-Cristophe, et alla prendre des munitions arrivées à la Martinique : il fit voile ensuite pour Saint-Domingue (8 avril), précédé d'un convoi de cent cinquante bâtimens de transport ; il avait trente-trois vaisseaux ; Vaudreuil commandait l'avant-garde, et Bougainville l'arrière-garde. Rodney s'avançait avec trente-six vaisseaux, dont l'artillerie était beaucoup plus considérable que celle des Français : son avant-garde était conduite par Hood, et son arrière-garde par le contre-amiral Drake.

La rencontre des deux avant-gardes amena entre elles un engagement, où les Français obtinrent l'avantage. De Grasse qui semblait avoir recouvré la prudence, ne se laissa point entraîner par ce succès à une action générale ; il poursuivit sa route, jugeant qu'il fallait avant tout opérer sa jonction avec les Espagnols. Les Anglais, obligés de réparer leurs dommages, ne purent aussitôt le suivre ; et le 11, il avait assez d'avance pour faire présager la réunion prochaine des flottes alliées.

Un vaisseau, le *Zélé*, qui déjà dans la nuit du 10 au 11, avait abordé et tellement endommagé le *Jason* qu'il avait fallu envoyer celui-ci à la Guadeloupe pour le réparer, aborda dans la nuit du 12 la *Ville-de-Paris*, et reçut des avaries qui ralentirent sa marche ; il se trouvait séparé de la flotte, ainsi que la frégate

envoyée pour le remorquer. Les Anglais allaient s'en emparer. Un vain point d'honneur fit penser à de Grasse qu'il devait ne pas abandonner un vaisseau et une frégate, il s'imagina sans doute aussi qu'il pourrait les sauver et éviter le combat; il se décida donc à leur porter secours. Le vaisseau et la frégate délivrés purent se rendre à la Guadeloupe sans danger; mais une action générale fut inévitable. La bataille (12 avril) dura dix heures (1). Rodney, secondé par un vent aussi favorable aux Anglais qu'il était fatal aux Français, parvint à couper la ligne (2) avec son vaisseau amiral et trois autres; aussitôt, il donna le signal à toute sa flotte de le suivre, et chaque vaisseau obéit avec précision. Sa victoire fut alors assurée. C'était une armée disciplinée qui combattait une armée en désordre. Pour juger, cependant, avec quelle intrépidité se défendirent les Français, il suffit d'observer qu'ils soutinrent encore pendant huit heures le combat. Le *Glorieux*, dont le capitaine (d'Escars) fut tué, était déjà entièrement démâté lorsque la ligne fut coupée, et ne se rendit qu'entre trois et quatre heures du soir. Le *César* soutenait le feu de trois vaisseaux; le capitaine (de Marigny) sommé d'amener son pavillon, le fit clouer à un mât, et fut tué en le défendant; l'officier qui le remplaça combattit longtemps, avec la même valeur, avant de se rendre. Le

(1) De huit heures un quart du matin, à six heures un quart du soir.
(2) Deux heures après le commencement de l'action.

Diadême (capitaine de Monteclerc) ne se rendit point, et fut coulé bas. La *Ville-de-Paris* que montait l'amiral, fut attaqué par sept vaisseaux; quelques-uns des siens tentèrent de le secourir, et furent contraints de l'abandonner. Hood, monté sur le *Barfleur*, de 90 canons, s'approcha de la *Ville-de-Paris*, et lui lança des bordées à mitraille qui causèrent d'affreux ravages. De Grasse, à qui il ne restait plus que son courage, le déploya tout entier. Quatre cents hommes périrent à son bord; il invoquait une fin pareille, et courait sur tous les points du bâtiment où il croyait pouvoir l'obtenir. Il ne restait plus sur le pont que trois hommes qui ne fussent pas blessés, et il avait le malheur d'en être un. Enfin, après avoir poussé la résistance jusqu'aux dernières extrémités, il amena son pavillon; il se rendit à Hood, celui de tous les Anglais dont la présence pouvait le plus ajouter à son supplice.

Les Français avaient eu trois mille hommes tués; les deux tiers de plus que l'ennemi; ils avaient perdu six vaisseaux (1); six de leurs capitaines avaient péri. De ce nombre était la Clochetterie qui, sur la frégate la *Belle-Poule*, avait commencé d'une manière brillante cette guerre maritime. Les vaisseaux pris étaient tellement endommagés que le *Glorieux* et la *Ville-de-Paris* coulèrent bas, avant d'arriver en Angleterre.

Rodney, dont la flotte avait souffert, ne poursuivit

(1) Le surlendemain, ils en perdirent encore deux qui allaient de la Guadeloupe à Saint-Domingue, et que Hood rencontra.

point les Français. Il se rendit à la Jamaïque où il fit une entrée triomphale, amenant avec lui prisonnier l'amiral de Grasse qui, peu de jours auparavant, semblait destiné à paraître dans cette île en vainqueur.

Bougainville conduisit à Saint-Eustache les vaisseaux qui avaient le plus besoin de réparations. Vaudreuil arriva avec les autres à Saint-Domingue, où le convoi était parvenu. Les alliés avaient trente-neuf vaisseaux, plus de seize mille hommes de débarquement, et un grand désastre à venger; il leur manquait un chef, un homme qui jugeât ses ressources et ses devoirs. Les Espagnols retournèrent à la Havane. Vaudreuil alla sur les côtes des États-Unis; il envoya La Peyrouse, avec un vaisseau et deux frégates, à la baie d'Hudson, pour y détruire les établissemens formés par des négocians anglais. Ceux-ci éprouvèrent une perte de plusieurs millions. Étrange destinée des militaires! La Peyrouse si digne de n'avoir jamais que des missions pacifiques, en remplit une qui le forçait à exécuter des dévastations. Il montra de l'habileté dans une âpre contrée, où il faillit à se trouver enfermé par les glaces.

Les élans du patriotisme se mêlèrent en France à la douleur causée par le funeste combat. Louis XVI ordonna la construction de douze vaisseaux. Monsieur, le comte d'Artois, les états de Bourgogne, les corps de négocians des principales villes, les compagnies financières offrirent au roi des vaisseaux. Le

clergé fit, sous le nom de don gratuit extraordinaire, un prêt de seize millions. Louis XVI accepta les offres des corps; mais il refusa les souscriptions des particuliers, ne voulant pas ajouter au poids de leurs impôts.

L'enthousiasme pour Rodney éclata dans toute l'Angleterre. Une circonstance ajoutait à son triomphe: au moment où il remportait une si grande victoire, son commandement lui était retiré. Le pillage de Saint-Eustache avait soulevé l'indignation contre lui; ceux qui demandaient qu'on cessât de l'employer, venaient enfin d'être écoutés, parce qu'il était tory, et qu'un changement avait eu lieu dans le ministère. Sa gloire voila ses bassesses; le roi l'éleva à la pairie, et le parlement lui décerna une récompense. Hood fut nommé pair d'Irlande.

L'arrivée du comte de Grasse à Londres excita vivement la curiosité naturelle aux Anglais; ils se plurent à lui prodiguer des éloges qui tournaient à leur gloire. Trompé par son amour-propre, de Grasse ne sentit pas assez pourquoi on le vantait, pourquoi on l'appelait le *valeureux Français;* il cédait au désir que le public avait de le voir, et n'eut point la dignité qui convient au malheur. Sa conduite en Angleterre le fit mépriser en France, où le déchaînement contre lui était universel. Il y eut de sanglantes épigrammes, il y en eut même qui l'accusèrent de lâcheté (1); et cependant les preuves de son courage

(1) Les femmes portaient des croix *à la Jeannette;* c'étaient des croix

étaient incontestables. On prétendit qu'il avait voulu sauver le *Zélé*, parce que ce vaisseau portait un trésor qui lui appartenait. Devait-il s'attendre à cette calomnie celui qui, à Saint-Domingue, avait offert d'engager sa fortune pour emprunter l'argent nécessaire à l'armée?

Le sort ne nous dédommagea point en Europe des pertes éprouvées dans un autre hémisphère. La cour d'Espagne, après la prise du fort Saint-Philippe, s'obstina plus que jamais à vouloir réduire Gibraltar. Cette place était défendue par Elliot, général habile, dont la sagesse égalait la valeur. Sa position presque inexpugnable lui donnait de la sécurité, sans rien ôter à sa vigilance. Il n'avait à craindre que la disette; et les marins anglais savaient l'en garantir. Darby ravitailla la place en 1781, comme avait fait Rodney l'année précédente. Le feu des Espagnols détruisait la ville, sans endommager les fortifications; Elliot faisait des sorties, renversait les ouvrages des assiégeans, et semblait se jouer de leurs efforts. Le vainqueur de Minorque, le duc de Crillon fut appelé à commander le siége. Les Français envoyèrent douze mille hommes au camp de Saint-Roch. On résolut

d'or, surmontées d'un cœur. On en fit *à la de Grasse;* la seule différence, c'est qu'elles étaient sans cœur.

Parmi les plaisanteries méritées, celle-ci eut du succès. On assura que le comte de Grasse racontait que le roi d'Angleterre l'avait reçu parfaitement, et lui avait dit : *Je vous reverrai avec plaisir à la tête des armées françaises.*

de pénétrer dans la place, après avoir écrasé les fortifications par la quantité de projectiles qui seraient lancés sur tous les points à-la-fois. Les assiégeans avaient douze cents bouches à feu de gros calibre, ils étaient soutenus par cinquante vaisseaux; et, pour assurer encore l'attaque du côté de la mer, l'ingénieur d'Arçon imagina des *batteries flottantes*. On en construisit dix qui portaient cent cinquante pièces de vingt-quatre. Les batteries flottantes résistaient au boulet; elles étaient mises à l'abri de la bombe, par le toit dont elles étaient couvertes; et elles devaient être garanties de l'effet des boulets rouges par l'eau qui circulait dans l'intérieur de ces bâtimens. Au milieu d'immenses préparatifs pour l'attaque décisive, le camp de Saint-Roch ressemblait à un camp de plaisance; les concerts et les bals, la table et le jeu, faisaient passer aux officiers d'agréables heures. Le comte d'Artois et le duc de Bourbon arrivèrent au camp; c'était annoncer à l'Europe que Gibraltar allait être pris. Cependant, les intrigues ajoutaient aux difficultés du succès; un esprit de rivalité rendait les chefs des troupes alliées peu d'accord entre eux; il existait des préventions et des jalousies. A ce mal, déjà si grand, se joignit la précipitation. L'inquiétude causée par la prochaine arrivée d'une flotte anglaise, fit hâter l'attaque: en vain d'Arçon demanda-t-il un court délai pour perfectionner ses batteries.

Au signal de l'attaque générale (13 septembre),

on eût dit qu'un volcan s'ouvrait devant Gibraltar. Les alliés, après cinq heures de combat, pouvaient espérer le succès; les batteries flottantes avaient fait brêche dans l'ouvrage appelé le vieux-môle; mais quelques-uns de ces navires furent enflammés par les boulets rouges que lançaient les Anglais. Le combat ne fut pas interrompu par la nuit, l'incendie l'éclairait. Cependant, les efforts des assiégeans se ralentissaient par degrés, tandis que ceux des assiégés redoublaient. Des Espagnols brûlèrent eux-mêmes deux batteries flottantes qui n'étaient pas atteintes par l'ennemi, et prétendirent qu'elles seraient tombées en son pouvoir. Plusieurs bâtimens légers accoururent pour sauver les malheureux qui se trouvaient entre la flamme et les flots; mais le capitaine anglais Curtis qui, avec douze chaloupes canonnières, avait pris en flanc les batteries flottantes, fit reculer ceux qui leur apportaient du secours. Le désordre fut alors au comble parmi les alliés. Le jour parut; Elliot vainqueur pouvait accroître le nombre des victimes; il fit cesser de tirer. Alors Curtis secourut les infortunés qui périssaient; bravant les explosions qui avaient lieu sur les batteries flottantes, excitant ses soldats et ses matelots à déployer le nouveau courage qu'exigeait d'eux l'humanité, il sauva plus de quatre cents hommes. Des divisions et trop de précipitation rendirent impossible un succès qui aurait été très problématique, alors même qu'on eût agi avec beaucoup d'ensemble et de prudence.

Les alliés pouvaient encore espérer que la famine leur livrerait Gibraltar; mais une flotte sortie de Portsmouth (8 septembre), sous le commandement de l'amiral Howe, remplit la mission dont elle était chargée : Gibraltar fut ravitaillé pour la troisième fois.

Suffren, après avoir pourvu à la défense du cap de Bonne-Espérance, était allé à l'Ile-de-France réunir son escadre à celle du comte d'Orves qui dirigea la flotte vers les Indes. Dévoué à ses devoirs, à la France, d'Orves, quoique atteint d'une maladie mortelle, ne voulut point quitter la mer. Ses derniers momens furent heureux; il vit Suffren forcer un vaisseau anglais à se rendre, et lui remit avec sécurité le commandement (3 février, 1782), peu de jours avant d'expirer. Suffren hâta la marche de la flotte; son dessein était de fondre à l'improviste sur les Anglais, et de leur révéler sa présence par une victoire décisive. Il ne put leur cacher son approche; mais si, dans les cinq combats qu'il livra sur les mers de l'Inde, aucun n'amena cette victoire décisive, et si l'on doit dire que son adversaire, l'amiral Hughes, combattit presque toujours avec des forces un peu inférieures à celles des Français, Suffren mérite sa haute renommée par la justesse de coup-d'œil, l'habileté, le courage et l'activité qui lui firent remporter des avantages signalés, sur des mers où les pertes de la France et de la Hollande lui fermaient tant de ports, où il n'avait point de magasins, où il ne savait pas même dans que hospice déposer ses malades et ses

blessés. Ajoutons, que plusieurs de ses officiers montraient peu de subordination, et qu'il eut besoin d'une inébranlable fermeté.

L'Indostan avait alors un grand homme. Cette belle contrée était dès longtemps ravagée par des conquérans nés dans son sein, lorsque l'Angleterre y vomit un nouveau fléau, la rapacité mercantile. Les crimes des Espagnols en Amérique ont peut-être été surpassés par ceux des Anglais en Asie. Hyder Ali osa lutter contre les destinées de son pays. Cet homme qui ne savait ni lire, ni écrire, était capable de concevoir un vaste dessein. Fils d'un officier, et d'abord volontaire dans une compagnie qui appartenait à l'aîné de ses frères, il s'était élevé par ses talens et son courage au commandement de l'armée du rajah de Mysore. La puissance fut alors dans ses mains, il régna; mais faisant servir la prudence à son ambition, il ne prit que le titre de régent, et de temps à autre, il montrait encore le rajah à ses sujets. Hyder étendit l'empire de Mysore ; son armée s'éleva jusqu'à deux cent mille hommes, sans compter les alliés ; ses dépenses ne l'empêchèrent point d'amasser un trésor ; mais ce qui lui mérita une véritable gloire, fut le hardi projet de chasser de l'Indostan les Anglais, en formant contre eux une ligue de tous les princes indiens. La tactique et la discipline des Anglais, leurs intrigues et leurs séductions qui corrompaient ses alliés, lui firent éprouver des revers : craignant d'être abandonné, il pensait à rentrer dans ses états, lorsque le

canon de la flotte française se fit entendre. Hyder et Suffren eurent une entrevue sur la côte de Coromandel (26 et 27 juillet). Déjà trois combats avaient rendu le nom de Suffren fameux dans ces parages. Hyder reçut avec honneur, celui qui venait de prouver que la France pouvait balancer les forces de l'Angleterre. L'activité de l'amiral était communicative, il exaltait facilement les hommes faits pour le comprendre; l'espérance à sa voix rentra dans l'âme d'Hyder Aly. Mais cinq mois ne s'étaient pas écoulés que le fier Indien mourut (9 décembre), laissant à son fils Tipoo-Saëb son trône, son courage, et non pas son génie. Suffren arrivé quelques années plus tôt dans les Indes, en eût peut-être expulsé les Anglais, de concert avec leur implacable ennemi. Quel eût été, pour l'avenir de cette terre lointaine, le résultat d'un si grand changement? Des malheurs cruels auraient été vengés, mais non pas réparés. Ni le prince indien, ni le gouvernement français, n'auraient semé autant de germes de civilisation que l'Angleterre en répand aujourd'hui. L'Indostan a passé l'époque où il fut heureux sous l'influence de lois religieuses pleines de douceur, et celle où ses enfans l'ensanglantèrent par leur ambition et leurs conquêtes; il est aujourd'hui sous la main des Anglais; il aura l'époque de son indépendance. Alors seulement, on pourra mettre en balance le bien et le mal causés par ses maîtres actuels. Alors, les juges impartiaux, tout en abhorrant les crimes de la cupidité, décideront sans doute que le

bien l'emporte sur le mal, au moins par sa durée. Les Anglais civilisent le monde, en le parcourant pour gagner de l'argent.

Suffren, après son entrevue avec Hyder Aly, commença ses plus glorieux exploits. Il résolut de reprendre aux Anglais la place de Trinquemale, dans l'île hollandaise de Ceylan. Une célérité extrême était nécessaire pour prévenir l'arrivée de la flotte ennemie: cinq jours suffirent à Suffren, et la flotte anglaise parut trois jours après la reddition de Trinquemale. Satisfaits de ce succès, la plupart des capitaines voulaient éviter le combat de mer; mais leur chef ne supporta point l'idée de rester sans combattre, lorsqu'il avait quatorze vaisseaux contre douze. Ses signaux furent mal compris, l'action s'engagea avant que sa ligne fût en ordre; la flotte française courut de grands périls. Suffren déploya toutes les ressources d'un général, et toute la bravoure d'un soldat; il soutint le combat jusqu'à la nuit, et il avait tellement endommagé les vaisseaux anglais qu'ils allèrent se réparer à Madras.

L'année suivante (1783), le marquis de Bussy, bloqué dans Gondelour, par une flotte et par des troupes de terre, allait être forcé de se rendre. Suffren courut le délivrer quoiqu'il n'eût que quinze vaisseaux contre dix-huit. Les Anglais sortirent de la rade de Gondelour; l'amiral français, par d'habiles manœuvres, s'approcha de la terre et entra dans la rade. Bientôt, il en sortit à son tour, et livra un combat (20 juin)

après lequel la flotte anglaise se retira. Bussy en le recevant sur la plage, dit noblement : *Voilà notre sauveur;* et les soldats voulurent le porter en triomphe. C'était le prélude de l'enthousiasme et des fêtes qui l'attendaient en France. Suffren se concertait avec Bussy pour faire lever le siége, lorsqu'on apprit (29 juin) que les préliminaires de paix étaient signés ; les hostilités furent aussitôt suspendues.

Le roi de France avait toujours désiré la paix. L'Angleterre la désirait aussi : les pertes de son commerce, les frais d'une guerre qui ajouta deux milliards cinq cents millions à sa dette publique, causaient une irritation générale. Lorsque les Français avaient embrassé la défense des Américains, le patriotisme anglais avait prescrit à l'opposition des ménagemens envers les ministres : lord Chatam mourut à cette époque, et son dernier soupir fut un cri de guerre contre la France. Bien que l'opposition reprît des forces à mesure qu'on voyait s'accroître inutilement les sacrifices de l'état, elle ne se souleva qu'au moment où l'on apprit la défaite de lord Cornwalis. Le discours du roi, à l'ouverture du parlement (fin de 1781), atténuait les revers et promettait des succès. Fox, Burke, le jeune Pitt, fils de Chatam, se distinguèrent par la vigueur de leurs raisonnemens et de leur éloquence. Le ministère ne conservait qu'une majorité presque nulle ; il obtint cependant les moyens de continuer la guerre, le parlement vota des fonds pour cent mille marins ; mais il n'y avait point de contradiction entre vouloir la paix,

et consentir à déployer des forces capables d'imposer à l'ennemi. On ne cessait de répéter que toutes les prédictions sur les calamités qu'entraînerait l'administration de lord North étaient accomplies. De sévères motions poursuivaient un ministère chancelant. Le général Conway (mars 1782) fit improuver la guerre d'Amérique, et déclarer coupable de trahison ceux qui conseilleraient au roi d'employer plus longtemps la force des armes contre les colons. Enfin, le comte de Surrey demanda que le roi fût supplié de renvoyer ses ministres. On discutait cette proposition, elle allait être adoptée, quand lord North entra dans la chambre des communes: il annonça que le roi venait d'accepter la démission des ministres; et, continuant avec dignité, il dit qu'il était prêt à rendre compte de tous les actes de son administration, et qu'il n'en craignait point l'examen (1).

Les nouveaux ministres furent choisis dans les rangs des wighs. Le marquis de Rockingham, lord Shelburne, Fox, le duc de Richemond devinrent membres du cabinet. On croyait que la paix allait être conclue; dix mois s'écoulèrent encore avant la signature des préliminaires. Les ministres anglais essayèrent de diviser les alliés, pour les amener à traiter séparément. La cour d'Espagne mit

(1) Lord Bute ne conservait plus alors d'influence : il en avait beaucoup perdu, en 1772, par la mort de la princesse de Galles, à qui il devait son élévation. Il est mort, en 1792, complètement oublié de tous les partis.

aussi des retards à la paix, par sa folie de vouloir Gibraltar, lorsqu'il était évident que jamais aucun ministre de l'Angleterre ne serait assez hardi pour céder sur ce point.

Rockingham mourut; Shelburne et Fox se divisèrent aussitôt, l'un et l'autre aspirant à diriger le cabinet. Fox se retira, lorsqu'il vit son compétiteur l'emporter. Celui-ci dut en partie son succès aux conseils de Pitt, et le fit nommer chancelier de l'échiquier. Pitt n'avait guère alors que vingt-trois ans: on lui avait offert, à la chute de lord North, la place de vice-trésorier d'Irlande; mais il sentait sa force, et n'avait pas voulu d'un poste secondaire.

Deux envoyés du ministère anglais étaient en France; l'un négociait avec le comte de Vergennes, l'autre avec les envoyés des États-Unis. Franklin et ses collègues signèrent, le 30 novembre, leur traité (1), en stipulant qu'il ne pourrait recevoir d'exécution avant que la paix fût conclue entre la France et l'Angleterre. Cette clause était formelle; cependant, le cabinet de Versailles qui jugeait l'intention de celui de Saint-James, se plaignit vivement de la précipitation des commissaires américains. Beaucoup d'Anglais rêvèrent l'alliance de la Grande-Bretagne et des États-Unis contre la France : le duc de Richemond était à la tête du parti qui se flattait de réaliser ce

(1) L'ancienne métropole reconnaissait l'indépendance des États-Unis, et leur donnait quelque accroissement de territoire.

projet; mais les préliminaires de paix furent enfin signés entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande, le 20 janvier 1783.

L'Angleterre céda à la France l'île de Tabago, la rivière de Sénégal, ses dépendances, et plusieurs forts sur la côte d'Afrique, un agrandissement de territoire pour Pondichéry et pour Karical. La honteuse stipulation relative à Dunkerque cessa d'exister. On convint de s'occuper d'un traité de commerce entre les deux états.

L'Espagne obtint l'île de Minorque et la Floride occidentale. La Hollande recouvra ses possessions, excepté Négapatnam qu'elle fut obligée de céder à l'Angleterre. Il ne fut rien stipulé de relatif aux droits des neutres. Les puissances du Nord ne montrèrent pas la vigilance et la fermeté qu'on aurait pu espérer d'elles; la France craignit de compliquer la difficulté de s'entendre, et le ministère anglais évita facilement les discussions sur un point qu'il ne voulait pas régler.

A l'allégresse que répandit en France la conclusion de la paix, se mêlait un juste sentiment d'orgueil : la France voyait triompher la cause qu'elle avait protégée; elle reprenait son rang en Europe, et les affronts de 1763 étaient effacés. En Angleterre, beaucoup d'hommes qui avaient demandé la paix avec ardeur, manifestèrent de l'indignation quand le traité fut conclu. On reprochait aux ministres d'avoir compromis l'honneur de la Grande-Bretagne,

par des concessions trop importantes, et par le peu d'intérêt qu'ils avaient montré pour les loyalistes, victimes de leur dévouement à la métropole. Shelburne se retira; et son exemple fut suivi par Pitt qui devait bientôt reparaître à la tête du gouvernement.

La paix excita peu de joie dans les États-Unis; ils n'étaient plus en guerre depuis la prise de York-Town; et la reconnaissance que l'ancienne métropole faisait de leurs droits leur paraissait être une espèce de formalité presque indifférente. Ce moment, d'ailleurs, n'était pas exempt pour eux de graves préoccupations. La paix amenait le licenciement d'une armée à laquelle il était dû beaucoup plus d'argent que le congrès ne pouvait en payer. Un grand nombre d'officiers, une partie des soldats menacèrent la tranquillité publique, l'existence même du gouvernement. Washington, par l'ascendant qu'il exerçait, sauva encore une fois la liberté de son pays et la gloire de son armée. Après avoir rétabli l'ordre, il donna sa démission, et reprit les travaux d'agriculture qui l'occupaient avant la guerre.

La Fayette était revenu en France bientôt après la défaite de Cornwalis. Le jour de son arrivée, la reine assistait à une fête que la ville de Paris donnait pour la naissance du dauphin; elle voulut conduire elle-même, dans sa voiture, madame de la Fayette à l'hôtel de Noailles, où le général était descendu. Peu de temps après, on sut qu'elle avait copié de sa main des vers de *Gaston et Bayard*, que les applaudissemens du public venaient d'appliquer au jeune vain-

queur (1). Ce qu'il y avait de chevaleresque dans la conduite de La Fayette, charmait l'imagination de la reine. Le nom de cet officier jetait un tel éclat que le jour où le comte du Nord (2) assista à une audience de la grand'chambre du parlement, l'avocat général, après avoir adressé un compliment au prince, en fit un à madame de la Fayette qui se trouvait présente. Les jeunes magistrats étaient enthousiastes du défenseur des Américains, et voulaient le faire nommer conseiller d'honneur; il ne se prêta point à leur projet, craignant le ridicule qu'aurait pu lui attirer cette espèce de travestissement. Pour juger la situation des esprits à cette époque, il faut observer que les hommages prodigués au jeune général n'eurent rien de populaire, qu'il les reçut à la cour, dans la haute société, et dans un des grands corps de l'état.

Les officiers français, à leur retour d'Amérique, furent recherchés avec curiosité, écoutés avec intérêt. La plupart vantaient tout ce qu'ils avaient vu, les sites, les mœurs et les lois. On entendait parler beaucoup du bonheur que la liberté répandait dans un autre hémisphère, très peu des maux que la révolution avait fait peser sur l'Amérique. On s'entretint souvent de la dépréciation du papier-monnaie, parce qu'elle donnait lieu de citer des anecdotes singulières,

(1) « Eh! que fait sa jeunesse,
« Lorsque de l'âge mûr, je lui vois la sagesse, etc. »

(2) C'est sous ce nom que voyageait le fils de l'impératrice de Russie.

plaisantes; mais on ne connut guère d'autres fléaux, les réquisitions forcées, le maximum, les confiscations, les emprisonnemens. Bien des personnes crurent toujours les Américains unanimes dans leurs vœux, tandis que des divisions cruelles avaient pénétré au sein de leurs familles. La mère de Washington le vit à regret sous les drapeaux américains, et le fils de Franklin resta fidèle au roi d'Angleterre. On ne nous disait point de réfléchir à tous les fléaux qui fondraient sur nos vieilles sociétés de riches et de pauvres, de nobles et de roturiers, si elles voulaient un jour imiter un peuple jeune, né dans l'égalité. La France semblait être à jamais garantie des révolutions violentes, par les lumières de ses enfans, et par leur caractère, mélange heureux de bonté, d'insouciance et de gaieté.

On vit dans les lieux publics, des officiers français paraître avec une décoration inconnue : ceux qui la portaient excitèrent un vif intérêt, et même une sorte de respect, lorsqu'on sut qu'elle leur était envoyée par les officiers américains qui venaient de fonder entre eux un ordre de Cincinnatus. Cependant, les *Cincinnatis*, considérés en France comme des héros de la liberté, furent regardés en Amérique comme des hommes qui blessaient les droits de l'égalité; leurs compatriotes craignirent de les voir semer des germes de noblesse, d'autant plus qu'ils rendaient la décoration héréditaire dans leurs familles. Toute hérédité dans les distinctions, fut interdite par le congrès; et

les *Cincinnatis* américains cessèrent même de porter le signe de leur association. Mirabeau et Champfort traduisirent ou plutôt imitèrent un ouvrage américain qui censurait l'institution nouvelle ; ils ajoutèrent à cet écrit, et publièrent une satire ardente contre la noblesse.

Le gouvernement tombait dans de malheureuses contradictions ; on eût dit qu'il s'étudiait à rendre complet le désaccord entre les lois et les mœurs. Tandis qu'une armée était envoyée au secours d'une république où régnait l'égalité, une ordonnance était rendue (1781) pour n'admettre aux places d'officier que des hommes qui feraient preuve de quatre degrés de noblesse, à moins qu'ils ne fussent fils de chevalier de Saint-Louis. Auparavant, les places d'officier étaient déjà réservées aux nobles ; mais on n'avait besoin de constater sa noblesse que par une déclaration signée de quatre gentilshommes. Souvent ce certificat était donné par complaisance ; et même certains gentilshommes endettés trafiquaient de leur signature. Le ministre fermait volontiers les yeux sur les preuves ; il paraissait convenu que, pour être officier, il suffisait d'être homme *vivant noblement*, c'est-à-dire, ayant de l'aisance et une éducation libérale. Beaucoup de nobles avaient adressé des réclamations à Louis XVI : ils représentaient qu'ils ne pouvaient suivre d'autre carrière que celle des armes, et qu'ils la trouvaient obstruée par des roturiers ou des parvenus. Le gouvernement rendit la complaisance im-

tile et la fraude impossible, en exigeant que ceux qui solliciteraient des brevets d'officier, fissent preuve de quatre degrés de noblesse, par un certificat du généalogiste de la cour. Aucun acte du pouvoir n'a plus vivement offensé les Français. Un grand nombre de familles furent contraintes de renoncer à l'espoir d'ouvrir la carrière militaire à quelques-uns de leurs enfans. Des fils de riches négocians, d'administrateurs, de magistrats, s'ils voulaient servir dans l'armée, ne pouvaient plus être que soldats. Un sentiment de justice se révoltait, ainsi que l'amour-propre à cette idée. La nouvelle ordonnance n'ôtait point aux sergens la perspective de devenir officiers de fortune; elle les irrita cependant, parce qu'elle était une insulte de la noblesse à la roture, et le ressentiment qu'ils en conservèrent exerça sur eux une grande influence aux premiers jours de la révolution.

FIN DU LIVRE TROISIÈME.

LIVRE QUATRIÈME.

J'ai dû ne pas interrompre le récit de la guerre; il faut maintenant remonter à l'époque de la retraite de Necker (1781). Les hommes éclairés pouvaient avoir des opinions différentes sur les talens de ce ministre; ils n'en avaient qu'une sur la difficulté de le remplacer.

Necker avait accoutumé les Français à voir subvenir aux dépenses sans accroître les impôts, et s'était rendu l'idole de l'opinion publique. Avant de l'attaquer, il eût fallu savoir à qui l'on confierait la direction des finances; mais ses ennemis ne songèrent qu'à le renverser. Les gens de cour pensaient que sa chute suffirait au salut de l'état; et quelqu'un ayant parlé de l'embarras qu'on aurait à trouver son successeur, Maurepas se crut profond, en disant d'un ton léger : *L'homme impossible à remplacer est encore à naître.* Observons aussi, pour ne pas exagérer les torts de gens imprévoyans, que Necker entraîné par un mouvement de dépit et d'orgueil, se retira plus promptement que ses adversaires n'osaient l'espérer.

Miroménil sut profiter, avec adresse, des difficultés que présentaient les circonstances, pour suggérer un choix conforme à ses intérêts. Le conseiller d'état Joly de Fleury aspirait au ministère; sa famille avait de l'éclat dans la magistrature, et la place de garde des sceaux était le but de son ambition. Miroménil qui le redoutait, jugea qu'un moyen de n'avoir plus à le craindre serait de le porter au contrôle général, où ses fautes le décrieraient bientôt de manière à ce qu'il ne fût plus dangereux. C'est ainsi que le chef de la justice pensait à l'intérêt public. Des motifs plausibles s'offrirent en faveur de ce choix. On allait être forcé de recourir à de nouveaux emprunts, peut-être à des impôts; il était essentiel que le contrôleur général plût aux magistrats chargés de les enregistrer. Joly de Fleury avait pour lui, au parlement, le souvenir de son père et la présence de ses deux frères. Maupeou avait voulu lui confier les finances, avant de songer à Terray; c'était une preuve que cette branche d'administration ne lui était pas étrangère; il avait refusé, c'était un titre à l'affection de la magistrature. Ce choix convenait à Maurepas, de plus en plus jaloux de mettre en place des hommes qui ne vinssent point inquiéter sa vieillesse; et Joly de Fleury était d'ailleurs un très agréable conteur d'anecdotes. Pour le déterminer à prendre des fonctions si différentes de celles qu'il désirait, Maurepas lui dit, avec quelque mystère, que sa soumission aux ordres du roi, loin de contrarier les vues qu'il pour-

rait avoir dans la suite, serait un moyen de plus pour les réaliser. Le vieux ministre ne le voyant pas prêter l'oreille à cette insinuation, lui fit entendre qu'un refus lui fermerait toute autre carrière. Fleury qui se piquait aussi d'être fin, voulut du moins constater qu'il acceptait par complaisance; il prit le simple titre de conseiller au conseil royal des finances, et n'alla point occuper l'hôtel du contrôle général.

Maurepas changeait une dernière fois de route politique, et donnait encore en spectacle la versatilité du monarque. Le nouveau financier avait, sur l'administration, des idées analogues à celles de Clugny; mais il ne pouvait, comme lui, se faire valoir en affichant des principes contraires à ceux de son prédécesseur; la voix publique parlait trop haut en faveur du ministre disgrâcié. Joly de Fleury affecta de partager le deuil général; il s'empressa de rendre hommage à l'administrateur qu'il remplaçait, de déclarer qu'il s'efforcerait de suivre ses exemples; et il se fit voir sur la route de Saint-Ouen, parmi les personnes qui allaient visiter Necker dans sa retraite.

La reine accoucha d'un fils, le 22 octobre 1781. On a dit, dans plusieurs ouvrages, que les regrets causés par la disgrâce de Necker attristèrent les fêtes données pour la naissance du dauphin : ce fait n'est point exact. Necker était renvoyé depuis plusieurs mois, et la rancune des Français n'est pas si durable. Louis XVI était aimé; et la naissance d'un héritier du trône, longtemps désirée, excita dans toute la

France, une joie sincère et vive. La direction des esprits vers les idées de bienfaisance fut remarquable. Les villes manifestèrent leurs sentimens par des actes de charité, plus qu'elles ne l'avaient fait encore. Beaucoup de personnes eurent des idées ingénieuses. On parla, dans les salons de Paris, d'un habitant d'une petite ville qui n'avait point illuminé sa maison, et qui avait payé la taille de pauvres ouvriers. Les fêtes de Paris eurent peu d'éclat et de gaieté; mais ce fut par une cause alors bien connue. Le prévôt des marchands et les échevins étaient poursuivis par le souvenir de la sinistre fête du mariage de Louis XVI, et tremblaient de voir se renouveler une affreuse catastrophe. Pour garantir de la foule l'Hôtel-de-Ville où se rendrait la famille royale, il fut décidé que l'entrée de la place serait interdite au peuple. Les ordonnances de police semblaient moins annoncer l'espoir de prévenir les événemens funestes, que le désir de mettre à couvert la responsabilité des magistrats. Tout Paris savait que des salles étaient préparées pour recevoir les blessés. Les plus tristes idées résultèrent de préparatifs sages en eux-mêmes, mais qui reçurent une publicité maladroite. Les plaisans firent une chanson maligne sur ces apprêts lugubres, et sur les ordres donnés pour éloigner de la fête le peuple qui la payait.

Maurepas ne fut pas longtemps témoin des fautes de la nouvelle administration; il mourut le 21 novembre. Louis XVI, qui avait montré sa faiblesse en se

laissant dominer par ce frivole vieillard, fit voir sa bonté par les regrets qu'il lui donna. Il l'avait logé à l'étage supérieur au sien; et le lendemain de la mort de cet homme qui lui fut si fatal, il dit, les larmes aux yeux : *Ah! je n'entendrai plus tous les matins mon ami au-dessus de ma tête*. Il refusa d'aller à Brunoy, où Monsieur lui avait depuis plusieurs jours préparé une fête; il resta concentré dans sa douleur.

La cour était fort intriguée pour savoir qui remplacerait Maurepas près du roi; et l'on demandait, dans le château, quel serait le principal ministre. Louis XVI, très blessé de cette question qui parvint à son oreille, saisit les occasions de dire qu'il n'aurait jamais de principal ministre, qu'aucun homme n'exercerait, sous son règne, l'autorité qu'avait eue le duc de Choiseul. A cette époque, Louis XVI sentit en effet un désir de gouverner par lui-même; et ses regrets ne l'empêchèrent pas de goûter bientôt quelque plaisir à se trouver plus libre qu'il ne l'était en présence du mentor de sa jeunesse. Ce fut à Vergennes qu'il accorda le plus de confiance. Il avait toujours entendu Maurepas faire l'éloge de ce ministre, qui ne cherchait point à sortir de sa sphère. Vergennes avait d'ailleurs des qualités qu'estimait Louis XVI; ses goûts, ses habitudes étaient simples, il s'éloignait des fêtes de la cour, et se plaisait au sein de sa famille. Ce ministre portait souvent une habile prudence dans les négociations avec l'étranger; mais, connaissant peu les affaires intérieures du royaume,

jugeant mal la disposition des esprits, persuadé que le gouvernement par excellence est le gouvernement absolu, il ne pouvait éclairer son maître sur les véritables moyens d'administrer l'état, et de prévenir les troubles dont on n'était plus séparé que par un petit nombre d'années.

Le nouveau contrôleur général était également partisan du système qui tendait à concentrer toute l'autorité dans les mains du roi et des ministres. Restreindre les attributions des intendans était à ses yeux une grande faute, et les assemblées provinciales lui étaient odieuses : il retira les lettres patentes envoyées au parlement pour en établir une nouvelle, qu'il modifia de manière à la rendre insignifiante. C'était une disposition transitoire pour arriver à une suppression complète.

Obligé d'emprunter, sans avoir le crédit de son prédécesseur, Joly de Fleury fut contraint d'accroître les impôts. Il procura trente millions de revenus au trésor, en augmentant un grand nombre de droits et de taxes (août, 1781). Il ne prit pas le temps d'examiner l'inégalité de certains droits dans différentes provinces; l'augmentation fut la même pour toutes : c'était administrer à la Terray. Une année ne s'était pas écoulée qu'on établit un troisième vingtième, évalué 21 millions. Malgré les garanties que l'accroissement des revenus offrait aux prêteurs, et malgré les soins du contrôleur général pour varier ses emprunts, il paya des intérêts plus élevés que ceux de Necker.

L'augmentation des charges publiques excitait de nombreux murmures (1) : mais le parlement de Paris semblait vouloir récompenser le gouvernement du renvoi de Necker; il ne fit point de remontrances, et s'empressa d'enregistrer les impôts et les emprunts.

Les cours de province ne furent pas toutes aussi dociles. Sans rapporter un grand nombre de leurs actes, l'historien doit en indiquer assez pour faire connaître ce que les magistrats nommaient, avec raison, le despotisme des ministres, et la résistance que souvent ils lui opposaient. Le parlement de Besançon enregistra l'édit qui augmentait les droits, mais en repoussant une extension que le contrôleur général voulait lui donner, et il n'enregistra le troisième vingtième que pour la durée de la guerre. A peine ses remontrances étaient-elles parvenues à Versailles, que l'ordre fut envoyé au gouverneur de Franche-Comté de faire enregistrer les deux édits, sans délibération. Cette forme était pour les provinces ce qu'étaient, pour la capitale, les lits de justice que le roi y tenait en personne. Lorsque le gouverneur eut publié les édits (6 septembre, 1782), le parlement déclara illégal et nul cet acte d'autorité; et défendit de percevoir, dans l'étendue de son ressort, aucun impôt non enregistré, sous peine d'être poursuivi pour crime

(1) Quand les droits furent augmentés, on chanta un vaudeville poissard, dont le refrain était : *Si c'est du fleuri, ça n'est pas joli.* Peu après, on répandit un pamphlet intitulé : *Le cri du peuple.*

de concussion. Son arrêté fut cassé; il en prit un second pour inculper le contrôleur général. La date des remontrances et celle des lettres de jussion envoyées au gouverneur, prouvaient que ces remontrances n'avaient pu être mises sous les yeux du roi qui était alors à Compiègne: ainsi, dit le parlement, les lettres de jussion supposent faussement une délibération du roi en son conseil, à Versailles; et le contrôleur général a donné sa volonté particulière pour la volonté royale. La délibération rappelle ensuite les anciennes ordonnances qui défendent d'obéir aux lettres patentes évidemment surprises. Le roi ordonna que les registres lui fussent apportés par une députation, et l'arrêté fut biffé à Versailles. Sans se laisser intimider par le bruit répandu qu'une plus longue résistance entraînerait sa suppression, le parlement prit un nouvel arrêté. Les ministres, dans le discours du roi à la députation, avaient inséré ces mots : *Tout ce qui se fait en mon nom, se fait par mes ordres.* Le parlement expose le danger d'une telle doctrine qui ferait confondre, avec la volonté du roi, les caprices d'agens infidèles, et affaiblirait ainsi la dignité du trône et l'amour des sujets. Il déclare que les intrigues par lesquelles on est parvenu à faire casser ses arrêtés, ont pour but d'anéantir le droit d'enregistrement; sans lequel la volonté du contrôleur général, et, dans beaucoup de cas, celle d'un intendant ou même d'un simple commis, suffirait pour lever en France des impôts. Il passe en revue de nombreux abus, et

réclame comme les plus sûrs moyens d'y pourvoir, la convocation des états de la province et celle des états généraux. Plusieurs magistrats demandaient que cet arrêté fût envoyé aux princes, aux pairs, à tous les parlemens, en les invitant à réunir leurs efforts pour éclairer le monarque sur les pièges tendus à sa sagesse : leur proposition ne fut rejetée qu'à la majorité de cinq voix. Cette affaire se termina par des transactions qui valurent quelques soulagemens à une province que son parlement défendait avec tant de courage.

Les états de Bretagne eurent aussi des luttes avec le ministère : ils firent, en 1782, de nouvelles réclamations contre un ordre qui leur enjoignait de n'élire pour députés chargés de suivre leurs affaires à la cour, que des hommes recommandés, c'est-à-dire désignés par le gouverneur; et ils résolurent de ne pas voter de subsides, si le roi ne permettait pas à une députation de paraître en sa présence et d'exposer leurs droits. La députation fut admise; mais seulement pour entendre le roi prescrire l'obéissance, et déclarer que ses ordres n'avaient rien de contraire aux privilèges que *ses prédécesseurs avaient bien voulu accorder à sa province de Bretagne*. Toute la fierté bretonne respire dans une lettre que les états adressèrent au roi : « ..... Nous voyons nos franchises et nos libertés, conditions essentielles du contrat solennel qui vous donne la Bretagne, envisagées comme de simples privilèges, fondés sur une concession par-

ticulière. Nous ne pouvons, sire, vous dissimuler les conséquences funestes d'expressions si opposées aux principes constans de notre droit national. Qu'elles sont alarmantes pour des sujets aussi dévoués à leur souverain que jaloux des droits de leur constitution, pour des sujets aussi éloignés d'une obéissance servile, qu'accoutumés à une soumission éclairée et dirigée par les lois que V. M. a juré d'observer! Ce sentiment se concilie dans nos cœurs avec l'amour de la patrie. Oui, sire, ce nom sacré est connu des Bretons; ils ont une patrie, et des devoirs à remplir envers elle; ils ont des droits que l'intérêt de votre état ne leur permet pas d'oublier... Père de vos peuples, vous n'exercerez d'autre empire que celui des lois; elles règnent par vous et vous régnez par elles. Les conditions qui vous assurent notre obéissance, font partie des lois positives de votre royaume..... » Amelot qui avait le département de la Bretagne, refusa de mettre cette lettre sous les yeux du roi. Le gouverneur fut chargé d'enjoindre aux états de délibérer sur les subsides; mais le concours des trois ordres était nécessaire, et la noblesse arrêta la délibération, en déclarant qu'il lui était impossible de voter, avant que les états eussent recouvré leur indépendance. Un nouvel ordre du roi fut signifié; il contenait la menace de suspendre la forme d'administration de la Bretagne, si la résistance se prolongeait. J'ai dit comment étaient composés les états de cette province : les représentans du clergé et ceux du tiers furent d'avis de délibérer; mais la noblesse re-

nouvela ses réclamations. La réponse fut une lettre d'Amelot au gouverneur, pour faire exécuter les ordres du roi. Des troupes entrèrent dans la ville de Rennes : c'était une violation manifeste du droit des états; aucune troupe ne devait, pendant leur assemblée, approcher de plus de dix lieues de la ville où ils étaient réunis. Pendant qu'on déployait l'appareil de la force, le gouverneur et l'évêque de Rennes intriguaient pour gagner des voix : un certain nombre de gentilshommes pauvres qui n'assistaient pas ordinairement aux séances, attirés par des promesses, vinrent former la majorité. Les états se soumirent; une centaine de nobles persistèrent seuls dans leur refus de délibérer.

Louis XVI voyait avec peine l'accroissement des impôts ; mais il ne portait pas plus loin sa pensée. Les ministres, dans leurs discussions avec les parlemens et les états, lui paraissaient soutenir les droits de sa couronne ; il n'apercevait pas quels germes funestes répandaient toutes ces maladroites tentatives de despotisme; et les conseillers qui auraient dû l'éclairer, jouaient aux intrigues de cour. Vergennes lui-même fut, pendant quelque temps, tout occupé de rendre sa position plus brillante. Après la signature des préliminaires de paix, le roi le récompensa en le nommant chef du conseil des finances; et ce titre qui, pour Maurepas, n'était qu'honorifique, fut accompagné pour lui d'un traitement de soixante mille livres. Son ambition se trouvant excitée, il désira ob-

tenir sur ses collègues une suprématie qui, par le fait, le rendît principal ministre. Le moyen qu'il imagina consistait à faire créer un comité des finances composé de trois personnes, lui, le garde des sceaux, et le contrôleur général : tous les ministres seraient obligés de venir soumettre leurs comptes à ce comité, dont il aurait la présidence. Pour amener Louis XVI à goûter son projet, il commença par rendre un service à la duchesse de Polignac. Cette dame prenait beaucoup d'intérêt au comte d'Adhémar, il le proposa pour l'ambassade d'Angleterre. Le service était complet; aucun titre réel n'appelait le comte d'Adhémar à ce poste d'éclat. L'ascendant de l'ambassadeur sur madame de Polignac, le crédit de la favorite sur Marie Antoinette, et l'influence de la reine sur Louis XVI, firent créer le comité des finances (26 février, 1783). Toute la cour fut aussitôt dans une agitation extrême : Vergennes examinerait les comptes des ministres de la guerre et de la marine, et ceux-ci ne verraient pas les comptes du ministre des affaires étrangères; l'égalité entre eux était rompue! Ce fut aux yeux des courtisans, un des plus grands évènemens du règne de Louis XVI. La reine sentit alors qu'elle avait agi avec légèreté, qu'elle mettait dans une situation embarrassante Ségur et Castries, les deux ministres de son choix. Madame de Polignac qui leur était fort attachée, reconnut son étourderie; mais, lorsque la reine et la duchesse voulurent détruire leur ouvrage, le roi montra beaucoup d'humeur; il dit que

révoquer ses ordres, ce serait compromettre le pouvoir, et qu'il voulait que ses ministres obéissent. Ségur et Castries résolurent d'obéir, de porter leurs comptes au comité, et de donner ensuite leur démission. Cependant, ils présentèrent leurs comptes et restèrent en place; la promesse du bâton de maréchal était venue calmer leur amour-propre offensé. Vergennes qui n'était point dévoré de la soif des honneurs, trouva bientôt pour lui-même plus d'inconvéniens que d'avantages à l'existence du comité, et proposa de le supprimer. Louis XVI refusa; il crut ne pouvoir donner une preuve de fermeté plus propre à frapper les esprits, tant cette affaire préoccupait la cour.

Le contrôleur général qui avait fort applaudi à la création du comité, pour s'assurer l'appui du président, et qui s'était attiré des ennemis nombreux, ne tarda pas à succomber. Vergennes et lui prirent une mesure inique, très funeste au crédit : ils firent autoriser le trésor, par un arrêt du conseil, à suspendre le paiement des lettres de change qui venaient des colonies, et compromirent ainsi la fortune des hommes dont les avances avaient contribué au succès de la guerre. L'arrêt étant relatif à la marine, on avait mis au bas le nom de Castries, quoique ce ministre n'eût pas même été consulté; il fut très blessé d'apprendre que son nom était crié dans tout Paris, par les colporteurs de l'arrêt du conseil. Fleury se plaignit alors des dépenses du ministre, et articula le mot de déprédation. C'était irriter ses ennemis de la manière la

plus dangereuse, car c'était les irriter par une calomnie. La cour donnait tort au contrôleur général; le roi estimait Castries, la reine le protégeait; Vergennes, en diplomate prudent, restait neutre. Joly de Fleury, désespérant de lutter seul avec avantage, embarrassé pour ses emprunts, et las de sa position difficile, en sortit par une démission (mars, 1783). Le temps de son administration a trop souvent été regardé comme insignifiant : c'est dans les deux années que nous venons de parcourir, qu'on voit commencer à crouler un gouvernement, dont l'impéritie semble s'accroître avec ses dangers.

Le garde des sceaux fut chargé, par Vergennes, d'indiquer un contrôleur général qui sût maintenir le parlement dans ses dispositions complaisantes. Cette fois, Miroménil n'avait personne que son intérêt lui dît de faire monter au poste périlleux qu'il s'agissait de remplir; il suivit l'indication que lui donna une femme à qui l'attachait une vieille amitié, et qui lui demanda de proposer le conseiller d'état d'Ormesson, dont elle était parente.

Ce choix convenait à Louis XVI. D'Ormesson était un homme de l'intégrité la plus pure; il pria le roi de le dispenser d'accepter, s'excusant sur ce qu'il avait peu de lumières en finances, et sur ce qu'il était bien jeune : il avait 31 ans. « Je suis plus jeune que vous, répondit le roi, et ma place est plus difficile que celle que je vous confie. » Marie Antoinette goûta ce choix, et l'approbation qu'elle lui donna

hautement mérite d'autant plus d'éloges que d'Ormesson n'avait pas craint de s'exposer à lui déplaire. Avant son entrée au contrôle général, il avait déjà un travail direct avec le roi, en qualité de conseiller d'état chargé de la direction de Saint-Cyr. La reine lui ayant recommandé de jeunes personnes qu'elle voulait placer dans cette maison, il mit sous les yeux du roi un état qui contenait leurs noms, et en marge celui de leur protectrice; mais sur le même état, il présenta d'autres jeunes personnes, sans appui, dont il faisait valoir les droits; et Louis XVI choisit ces dernières.

D'Ormesson ne céda jamais aux désirs intéressés des courtisans. Monsieur et le comte d'Artois voulaient que le roi fît acquitter leurs dettes par le trésor; le contrôleur général s'excusa de ne pouvoir présenter leur demande. Louis XVI prit l'engagement d'acheter Rambouillet au duc de Penthièvre, pour quatorze millions, le contrôleur général qui n'avait pas été consulté, résolut d'envoyer sa démission. Mais cet homme armé de fermeté contre la faveur et le pouvoir, était très faible pour sa femme : elle versa des larmes, elle le supplia de conserver sa place, et lui fit perdre le moment de la quitter avec honneur.

Dans sa courte administration, cet honnête homme prouva que l'intégrité seule ne suffit pas pour diriger les affaires publiques. Un travail opiniâtre ne put lui tenir lieu des connaissances dont il était dépourvu. Ses emprunts, bien qu'ils fussent combinés avec des

loteries, ne réussissaient que difficilement. Au milieu des embarras d'une administration qu'il n'entendait pas, il perdit la tête, et fit rapidement une suite de fautes. Il obligea la caisse d'escompte à prêter six millions au trésor; il avait recommandé le secret; mais l'alarme se répandit, et les porteurs de billets se pressèrent en foule à la caisse. Alors, il la fit autoriser à suspendre le paiement en numéraire de ses billets au-dessus de trois cents livres; et le même arrêt du conseil ordonnait de les recevoir dans le commerce (27 septembre, 1783). Tout à coup, il cassa le bail des fermes, pour établir une régie. Cette mesure qui se liait à un projet de modifier les impôts onéreux, aurait eu besoin d'être accompagnée d'importantes réformes; isolée, elle était intempestive; et les ennemis qu'elle souleva contre d'Ormesson étaient trop puissans pour qu'il parvînt à leur résister.

Son administration ne dura que sept mois. Tout se réunissait contre lui, ses défauts et ses qualités, son ignorance et sa vertu. Les hommes impartiaux blâmaient ses opérations, et les courtisans se vengeaient de sa probité, en le couvrant de ridicules (1). Quand il ne fut plus en place, on admira de nobles traits de sa délicatesse. Il abandonna les quinze mille

(1) Une plaisanterie fut variée de cent manières. — *Voulez-vous venir dîner chez moi? j'ai un très mauvais cuisinier, mais c'est un bien honnête homme.* — *J'ai un cheval fougueux, je cherche pour le dompter, un palfrenier plein de probité*, etc.

livres de sa pension de retraite, pour doter des demoiselles pauvres de Saint-Cyr. Peu après, lui et son parent, d'Ormesson de Noyseau, furent institués héritiers d'un homme riche, leur allié : ils refusèrent une fortune d'un million, pour ne point en frustrer les héritiers naturels.

D'Ormesson avait eu le tort grave de se laisser imposer des fonctions qu'il était incapable de remplir. Son administration fut très funeste, en ce qu'elle parut donner raison aux intrigans, et prouver qu'un homme de bien ne peut être un homme d'état. On entendit préconiser l'habileté aux dépens de l'intégrité; la vertu fut livrée aux sarcasmes, et l'on eût dit que le mépris de la morale était le signe du génie. Ainsi se préparaient des choix déplorables pour la direction des finances.

Depuis la retraite de Necker, les emprunts étaient augmentés de 345 millions; et il ne restait au trésor que 360 mille livres en numéraire, quand d'Ormesson quitta le contrôle général. Peu de jours auparavant, Castries avait eu avec le roi un entretien dans lequel, obéissant à sa conscience, il lui avait parlé de Necker comme d'un administrateur aimé des Français, et que les circonstances rendaient nécessaire. C'est un très grand malheur qu'il ne soit point parvenu à dissiper les préventions de Louis XVI. Necker aurait alors continué son premier ministère; et, en différant son retour, on lui préparait une tâche au-dessus de ses forces.

Plusieurs hommes d'esprit aspiraient à diriger les finances. L'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, était protégé par la reine qui le croyait doué de tous les talens qu'exige le gouvernement d'un état. Cette opinion lui était donnée par l'abbé de Vermond qui, dès longtemps, nourrissait le désir de voir son premier protecteur atteindre au ministère. Marie Antoinette parla en faveur de l'archevêque; mais Louis XVI tenait de Maurepas qu'il ne faut jamais nommer ministre un ecclésiastique; et ce n'est pas pour Brienne qu'il eût fait une exception: il ressentait une antipathie profonde pour les prêtres qui n'ont ni les croyances ni les mœurs de leur état.

Foulon, dont la mort fut peu d'années après si tragique, saisissait toutes les occasions d'intriguer pour arriver au contrôle général. Intendant des armées pendant la guerre de 1756, il avait fait une grande fortune, par des voies plus que suspectes. Le public tremblait de le voir disposer des finances; c'était un homme dur, et l'on savait qu'il mettait la banqueroute au nombre des moyens de libérer un gouvernement.

L'intendant de Lille, Calonne, surpassait en activité tous ses rivaux. On ne lui contestait pas des connaissances en administration; mais sa vie semblait lui interdire à jamais le poste qu'il ambitionnait. Le public parlait de lui comme d'un étourdi, d'un libertin et d'un dissipateur. Louis XVI avait dit à ceux qui lui vantaient les talens de Calonne, qu'on ne confiait

pas la fortune publique à un homme harcelé par ses créanciers. Le parlement s'offensait à la seule idée d'un tel choix. Calonne avait, pour ainsi dire, commencé sa carrière par être procureur général de la commission chargée de juger les magistrats bretons : il connaissait La Chalotais, il en avait reçu des confidences, il ne pouvait douter de la droiture de ses intentions ; et il s'était chargé de le poursuivre. Intendant de Metz, lors de la dissolution des parlemens, il s'était montré l'admirateur empressé de Maupeou. Depuis, il avait assisté, avec un front radieux, à la réinstallation du parlement de Lorraine ; et sa souplesse avait ajouté le mépris à la haine dans l'âme des magistrats.

Calonne aimait à se jouer des difficultés. Le roi, le parlement et le public se prononçaient contre lui ; il n'en paraissait nullement soucieux. Modèle d'amabilité, plein d'esprit et d'assurance, il se créait un parti parmi les princes et les courtisans, certain d'arriver ainsi à décider un jour le roi en sa faveur. Il disait hautement que lui seul connaissait la manière de diriger les finances d'une grande monarchie, qu'il avait des moyens infaillibles pour ramener l'abondance au trésor, sans descendre à ces projets d'économie mesquine dont on avait sottement attristé la cour. Des voix amies annonçaient qu'on le verrait tout concilier, qu'il s'occuperait des fortunes particulières aussi bien que de la fortune publique : il assurera, disaient-elles, la prospérité du royaume, et fera naître l'âge d'or de la

cour. Ces paroles séduisantes charmaient la société intime de la reine, surtout le comte d'Artois et madame de Polignac alors dans tout l'éclat de la faveur (1). Marie Antoinette se trouvait entre les sollicitations de sa favorite et celles de son instituteur. Après quelques tentatives inutiles pour le protégé de l'abbé de Vermond, elle perdit de son éloignement pour celui de la duchesse.

On devait penser qu'un homme grave tel que Vergennes, affermirait le roi dans ses dispositions contre Calonne; elles furent changées par ce ministre. Vergennes avait une grande confiance dans les lumières du financier d'Harvelay, banquier de la cour; et Calonne était l'amant de madame d'Harvelay. Le salon de cette dame réunissait beaucoup de gens riches ou titrés, qu'elle pénétrait habilement de ses idées, et qui, répandus dans le monde, y devenaient les prôneurs du futur contrôleur général. Quand les cris poussés contre d'Ormesson, après la rupture du bail des fermes, annoncèrent sa chute prochaine, d'Harvelay se rendit en hâte près du ministre, chef du conseil des finances; il lui peignit l'effroi des capita-

(1) Madame de Polignac était devenue gouvernante des enfans de France, depuis que la princesse de Rohan-Guémenée avait été forcée de quitter la cour, par suite de la banqueroute de son mari. Cette banqueroute était de plus de trente millions, et réduisait à la misère une foule de petits capitalistes, de gens confians dont elle emportait les économies; elle excita un cri universel. Le cardinal de Rohan avait l'impudeur de tirer vanité de l'énormité de la dette : *Il n'y a*, disait-il, *qu'un souverain ou un Rohan qui puisse faire une pareille banqueroute.*

listes, et il affirma que le seul Calonne pouvait prévenir les désastres dont on était menacé. Vergennes objecta l'impossibilité de présenter un homme positivement refusé par le roi; mais, après des instances réitérées, il consentit à recevoir une lettre que le banquier de la cour lui écrirait, et à la faire passer sous les yeux de Louis XVI, comme un renseignement essentiel dans la crise des affaires publiques. La dépêche fut écrite à l'instant, et corrigée par le ministre lui-même. D'Harvelay, ainsi qu'il en était convenu, la lui envoya par un courrier à neuf heures du soir. C'était le moment où se réunissait la famille royale. Cette lettre aussitôt transmise à Louis XVI, le frappa vivement; et comme on l'avait prévu, il la communiqua aux personnes qui l'entouraient. Il entendit le comte d'Artois parler avec feu de Calonne, et la reine en parler avec complaisance. Le lendemain Vergennes consulté par le roi, répondit qu'il ne connaissait point Calonne, mais que ses rares talens étaient attestés par les hommes les plus instruits en finances; et il décida la nomination sans la proposer. C'est ainsi que Louis XVI fut entraîné à faire un choix que sa probité repoussait comme indigne du trône et dangereux pour le royaume.

Calonne fut nommé contrôleur général le 3 octobre, 1783. Sa faveur croissant avec rapidité, bientôt il eut le titre de ministre; et, quelques mois après, on le vit décoré du cordon bleu, en qualité de trésorier de l'ordre du Saint-Esprit.

Les contrôleurs généraux allaient prêter serment à la cour des aides : Calonne s'y rendit avec un appareil inaccoutumé ; il avait un cortège de conseillers d'état, de maîtres des requêtes et de députés des compagnies financières. Calonne aimait le faste et l'éclat ; ce qui ne l'empêcha point, pour goûter tous les plaisirs, de bannir l'étiquette du contrôle général.

Dans son premier entretien avec le roi, il lui dit qu'il avait deux cent vingt mille livres de dettes exigibles, qu'un contrôleur général pouvait facilement trouver les moyens de s'acquitter, mais qu'il préférait parler à S. M. avec franchise et devoir tout à ses bontés. Louis XVI qu'un tel langage frappa d'étonnement, ne proféra pas une seule parole ; il alla prendre dans un secrétaire deux cent trente mille livres en actions de la compagnie des eaux, et les remit à Calonne, qui sut garder les actions et payer ses dettes (1).

Multiplier ses partisans, obtenir un concert de louanges fut le but des premiers actes du nouveau

(1) Ces détails sont bien attestés. L'ancien ministre Machault étant allé faire une recommandation au nouveau contrôleur général, en fut reçu avec l'empressement respectueux qu'il méritait à tant de titres. Calonne, qui le voyait pour la première fois, lui dit que les finances de la France étaient dans une situation déplorable, et qu'il ne s'en serait jamais chargé sans le mauvais état des siennes; puis, il lui raconta les faits qu'on vient de lire. Montyon rapporte cette anecdote, et dit : « M. de Machault ajoutait avec sa gravité et sa finesse ordinaires : *Je n'avais pourtant rien fait pour mériter une confidence si extraordinaire.* »

contrôleur général. Il fit sa cour aux ministres, en supprimant ce comité des finances qui avait si vivement blessé Ségur et Castries, et qui pouvait le gêner lui-même. Il se hâta de rétablir le bail des fermes (1); il vint au secours de la caisse d'escompte, il fit cesser le délai pendant lequel on l'avait autorisée à manquer à ses engagemens; il s'occupa des rentiers, et leur fit compter des paiemens arriérés. Le public étonné crut, un moment, avoir un administrateur prévoyant et loyal.

Les Bretons détestaient Calonne pour le rôle qu'il avait joué dans leur province; il attacha de l'amour-propre à les forcer de lui prodiguer des éloges. Nous avons vu quels dissentimens existaient entre la cour et les états de Bretagne. Miroménil, Amelot et d'Ormesson avaient préparé un projet pour mettre cette province sous le joug de l'intendant; elle était menacée de perdre ses états, quand la nomination de Calonne vint ajouter à ses alarmes. Calonne assura de ses dispositions bienveillantes plusieurs Bretons influens: il y avait eu, disait-il, un malentendu sur son

(1) Montyon a commis une erreur en disant: « Dans l'arrêt du conseil que fit rendre Calonne, il fut déclaré que la cassation du bail des fermes avait été l'effet d'une *ignorance coupable*. Mot incroyable, et absolument opposé au style constant du conseil... Le roi se dénonçait lui-même à ses sujets, comme ignorant et coupable. » Les mots soulignés ne sont point dans l'arrêt du conseil; c'est d'une manière très différente qu'ils ont été employés. Calonne dit à la cour des aides, en prêtant serment, que le roi ne pouvait jamais manque[illegible] parole, et qu'une *ignorance coupable* en supposerait seule la nécessité.

compte dans l'affaire de La Chalotais; mais bientôt on lui rendrait justice. Pendant que les états étaient assemblés en 1784, il fit décider à leur avantage les points qui les intéressaient le plus vivement, tels que la libre élection des députés. Les Bretons, au comble de leurs vœux, mêlèrent le nom de Calonne à celui du roi, dans les acclamations dont Rennes retentit. Le contrôleur général profitant de leur joie, glissa une demande de fonds double de celle qu'on eût faite en d'autres temps; sa demande fut accordée avec enthousiasme, et les états reconnaissans votèrent une statue à Louis XVI.

La cour fut l'objet des soins assidus de Calonne. Il n'oubliait pas combien de haines avaient soulevé contre eux Turgot, Necker, d'Ormesson, en résistant aux exigences des personnes qui les environnaient; et d'ailleurs, ses principes étaient conformes à ses habitudes, il méprisait l'économie; il la louait en phrases banales, en s'adressant au roi, au parlement, au public; mais, dans la conversation, il s'expliquait avec toute la légèreté et l'indiscrétion de son caractère. « Un homme qui veut emprunter, disait-il, a besoin de paraître riche; et, pour paraître riche, il faut éblouir par ses dépenses. Agissons ainsi dans l'administration publique. L'économie est doublement funeste: elle avertit les capitalistes de ne pas prêter au trésor obéré; elle fait languir les arts que la prodigalité vivifie. » Plein d'étourderie, d'insouciance et d'audace, il s'aventurait sans regarder l'avenir, et comptait sur son heureuse étoile.

Les folies de ce brillant ministre entraînèrent avec rapidité la France vers un abîme. Quelques hommes de parti ont cependant essayé de le réhabiliter, de prouver qu'il fut un administrateur prudent, au sein d'une cour modérée dans les plaisirs. Il est très vrai que d'autres hommes de parti ont fort exagéré les profusions de cette époque. On est allé jusqu'à dire que les dépenses de la cour et les dilapidations de Calonne, avaient été la principale et même la seule source du déficit. Lorsque ce contrôleur général prit la direction des finances, les recettes ordinaires ne couvraient point les dépenses fixes ; les anticipations étaient considérables ; les dettes de la marine s'élevaient à 220 millions, et il y avait à payer extraordinairement, pour d'autres dettes, 169 millions. Cet aperçu fait voir que les profusions du ministre accusé ne furent pas la seule cause de la pénurie du trésor. Mais, sans exagérer les prodigalités de Calonne, assez de faits justifient l'indignation qui s'éleva contre lui. Je le comparerais à telle femme dont on a dit, dans le monde, qu'elle eut quarante amans : le fait est faux, elle n'en a pas eu plus de quinze.

Les largesses de l'imprévoyant directeur des finances augmentèrent le vide du trésor, lorsqu'il eût fallu le combler. Un homme intègre et ferme aurait eu recours à l'ordre, à l'économie, et fût sorti des embarras amenés par la guerre et par une administration inhabile : mais Calonne voulait jouir de l'âge d'or qu'il avait promis à la cour.

Ce ministre offrit avec empressement aux frères du roi, les complaisances que son prédécesseur leur avait refusées. La reine désira Saint-Cloud; il se hâta de la satisfaire (1). Des acquisitions auxquelles de grands seigneurs avaient fait consentir le roi, sous les ministères précédens, furent réalisées sous celui-ci, qui ne craignit point d'en augmenter le nombre. Comme il s'agissait d'obliger les vendeurs, on était peu difficile sur les évaluations. Il fut fait, en trois ans, pour 70 millions d'acquisitions, dont plusieurs étaient encore onéreuses par les dépenses annuelles dont elles chargeaient l'état.

Les échanges furent habilement exploités. On citait celui de la baronnie de Viviers, au profit d'un neveu de Calonne; et celui du comté de Sancerre, dans lequel le ministre s'arrangeait d'un domaine qu'il faisait céder à son ami l'abbé d'Espagnac. Les échanges n'étaient pas le seul trafic exercé aux dépens du domaine de la couronne. Des engagistes se faisaient racheter de faibles droits, à un haut prix, ou rétrocédaient, moyennant une forte indemnité, les terres dont la rente ne leur paraissait plus assez considérable.

Le contrôleur général accordait facilement, aux gens de cour, la modération ou la remise des droits

(1) Les lettres-patentes par lesquelles le roi faisait don de cette propriété à la reine, ne furent enregistrées au parlement qu'avec des marques de mécontentement non équivoques, et à une faible majorité.

qu'ils devaient acquitter; et, si ces droits étaient payés, un bon sur le trésor pouvait encore les rembourser. Les acquits de comptant s'élevèrent, en 1785, à plus de 136 millions. Indépendamment des ordonnances nominatives pour *dons et gratifications extraordinaires, remises de droits, etc.*, il y a plus de 21 millions sur ordonnances au porteur, sans qu'on puisse connaître à quelles personnes, ni pour quels objets elles ont été délivrées.

Non seulement Calonne ne diminua pas les pensions, comme il l'a prétendu, mais il les augmenta, et mit obstacle aux extinctions : il fit donner des survivances, et transformer en pensions perpétuelles des pensions viagères. Les abus que des administrateurs probes s'étaient efforcés de faire disparaître, furent remis en honneur. On reprit l'usage d'accorder des intérêts dans les fermes, les régies et les marchés. La profusion dispensait les grâces; un prince disait dans la suite : *Quand je vis que tout le monde tendait la main, je tendis mon chapeau.*

Les financiers n'avaient pas moins que les courtisans à se louer du ministre. Les baux, les marchés étaient passés sans enchères, à huis-clos; et les moyens qui les avaient fait obtenir, servaient souvent à les faire modifier (1). On évalue à 30 millions la somme

(1) L'entrepreneur des messageries, non seulement n'avait encore rien payé après quatre ans de bail, mais il avait touché 180,000 liv. pour frais de premier établissement, et il avait su se faire donner une indemnité de 120,000 liv.

que se partageaient annuellement les faiseurs d'avances au trésor obéré. Calonne rétablit les receveurs alternatifs, et il leur fit un don qui serait une incroyable folie, si ce n'était pas un délit constaté. Le public avait dans les mains pour 32 millions de rescriptions, dont le paiement avait été suspendu par Terray. La caisse d'amortissement qui venait d'être établie, pouvait acheter ce papier déprécié. Calonne jugea convenable à quelques intérêts, et sans doute aux siens, d'adopter une autre manière de libérer l'état; il consentit à des opérations qui permirent aux receveurs de s'approprier le bénéfice énorme que dut produire l'achat de 32 millions d'effets avilis. Ce besoin de prodiguer l'argent, de distribuer des places, augmenta un grand nombre de dépenses : les bureaux du contrôle général coûtaient trois cent mille livres sous Terray, ils coûtèrent trois millions sous Calonne.

De grands travaux commencés ou continués à Paris, dans plusieurs villes de province, dans différens ports, notamment à Cherbourg, semblaient attester que l'abondance régnait au trésor. Ce genre de prodigalités assurément était le moins blâmable. Une partie de ces dépenses avait de l'utilité; mais la plupart auraient dû être renvoyées à des jours plus heureux; et, dans tous les temps, il eût fallu se garantir d'une profusion qui, souvent, n'était pas moins improuvée par le goût que par l'économie.

Calonne protégeait l'industrie, non en ministre, mais en grand seigneur. Il visitait les manufactures

de luxe à Paris et dans les environs; il achetait des objets de prix pour les offrir au roi ou à la reine. Quelques habiles fabricans durent à sa protection d'échapper aux poursuites dont les fatiguaient les corporations; mais il ne comprenait pas que c'était l'industrie française qu'il fallait affranchir.

L'expérience avait démontré les avantages de la liberté du commerce avec les Indes-orientales; les ventes avaient plus que doublé depuis la suppression du monopole (1). Calonne sacrifia l'intérêt général au désir de former une nouvelle compagnie privilégiée, qui aurait un certain éclat, et qui pourrait lui procurer quelques ressources financières. Beaucoup de négocians réclamèrent; l'avocat Lacretelle publia leur mémoire, et ses amis craignaient qu'il ne fût envoyé à la Bastille: mais le ministre n'était point vindicatif; il écrivit lui-même une réfutation du mémoire, et témoigna des égards à l'auteur. L'arbitraire était d'un si facile usage que ce trait de modération fut admiré, et devait l'être.

Calonne voulait que sa vie fût une longue fête. Ses hautes fonctions, loin de changer ses goûts et ses mœurs, servaient à développer sur un vaste théâtre, sa prodigalité, son faste et son libertinage. Ses hôtels de Versailles et de Paris offraient un luxe recherché. Il tutoyait le duc de Polignac et d'autres grands sei-

(1) Elles étaient montées à peu près de 8 millions à 20, année moyenne.

gneurs. Les intrigans spirituels, les spéculateurs adroits fréquentaient son salon. On le vit accueillir du Barry *le Roué*, dont la femme fit quelque temps les honneurs du contrôle général. Ingénieux et libéral dans ses amours, il donnait à une de ses maîtresses des bonbons dont chaque enveloppe était un billet de la caisse d'escompte. Quelques personnes voulurent après sa disgrâce, expliquer par sa probité, son peu de fortune; mais une explication plus juste est dans l'épigramme que terminent ces vers :

« A droite, il prend, à gauche il donne;
« L'honnête homme! il n'a rien pour lui. »

La cour adorait un ministre à qui les affaires de l'état semblaient ne pas dérober un instant, et qu'on trouvait toujours prêt à écouter, à donner, à promettre (1). Les femmes ne cessaient de répéter, *c'est un*

(1) Il avait une très grande facilité pour le travail, et la faisait paraître plus merveilleuse, par son charlatanisme. Un homme qui a été ministre sous l'empire, avait commencé sa carrière dans les bureaux de Calonne. La première fois qu'il vit le contrôleur général, ce fut pour lui présenter un travail sur une affaire importante qui devait être soumise au conseil. Calonne prit le volumineux mémoire, et, tout en le parcourant avec rapidité, adressait des questions au rédacteur : il lui demanda s'il avait une maison de campagne, s'il avait vu la pièce nouvelle, etc. Le jeune employé gémissait tout bas de ce que son travail obtenait si peu d'attention; et fut très surpris lorsque le ministre, après avoir achevé de tourner les feuillets, lui fit une analyse exacte du mémoire, loua ce qui était bien, indiqua ce qui devait être développé ou rectifié; et le lui rendit pour le corriger, en lui donnant des encouragemens, du ton le plus bienveillant.

enchanteur ! et des courtisans, prenant un air grave, le nommaient *le ministre modèle.*

Mais Louis XVI, dont les habitudes étaient morales, Louis XVI qui connaissait les avantages et la nécessité de l'économie, comment souffrait-il un ministre effrontément dissipateur? Ce prince craignait surtout de dépenser pour lui-même; il écrivait souvent en marge des projets qui le concernaient personnellement, des mots tels que ceux-ci : *Rien ne presse... On peut attendre.* Quelquefois, il refusait de signer des libéralités de pure faveur; quelquefois, il trouvait Calonne léger, oublieux, il lui reprochait son étourderie; mais presque toujours, il cédait à l'influence de ce ministre séduisant. Louis XVI avait fini par le croire doué d'une grande capacité, et se confiait à l'assurance, à la sérénité avec laquelle il annonçait que l'ordre allait s'établir. Le roi n'entendait plus, comme au temps de Turgot et de Necker, de tristes et inquiétantes paroles; il ne s'agissait plus d'examiner attentivement des affaires compliquées, et de marcher avec constance à travers les obstacles. Les discours de Calonne éloignaient les soucis, et rendaient la fermeté superflue. Toutes les affaires dont ce ministre entretenait le roi, étaient réduites à des termes si simples que, pour les décider, il n'était pas besoin de réfléchir; les ressources étaient prêtes, ou le seraient si infailliblement qu'on ne pouvait concevoir d'alarmes; et Louis XVI rassuré se laissait aller au plaisir de trouver le bien si facile à faire.

Cependant, le public indigné des dépenses de la cour, s'exagérait encore des prodigalités trop réelles; et la mauvaise réputation de Calonne eût donné de la vraisemblance aux fables les plus absurdes. Plusieurs circonstances ajoutaient au mécontentement général. Une sécheresse dévorante avait succédé au rigoureux hiver de 1784. L'affliction que montrèrent Louis XVI et la reine au milieu de ces calamités, leur empressement à répandre des secours, leur valurent des marques d'affection et de reconnaissance. Mais à l'insu du roi, l'administration obérée redoublait de violence pour arracher les impôts; et jamais peut-être les contribuables ne furent en proie à de plus excessives rigueurs. Ajoutons que les désordres dont on était frappé, se manifestaient peu d'années après que le roi lui-même, en autorisant la publication du compte de Necker, avait promis qu'une suite de réformes assurerait la prospérité du royaume. Les illusions auxquelles on s'était livré, et la réalité qu'on avait sous les yeux, formaient un désolant contraste. Quelques personnes ont voulu tirer de ce fait la preuve que Louis XVI eut tort de laisser publier le *Compte rendu;* mais tout homme sensé répondra que le tort est d'avoir négligé les promesses, non de les avoir faites. Nous verrons, dans la suite, Calonne essayer d'apaiser les Français, en leur offrant à son tour des améliorations. Rien ne le préparait à jouer ce rôle, et quoique à son entrée au pouvoir les esprits fussent dirigés vers les projets de réforme et de

bienfaisance, il n'avait songé nullement à seconder cette impulsion, pas même pour multiplier ses partisans. D'autres ministres paraissaient accueillir les vœux de la philantropie; mais l'autorité malhabile trouvait encore le secret d'irriter le public, en parlant de remédier aux abus. Tantôt, après avoir constaté leur existence, après les avoir rendus plus évidens et plus odieux, l'autorité s'arrêtait, et les laissait subsister, tantôt elle en supprimait une partie, mais si faible qu'elle semblait vouloir seulement exciter l'ardeur d'obtenir de véritables réformes. Ces mesures maladroites, ces résultats funestes étaient dus à ce que les ministres dont je vais parler, avaient peu de lumières, peu de caractère, et moins encore d'amour du bien public.

Tous les souverains de l'Europe s'occupaient d'adoucir la législation criminelle. L'impératrice de Russie, le roi de Prusse, l'empereur, le grand-duc de Toscane, le pape, avaient répondu à l'appel de Beccaria (1). En Espagne et en Suède, où des améliorations n'étaient pas encore opérées, plusieurs ministres préparaient des projets. En France, le garde des sceaux annonça l'intention de suivre ces exemples.

Les esprits étaient favorablement disposés. Voltaire, avant le règne de Louis XVI, avait appelé l'intérêt de l'Europe entière sur le sort de Calas, d'un

(1) Une traduction française de son ouvrage parut en 1766; elle eut un succès prodigieux.

vieillard, d'un père conduit à l'échafaud pour un crime physiquement impossible. Sa défense de Sirven, ses observations en faveur du général Lally, avaient causé une vive sensation. Ce général laissait un fils qui ne l'avait connu qu'au moment de le perdre. Versailles, Paris, la province applaudissaient à l'active persévérance du jeune Lally pour obtenir la réhabilitation de la mémoire de son père, et rendaient hommage à son éloquence digne de sa piété filiale.

Servan, Condorcet, Le Trône, Lacretelle, Brissot publiaient des vues sur le droit criminel; et le ministère laissait facilement éluder les obstacles opposés à la circulation de leurs écrits.

Un puissant moyen d'obtenir des changemens dans nos formes de procédure, était de prouver par des faits que l'innocence avait à les redouter. On voit, avec surprise, combien d'arrêts furent attaqués et cassés dans un court espace de temps. La chambre des vacations de Paris condamna trois hommes à la roue (1785). Un conseiller qui ne les croyait pas coupables, Fréteau, pour faire suspendre l'exécution, recourut au crédit que son beau-frère, Dupaty, président au parlement de Bordeaux, retiré à Paris, avait près du garde des sceaux. Non-seulement le sursis fut accordé, mais Dupaty publia en faveur des trois condamnés un mémoire où il attaquait nos formes judiciaires, le secret de la procédure, l'isolement de l'accusé, etc. Le parlement déféra cet écrit aux gens du roi. L'avocat général, dans son réquisitoire, le

censura comme un assemblage de faits inexacts et de principes dangereux. La séance fut très animée. Quelques magistrats, parmi lesquels on distinguait le président de Rosambo, gendre de Malesherbes, proposaient de demander au roi des réformes; mais la majorité condamna au feu le mémoire, et ordonna des poursuites contre l'auteur. Dupaty avait gardé l'anonyme; il se fit alors connaître, et un nouvel arrêt le décréta d'ajournement personnel. Un ordre du roi en suspendit l'effet aussitôt : le procès des trois condamnés fut renvoyé au parlement de Rouen; Dupaty s'y rendit, plaida la cause qu'il avait embrassée; et ses cliens absous reçurent de l'enthousiasme public une espèce de triomphe.

Bientôt après, le parlement de Paris acquitta une femme que le parlement de Rouen avait condamnée à mort sur une accusation d'empoisonnement. L'avocat qui fit pour elle un mémoire, s'exprima dans le même sens que Dupaty, sur la procédure criminelle en France; et n'encourut ni poursuite, ni blâme, de la part des magistrats.

La vanité se mêlait souvent à l'amour de l'humanité. Tel avocat se montrait dans les théâtres, avec l'accusée dont il avait fait proclamer l'innocence. Plus d'un écrivain était moins occupé de faire du bien que de faire du bruit. Un certain nombre de brochures imprégnées de fiel, n'étaient que des diatribes contre la magistrature; et le parlement en fit saisir plusieurs.

On doit reconnaître qu'un second jugement opposé au premier, ne prouve pas toujours que celui-ci soit erroné. Un témoin peut avoir disparu, des preuves peuvent être affaiblies ou détruites ; et, tandis que l'accusation perd de sa force, les longs et cruels tourmens du condamné sollicitent pour lui la pitié des nouveaux juges. Mais, dans le nombre des seconds jugemens qui furent rendus, il paraît impossible que quelques-uns n'aient pas prévenu des meurtres juridiques ; et cette pensée devait suffire pour causer une impression profonde. Cependant, après qu'on eut laissé constater les dangers de nos formes judiciaires, après qu'on eut longtemps exalté les esprits, le garde des sceaux, malgré ses annonces et ses promesses, ne fit aucune amélioration.

La faute en est surtout au parlement qui, en ajoutant pour les accusés quelques garanties à celles qui existaient, aurait cru affaiblir son pouvoir. Beaucoup de magistrats considéraient avant tout l'autorité de leur corps : aussi, pendant qu'ils s'obstinaient à maintenir les rigueurs de la procédure, s'élevaient-ils avec force contre les arrestations arbitraires qu'ordonnaient les ministres. D'Espréménil qui s'opposait à toute modification des formes de la justice, dénonça l'existence de prisons cachées à la surveillance de la magistrature (1783); il dit qu'il y en avait vingt-deux à Paris et dans les environs ; il affirma qu'en 1777, le nombre des personnes enlevées par lettres de cachet, avait égalé celui des individus légalement ar-

rêtés. Louis XVI n'entendit qu'avec humeur les réclamations qui lui furent présentées; cependant, il reconnut au parlement un droit de surveillance sur les lieux de détention; il autorisa le premier président et le procureur général à les visiter.

Le gouvernement lui-même attira l'attention du public sur les prisons d'état. L'insignifiant Amelot qui en était chargé, sortit du ministère dans le temps où Calonne y entrait. Une maladie avait encore affaibli son cerveau; il ne se résigna cependant qu'avec peine à changer contre une forte pension de retraite, la place où il se trouvait bien, et qu'il croyait parfaitement remplir. La reine lui fit donner pour successeur le baron de Breteuil (8 octobre, 1783), dont elle avait été satisfaite pendant son ambassade à Vienne. Ce ministre, avec des idées très convenables au despotisme, n'en désirait pas moins se faire applaudir, en annonçant des vues bienfaisantes. Mirabeau, dans son ouvrage sur les lettres de cachet, avait tracé une affreuse peinture du donjon de Vincennes. Breteuil décida que cette prison serait transformée en grenier d'abondance; et, pour recueillir plus d'éloges, il permit de la visiter. La foule s'y porta, et vit avec effroi des chambres étroites aux murailles desquelles étaient scellés des anneaux de fer; là, un siège de pierre, ailleurs, un lit de pierre; et, comme si l'on eût voulu que l'imagination vînt encore ajouter à la réalité, il y avait des cachots où les gardes défendaient de pénétrer. Le ministre était persuadé que les promeneurs,

en revenant à Paris, ne s'entretiendraient que de son humanité : mais leurs conversations roulaient sur ce qu'ils avaient vu, et sur ce qu'on les avait empêché de voir; puis, ils les terminaient par dire que l'on conservait bien d'autres prisons d'état, et que la Bastille devant laquelle ils passaient, était la plus effroyable de toutes.

Breteuil, dans une circulaire relative aux détenus par lettres de cachet, donna aux intendans une véritable instruction méthodique sur la manière d'exercer avec modération l'arbitraire. Cette lettre, dont Louis XVI autorisa l'impression, fut lue avec intérêt; mais bientôt on se rappela que Malesherbes avait proposé mieux, qu'il voulait ne pas laisser l'arbitraire aux mains d'un ministre ou d'un commis, et qu'il demandait un tribunal : tout autre palliatif parut insignifiant. Breteuil, arrivé au pouvoir avec peu d'étendue et de maturité dans les idées, très content de lui-même, faisait grand bruit de petites réformes, dont l'effet était moins d'apaiser que d'encourager les réclamations.

Une effervescence que tempérait la gaieté française, se répandait surtout dans les rangs élevés de la société. Une ardeur singulière à chercher des sensations nouvelles, à s'ouvrir des routes inconnues, se manifestait, tantôt par des attaques vives et spirituelles contre les abus, tantôt par un enthousiasme bizarre pour toutes les prétendues découvertes annoncées à la crédulité publique.

Les grands écrivains du XVIII[e] siècle n'étaient plus; Buffon qui leur survivait seul, touchait à la tombe(1). Cependant, Ducis, Delille, Parny, La Harpe, Marmontel, Le Brun, Saint-Lambert, soutenaient encore l'honneur de la littérature à son déclin. Quelques nouveaux écrivains s'étaient formés. Bernardin de Saint-Pierre publia ses *Études de la nature* (1784), où il unit le charme du sentiment et le prestige du coloris, pour répandre une morale douce et des idées souvent rêveuses d'amélioration sociale. Plus tard, Barthélemy vit accueillir son Anacharsis avec une extrême faveur. Collin d'Harleville, Andrieux, ramenèrent le goût et la gaieté sur la scène affadie par Dorat. Un succès, moins littéraire que politique, avait retenti au théâtre; le spirituel et hardi Beaumarchais avait composé, et, ce qui ne semblait pas moins difficile, était parvenu à faire jouer le *Mariage de Figaro* (1784).

Un gouvernement habile et ferme eût peut-être tiré parti de la verve de Beaumarchais, pour préparer telle ou telle réforme; mais il n'eût pas laissé représenter le *Mariage de Figaro* ; il aurait été trop certain de rester en arrière de l'impulsion donnée par cette pièce, plus propre d'ailleurs à dépraver qu'à diriger les esprits. L'épreuve d'une pareille représentation était donc très redoutable pour un gouvernement faible, qui négligeait même les ré-

(1) Il mourut en 1788.

formes urgentes; et qui, par la plus inepte des contradictions, permit de livrer, en plein théâtre, un assaut à tous les abus dont il défendait de parler dans les ouvrages imprimés. Louis XVI, après s'être fait lire la pièce, dit qu'elle ne serait jamais jouée; mais un refus du roi causait déjà peu d'inquiétude, et l'actif Beaumarchais n'était pas homme à s'en laisser déconcerter. C'est à la cour qu'il alla chercher des prôneurs pour une comédie où les grands seigneurs sont peints couverts de vices, et traités d'imbéciles. Le *Mariage de Figaro* fut joué chez un homme de la société intime de la reine, le comte de Vaudreuil. Marie Antoinette ne s'y trouva point, parce qu'elle était souffrante; mais le comte d'Artois et la duchesse de Polignac s'y amusèrent beaucoup. Les plus aimables sollicitations entouraient Louis XVI; il répéta plusieurs fois, d'un ton brusque, son refus de permettre la représentation publique; et, quand il eut fait voir toute sa mauvaise humeur, il céda. Jamais foule aussi prodigieuse n'avait assiégé les portes d'un théâtre: quelques femmes de la cour obtinrent, par insigne faveur, d'entrer avec les femmes de chambre des actrices; et cent représentations n'épuisèrent pas la malignité publique. A la haute imprudence de laisser jouer le *Mariage de Figaro*, le gouvernement ajouta une gaucherie. Cette pièce était à sa soixante-quatorzième représentation, lorsque la police enleva Beaumarchais, et le conduisit à Saint-Lazare, maison de correction pour les jeunes libertins. On voulait

ainsi lui donner un ridicule; mais le public vit le côté sérieux de cette affaire, et fut d'autant plus irrité qu'il attribuait à ses applaudissemens l'affront reçu par l'auteur de Figaro. La véritable ou la principale cause de cet acte arbitraire aurait été connue, que Paris eût également réclamé. Une lettre anonyme contre Beaumarchais avait paru dans un journal, cette lettre était d'un frère du roi (Monsieur); Beaumarchais le savait, et ne s'était pas cru obligé de modérer la réponse. Sa détention dura peu de jours, comme si l'on eût voulu seulement attirer sur lui un nouvel intérêt. Dès qu'il fut libre, les voitures se succédèrent à sa porte; et les témoignages de la faveur publique consolèrent son amour-propre cruellement offensé. Cependant, un certain nombre de personnes s'indignaient du cynisme de l'ouvrage à la mode; et Suard qui eut le courage de se rendre leur organe, dans une séance de l'académie française, fut vivement applaudi. Plus tard, un drame moral, l'*École des Pères*, obtint un succès de vogue. Le roi voulut témoigner sa satisfaction à l'auteur (Pièyre), et lui fit don d'une épée. Les spectateurs, par leur enthousiasme, manifestaient le plaisir qu'ils avaient à voir épurer la scène souillée par Figaro.

Si la littérature perdait de son éclat, le développement des sciences pouvait nous dédommager et satisfaire un juste orgueil. Le nom de d'Alembert n'était plus sur la liste de l'académie des sciences (1); mais

(1) D'Alembert mourut en 1783.

celui de Buffon, que j'aime à répéter, s'y trouvait encore; et, sur cette liste, combien d'autres noms illustres! La Grange, La Place, Lavoisier, Berthollet, Daubenton, Le Gendre, Lalande, Bailly, Condorcet, Vicq-d'Azir, Jussieu, Coulomb, Haüy, Monge, Fourcroy, etc. Ces hommes, pour la plupart déjà célèbres en Europe, garantissaient à la France un long avenir de gloire, dans les sciences mathématiques et physiques, et dans les sciences naturelles.

Malheureusement, en dehors de ce qu'on pourrait appeler le cercle académique, les sciences étaient peu cultivées. Comme elles n'étaient pas encore admises, ou n'étaient que très imparfaitement représentées dans notre système général d'enseignement, le public et même un grand nombre de littérateurs, ne se faisaient pas une idée juste du véritable caractère et du but principal de ces admirables créations de l'esprit humain. Les belles méthodes qui depuis quelque temps s'y étaient introduites, et qui en donnant de l'unité et de l'ensemble aux travaux, provoquaient sans cesse de nouvelles découvertes, n'étaient guère connues que de ceux qui les avaient inventées ou qui en faisaient usage. En général, on ne demandait aux sciences que de l'utile pour la pratique, ou du merveilleux pour l'amusement. Aussi, dans la société, arrivait-il souvent de voir confondre le chimiste et l'apothicaire, le physicien et le faiseur de tours, comme autrefois l'astronome avait été confondu avec le tireur d'horoscopes.

Bien de gens connaissaient peu ou même ignoraient la plupart des noms que j'ai cités, et se prenaient d'admiration pour des jongleurs. L'enthousiasme public était prodigué à d'insignes charlatans. Jamais ces spéculateurs n'avaient été mieux accueillis en France; ils y étaient attirés de tous les points de l'Europe, par notre ardeur pour les nouveautés. Les plus habiles à exploiter la crédulité publique, furent l'italien Cagliostro et l'allemand Mesmer. Le premier avait choisi Strasbourg pour théâtre de ses prodiges; il se donnait le titre de comte, et tout annonçait autour de lui l'opulence; il prétendait posséder les secrets de la véritable chimie, tels que les avaient découverts les prêtres de l'Égypte et de l'Inde. Les malades se pressaient à sa porte; il affectait de n'accepter ni rétribution, ni présent, donnait de l'argent aux pauvres, et couvrait de mystère la source de ses richesses. Affable pour les malheureux, il était fier avec les grands. Le cardinal de Rohan, un des hommes les plus fortement prédestinés à être dupes, lui fit demander la permission d'aller le voir : *Si M. le cardinal est malade*, répondit-il, *qu'il vienne, et je le guérirai; si M. le cardinal se porte bien, il n'a pas besoin de moi, ni moi de lui.* Ce ton hautain n'empêcha pas le charlatan de devenir le complaisant et le dominateur du cardinal. Ses talens ne se bornaient pas à l'exercice de la médecine; il faisait des évocations pour ses dupes privilégiées, et leur procurait le plaisir de causer, de souper avec des morts célèbres. Certainement

il était fort adroit dans ses jongleries, car un homme de sens et d'honneur, le naturaliste Ramond, qui avait été secrétaire du cardinal de Rohan, ne fut jamais complètement désabusé ; et, vers la fin de sa vie, quand on plaisantait devant lui sur Cagliostro, il détournait la conversation. Ce qui doit peut-être le plus étonner, c'est que le charlatan italien avait, pour les autorités de Strasbourg, des lettres de recommandation du garde des sceaux, du ministre de la guerre et du ministre des affaires étrangères (1).

Mesmer avait essayé, à Vienne, de renouveler les rêveries relatives à l'influence des planètes sur l'homme ; il avait ensuite tenté des guérisons au moyen d'un fluide, dont il disait avoir découvert l'existence. Ses compatriotes ayant reconnu qu'il leur donnait pour

(1) Avec plus de mémoire, les hommes seraient dupés moins facilement par des personnages qui ressemblent, trait pour trait, à d'autres déjà démasqués. Cagliostro était l'exacte copie d'un certain Borri qui, dans le siècle précédent, était venu comme lui à Strasbourg, et qui mourut comme lui au château Saint-Ange. Bayle, en parlant de Borri, cite ces passages de Sorbières : « Une maison de quinze mille écus achetée en un bel endroit, cinq ou six estafiers, un habit à la française, quelques collations aux dames, le refus de quelque argent, cinq ou six richedales distribués en temps et lieu à de pauvres gens, quelque insolence de discours et tels autres artifices, ont fait dire qu'il donnait des poignées de diamans, qu'il faisait le grand œuvre et qu'il avait la médecine universelle... Comme il ne manque pas d'esprit, il a su gagner quelques princes qui ont fourni à l'appointement, sur l'espérance qu'il leur a donnée de leur communiquer la pierre philosophale qu'il était sur le point de trouver. Il a sans doute quelque habileté ou quelque routine aux préparations chimiques, et peut-être quelques remèdes purgatifs ou stomachiques qui sont d'ordinaire fort généraux. »

avérées des cures illusoires, il jugea prudent de changer de théâtre. On peut, au premier coup-d'œil, s'étonner que le genre de spectacle qu'il ouvrit en France, ait charmé les Parisiens. On voyait des malades silencieusement assis autour d'une caisse ou *baquet magnétique*. Après une attente plus ou moins longue, quelques malades tombaient en convulsion; d'autres ne tardaient pas à les imiter; on entendait des soupirs, des cris, des rires insensés. Il semblerait qu'à ce spectacle répugnant, on dût craindre un traitement si pénible et peut-être si dangereux. Mais, ces effets extraordinaires semblaient attester la puissance de celui qui les opérait. D'ailleurs, tout n'était pas sinistre dans les salons du magnétisme: ils étaient élégamment décorés, un demi-jour les éclairait, les sons du piano se faisaient entendre; on y mêlait quelquefois des chants tendres et mélancoliques, et des parfums embaumaient l'air qu'on respirait. Ce n'était pas seulement autour des baquets que le magnétisme exerçait son action; le médecin communiquait aussi de plus près le fluide au malade, quel que fût son sexe, et semblait renouveler son être par des sensations secrètes. Une foule de personnes attirées par l'espérance et la curiosité venaient chercher un remède à des maux réels ou imaginaires, se donner le plaisir de voir des scènes étranges, et se soumettre à des impressions qui, loin de produire toujours des crises violentes, faisaient naître souvent des rêveries délicieuses. Mesmer s'était annoncé comme un être doué

de facultés particulières pour diriger le fluide universel; mais il se ravisa et, pour faire un trafic de plus, il déclara qu'avec la connaissance de certains principes, tous les hommes pourraient disposer du merveilleux fluide. Quel bienfait pour l'humanité! La médecine, si incertaine dans ses procédés et dans ses effets, allait disparaître. *Il n'y a qu'une nature, qu'une maladie, qu'un remède;* et chacun aurait le pouvoir de guérir ceux de ses semblables qu'il verrait souffrir. Une pareille découverte était trop belle pour refuser d'y croire.

L'argent que Mesmer recevait de ses malades, ne faisait qu'exciter son désir d'amasser une fortune immense. Le gouvernement lui proposa une pension de trente mille livres, pour communiquer son secret à trois savans que désignerait le roi : si leur rapport lui était contraire, il conserverait cette pension; et si le rapport était favorable, il recevrait de nouvelles largesses. Mesmer refusa de telles offres; il écrivait à la reine : « Aux yeux de Votre Majesté, quatre ou cinq cent mille livres de plus ou de moins, employées à propos, ne sont rien; le bonheur du peuple est tout. Ma découverte doit être accueillie, et moi récompensé avec une munificence digne du monarque auquel je m'attacherai. » Il chercha cent souscripteurs qui voulussent, à raison de cent louis par tête, se faire initier à sa doctrine; 340,000 livres furent versées dans ses mains; et, peu satisfait encore, il prétendit à la fin des leçons, n'avoir vendu son secret aux sous-

cripteurs que pour eux seuls, et s'être exclusivement réservé le droit de le transmettre; il voulait ouvrir, à son bénéfice, une souscription dans chaque province. Si cet homme a mis sur la voie pour arriver à des découvertes utiles, ce fut certainement à son insu, car il ne songeait qu'à se gorger d'argent. Ses élèves prouvèrent qu'ils avaient acheté le droit de secourir l'humanité; et les *sociétés de l'harmonie*, destinées à répandre le mesmérisme, se formèrent dans toutes les provinces.

Le gouvernement nomma des commissaires pour observer les expériences magnétiques. On remarquait parmi eux Lavoisier, Franklin, Bailly. Ce dernier fit un rapport facile à résumer dans ce peu de mots : les magnétiseurs opèrent des effets singuliers; ces effets ne résultent point d'un fluide, dont rien n'annonce l'existence, ils sont produits par les moyens mis en œuvre pour exalter l'imagination des personnes magnétisées. (1) Ce rapport causa une vive sensation; mais la

(1) Déjà Berthollet, après avoir suivi pendant un mois les leçons de Mesmer, s'était retiré, en déclarant par écrit que la doctrine du magnétisme est une chimère, que les effets obtenus doivent être attribués à l'imagination, aux frictions sur des parties nerveuses, et à la loi d'imitation.

Le docteur Deslon que son zèle pour le magnétisme fit repousser durement par ses confrères, pensait aussi que l'imagination joue un très grand rôle dans les opérations magnétiques, qu'il n'était même pas impossible que cette faculté fût la source unique des effets produits : « Mais, disait-il, ces effets n'en sont pas moins certains, observons-les, quel qu'en soit le principe; et si la médecine d'imagination est bonne, faisons la médecine d'imagination. »

plupart des partisans de Mesmer conservèrent leur foi à l'existence du fluide. Plusieurs étaient distingués par leur esprit, leurs talens, leur position dans le monde : on citait l avocat général Servan, le marquis de Chastellux, Bergasse, Duport, d'Espréménil, disposé en tout à l'exaltation. Ce magistrat qui disait, *M. de Cagliostro, dont l'amitié m'honore*, indigné de la représentation des *Docteurs modernes*, vaudeville où le mesmérisme était tourné en ridicule, publia une brochure où il comparait Mesmer à Socrate en butte aux traits d'Aristophane.

Des milliers de voix parlaient de détruire les préjugés, d'anéantir la superstition ; et, à la même époque, une mysticité bizarre enfantait des ouvrages recherchés, étudiés, commentés, dans un cercle plus étendu qu'on ne le croit communément. Le *Philosophe inconnu* publiait ses inintelligibles écrits, qui exerçaient toutes les facultés rêveuses et patientes de ses adeptes. Ce philosophe était Saint-Martin, homme de mœurs douces et d'une tendre piété. Boufflers qui l'avait connu, disait : *en l'écoutant, on partageait ses sentimens, sans comprendre ses idées.* Un livre, dont le titre annonce de la folie, fut traduit en 1783, et trouva des lecteurs enthousiastes. Ce livre est intitulé : *Les Merveilles du ciel et de l'enfer, et des terres planétaires et australes,* par Swédemborg, *d'après le témoignage de ses yeux et de ses oreilles.*

Tandis qu'une nombreuse classe d'oisifs se montrait avide de rêveries, de prodiges, d'émotions nouvelles,

une de ces grandes découvertes dont le genre humain s'honore, vint offrir un argument à ceux qui jugeaient timide et vulgaire le mot *impossible* : cette découverte est celle des ballons.

L'envie a voulu en faire hommage au hasard mais qu'Étienne Montgolfier ait trouvé la solution d'un grand problème, soit en méditant l'ouvrage de Priestley sur les différentes espèces d'air, soit en voyant s'élever un linge gonflé par l'air raréfié, on doit cette solution à son génie observateur. Pour arriver de l'idée première à l'exécution, il confia ses espérances à son frère Joseph Montgolfier ; et, liés d'une tendre amitié, ils donnèrent la découverte, dont ils allaient étonner le monde, comme une propriété glorieuse qui appartenait à tous deux.

Les frères Montgolfier habitaient Annonay, où ils avaient une papeterie perfectionnée par des procédés de leur invention : ils invitèrent les états du Vivarais, alors réunis dans cette petite ville, à être témoins d'une expérience de physique. On vit un énorme sac de toile, doublé de papier, se gonfler, s'élever rapidement à un millier de toises, et retomber après avoir parcouru environ trois quarts de lieues (5 juin, 1783). Le procès-verbal fut envoyé à l'académie des sciences qui résolut d'examiner attentivement une telle découverte. Les frères Montgolfier vinrent répéter leur expérience, aux acclamations de tout Paris. Pilâtre de Rozier et le marquis d'Arlande osèrent les premiers tenter la navigation aérienne ; ils partirent du château

de la Muette, passèrent sur Paris, et descendirent près de la route de Fontainebleau.

Le procédé des frères Montgolfier consistait à raréfier l'air atmosphérique, dans l'intérieur du ballon, au moyen d'un réchaud allumé : ils ne faisaient point connaître leur secret. Le physicien Charles jugea que le ballon s'élevait parce qu'il était rempli d'un air plus léger que l'air environnant. Il examina scientifiquement quel gaz produirait le mieux cet effet ; il reconnut que c'était celui qu'on nommait alors gaz inflammable (le gaz hydrogène). Il examina aussi de quelle matière il fallait composer l'enveloppe, et quelle était la meilleure forme à lui donner. Aidé du mécanicien Robert, il fit un aérostat de taffetas gommé qui, rempli du gaz le plus léger, s'éleva du Champ-de-Mars, en présence d'une foule de spectateurs. Ses travaux étaient connus lorsque Pilâtre et d'Arlande se hasardèrent les premiers dans les airs ; ils préférèrent cependant une Montgolfière. Bien des personnes que ne rassurait pas la science de Charles, regardaient comme très périlleux de s'approcher de l'électricité des nuages, avec un vaste réservoir d'un gaz qui s'enflamme aisément. Charles résolut de les détromper, en se confiant lui-même à son appareil pour traverser les nues. Son entreprise paraissait si dangereuse que, le jour même où il la réalisa, un ordre du roi lui défendit de la tenter. Désolé de cet ordre qu'une malveillance envieuse l'accusait d'avoir sollicité, il parla avec tant de chaleur au baron de Breteuil, que le

ministre consentit à fermer les yeux. La plus brillante partie de la population de Paris était réunie dans le jardin des Tuileries (1 décembre, 1783); Charles et Robert s'élevèrent ensemble dans les airs. Cette ascension est impossible à décrire; des femmes se trouvaient mal, des hommes semblaient perdre la raison, et des milliers de voix saluaient les voyageurs par des cris frénétiques. Charles et Robert parcoururent neuf lieues, et descendirent dans la plaine de Nesle. Le duc de Chartres et d'autres seigneurs les avaient suivis à cheval. Charles après avoir reçu leurs félicitations, remonta seul dans la nacelle, et partit de nouveau; il semblait avoir déjà l'assurance d'un navigateur expérimenté.

Cette invention qui, dans tous les temps, eût électrisé les âmes, devait à cette époque d'enthousiasme, exciter un véritable délire. Hâtons-nous, disait-on, de diriger les ballons, ou nous serons devancés par les Anglais; ces hardis marins vont s'emparer de la navigation aérienne. Les esprits moroses faisaient d'affreuses peintures des batailles qui seraient livrées dans les nuages; ils entendaient déjà le bruit de l'artillerie se mêler à celui de la foudre. Mais, combien d'hommes délicieusement émus, parlaient avec fierté du moyen qu'on venait d'acquérir pour rapprocher tous les pays, tous les peuples, et rêvaient aux diligences aériennes qui feraient circuler avec la rapidité du vent, les richesses et les lumières! Les gens raisonnables attendaient, sans repousser aucune espérance. Un homme, en

regardant dédaigneusement un ballon, disait : *A quoi cela sert-il ?* — *A quoi sert*, lui dit Franklin, *l'enfant qui vient de naître ?*

Les découvertes des savans et même les jongleries des charlatans, répandaient un vague désir de s'instruire. Il se forma dans la capitale, sous le nom de *musées*, des lieux de réunion où l'on faisait des lectures et des cours aux abonnés (1). L'instruction qu'on y recevait était bien superficielle ; et dans le même temps, une école publique destinée à perfectionner les hautes études, le collège de France était désert ; les professeurs y faisaient, avec négligence, des cours à peine suivis par un petit nombre d'élèves.

Il se formait aussi des *clubs* : on y lisait les journaux ; et, dans la plupart, on jouait. Le premier établissement connu sous ce nom, à Paris, est de 1782. Quand le duc de Chartres fit abattre les arbres du Palais-Royal, afin de construire les galeries marchandes, un certain nombre d'oisifs qui avaient l'habitude de se réunir chaque jour sous ces beaux arbres, pour s'entretenir de nouvelles, se trouvèrent fort embarrassés de leur temps et de leurs personnes. Un spéculateur leur offrit de les recevoir dans un appartement, où ils trouveraient les journaux. Le lieute-

(1) La plupart de ces établissemens ne réunissaient pas des fonds suffisans, et tombaient bientôt ; mais d'autres les remplaçaient. Le plus connu est celui que fonda Pilâtre de Rozier, que des professeurs célèbres ont honoré, et qui subsiste encore sous le nom d'*athénée*.

nant de police autorisa l'ouverture du *club politique*, sous la condition que les abonnés ne parleraient ni de gouvernement, ni de religion. Les établissemens de ce genre se multiplièrent ; et, peu d'années après, il en existait dans presque toutes les villes de France.

La conversation avait bien moins de liberté, dans les musées, dans les clubs, que dans beaucoup de salons. Les épigrammes et les pamphlets, les chansons et les caricatures alimentaient l'avide malignité des Parisiens. Les ministres, surtout Calonne et Miroménil, étaient l'objet de satires mordantes. Mesdames de Polignac, la princesse de Lamballe et d'autres femmes de la cour étaient déchirées dans des libelles obscènes. Marie Antoinette n'était point épargnée. Le public qui l'avait d'abord si bien accueillie, loin de la fêter encore (1), censurait avec causticité sa conduite, ses dépenses, et son affection pour son frère. Les évènemens extérieurs donnèrent occasion de répéter fort injustement, qu'elle sacrifiait l'intérêt de la France à celui de l'Autriche.

Joseph II, lors de la rupture entre l'Angleterre et

(1) La reine accoucha d'un second fils en 1785. Lorsqu'elle se rendit à Notre-Dame, après être relevée de couches, il y eut sur son passage un froid silence. Les applaudissemens qui l'accueillirent le soir à l'Opéra, ne la dédommagèrent point; elle sentit la différence qui existe entre un public arrangé dans une salle de spectacle, et le véritable public. De retour à Versailles, elle témoigna au roi son affliction : *Je ne sais*, lui dit-il, *comment vous vous y prenez; mais je ne vais pas une fois à Paris qu'ils ne crient jusqu'à m'étourdir.*

la Hollande, avait voulu profiter des embarras de cette dernière puissance, pour étendre la limite des Pays-Bas, et pour faire revivre des prétentions éteintes par les traités. Après la paix, il jugea que la France répugnerait à entrer dans une nouvelle guerre; et il fit des réclamations vraiment absurdes à la Hollande. Il voulait que, sans égard pour les traités de 1715 et de 1718, les limites de 1664 fussent rétablies, que Maestricht, le comté de Vronhauven, le pays d'Outre-Meuse, etc., lui fussent cédés; il demandait, contre les dispositions du traité de 1731, la pleine possession du cours de l'Escaut depuis Anvers jusqu'à Saftingen; il demandait encore la démolition de plusieurs forts, et une somme de cinquante millions de florins. Les états généraux, sans se laisser intimider par ses menaces, annoncèrent qu'ils soutiendraient leurs droits, et firent eux-mêmes des réclamations de territoire et d'argent. L'empereur consentit à réduire ses demandes; il n'exigeait plus que Maestricht et la libre navigation de l'Escaut; mais un refus serait le signal de la guerre, et il donna des ordres pour qu'un de ses bâtimens entrât dans l'Escaut. Les Hollandais canonnèrent et prirent ce bâtiment (4 octobre, 1784).

Les états généraux avaient réclamé le secours de la France; et l'on juge facilement que les Parisiens embrassèrent avec chaleur la cause des Hollandais. Louis XVI ne se prononçant pas sur-le-champ, on accusa la faiblesse des ministres, et l'affection de la

reine pour son frère. Le comte de Vergennes pensait que la France, replacée au rang le plus honorable, devait éviter les hasards d'une guerre que ne lui commandaient point ses intérêts politiques, et dans laquelle on verrait s'unir contre elle l'Autriche, la Russie et la Grande-Bretagne. Le rôle de médiateur lui paraissait le plus utile et le plus noble; mais, en exposant sa manière de voir à Louis XVI, il insista sur la nécessité de ne point souffrir que l'empereur opprimât la Hollande, et de réunir des forces suffisantes pour prévenir ou réprimer les effets de son ambition. Marie Antoinette se trouvait dans une situation pénible; mais elle eut des sentimens français. Le roi, comme avant la guerre d'Amérique, voulut que chaque ministre donnât son opinion écrite. Le marquis de Ségur devait sa place à la reine, il lui présenta le mémoire qu'il allait remettre au roi, et lui exprima ses regrets d'être obligé, par son honneur et sa conscience, d'énoncer un avis contraire aux intérêts de l'empereur. Marie Antoinette l'approuva de remplir le devoir d'un sujet fidèle, et dit : *Je ne puis oublier que je suis sœur de l'empereur; mais je me souviens surtout que je suis reine de France et mère du dauphin.*

Louis XVI après avoir donné l'ordre de former deux armées, l'une en Flandre et l'autre sur le Rhin, écrivit de sa main à son beau-frère. Sa médiation fut acceptée, et parut même provoquée par les deux puissances, dont la querelle menaçait le repos de l'Europe. L'empereur borna ses demandes à des excuses

que la Hollande lui ferait, par la bouche de deux députés, pour avoir insulté son pavillon, et au paiement d'une somme de 9,500,000 florins. Les états généraux consentaient aux excuses, mais ils s'opiniâtraient à ne payer que cinq millions de florins. La puissance médiatrice déclara qu'elle donnerait le surplus; en prenant soin, toutefois, de s'assurer des avantages qui surpassaient de beaucoup ce sacrifice. Dix jours avant leur traité avec l'empereur, les Hollandais signèrent avec le cabinet de Versailles un traité d'alliance (10 novembre, 1785), qui devait pour longtemps enlever à l'Angleterre toute influence sur les Provinces-Unies.

La France paraissait généreuse; elle était habile et sage; elle maintenait la paix de l'Europe, elle épargnait les sommes bien autrement considérables que lui aurait coûté la guerre, et s'assurait une grande prépondérance en Hollande. Ces résultats font honneur à Vergennes; mais les Parisiens en jugèrent différemment; ils ne voyaient pas les avantages du traité, ils blâmaient qu'on donnât de l'argent; et l'on entendait partout répéter que Marie Antoinette livrait à son frère les trésors de la France. A la même époque, un évènement scandaleux, étrange, compromit la reine d'une manière plus grave; la majesté royale en fut profanée.

Il existait dans Paris une comtesse de Lamotte, encore jeune, assez jolie, spirituelle et fort intrigante. Cette femme était le dernier reste du sang des Va-

lois, dont elle descendait par un bâtard de Henri II. Laissée orpheline en bas âge par un père mort à l'Hôtel-Dieu, elle mendiait, lorsque les soins bienfaisans de la comtesse de Boulainvilliers, firent constater son origine. Un mauvais sujet l'épousa par spéculation : elle cherchait des appuis parmi les grands seigneurs, et en obtenait des secours, des présens, à différens titres.

Le désir d'avoir part aux bienfaits de la grande aumônerie, l'avait conduite chez le prince Louis de Rohan. Ce haut dignitaire de l'église, cardinal, évêque de Strasbourg et grand aumônier de France, conservait à cinquante ans les goûts d'une jeunesse dissolue. Effronté dissipateur, il ne concevait pas, disait-il, qu'un galant homme pût vivre avec douze cent mille livres de rente. Le seul évêché de Strasbourg lui en rapportait quatre cent mille, qui suffisaient à peine aux profusions de son château de Saverne. Une partie des fonds qui lui étaient confiés, en qualité de grand aumônier, pour secourir l'infortune, servaient à payer ses débauches. La comtesse de Lamotte sut lui plaire, et fut au nombre des femmes avec lesquelles il avait des relations intimes.

Ce prince était dans une complète disgrâce à la cour. Il avait, lors de son ambassade à Vienne, servi étourdiment les ennemis de la dauphine; et Marie Thérèse l'avait fait rappeler. A son retour, essayant avec audace un moyen coupable de faire oublier ses torts, il avait osé feindre, pour sa souveraine, une

passion violente, et Marie Antoinette l'avait éloigné d'elle. La disgrâce pesait d'autant plus à l'orgueil du cardinal, qu'il se croyait né pour gouverner l'état; et, dans ses conversations particulières, il lui arrivait de parler avec amertume de l'inimitié de la reine qui seule, disait-il, lui fermait l'entrée du ministère.

Madame de Lamotte jugea tout le parti qu'elle pouvait tirer d'un homme vain et crédule, que l'amitié de Cagliostro semblait avoir préparé à toutes les mystifications dont on voudrait le rendre l'objet. Un jour le prince arrivait de Saverne, elle l'aborda d'un air radieux, et lui dit qu'en son absence elle avait vu plusieurs fois secrètement la reine, qui la comblait de faveurs particulières, qu'elle avait ouï prononcer le nom de son bienfaiteur, que les préventions s'affaiblissaient, et qu'elle espérait bientôt arriver au moment heureux où Marie Antoinette rendrait sa bienveillance au cardinal: ce récit le transporta d'espérance et de joie. Comment put-il ajouter foi à la prétendue intimité de la reine avec une espèce d'aventurière? Les expressions manquent pour expliquer de pareilles turpitudes: l'être perdu de mœurs qui le trompait, feignit de demi-confidences, et son imagination impure les acheva.

Madame de Lamotte, conjurée par le prince de multiplier ses démarches, allait passer quelques heures dans une hôtellerie de Versailles, et revenait continuer ses récits. Cette femme fit écrire par le crédule cardinal un mémoire justificatif que la reine, disait-

elle, consentait à recevoir. Le comte de Lamotte avait un digne ami, nommé Villette, qui possédait le talent d'un faussaire. Ce misérable écrivit quelques billets très courts et sans signature, que madame de Lamotte était censée recevoir de la reine, pour les remettre au prince. Les billets disaient qu'on approuvait ses sentimens, qu'on pourrait beaucoup oublier, qu'il fallait attendre. Le cardinal pressait son ange tutélaire d'obtenir un entretien qui devait assurer sa grâce et son élévation. La comtesse de Lamotte osa lui dire qu'il verrait la reine, que la faveur d'un entretien lui était accordée pour telle nuit, dans tel bosquet de Versailles.

La scène qui se passa serait incroyable, si elle n'avait pas été juridiquement constatée. Une femme publique, trompée par les Lamotte, persuadée que Marie Antoinette voulait s'amuser d'une mystification, joua dans le bosquet, le rôle de la reine, à qui elle ressemblait par sa taille et même par l'ensemble de ses traits. Cette femme prononça à demi-voix, *le passé est oublié*, laissa tomber une rose; le cardinal baisa le pied de celle qu'il croyait être sa souveraine. On se hâta de faire du bruit; madame de Lamotte accourut, en disant : *Madame et madame la comtesse d'Artois viennent de ce côté.* L'actrice s'enfuit; le cardinal se retira précipitamment, emportant la rose, et enivré de bonheur. Dès ce moment, sa raison fut asservie aux volontés de madame de Lamotte.

Le faussaire qui secondait cette intrigue, écrivit

un billet où Marie-Antoinette témoignait quelque regret de la brièveté de l'entretien. Bientôt le cardinal reçut une autre missive où la reine était supposée dire que, n'ayant pas dans le moment soixante mille livres dont elle voulait disposer pour un acte de charité, elle désirait qu'il les lui envoyât par madame de Lamotte. Cette somme et une autre de cent mille livres demandée peu de temps après, furent données avec empressement. Ces escroqueries n'étaient que le prélude d'un vol bien autrement hardi.

Deux joailliers avaient réuni des diamans de la plus rare beauté, pour en former un collier qu'ils espéraient faire acheter à madame du Barry. Louis XV étant mort, ils présentèrent à la reine ce collier évalué seize cent mille livres. C'était pendant la guerre : *A ce prix*, dit Louis XVI, *j'aurais deux vaisseaux de ligne*. — *Oui*, ajouta la reine, *nous avons plus besoin de vaisseaux que de diamans*; et quel que pût être son regret de ne pas posséder une si brillante parure, elle y renonça. Tout Paris connaissait la magnificence du collier, et madame de Lamotte conçut l'espoir de s'emparer d'une si riche proie.

Le cardinal se laissa persuader que la reine désirait avec ardeur le collier, et voulait qu'il l'achetât secrètement pour elle, en prenant différens termes de paiement : il demanda cependant, pour une acquisition aussi considérable, un ordre positif et signé. On ne fut pas embarrassé de lever cette difficulté ; mais le faux était grossier, il aurait dû révéler toute

l'intrigue. Villette signa, *Marie Antoinette de France*. On a peine à concevoir qu'un homme de la cour, un diplomate, n'ait pas remarqué qu'une princesse d'*Autriche* n'avait pu signer *de France* : il fallait avoir la vue ou l'esprit fasciné. Le collier fut acheté (1er février, 1785); et dans une nouvelle scène de mystification, le prince déguisé, caché au fond d'une alcôve, dans une auberge de Versailles, vit madame de Lamotte remettre le précieux dépôt à une espèce de valet de chambre qu'on annonça par ces mots : *De la part de la reine*.

Lamotte alla vendre en Angleterre une partie des débris du collier dépecé. La comtesse faisait beaucoup d'acquisitions, de dépenses; elle en cachait une partie au cardinal; ce qu'il en connaissait, était, disait-elle, le produit des cadeaux qu'elle recevait de la reine. Pour juger l'habileté de l'intrigante et la crédulité de sa dupe, il suffit d'observer que pendant près d'une année, depuis la scène du bosquet, madame de Lamotte sut éluder toutes les instances du prince pour obtenir un nouvel entretien, et que ce prélat appelé si souvent à la cour, par ses fonctions de grand aumonier, ne fut jamais frappé de ce qu'aucun mot, aucun geste de la reine ne lui indiquait un retour de bienveillance. Son aveuglement était si complet que, se croyant près du ministère, il fit des réformes dans sa maison, et sembla vouloir prendre la conduite et la gravité d'un homme appelé à gouverner l'état.

On approchait de l'époque du premier paiement. L'intrigante se flattait que le prélat, en découvrant la vérité, n'oserait révéler le rôle honteux qu'il venait de jouer, et serait contraint, par son intérêt, à se taire et à payer; cependant, elle n'en désirait pas moins éloigner le moment d'une explication redoutable. Plusieurs semaines à l'avance, elle parla de l'embarras que Marie Antoinette éprouvait pour subvenir à ce premier paiement; elle excitait le cardinal à se faire un nouveau titre bien puissant à la reconnaissance de la reine : il chercha de l'argent; sa mauvaise réputation ne lui permit pas d'accroître ses dettes.

Pour traiter avec les joailliers, le cardinal avait été obligé de leur dire, sous le sceau du secret, qu'il agissait au nom de la reine, et de leur montrer l'ordre supposé. Les joailliers, dont un retard de paiement compromettait la fortune, prirent à l'insu du prince, le parti d'exposer leur situation, dans une lettre respectueuse à la reine. L'indignation de Marie Antoinette fut égale à sa douleur, en apprenant à quel point on avait osé abuser de son nom. Le seul tort qu'elle ait eu, dans cet étrange évènement, est de n'en avoir pas aussitôt donné connaissance à Louis XVI. Le monarque eût fait appeler Vergennes et Miroménil, puisque l'un était le ministre dans lequel il avait le plus de confiance, et l'autre le chef de la justice. Ces deux ministres, jugeant avec calme, auraient senti combien il importait d'étouffer cette affaire, de ne

point livrer au public le nom de la reine, dans un temps où les préventions étaient déjà si multipliées contre elle : l'éloignement du cardinal et un profond secret, auraient tout terminé. Malheureusement la reine consulta l'abbé de Vermond et le baron de Breteuil, ennemis déclarés du prince de Rohan. Celui-ci l'avait emporté sur Breteuil pour l'ambassade de Vienne, en 1770; et, pendant son séjour en Autriche, il avait peu ménagé l'abbé de Vermond. Ces deux hommes ne songèrent qu'à le perdre, en faisant éclater son châtiment et sa honte. La reine était encore exaltée par leurs conseils, quand elle alla révéler à Louis XVI l'outrage qui la désespérait. Breteuil qui avait interrogé les joailliers, mit sous les yeux du roi un mémoire qu'il leur avait fait rédiger. Leur déposition était sincère, mais nécessairement fort incomplète; ils ne faisaient aucune mention de madame de Lamotte, avec laquelle ils n'avaient pas traité, en sorte que le cardinal était seul mis en scène. Louis XVI le méprisait pour son impiété, ses dettes et ses débauches, et le croyait très capable d'un vol. *C'est*, répéta-t-il plusieurs fois, *c'est un besogneux qui fait de la terre le fossé; il aura pris ce collier pour le vendre, sauf à le payer ensuite s'il peut.* Le garde des sceaux et Vergennes, mandés trop tard, offrirent en vain des avis prudens. Breteuil soutenait que l'éclat n'était dangereux que pour le cardinal; Marie Antoinette embrassait cette opinion avec ardeur, et Louis XVI voulut lui donner la consolation qu'elle désirait.

Cette discussion avait lieu le matin d'un jour de fête solennelle (15 août, 1785); le cardinal, en habits pontificaux, était dans la galerie de Versailles, au milieu des courtisans. Louis XVI le fit appeler dans son cabinet, en présence de la reine et de plusieurs ministres. Aux questions que le roi lui adressa d'une voix sévère, le cardinal très ému répondit qu'il avait acheté le collier..., qu'il le croyait dans les mains de la reine.... que madame la comtesse de Lamotte-Valois lui avait dit que la reine désirait qu'il fît cette acquisition. Les reproches de Marie-Antoinette sur son inconcevable crédulité, achevaient de le troubler; Louis XVI, par un sentiment de bonté et de justice, le fit passer dans une pièce voisine, pour écrire sa déclaration. Lorsque, après l'avoir apportée, il sortit, le baron de Breteuil, d'après l'ordre du roi, l'arrêta et le fit conduire à la Bastille (1).

Cet évènement produisit une grande sensation dans la capitale. La puissante famille des Rohan se répandit en plaintes amères sur la manière violente, illégale, dont un homme de si haute naissance, et revêtu de tant de dignités, venait d'être arraché à ses fonctions et jeté dans une prison d'état. Le public parla de

(1) L'officier à qui le confia Breteuil fut tellement agité en voyant sous sa garde un si grand personnage, qu'il n'osa l'empêcher d'écrire et d'envoyer un billet. C'était un ordre du cardinal à son secrétaire, de brûler des papiers. On y aurait trouvé des faits scandaleux, propres à le compromettre encore avec la cour; mais ces papiers n'eussent appris sur l'affaire du collier, rien de plus important que ce qu'on sait.

cette arrestation comme d'un abus de pouvoir sollicité par la reine, pour voiler quelque intrigue à laquelle on sacrifiait le cardinal.

Louis XVI lui donna le choix de se confier à sa clémence, ou d'être jugé, soit par le parlement, soit par une commission. Le prisonnier consulta sa famille, et s'en remit à la justice du parlement (1).

Madame de Lamotte fut arrêtée; mais il n'y eut pas de lettre de cachet contre son mari, qui se hâta de fuir en Angleterre. On arrêta Cagliostro et sa femme; il ne paraît pas cependant qu'ils eussent aucune part à l'affaire du collier; ils étaient à Lyon, tandis que madame de Lamotte ourdissait son intrigue.

Les magistrats eurent peine à éclaircir ce chaos d'iniquités. Des personnages essentiels au procès, leur

(1) Le clergé, qui tenait alors une assemblée, fut très blessé de voir enlever un évêque à la justice ecclésiastique. Dans une lettre au roi, écrite avec beaucoup de mesure, le clergé représenta qu'un simple prêtre aurait droit de réclamer un privilège fondé, non sur des erreurs que repousse l'église de France, mais sur les antiques usages de la monarchie, qui veulent qu'un accusé soit jugé par ses pairs. Le cardinal averti par cette démarche, se hâta de présenter requête pour être renvoyé devant le juge ecclésiastique; mais le parlement se déclara compétent.

Le pape tint un consistoire où le cardinal de Rohan fut unanimement blâmé d'avoir reconnu un tribunal séculier. Un bref le suspendit des droits et des honneurs de la pourpre romaine, le menaçant de l'en dépouiller s'il persistait, et lui enjoignant de venir à Rome se défendre en personne ou par procureur. Un docteur de Sorbonne alla représenter le cardinal, et fit valoir pour sa défense qu'il n'avait pu refuser de comparaître devant le tribunal que le roi son maître lui avait assigné, mais qu'il avait fait les protestations nécessaires : il fut rétabli dans ses droits et ses honneurs.

étaient inconnus; on n'avait encore parlé ni des actes du faussaire, ni de la scène du bosquet de Versailles. Le cardinal accusait madame de Lamotte, madame de Lamotte accusait le cardinal et Cagliostro; aucune assertion n'était prouvée. Des lumières sortirent d'une source où jamais on n'eût imaginé de les chercher.

Un religieux minime, le père Loth, se présenta au procureur général, déclara que sa conscience lui reprochait des fautes, mais qu'elles ne pouvaient affaiblir la fidélité qu'il devait au roi et à la reine. Ce moine avait eu l'ambition de prêcher à la cour; il fallait que le grand aumônier voulût bien l'agréer. Ayant ouï parler du crédit de madame de Lamotte, il s'était adressé à cette dame. Son sermon examiné par ordre du cardinal, avait paru trop médiocre; mais sa protectrice insistant, on lui en avait procuré un autre, qu'il avait prêché. Souvent il était retourné chez madame de Lamotte; et lié de plus en plus avec elle, il connaissait de vue toutes les personnes de sa société. Depuis le commencement du procès, une foule de circonstances et de propos revenaient s'offrir à sa mémoire. Pour juger combien de mots indiscrets avaient pu être dits en sa présence, il faut savoir à quel point les Lamotte portaient l'impudence et l'étourderie. On croirait qu'après le rendez-vous de Versailles, ils s'étaient hâtés de payer et d'éloigner la principale actrice. Non, cette femme à qui ils avaient promis quinze mille livres, n'en

avait reçu que quatre mille; et, pour la dédommager sans doute, ils l'admettaient dans leur société, et la présentaient dans différentes maisons. Son nom de galanterie était d'Essigny; ils l'avaient transformée en baronne d'Oliva ou d'Olisva, anagramme du nom de Valois. Le P. Loth, sans pouvoir rien expliquer, fit connaître que la présence d'une dame d'Oliva et d'un nommé Villette, serait importante au procès. Ces deux personnages étaient en fuite; Villette fut arrêté à Genève, et la d'Oliva à Bruxelles. Leurs déclarations apprirent aux magistrats jusqu'où pouvait être portée la crédulité du prince de Rohan (1).

Les scandales s'accumulaient dans l'affaire du collier. L'abbé Georgel, vicaire général de la grande

(1) Au milieu de toutes ces intrigues, un épisode parut les compliquer encore. Un chevalier d'industrie, nommé d'Étienville, avait escroqué des marchandises, en conduisant chez plusieurs négocians son ami le baron de Fages, garde du corps de Monsieur. Son ami, disait-il, allait se marier; et, sous divers prétextes, il se faisait livrer les présens de noce à crédit. D'Étienville arrêté, imagina de lier son affaire à celle du collier; il écrivit un mémoire où il racontait que le baron de Fages avait été sur le point d'épouser une jeune personne à qui un grand seigneur, dont elle avait un fils, donnait cinq cent mille livres de dot : le grand seigneur était le cardinal de Rohan, et l'entremetteuse du mariage était madame de Lamotte. Le factum achevé, d'Étienville en adressa une copie au prince de Soubise, en lui représentant que ses révélations seraient, dans les circonstances, très nuisibles au cardinal; et il offrait de supprimer son mémoire, moyennant deux mille écus. Le prince refusa de les donner. D'Étienville publia le mémoire, pour se dédommager; et le vendit si bien aux Parisiens, qu'il le fit suivre de deux autres. On parla beaucoup de cette prétendue intrigue du cardinal et de madame de Lamotte; ce n'était qu'une spéculation impudente et bizarre d'un aventurier.

aumônerie, et secrétaire du cardinal, publia un mandement pour le carême. Les curieux s'arrachèrent cette pièce qui commence par ces mots : « Envoyé vers vous, mes très chers frères, comme le disciple Timothée le fut au peuple que Paul dans les liens ne pouvait plus enseigner, il nous a dit : je dépose en vos mains le pain de la divine parole, pour le rompre aujourd'hui dans l'assemblée des fidèles... » Et le disciple du prince de Rohan fulmine contre l'impiété!

Il n'y avait plus d'autre sujet de conversation que le grand procès ; et tous les écrits relatifs à cette mystérieuse affaire étaient attendus et lus avec avidité. Il fallut des gardes à la porte de l'avocat de Cagliostro, pour contenir la foule, le jour où parut son Mémoire. Les personnes sensées, loin d'accorder aucun intérêt au cardinal, voyaient avec indignation un prince de l'église se présenter à la justice entre un charlatan qu'il avouait pour son ami, et une femme publique dont il se disait la dupe. Les mêmes personnes déploraient qu'une jeune reine eût mis, dans sa conduite, assez de légèreté pour qu'un homme pût s'imaginer qu'elle lui donnait, dans les bosquets de Versailles, un rendez-vous nocturne. Mais le public riait, charmé d'avoir en spectacle des scandales inouïs. Les préventions auxquelles Marie Antoinette était en butte, suscitaient au prisonnier de nombreux défenseurs, qui voulaient le trouver innocent pour qu'elle fût coupable. On disait généralement qu'elle avait eu des relations avec madame de Lamotte, qu'elle avait

donné l'ordre d'acheter le collier, et que le prince était son malheureux agent. A la manière dont un nom auguste était mêlé dans cette affaire, on eût dit que la reine était mise en cause, et que le parlement allait la juger.

Jamais, peut-être, les magistrats ne furent environnés de plus d'intrigues. La famille des Rohan usait de tout son crédit pour obtenir un acquittement, et Breteuil s'efforçait de déterminer une condamnation. Ce ministre alla jusqu'à donner l'ordre d'arrêter Ramond qui passait en Angleterre, pour y chercher la preuve qu'une partie du collier avait été vendue par Lamotte; mais, prévenu à temps, Ramond changea de route et parvint à Londres (1).

Les principaux accusés étaient depuis près de dix mois à la Bastille, lorsque la grand'chambre prononça le jugement, dans une séance qui commença avant six heures du matin, et ne finit qu'à neuf heures et demie du soir. Le procureur général conclut à ce que le cardinal fût tenu de déclarer à la chambre assemblée, qu'il avait agi témérairement, qu'il en demandait pardon au roi et à la reine, en présence de la justice, qu'il fût tenu de se démettre de la charge de grand aumônier, et de n'approcher d'aucun lieu où serait la famille royale, qu'il fût condamné à une amende, dont la chambre déterminerait la quotité, et à rester

(1) Sa conduite fut très honorable : dévoué au cardinal dans son malheur, il cessa d'avoir des relations avec lui après l'acquittement.

en prison jusqu'à ce que le jugement fût exécuté.

Dans le public, et même au sein de la magistrature, il s'agissait moins d'un procès que d'une affaire politique. Les conclusions étaient justes; un conseiller les traita de sauvages; un autre dit qu'elles étaient l'œuvre d'un ministre facile à reconnaître. Peu de juges suivirent l'opinion du procureur général; mais plusieurs voulaient qu'en déchargeant de l'accusation le prince de Rohan, on lui enjoignît d'être plus circonspect à l'avenir; d'autres prononçaient la mise hors de cour, formule qui laissait planer des soupçons sur l'accusé; une majorité de cinq voix l'acquitta honorablement.

L'arrêt condamna la comtesse de Lamotte à la marque et à la réclusion, son mari aux galères perpétuelles, Vilette au bannissement; Cagliostro fut déchargé de l'accusation, et la d'Oliva fut mise hors de cour.

Dix mille personnes remplissaient la salle des Pas-perdus, les escaliers et les cours du palais. Lorsqu'on sut que le prince était acquitté honorablement, des acclamations s'élevèrent : les juges, à leur sortie, reçurent des marques d'approbation bruyantes; on eût dit qu'un grand citoyen venait d'être sauvé par des magistrats courageux. La foule se porta le lendemain à l'hôtel du cardinal, qu'on obligea de paraître sur un balcon, et Cagliostro reçut les mêmes honneurs.

La reine, en apprenant l'acquittement du cardinal,

accusa les juges de partialité, et se regarda comme outragée par eux. Louis XVI éprouva les mêmes sentimens. Quelques heures après que le prince de Rohan fut sorti de la Bastille, Breteuil lui porta, de la part du roi, une lettre de cachet qui l'exilait à son abbaye de la Chaise-Dieu, et lui enjoignait de donner sa démission de la grande aumônerie. Cagliostro fut exilé de France. La famille de Rohan, la haute noblesse, la plus grande partie du public, improuvèrent avec chaleur ces peines infligées à des hommes que la justice venait de déclarer innocens.

Tandis que le roi et la reine trouvaient l'arrêt trop indulgent à l'égard de deux accusés, ils le jugeaient trop sévère contre madame de Lamotte, et regardaient comme un nouvel outrage la disposition qui flétrissait, par la main du bourreau, la descendante des Valois. Louis XVI voulait commuer la peine; mais le garde des sceaux et Vergennes lui représentèrent que sa clémence accréditerait des bruits injurieux pour la reine : le jugement reçut son exécution. La femme Lamotte ne resta détenue que deux ans; elle s'évada, et s'enfuit à Londres, où, de concert avec son mari, elle publia contre la reine un atroce libelle.

Peu de jours après l'issue de ce procès, fatal au trône et à l'église, le roi partit pour Cherbourg (juin, 1786) : il allait visiter les hardis travaux entrepris pour donner un nouveau port de guerre à la France. Partout, sur son passage, Louis XVI reçut des témoi-

gnages sincères de l'amour des Français : il en fut touché ; il se montra bon, et même plus affectueux qu'il ne l'était d'habitude. A Cherbourg, il répondit avec effusion au cri de *Vive le roi!* par celui de *Vive mon peuple!* Ce voyage l'enchantait. Dans ses maisons royales, il vivait entouré de gens dont il savait que la plupart le jugeaient avec légèreté ; en voyageant, il se trouvait au milieu d'hommes heureux de sa présence, pénétrés de respect et de reconnaissance ; il se sentait à son aise. La réclusion de nos rois dans leur cour était funeste. Si Louis XVI eût quelquefois quitté ses châteaux pour communiquer avec les Français, ses idées se fussent étendues, et son caractère eût pris un peu de hardiesse. Les momens du voyage de Cherbourg doivent être comptés parmi les momens si rares où ce prince a connu le bonheur.

Quelque temps auparavant, Louis XVI avait donné une noble preuve de son amour pour l'humanité. La lecture des voyages de Cook, la pensée du bien qui pouvait résulter de ces belles explorations, et la gloire qu'en recueillait l'Angleterre, lui avaient inspiré le désir qu'un voyage autour du monde, conçu dans des vues bienfaisantes, honorât son règne et la France. La Peyrouse lui fut désigné pour cette expédition pacifique. Fleurieu rédigea la partie des instructions et des ordres qui exigeaient les connaissances d'un marin ; mais la partie qu'on pourrait appeler morale, fut écrite par Louis XVI. Le passage

suivant est de lui : « Si des circonstances impérieuses, qu'il est de la prudence de prévoir, obligeaient jamais le sieur de la Peyrouse à faire usage de la supériorité de ses armes sur celles des peuples sauvages, pour se procurer malgré leur opposition, les objets nécessaires à la vie, tels que des subsistances, du bois, de l'eau, il n'userait de la force qu'avec la plus grande modération, et punirait avec une extrême rigueur, ceux de ses gens qui auraient outrepassé ses ordres. Dans tous les autres cas, s'il ne peut obtenir l'amitié des sauvages par les bons traitemens, il cherchera à les contenir par la crainte et les menaces, mais il ne recourra aux armes qu'à la dernière extrémité, seulement pour sa défense, et dans les occasions où tout ménagement compromettrait décidément la sûreté des bâtimens et la vie des Français dont la conservation lui est confiée. S. M. regarderait comme un des succès les plus heureux de l'expédition qu'elle pût être terminée sans qu'il en eût coûté la vie à un seul homme. »

Ce voyage entrepris dans des vues si pures, et que le ciel sembla d'abord protéger, n'offrit bientôt qu'une suite d'évènemens déplorables. La Peyrouse vit périr successivement, dans les flots ou par les coups des sauvages, plusieurs hommes intéressans qui l'accompagnaient ; il était parti au commencement du mois d'août 1785, on reçut pour la dernière fois de ses nouvelles, en septembre 1788. Louis XVI parlait souvent de cette entreprise, dont

l'agriculture, soutiendra les efforts du commerce, l'énergie de l'industrie nationale, rendra tous les soulagemens possibles et toutes les améliorations faciles.

Un an après son emprunt de cent millions, Calonne en demanda un autre de cent vingt-cinq. Tout l'art du financier était mis en œuvre pour séduire les capitalistes. Le préambule faisait valoir qu'en prenant part à cet emprunt, on n'anéantirait pas ses fonds, comme dans les rentes viagères, qu'on n'aliénerait pas son capital, comme dans les rentes perpétuelles, et qu'on ne recevrait pas des remboursemens partiels, comme pour les annuités. Un certain nombre de prêteurs seraient remboursés intégralement chaque année, ce qui éteindrait l'emprunt en vingt-cinq ans. Les remboursemens seraient accompagnés d'une augmentation progressive du capital, en sorte que les prêteurs compris dans la vingt-cinquième série, recevraient cent pour cent. Le préambule annonçait aussi que l'emprunt n'était ouvert que *pour faciliter toutes les dispositions d'ordre et d'économie.* Le parlement qui avait fait des observations sur le premier emprunt, en présenta de plus sévères sur celui-ci : il exposa au roi avec quelle douleur on voyait, malgré son économie personnelle, le fardeau de la dette s'accroître, et les actes de l'administration contraster avec ses promesses. Toutefois le parlement enregistra le nouvel emprunt, dans la crainte, s'il prolongeait sa résistance, de porter un coup funeste au crédit.

l'état, mais je n'aurais jamais cru qu'il y parviendrait si promptement.

Le contrôleur général établit une caisse d'amortissement ; mais cette institution financière avorta, parce qu'on ne savait mettre ni de l'ensemble dans les projets utiles, ni de la suite dans leur exécution (1).

Les préambules des édits de Calonne sont curieux. Le premier annonce qu'on prend des mesures pour établir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, et qu'on parviendra à diminuer les impôts. Un arrêt du conseil en même temps annonce que le roi *sacrifie toute dépense d'agrément, diffère toutes celles qui ne sont pas urgentes, et se prive pendant quelque temps du plaisir de faire des grâces.* L'édit relatif à la caisse d'amortissement porte que, dans l'espace de vingt-cinq ans, il sera remboursé plus de douze cent soixante-quatre millions de la dette publique, que le gouvernement a un plan, dont il ne se départira jamais, qui, *mettant l'ordre dans toutes les parties de la finance, et donnant au crédit de la force, étendra*

(1) Un nommé Panchaud avait donné à Calonne le plan de cette caisse, et lui avait appris la puissance de l'intérêt composé, qui était encore peu connue hors de l'Angleterre. Panchaud était un de ces hommes qui vont, dans les ministères, offrir des plans pour l'état et chercher des ressources pour eux-mêmes. Quoiqu'il eût très mal géré ses affaires de commerce, il n'en avait pas moins quelques idées justes en finance. Necker, à qui il s'était présenté pour lui communiquer ses plans, l'avait éconduit comme un homme taré, et peut-être eût mieux fait de l'écouter, de le payer et de le renvoyer. Calonne lui donna une grande confiance, et profita mal de ses idées.

l'agriculture, soutiendra les efforts du commerce, l'énergie de l'industrie nationale, rendra tous les soulagemens possibles et toutes les améliorations faciles.

Un an après son emprunt de cent millions, Calonne en demanda un autre de cent vingt-cinq. Tout l'art du financier était mis en œuvre pour séduire les capitalistes. Le préambule faisait valoir qu'en prenant part à cet emprunt, on n'anéantirait pas ses fonds, comme dans les rentes viagères, qu'on n'aliénerait pas son capital, comme dans les rentes perpétuelles, et qu'on ne recevrait pas des remboursemens partiels, comme pour les annuités. Un certain nombre de prêteurs seraient remboursés intégralement chaque année, ce qui éteindrait l'emprunt en vingt-cinq ans. Les remboursemens seraient accompagnés d'une augmentation progressive du capital, en sorte que les prêteurs compris dans la vingt-cinquième série, recevraient cent pour cent. Le préambule annonçait aussi que l'emprunt n'était ouvert que *pour faciliter toutes les dispositions d'ordre et d'économie.* Le parlement qui avait fait des observations sur le premier emprunt, en présenta de plus sévères sur celui-ci : il exposa au roi avec quelle douleur on voyait, malgré son économie personnelle, le fardeau de la dette s'accroître, et les actes de l'administration contraster avec ses promesses. Toutefois le parlement enregistra le nouvel emprunt, dans la crainte, s'il prolongeait sa résistance, de porter un coup funeste au crédit.

L'accumulation et la diversité des emprunts, l'existence de différentes sortes d'actions, émises par la caisse d'escompte, par la compagnie des eaux de Paris, par la banque de Saint-Charles (1), etc., les prodigalités du contrôleur général qui répandaient l'ardeur de s'enrichir et de dépenser, donnèrent à l'agiotage une impulsion inconnue sous les ministères précédens. On vit se livrer avec fureur aux jeux de bourse, des banquiers, des capitalistes, et même des spéculateurs sans argent. Les Parisiens, encore novices à ces jeux, s'étonnèrent d'apprendre qu'il s'était vendu quatre fois plus de dividendes de la caisse d'escompte qu'il n'en existait; ils ne conçurent point cet effrayant prodige; cependant, comme il ne s'agissait que de paris sur le taux des dividendes, on aurait pu en vendre à l'infini (2). Calonne inquiet de la rumeur qu'excitaient dans le public ces jeux effrénés, crut rétablir l'ordre en commandant la probité par des arrêts du conseil. Il fit déclarer nuls les marchés de bourse, pour lesquels les effets négociés n'auraient pas été déposés avant trois mois (août, 1785). Cet arrêt fut très diversement jugé. Les banquiers dirent qu'on attentait à la liberté des conventions; Calonne soutint la mesure qu'il avait prise, l'argent se resserra et les effets publics baissèrent. Dans l'ignorance générale des affaires

(1) Espèce de caisse d'escompte, qui venait d'être établie en Espagne.

(2) L'agiotage alla jusqu'à s'exercer sur des *bons* qui portaient la promesse de faire obtenir des places de finance.

de finance, un reproche injuste fut adressé au ministre ; on l'accusa d'avoir rendu le gouvernement agioteur, parce qu'il avait fait acheter des effets royaux à la bourse : son but était d'arrêter leur baisse, et cette opération n'avait rien que de légitime et d'utile. Mais, on reconnaît toujours l'imprudente légèreté de Calonne ; il lui arriva de livrer les fonds de l'état à des personnes qu'il voulait obliger ; il confia, sans autorisation du roi, près de douze millions d'assignations sur les domaines, à des amis qui devaient les employer à soutenir les effets publics, et qui soit par ignorance, soit par friponnerie, soit par négligence, en firent perdre au trésor la plus grande partie (1).

Calonne assiégé d'embarras toujours renaissans, adressa au parlement un nouvel édit pour un emprunt de 80 millions (décembre, 1785). Cet emprunt, comme les précédens, était combiné avec art pour éblouir les prêteurs ; et le préambule disait que ce dernier secours suffirait *pour effectuer l'accapare-*

(1) Le ministre voulut faire écrire en faveur de ses opérations. Mirabeau que ses goûts dispendieux, ses dettes et ses vices réduisaient aux expédiens, accepta des offres secrètes. Panchaud et Clavière lui fournirent des notes sur les sujets qu'il connaissait peu ; et il lança des pamphlets contre plusieurs établissemens dont les actions attiraient l'argent des capitalistes, au préjudice des effets publics. Il obtint un grand succès, en attaquant la compagnie des eaux de Paris, défendue par ce Beaumarchais si accoutumé à frapper ses adversaires avec dédain, et à les marquer du sceau du ridicule. Cette fois, Beaumarchais qui apercevait le ministre près de son antagoniste, garda des ménagemens, craignant de compromettre les intérêts qui lui étaient confiés ; et Mirabeau, libre de déployer

ment total des dettes, et rétablir l'ordre dans les affaires. Le parlement s'indigna; aucune économie n'autorisait à demander de nouveaux secours; on était en paix, et les peuples n'obtenaient aucun soulagement; on entendait toujours des promesses, et l'on n'en voyait jamais les effets. Des représentations furent délibérées à l'unanimité. Le roi y répondit par l'ordre d'enregistrer; il reçut de nouvelles représentations, et réitéra son ordre. Les magistrats, en cédant, firent des modifications à l'édit; il y eut des voix pour refuser l'enregistrement, il n'y en eut point pour l'enregistrement pur et simple. Le roi manda le parlement, et biffa sur les registres toutes les restrictions apportées à l'emprunt. Dans son discours, il dit : *Je veux qu'on sache que je suis content de mon contrôleur général.* Celui-ci triomphait; et cependant, il avait peu à se féliciter d'une victoire qui ne lui laissait plus les moyens de retourner au combat.

Dans des circonstances si graves, lorsqu'il eût fallu ménager le premier président, modérateur naturel

sa vigueur et sa fougue, s'entendit féliciter d'avoir accablé l'homme qui en avait déconcerté tant d'autres. Calonne, pour détourner le soupçon de connivence et pour donner plus de vogue aux pamphlets, fit supprimer, par arrêt du conseil, une brochure contre la banque de Saint-Charles. Cependant, les secrets arrangemens ne resterent pas longtemps inconnus. Mirabeau jaloux de faire croire à son indépendance, censura dans un écrit quelques actes de l'administration. Ses critiques furent trouvées trop faibles par le public, et trop fortes par le ministre qui bientôt jugeant sa plume moins utile, le récompensa et l'éloigna, en lui donnant une mission pour Berlin.

de sa compagnie, Calonne eut l'étourderie de se mettre en querelle ouverte avec lui. Calonne fit révoquer une autorisation donnée à ce vieillard pour le dispenser de paraître à des audiences tenues de grand matin : il ne se borna pas à une espiéglerie; il attaqua la délicatesse de ce magistrat qui, très irrité, cessa dès-lors de retenir la fougue des jeunes conseillers.

Le contrôleur général s'était borné à demander 80 millions, espérant ainsi n'effrayer ni le parlement ni le public ; mais quoiqu'il eût, avec hardiesse, assuré que ce dernier secours suffirait, il avait besoin d'une somme beaucoup plus forte; et, tandis que le roi recevait les représentations de la magistrature, le ministre donnait une extension illégale à des emprunts fermés. Il continua d'employer cette ressource et d'autres analogues (1). La lutte qu'il venait de soutenir ne lui permettant plus de rien attendre du parlement, les moyens indirects et frauduleux lui restaient seuls pour se procurer de l'argent. Mais de telles ressources ne

(1) Il éleva jusqu'à 123 millions le produit des extensions d'emprunts (*Requête au roi*, cote xx). Il fit emprunter pour l'état trente millions, par la ville de Paris; il en emprunta dix aux receveurs généraux. Son dernier acte, en ce genre, eut lieu au moment même où se réunissait l'assemblée des notables (février, 1787) : il força les actionnaires de la caisse d'escompte à prier le roi de leur *permettre* de verser un cautionnement de 80 millions, afin de donner au public une nouvelle garantie; puis, jouant la modération, il fit *accepter* seulement 70 millions. Les Parisiens ne furent pas dupes de cette comédie; les actions de la caisse d'escompte et tous les effets publics baissèrent.

peuvent longtemps subvenir aux besoins d'un état; et Calonne les voyait s'épuiser. Les anticipations ne se négociaient que très difficilement, et à très haut prix. Pour mettre le comble aux embarras financiers, la durée du troisième vingtième expirait avec l'année 1786; les recettes se trouveraient diminuées de vingt-et-un millions; et l'on ne pouvait songer à obtenir la prorogation de cet impôt. Une crise devenait imminente; elle allait forcer Calonne à révéler une situation qu'il dissimulait encore. Ses dangers le firent penser à ceux du royaume; et cet homme si léger fut contraint de réfléchir, à la vue du précipice ouvert sous ses pas.

FIN DU LIVRE IV.

LIVRE CINQUIÈME.

Ce Livre et le suivant retraceront les efforts de Calonne, et ceux de son successeur, pour sortir de la situation périlleuse où nous avons vu l'oubli du bien public, l'imprévoyance et la prodigalité entraîner le royaume.

Calonne pensa que pour faire oublier tant de fautes, et pour obtenir les moyens de combler le vide du trésor, il fallait s'emparer des esprits, en opérant de grandes améliorations dans le gouvernement. Les projets qu'il avait le plus dédaignés, s'offrirent à ses yeux sous un aspect tout nouveau : il fit un plan de réforme, avec des idées de Turgot, de Necker, de Machault, de Colbert; et, plein de confiance en lui-même, il ne douta point qu'il allait devenir l'idole des Français, comme il avait été jusqu'alors celle des courtisans.

Son plan était vaste. Son idée fondamentale pour la restauration des finances, était de soumettre les privilégiés à l'impôt, en supprimant les vingtièmes que remplacerait une subvention répartie sur les

terres avec égalité. En même temps qu'il demanderait ce sacrifice aux premiers ordres, il flatterait tous les propriétaires, en les appelant à élire des assemblées de paroisse, de district et de province.

Pour favoriser l'agriculture et l'industrie, le contrôleur général diminuait le fardeau de la taille; il adoucissait la gabelle, que son produit (60 millions) ne permettait pas de supprimer; il abolissait la corvée; il établissait la liberté du commerce des grains, sauf à suspendre l'exportation sur la demande des assemblées provinciales; il détruisait les douanes intérieures, et plusieurs droits vexatoires. Dans l'intérêt du commerce, il voulait pourvoir à l'état civil des protestans, et rouvrir la France aux descendans des réfugiés; mais ces questions étaient du ressort de la chancellerie, il fut décidé qu'on s'en occuperait séparément et plus tard.

Non-seulement les privilégiés auraient part à l'administration, en qualité de propriétaires, mais encore le contrôleur général affranchissait du paiement de la capitation, la noblesse, la magistrature, et le clergé des frontières qui s'y trouvait soumis.

La subvention territoriale ne pouvant mettre au niveau des dépenses les recettes encore affaiblies par ces suppressions, Calonne projetait l'aliénation des domaines de la couronne à titre d'inféodation, une forte extension de l'impôt du timbre, et des économies qu'il évaluait à vingt millions. Telles étaient les idées principales de son plan de réforme.

Pour de pareilles innovations, il était impossible d'espérer le concours du parlement. Les magistrats étaient décidés à repousser tout ce qui viendrait de Calonne; et leur intérêt personnel s'opposait d'ailleurs à l'égale répartition de l'impôt. Tenter de vaincre leur résistance en lit de justice, ce serait s'exposer aux dangers d'une lutte opiniâtre. Calonne n'examina qu'un moment si l'on pourrait convoquer les états généraux; ce moyen qui l'entraînait évidemment à rendre compte de sa gestion, l'effrayait; puis, la proposition de ce moyen hardi n'aurait été goûtée ni de Louis XVI, ni des ministres, ni de la cour. Quelques rois de France avaient appelé des assemblées de notables pour les consulter; Henri IV avait suivi cet exemple, et son nom était d'un heureux augure. Le contrôleur général pensa que des notables, choisis par le roi, s'empresseraient d'adopter ses vues; et que le parlement n'oserait s'élever contre des projets approuvés par les organes de l'opinion publique, ou qu'un lit de justice qui la vengerait, serait universellement applaudi.

Tout homme impartial reconnaîtra que les réformes projetées pouvaient donner de grands soulagemens au peuple, et fonder la prospérité du royaume. Les talens de Calonne étaient affaiblis par son caractère et dégradés par ses vices; mais ce n'était point de capacité qu'il manquait. Adoptant des vues très hautes, il écrivait dans son rapport au roi : « La disparité, l'incohérence des différentes parties du corps de la monarchie, est le principe des vices constitutionnels

qui énervent ses forces.... Un royaume composé de pays d'états, de pays d'élection, de pays d'administrations provinciales, de pays d'administrations mixtes, un royaume dont les provinces sont étrangères les unes aux autres, où des barrières multipliées dans l'intérieur séparent et divisent les sujets d'un même souverain, où certaines contrées sont affranchies totalement des charges dont les autres supportent tout le poids, où la classe la plus riche est la moins contribuante, où les priviléges rompent tout équilibre, où il n'est possible d'avoir ni règle constante, ni vœu commun, est nécessairement un royaume très imparfait, très rempli d'abus, et tel qu'il est impossible de le bien gouverner.

« On ne peut rétablir solidement les finances, que par la réformation de ce qu'il y a de vicieux dans la constitution actuelle.... Ce qui est nécessaire pour le salut de l'état, serait impossible par des opérations partielles; et il est indispensable de reprendre en sous-œuvre l'édifice entier, pour en prévenir la ruine... Sire, le succès élèvera votre nom au-dessus des plus grands noms de cette monarchie, dont vous mériterez d'être appelé le législateur. »

Calonne était persuadé que Louis XVI, par amour du bien public, goûterait ses projets; mais il avait à redouter un antagoniste. Louis XVI voudrait consulter le ministre qui lui inspirait le plus de confiance; et l'on ne pouvait douter que Vergennes ferait tous ses efforts, userait de toute son influence pour repousser de telles innovations. Calonne alla

hardiment au devant du danger qu'il ne pouvait éviter; et ce fut à Vergennes qu'il communiqua d'abord ses projets. Une preuve de son adresse, de l'art séduisant avec lequel il savait captiver ceux qui l'écoutaient, c'est qu'il parvint à s'assurer de ce diplomate si dévoué aux maximes du pouvoir absolu. Vergennes n'entendit pas sans répugnance parler de former des assemblées provinciales, et de convoquer des notables; mais, il détestait les parlemens. Calonne s'attachait à lui prouver que toutes ses vues tendaient à l'affaiblissement de la magistrature; il lui montrait les notables bornant leur travail à un examen de pure forme; et ses projets, *arrêtés définitivement dans leur assemblée, promulgués par tout le royaume, sans qu'il puisse y avoir lieu à aucune réclamation* (1). Ce serait un coup violent à l'autorité des parlemens; ce coup serait porté par une assemblée qui n'aurait d'autres fonctions que celles dont le roi voudrait l'investir, et qu'on renverrait le jour où ses services deviendraient inutiles. Enfin, Calonne insistait sur ce que les moyens proposés étaient les seuls à l'aide desquels il fût possible de combler le déficit. Vergennes avait une haute opinion des lumières du contrôleur général; il céda, mais non sans inquiétude pour l'avenir. Ce ministre craignait que des divisions intestines et des embarras extérieurs, ne rendissent fort difficile la position du

(1) Cette phrase est dans le rapport au roi.

gouvernement; il craignait que l'Angleterre, irritée de la perte de ses colonies, et de notre prépondérance en Hollande, ne profitât de nos dissensions pour nous tourmenter au dehors, et peut-être au dedans.

Jusqu'alors, Vergennes avait éludé les instances du cabinet de Saint-James pour conclure le traité de commerce dont il avait été question à la paix; dès qu'il connut les réformes projetées, il jugea nécessaire d'unir plus étroitement l'Angleterre à la France; et le traité fut signé le 26 septembre, 1786. Les intérêts de plusieurs genres de fabrication se trouvèrent momentanément froissés; un certain nombre de nos manufactures tombèrent dans un état de souffrance, plusieurs furent ruinées; un cri général s'éleva. Tels sont cependant les résultats de la liberté du commerce, que tous les observateurs comptent ce traité parmi les causes qui, au XVIIIe siècle, ont donné une grande impulsion à l'industrie française. La vue des produits anglais, les pertes même qu'éprouvèrent des fabricans, stimulèrent l'intérêt et l'amour-propre de tous. On n'avait jamais aussi vivement senti la nécessité d'acquérir plus d'instruction, et de porter plus d'activité dans les ateliers. Notre industrie grandit, éclairée par cette épreuve. Toutefois, un pareil résultat ne justifie pas les ministres, puisque, avec plus d'habileté et de prudence, on eût acheté moins cher les mêmes avantages (1).

(1) Les apologistes des ministres, pour prouver que nos intérêts n'a-

Calonne avait à faire au roi d'embarrassans et pénibles aveux : après l'avoir si longtemps bercé d'illusions, après lui avoir fait signer tant de fois que l'ordre s'établissait dans les finances, il fallait lui annoncer qu'un vide effrayant existait au trésor. L'adroit contrôleur général n'eut garde d'alarmer Louis XVI par une brusque révélation. Quelque temps d'avance, il lui parla d'un déficit très ancien,

vaient pas été sacrifiés à ceux de l'Angleterre, firent beaucoup valoir que le traité était l'objet de vives censures au parlement britannique : c'était mal connaître les faits ou les dénaturer. Le traité ne fut blâmé en Angleterre que par l'opposition qui jouait son rôle, en attaquant un acte du ministère; d'ailleurs, elle l'attaquait sous le rapport politique, non sous le rapport commercial : « Je ne disconviens point, disait Fox, que ce traité promet de grands avantages à des Anglais; mais est-ce en faveur de quelques particuliers que M. Pitt doit établir les relations du royaume? L'Angleterre, en s'unissant trop étroitement à la France, nuit à ses intérêts. Le ministère britannique n'agira sagement, qu'autant qu'il déconcertera les projets du cabinet de Versailles sur la marine, et qu'il saura nous procurer des alliances capables de s'opposer à l'intention persévérante que la France a d'attaquer l'Angleterre. » — « Nous oublions, s'écriait Burke, nous oublions ces jours de gloire où la Grande-Bretagne établissait des inspecteurs à Dunkerque, pour nous rendre compte de la conduite des Français. » Pitt avait le plus noble rôle : « C'est avancer, disait-il, une maxime bien fausse, bien dangereuse, que de prétendre que l'Angleterre et la France, parce qu'elles ont été ennemies, ne doivent jamais cesser de l'être. C'est calomnier la nature humaine, c'est supposer dans le cœur de l'homme une infernale perversité. On soutient qu'en traitant avec la France, nous nous jetons dans les bras de notre ennemie, nous nous livrons à sa merci : comme si nous devions par le traité, renoncer à nos moyens de défense, détruire la marine anglaise, licencier l'armée, abandonner nos colonies et suspendre l'action du gouvernement! N'est-il pas évident, au contraire, que ce traité en nous

que ses prédécesseurs au ministère avaient toujours augmenté, et que lui-même s'était vu dans la nécessité d'accroître : il dit qu'il s'occupait d'un plan fort étendu, destiné non-seulement à restaurer les finances, mais encore à rendre facile l'action du gouvernement sur toutes les parties du royaume, et que ce plan deviendrait la source d'une incalculable prospérité. Bien que les aveux fussent déguisés avec adresse, il restait vrai que le ministre avait trompé le roi, et lui avait fait

apportant de nouvelles richesses, nous donnera de nouveaux moyens de résister aux Français, s'il faut un jour les combattre? Mais, ce traité, source de profits réciproques, va diminuer les causes de discorde, rapprocher les deux peuples, établir plus de rapports dans leurs goûts, dans leurs mœurs, et contribuer à l'harmonie qu'il est à désirer de voir régner entre eux. » Le temps était passé, cependant, où Pitt avait foi dans ces principes honorables et vrais.

A son début, le jeune Pitt avait fait admirer, non-seulement ses connaissances et ses talens, mais encore son respect pour la justice et pour l'humanité; on avait cru voir renaître en lui les hautes qualités de son père, dirigées par des principes plus dignes d'un siècle de lumières : il renonça bientôt à ces principes, pour adopter les maximes du patriotisme exclusif.

On a cité souvent Pitt et Fox, pour prouver que des hommes très jeunes peuvent conduire un état. De ces exemples mieux observés, on tirerait peut-être des conséquences différentes. Si Pitt fût arrivé moins jeune au gouvernement, ses principes humains, généreux, auraient été mieux affermis dans son âme; ils n'auraient pas cédé aux premiers obstacles; et la vie de ce grand citoyen aurait été plus utile aux intérêts de l'Europe, et même à ceux de son pays et de sa gloire. Si Fox n'eût pas goûté trop tôt du pouvoir, il eût senti davantage le besoin de mériter l'estime publique. Alors, plus considéré et plus homme d'état, il aurait pu rendre une longue suite de services; tandis qu'il est, pour ainsi dire, resté toujours à l'entrée de sa carrière.

tromper ses sujets. Louis XVI, en le supposant moins faible et moins aveugle, aurait chassé Calonne de sa présence; il aurait senti que les plus utiles projets seraient repoussés en haine d'un ministre justement décrié, et que le premier moyen de succès était de les faire présenter aux notables par un homme dans lequel ils eussent confiance. Ajoutons qu'en se débarrassant de Calonne, rien n'eût obligé Louis XVI à convoquer les notables. Necker aurait pu ramener l'ordre au trésor, sans avoir besoin de recourir à tout cet appareil; et je doute que le parlement eût osé refuser d'enregistrer des réformes, si le monarque eût voulu profiter des transports excités par le rappel du ministre que désignait la voix publique.

Louis XVI entendit avec surprise la lecture des projets de son contrôleur général : *Mais, lui dit-il, c'est du Necker que vous me donnez là; c'est du Necker tout pur. — Sire*, répondit Calonne, *dans l'état des choses, on ne peut rien vous offrir de mieux*. L'idée d'imiter un exemple donné par Henri IV toucha Louis XVI; il désirait vivement que les finances se rétablissent, et que le peuple fût soulagé; le plan proposé contenait des améliorations évidentes, il l'adopta. C'était peu; les intrigues de cour pouvaient changer sa résolution. Calonne lui demanda un secret absolu jusqu'au moment de l'ouverture de l'assemblée des notables, afin de ne pas livrer son plan à la critique des oisifs, et de ne pas donner aux malveillans le temps et les moyens de préparer leurs

armes. Le roi approuva cette précaution : il fut convenu que les projets ne seraient point communiqués au conseil, que Vergennes et Miroménil en auraient seuls connaissance, et qu'on en ferait un mystère à la reine elle-même, aussi longtemps qu'il serait possible (1).

Le contrôleur général ne se borna pas à cette demande; il représenta au roi, avec une honorable franchise, que si l'on échouait dans le projet de réformer les abus et de vaincre la résistance du parlement, les plus funestes conséquences en résulteraient pour l'autorité royale; qu'il s'agissait de sauver ou de perdre l'état; et que, sans une volonté ferme, inébranlable, il vaudrait mieux ne rien entreprendre. Il supplia le roi de s'armer de cette volonté, et répondit du succès, si S. M. daignait lui donner sa parole de ne point se départir du plan arrêté : Louis XVI la lui donna.

Les observations du contrôleur général sur le déficit furent soumises à l'examen du garde des sceaux et du comte de Vergennes. C'étaient ces deux ministres qui, avec Maurepas, avaient vu le compte de Necker, et en avaient certifié l'exactitude; ils attestèrent de même au roi que les calculs de Calonne étaient exacts.

La liste des notables se composa de 144 noms

(1) Marie Antoinette fut très irritée de ce mystère, et donna plus que jamais sa confiance au baron de Breteuil qui n'aimait point Calonne.

qui, presque tous, appartenaient aux premiers ordres (1). Le tiers état qu'on devait voir bientôt s'emparer des affaires publiques, ne fut pas alors réellement admis à s'en occuper. Sur vingt-sept notables qu'on disait le représenter, tous, à l'exception de six ou sept, étaient nobles ou anoblis. Certes, il fallait être bien enclin aux illusions pour s'imaginer qu'une assemblée entièrement formée de privilégiés, concourrait volontiers à la suppression des priviléges pécuniaires. Pourquoi, d'ailleurs, se priver des lumières d'un ordre du royaume? Il aurait été si facile de trouver, en nombre convenable, dans les professions libérales, parmi les propriétaires, dans les universités et dans les corps savans, des hommes du tiers dont les noms n'auraient déparé aucune liste de conseillers de la couronne. Le contrôleur général avait dit que du sort de ses projets dépendait le salut ou la perte de l'état; et, lorsqu'il avait à prendre le premier moyen de succès, lorsqu'il était maître de choisir les hommes qui voteraient dans une affaire si périlleuse,

(1)

Princes de la famille royale et princes du sang.	7
Archevêques et évêques.	14
Ducs et pairs, maréchaux de France, gentilshommes. .	36
Conseillers d'état et maîtres des requêtes.	12
Premiers présidens, procureurs généraux des cours souveraines et autres magistrats.	38
Députés des pays d'états, dont 4 appartenaient au clergé, 6 à la noblesse, 2 au tiers état.	12
Officiers municipaux.	25
	144

il négligea de s'assurer qu'il ne rencontrerait pas une majorité ennemie. L'étourderie et la vanité qui faisaient le fond de son caractère, lui donnaient une sorte d'apparente loyauté. Il proposa lui-même d'appeler parmi les notables tels hommes de mérite qu'il savait lui être opposés; il approuva plusieurs choix de Louis XVI, de Vergennes ou de Miroménil, contre lesquels il aurait dû réclamer. L'homme le plus dangereux pour lui était l'archevêque de Toulouse, qui continuait d'aspirer au ministère. Sa réputation d'administrateur ne permettait pas de l'exclure, mais Calonne lui donna de l'influence; et, dans le court intervalle qui s'écoula entre le moment où le projet de réunir les notables fut connu et celui où partirent les lettres de convocation, l'adroit prélat fit nommer plusieurs évêques disposés à seconder ses vues. L'imprudent Calonne mettait de l'amour-propre à ne craindre personne; il était convaincu que son plan triompherait de toutes les préventions, et que la voix d'un petit nombre de contradicteurs se perdrait dans le bruit des applaudissemens.

Cependant, pour donner plus de calme et moins de force aux notables, on arrêta qu'ils ne délibéreraient point réunis, qu'ils seraient divisés en sept bureaux, présidés par des princes (1). Naturellement, les délibérations auraient dû être suivies d'un recen-

(1) Monsieur, le comte d'Artois, le duc d'Orléans, le prince de Condé, le duc de Bourbon, le prince de Conti et le duc de Penthièvre.

sement général des votes : par une disposition fort singulière, il fut arrêté que la décision de chaque bureau compterait pour une voix. L'irréflexion de Calonne passe toute croyance, s'il ne s'aperçut pas qu'une opinion pourrait avoir en sa faveur la majorité des bureaux, tandis qu'elle aurait contre elle plus des deux tiers des notables (1). Mais si, comme on l'a prétendu, Calonne espérait trouver dans cette disposition le moyen de se donner au besoin une apparente majorité, son irréflexion est encore plus étonnante. En effet, aurait-il pu jamais, sans soulever l'indignation publique, proclamer comme le résultat d'une délibération des notables, ce qui en aurait été précisément l'opposé?

Le secret promis sur les desseins du ministre, était entre trop peu de personnes pour n'être pas fidèlement gardé. On savait d'une manière vague, à la cour et dans Paris, que le contrôleur général s'occupait d'un travail important. Ceux qui paraissaient être le mieux instruits, disaient qu'incessamment on verrait publier un nouveau *Compte rendu*. Le 29 décembre, 1786, le roi annonça au conseil des dépêches qu'il convoquait, pour le 29 du mois suivant, une assemblée composée de personnes *de diverses conditions et des plus qualifiées de son état, afin de leur communiquer ses vues pour le soulagement de son peuple*,

(1) Quarante-quatre voix suffisaient pour donner la majorité, dans quatre bureaux, à un projet rejeté par cent voix.

l'ordre des finances, et la réformation de plusieurs abus (procès-verbal). Ce prince digne d'être mieux secondé dans ses intentions, était plein d'espérance, il croyait affermir son pouvoir et rendre heureux son peuple; le lendemain, il écrivit à Calonne : *Je n'ai pas dormi de la nuit, mais c'était de plaisir.*

La nouvelle de cette convocation imprévue agita diversement les esprits. La plupart des gens de cour blâmaient une mesure qui leur annonçait des réformes, et qui leur inspirait des craintes pour l'autorité du roi et pour la leur. Le vieux maréchal de Richelieu demandait quelle peine Louis XIV eût infligée au ministre qui lui eût proposé d'assembler des notables. Un des jeunes seigneurs les plus spirituels, le vicomte de Ségur, disait : *Le roi donne sa démission.* Les hommes sages aimaient à concevoir quelque espérance, et faisaient des vœux pour leur pays; mais ils avaient peu de confiance dans des réformes tentées sous un roi faible, par un ministre décrié. Beaucoup de personnes voyaient avec une joie maligne les embarras de ce ministre, et ceux d'une cour contre laquelle s'élevaient tant de murmures. La curiosité était le sentiment qui dominait dans Paris, et la nouvelle du jour en faisait impatiemment attendre d'autres. Quelles demandes le gouvernement adresserait-il aux notables? Les projets de Calonne étant ignorés, ce qu'ils avaient d'utile ne pouvait lui rallier des partisans; et sa réputation, autorisait de fâcheuses conjectures.

C'est quelque impôt, disait-on, qu'il veut obtenir des notables; on leur demandera notre argent, ils le donneront, et on les renverra. Les plaisanteries circulaient (1), les discours sérieux s'y mêlaient : on accusait plus que jamais Calonne d'avoir, en pleine paix, épuisé les finances, et d'avoir sacrifié la nation à la cour. Ce mot de nation était prononcé avec un accent tout nouveau, et l'on commençait à vouloir qu'il fût respecté (2). Les provinces offraient une physionomie différente de celle de Paris ; elles étaient plus calmes, plus raisonnables ; on y remarquait moins un mélange d'irritation et de gaieté. En général, dans les provinces, on éprouvait de la reconnaissance pour Louis XVI ; on désirait que ses intentions fussent loyalement secondées, et l'on espérait en recueillir d'heureux fruits.

Calonne, charmé de n'avoir pas rencontré d'ob-

(1) Une des meilleures était cette annonce de spectacle : « Vous êtes averti que M. le contrôleur général a levé une nouvelle troupe de comédiens qui commenceront à jouer devant la cour, le lundi, 29 de ce mois; ils donneront pour grande pièce, *les Fausses confidences*, et pour petite, *le Consentement forcé*; elles seront suivies d'un ballet pantomime allégorique, de la composition de M. de Calonne, intitulé, le *Tonneau des Danaïdes.* »

(2) Une note avait été envoyée par l'autorité au *Journal de Paris* et au *Mercure*, pour annoncer la convocation des notables; on y lisait : « La nation verra avec transport que le roi *daigne s'approcher d'elle.* » Calonne reçut promptement des observations sur le mauvais effet que produirait un mot de cette phrase; il adressa aux deux journaux une note ainsi corrigée : « La nation verra avec transport que le roi *s'approche d'elle.* »

stacle près du trône, attendait des notables dociles, et se livrait au plaisir avec une ardeur nouvelle. Il avait fixé une époque très rapprochée pour la réunion, afin de prévenir des intrigues; mais il mêla tellement les plaisirs aux affaires que les fatigues altérèrent sa santé. Le 29 janvier approchait, et le contrôleur général souffrant n'avait point terminé ses travaux préparatoires : il fallut remettre la séance d'ouverture au 7 février, puis au 14, enfin, au 22. Ces délais furent très utiles aux adversaires de Calonne. Plusieurs notables arrivés avec des intentions conciliantes, changèrent de sentimens au milieu des sociétés hostiles où ils étaient accueillis, recherchés. La convocation avait appelé des membres de tous les parlemens de province; on leur laissa le loisir d'écouter les orateurs du parlement de Paris, de se communiquer leurs griefs contre le ministère, et de serrer les liens qui les unissaient. Ces magistrats s'assemblaient entre eux; ils convinrent d'éviter de se prononcer sur les projets qui seraient offerts à leur examen, afin d'avoir une entière liberté, quand ces projets seraient soumis à l'enregistrement. Les évêques formèrent aussi une réunion particulière. Les notables de leur ordre étaient ceux qui avaient le plus de connaissances en administration, et le plus d'habitude de parler en public. Aux justes reproches qu'ils pouvaient, comme tous les Français, adresser au contrôleur général, se joignaient pour les animer, l'intérêt de leur corps qu'ils craignaient de voir compromis, et l'amour-propre qui les portait

à ne rien négliger pour paraître avec éclat dans l'assemblée, et pour la dominer. L'archevêque de Toulouse décidé à faire échouer le plan de Calonne, quel qu'il fût, sentait le besoin d'envelopper de mystère ses intrigues contre celui dont il voulait être le successeur; et nul ne savait mieux exciter les esprits, tout en affectant de se tenir à l'écart. Les gentilshommes n'avaient pas autant de lumières que les prélats; leur éducation, leur genre de vie les rendaient, en général, moins propres à traiter les affaires d'administration; mais ils l'emportaient de beaucoup par le désintéressement, la loyauté, l'amour du bien public. C'est parmi eux qu'on remarqua le moins d'intrigues : ils n'étaient pas unis par un lien aussi fort que celui des magistrats ou des évêques; ils n'eurent point de petite assemblée permanente. Quant au tiers état, nous avons vu qu'il était nul.

Un malheur, non-seulement pour Calonne, mais pour la France, fut la mort de Vergennes (13 février, 1787). La plupart des notables avaient une haute estime pour ce ministre, et son influence conciliatrice eût été fort utile. Le roi le remplaça, de son propre mouvement, par le comte de Montmorin qu'il connaissait dès l'enfance et qui lui inspirait de l'affection. Le nouveau ministre, honnête homme, sincèrement dévoué au roi et à la France, mais sans qualité remarquable, d'un caractère doux et même timide, ne faisant qu'arriver aux affaires, resta spectateur de la lutte qui s'engagea sous ses yeux.

L'assemblée des notables s'ouvrit enfin. Le roi, par quelques phrases très simples, qu'il avait rédigées lui-même, exprima son désir du bien public et sa confiance dans les hommes qu'il réunissait pour les consulter. Le contrôleur général prononça avec facilité, avec grâce, un discours brillant, où il voulait faire applaudir à la fois l'homme d'esprit et l'habile administrateur. Toute sa légèreté se retrouve dans ce discours. Dès les premiers mots, il choqua ses auditeurs, en leur annonçant que les projets dont ils auraient connaissance, étaient devenus personnels au roi. On ne pouvait leur dire plus clairement qu'ils allaient entendre les volontés du monarque, et qu'ils étaient appelés pour approuver, non pour délibérer.

Calonne fit un tableau lugubre de la situation où il avait trouvé les finances en 1783, et un tableau pompeux de tout ce qu'on avait obtenu depuis pour la prospérité de l'état. Il sentait bien qu'il ne pouvait passer tout à fait sous silence le reproche de profusion qui lui avait été si hautement et si souvent adressé; il eut l'étonnante assurance de débiter ces phrases :

« En général, l'économie d'un ministre des finances peut exister sous deux formes si différentes qu'on pourrait dire que ce sont deux sortes d'économie :

« L'une qui frappe tous les yeux par des dehors sévères, qui s'annonce par des refus éclatans et durement prononcés, qui affiche la rigueur sur les moindres objets, afin de décourager la foule des demandeurs. C'est une apparence imposante qui ne prouve

Calonne, cependant, était capable de prendre un langage plus digne de ses fonctions; il ajouta d'un ton noble : « C'est dans la proscription des abus que réside le seul moyen de subvenir à tous les besoins : » Et ensuite : « Le plus grand de tous les abus serait de n'attaquer que ceux de moindre importance, ceux qui n'intéressant que les faibles, n'opposent qu'une faible résistance, mais dont la réformation ne peut produire une ressource salutaire. Les abus qu'il s'agit aujourd'hui d'anéantir pour le salut public, ce sont les plus considérables, les plus protégés, ceux qui ont les racines les plus profondes et les branches les plus étendues. Tels sont les abus dont l'existence pèse sur la classe productive et laborieuse, les abus des privilèges pécuniaires, les exceptions à la loi commune, et tant d'exemptions injustes qui ne peuvent affranchir une partie des contribuables qu'en aggravant le sort des autres. »

Le contrôleur général présenta l'aperçu des divers projets d'améliorations qui seraient communiqués aux notables; et cette partie de son discours n'excita point en eux les sentimens que, dans l'intérêt de la France, on devait espérer.

Le soir même, cette séance fut le sujet de toutes les conversations à Versailles et dans Paris. Les critiques ne furent point épargnées à Calonne, à son administration, à son discours. Bientôt on fit la plaisanterie de dire que Pitt, après avoir lu ce discours, avait fait demander à l'ambassadeur de France, si c'é-

tait un pamphlet que les ennemis du contrôleur général répandaient sous son nom.

Cependant, le premier objet des délibérations sembla rallier les esprits. Il s'agissait des assemblées provinciales; les notables furent presque unanimes pour approuver cette institution, et pour en remercier le roi. Le calme régna dans leur discussion : ils parurent chercher avec bonne foi l'intérêt de tous les ordres, sans que nulle animosité contre le ministre vînt exercer de l'influence. Le projet donnait la présidence, dans les assemblées du premier degré, au plus âgé; et dans les deux autres, aux plus imposés. Les notables demandèrent que les présidens fussent choisis dans les ordres privilégiés : ils représentaient que des dispositions contraires seraient opposées aux principes de la monarchie, que la confusion des rangs pourrait éloigner des administrations nouvelles le clergé, la noblesse et même les hommes les plus distingués du tiers état, qu'alors ces assemblées deviendraient ou dangereuses en tombant dans la démocratie, ou inutiles en se trouvant privées de la considération et du crédit qu'elles devaient recevoir des premiers ordres. Aucun motif offensant pour le tiers état ne dictait ces observations. Les notables approuvèrent que les ordres ne fussent point séparés, et que les voix fussent comptées par tête; ils allèrent plus loin, ils pensèrent généralement que les délégués du tiers état devaient être égaux en nombre à ceux du clergé et de la noblesse réunis. Le bureau de Monsieur et celui du comte

d'Artois pensèrent même que, pour balancer l'influence que tant de causes donnaient aux ordres privilégiés, on pourrait ne leur accorder que le tiers des voix.

Le calme disparut bientôt. Le second sujet de délibération fut la subvention territoriale, qui blessait l'intérêt de tous les membres de l'assemblée. Il y avait des hommes assez généreux, assez justes, pour vouloir seconder par leurs sacrifices les intentions du roi, et nul ne faisait ouvertement l'éloge des privilèges pécuniaires; mais la plupart des notables ne reconnaissaient qu'avec une arrière-pensée, la justice de l'égale répartition de l'impôt; et, tout en avouant le principe, ils désiraient en éluder l'application.

Calonne s'était laissé séduire par l'idée de faire acquitter en nature la subvention territoriale; ce mode impraticable fut unanimement repoussé, mais la majorité ne voulait pas davantage de l'impôt en argent. Un moyen de retarder la discussion, de faire échouer le projet du ministre et de le renverser lui-même, s'offrit à plusieurs notables qui amenèrent facilement les autres à leur opinion. Les bureaux déclarèrent qu'avant de délibérer sur une contribution nouvelle, ils avaient besoin de connaître les états de recettes et de dépenses; ils ne dissimulaient point leur désir de vérifier le déficit, et de juger quel en était l'auteur. Calonne redoutait de se voir ainsi mettre en cause: il répondait que le roi, appelant les notables pour les consulter, était maître de les interroger sur tel point, non sur tel autre; et que le roi vou-

lait avoir leur opinion sur les meilleurs moyens de subvenir aux besoins de l'état, non sur l'étendue de ces besoins suffisamment constatés dans ses conseils. Les notables n'étaient point les représentans de la France, et tenaient leur mission du roi seul; cette réponse était donc péremptoire. Toutefois, les plus animés continuèrent d'exciter leurs collègues : ils disaient que des hommes d'honneur ne sauraient se laisser imposer la loi de prononcer en aveugles; que moins ils avaient d'autorité, plus ils devaient craindre de faire peser sur leurs concitoyens des charges nouvelles; et que leur demande pouvait bien inquiéter un ministre infidèle, mais qu'elle n'avait rien d'irrespectueux pour le roi. Monsieur, qui n'aimait point Calonne et désirait sa chute, avait le premier réclamé les états de finance.

La subvention territoriale effrayait tellement les notables que le parti vigoureux qu'ils venaient de prendre, ne les rassurait pas; et qu'ils s'occupaient d'atténuer les effets de l'égale répartition, s'ils ne pouvaient l'éviter. Ils exprimaient le vœu qu'avant de délibérer sur la subvention, on examinât tous les autres moyens d'accroître les ressources du trésor, afin de donner aussi peu d'extension qu'il serait possible à l'impôt sur les terres. Ils demandaient que, dans le cas où la subvention serait établie, on en fixât la quotité et la durée. Enfin, ils désiraient que l'on conservât les privilèges des corps et des provinces relatifs à la manière de s'imposer, ce qui laissait des

ressources pour échapper à cette égalité qu'ils approuvaient et repoussaient à la fois.

On entendit, cependant, exprimer des sentimens généreux. Plusieurs bureaux employèrent un noble langage, pour refuser l'offre d'exempter de la capitation les membres des premiers ordres.

Calonne, dont les adversaires les plus actifs étaient dans le clergé, eut une conférence avec l'archevêque de Toulouse et quelques autres prélats influens. Il les conjura d'oublier le ministre et de ne voir que la France ; mais il s'adressait à des hommes impatiens de le renverser, et ses protestations de dévouement au bien public, leur fournirent un sujet de plaisanteries. Il espéra plus de succès, s'il était entendu dans un comité nombreux. Six membres de chaque bureau s'assemblèrent chez Monsieur. Dans cette réunion (2 mars), Calonne montra beaucoup de présence d'esprit, une grande facilité d'élocution, et conserva toujours ces formes aimables qui, dans d'autres temps, l'avaient rendu si séduisant ; mais il lui manquait ce qui donne du crédit à l'administrateur, de l'empire à l'homme d'état, une réputation d'intégrité ; ses paroles n'obtenaient pas la plus légère confiance. Il avait espéré lever tous les obstacles, en apportant des bordereaux de recettes et de dépenses ; il se flattait que lorsqu'il les aurait fait passer sous les yeux des commissaires, on tiendrait les comptes pour vérifiés. Ses notes parurent insignifiantes. Des questions vives lui furent adressées sur le compte rendu en 1781, et sur

le déficit. Il répondit qu'au lieu d'un excédant de 10 millions, le compte effectif de 1781 présentait un déficit de 46 millions; mais que ce compte ne renfermait pas tous les élémens nécessaires pour juger de l'état des finances, et que le déficit était alors de 70 millions. Quant à son accroissement, Calonne dit qu'en 1783, il avait trouvé les recettes de 80 millions au-dessous des dépenses; et que, depuis, le déficit était monté à 100 millions, auxquels il faudrait en ajouter 12 pour subvenir aux besoins imprévus (1). Les débats s'animèrent: l'archevêque de Bordeaux (Cicé) déclara que la confiance et le crédit ne pouvaient renaître qu'autant qu'une vérification exacte apprendrait à la France si c'était Necker ou Calonne qui avait trompé le roi, et qu'après que bonne justice aurait été faite de l'administrateur coupable. Calonne, dans la discussion, ayant avancé que le monarque avait droit d'imposer à volonté, et que ce principe ne serait certainement contesté par aucune des personnes présentes, l'archevêque de Narbonne (Dillon) s'éleva contre de telles assertions. L'archevêque d'Arles (Dulau) s'unit à son collègue, et mit en doute si quelqu'autre assemblée que celle des états généraux avait le droit de voter une nouvelle surcharge d'impôts. L'archevêque d'Aix (Boisgelin), en paraissant vouloir simplement résumer les divers avis

(1) Bientôt une nouvelle dépense lui fit évaluer le déficit à 115 millions, en y comprenant 11 millions de prévoyance.

sur la question de savoir si les comptes devaient être communiqués aux notables, entra dans le fond de la discussion, et prêta une nouvelle force aux argumens de ceux qui soutenaient l'affirmative. Calonne, dans cette longue séance, se montra fort spirituel; mais il ne se fit pas un seul partisan, et n'embarrassa aucun de ses adversaires.

Après cette lutte impuissante, le controleur général eut recours à l'autorité royale. Louis XVI fit annoncer aux bureaux que son intention était qu'on délibérât, non sur le fond, mais sur la forme de l'impôt (1). Les notables répondirent que la perception en argent leur paraîtrait la moins onéreuse; et, dès qu'ils se furent ainsi conformés à l'ordre du roi, ils renouvelèrent leur demande pour obtenir les comptes de finance.

Le mot d'états généraux sortait de quelques bouches. Les premiers qui le prononcèrent furent les archevêques d'Arles et de Narbonne, le marquis de la Fayette et le procureur général du parlement d'Aix, Castillon. Ce magistrat ayant été interrompu par le

(1) Cet ordre donna lieu à des plaisanteries mordantes; on se souvient encore de ce dialogue entre un cuisinier et des poulets :

« LE CUISINIER.

« A quelle sauce voulez-vous qu'on vous mange?

« LES POULETS.

« Mais nous ne voulons pas qu'on nous mange!

« LE CUISINIER.

« Vous changez l'état de la question; on vous demande à quelle sauce vous voulez qu'on vous mange. »

comte d'Artois qui présidait, et qui voulait le rappeler au sujet de la délibération : « Votre altesse royale, reprit-il, me permettra de lui dire qu'il n'existe aucune autorité qui puisse admettre l'impôt territorial tel qu'il est proposé, ni cette assemblée quelque auguste qu'elle soit, ni les parlemens, ni les états particuliers, ni même le roi : les états généraux seuls auraient ce pouvoir. »

Le public excitait les notables. L'utilité des réformes proposées disparaissait aux yeux d'une foule d'hommes superficiels et passionnés qui ne voulaient que hâter la chute du ministre. Tous les faiseurs de pamphlets et d'épigrammes menaçaient de ridicule l'assemblée, si elle fléchissait.

Les partisans de Brienne n'étaient pas seuls à désirer l'héritage de Calonne. Les amis de Necker, dont les plus distingués se réunissaient chez la princesse de Beauvau, se flattaient de le voir rentrer au ministère. Necker, dans sa retraite, avait encore ajouté à l'enthousiasme de ses admirateurs, par son ouvrage sur l'*administration des finances* qui parut en 1784, et dont il se vendit plus de quatre-vingt mille exemplaires en Europe (1). Cet ancien ministre apprit,

(1) Louis XVI fut très mécontent de la publication de cet ouvrage. Beaucoup de personnes disaient autour de lui que Necker était coupable d'initier le public à l'administration, et il adoptait leur manière de voir. Cependant, trois ans auparavant, il avait autorisé l'impression du *Compte rendu;* et trois ans après, il allait approuver un plan d'administrations provinciales : entre ces deux actes politiques, l'impression d'un ouvrage

avant l'ouverture de l'assemblée des notables, que Calonne attaquerait le *Compte rendu*; il lui écrivit qu'il se croyait en droit de lui demander de n'altérer en rien la confiance due à ce compte; et que, si des doutes existaient dans son esprit, il était prêt à lui communiquer toutes les pièces justificatives. Calonne, dans une réponse évasive, joua sur les mots; il dit que son intention n'était point d'attaquer le *Compte rendu*, et que des renseignemens lui seraient inutiles, parce qu'il n'avait aucun doute, ses recherches lui ayant fourni des preuves convaincantes. Le discours aux notables n'attaquait pas, en effet, d'une manière directe, le compte de 1781; mais il en résultait que ce compte était faux. Le public ne pouvait guère hésiter entre les assertions contradictoires de deux hom-

sur les finances ne pouvait que donner aux esprits une direction utile; et le monarque lui-même l'aurait encouragée, s'il avait eu réellement un but. Les gazettes reçurent l'ordre de ne point parler de ce livre, et le roi fit dire à l'auteur de ne pas venir à Paris. L'autorité s'opposa d'abord à la vente; mais, peu-à-peu, les libraires obtinrent tous des permissions tacites. On prit de ces demi-mesures qui n'empêchaient point les lecteurs de satisfaire leur curiosité, et qui leur prouvaient seulement que ce qu'ils goûtaient déplaisait au pouvoir. En général, les magistrats ne virent pas de mauvais œil cette publication, peut-être parce qu'elle pouvait embarrasser le ministère; plusieurs l'approuvèrent hautement. « Consultons, disait le parlement de Rouen à Louis XVI, au sujet d'un édit de 1784, consultons un ouvrage récent, honoré des regards de Votre Majesté et des applaudissemens de la nation, ouvrage patriotique qui ajoute encore à la haute idée que l'auteur avait donnée de son génie, et qui manifeste avec éclat toutes les ressources de la France. » Calonne affecta de rester indifférent à ces discussions.

mes, dont l'un jouissait d'une haute réputation d'intégrité, et dont l'autre était universellement décrié. On a dit souvent que le contrôleur général aurait dû éviter une pareille lutte; mais sa situation rendait ce conseil fort difficile à suivre. Obligé d'avouer un déficit considérable, dont il ne pouvait se charger entièrement, il était dans la nécessité d'en rejeter une partie sur Necker; et il faisait, pour éviter le débat, tout ce que lui suggérait son adresse, en glissant sur un sujet si dangereux pour lui. Son plus grand tort, résultat de beaucoup d'autres, était d'avoir une réputation qui repoussait la confiance. Necker adressa une lettre au roi et le supplia de permettre qu'il parût, avec son accusateur, en présence de S. M., devant l'assemblée des notables ou devant un comité, pour justifier de la fidélité du *Compte rendu*. Le roi lui fit dire qu'il était satisfait de ses services, et qu'il lui ordonnait de garder le silence. Malgré cet ordre, Necker s'occupa d'un mémoire apologétique; et, tandis qu'il le rédigeait, il remit à plusieurs membres de l'assemblée des notes sur son administration, et sur celle du ministre à qui la guerre était déclarée.

Les notables continuaient de s'occuper des projets présentés, et les évêques eurent une nouvelle occasion de s'élever contre Calonne. Le gouvernement commettait dès longtemps la faute de permettre au clergé d'emprunter, au lieu de prendre sur ses revenus, pour les *dons gratuits*. Le contrôleur général en voulant soumettre les ecclésiastiques à l'impôt, avait

cherché les moyens de payer leurs dettes; mais son plan mal imaginé, était à la fois onéreux pour l'état et désagréable au clergé. Les évêques censurèrent ce plan avec aigreur, et les bureaux se rangèrent à leur opinion. C'était chose curieuse que de voir dans le monde beaucoup de gens qu'on savait être ennemis du clergé, et qui depuis l'ont si violemment attaqué, soutenir alors avec chaleur toutes les prétentions des évêques.

Un projet très utile, celui qui diminuait la taille, fut reçu avec froideur. Les notables pensèrent que le dégrèvement des plus pauvres imposés, pourrait devenir une surcharge pour les fermiers des riches propriétaires; et ils demandèrent que le roi attendît les observations des assemblées provinciales. Tous les bureaux votèrent la liberté du commerce des grains, et l'abolition de la corvée qui, peu d'années auparavant, avait été repoussée. Mais, le projet de Turgot et celui de Calonne étaient fort différens; le premier répartissait également l'impôt qui remplaçait la corvée, et le second ne le faisait supporter que par les roturiers (1).

Le contrôleur général avait divisé son travail en quatre parties, dont la première était composée des projets que nous venons de parcourir. Les attaques si

(1) La majorité dans un bureau, et quelques voix dans les autres, exprimèrent le vœu que cette contribution fût payée par tous les propriétaires.

vives qu'elle avait essuyées, pouvaient ôter l'espoir d'atteindre le but; mais Calonne, bien qu'il fût soucieux, gardait un calme apparent et ne cessait point de se montrer aimable et spirituel (1). Toujours prompt à se former des illusions, il imagina de faire croire aux notables eux-mêmes, que ses projets avaient leur assentiment.

Une assemblée générale fut convoquée (12 mars). Le ministre y présenta la seconde partie de son plan, et dit aux notables que le roi voyait avec satisfaction leurs sentimens d'accord avec ses principes, qu'ils ne recherchaient les difficultés que pour faire apercevoir les moyens de les prévenir, et que leurs objections, *principalement relatives aux formes*, ne contrariaient nullement les points essentiels que S. M. avait en vue. A peine les notables étaient-ils retirés dans leurs bureaux, que ces paroles y furent commentées avec acrimonie. L'archevêque de Narbonne (2) dit qu'il avait été près d'interrompre le contrôleur général, qu'on n'avait pu, sans indignation, l'entendre assurer que l'assemblée était d'accord avec lui pour le fond,

(1) Un soir qu'il faisait dans son salon une partie de trictrac, il entendit le vicomte de Ségur fredonner cette fin de couplet :

« Boire du bon,
« Envoyer ses dettes
« A Colin-Tampon. »

Mon cher vicomte, lui dit-il, *vous me feriez grand plaisir de me donner l'adresse de ce monsieur-là.*

(2) C'était chez lui que les prélats se réunissaient tous les soirs.

et ne différait que sur la forme. L'orateur demanda que le roi fût supplié d'ordonner au contrôleur général d'envoyer à chaque bureau son discours, afin qu'on rétablît les principes qu'il avait altérés et les faits qu'il avait dénaturés. Tous les bureaux adoptèrent cette proposition. Celui du prince de Conti déclara que le monarque était trompé, et qu'il fallait éclairer sa religion surprise. Déjà ce bureau s'était fait remarquer par un refus de délibérer sur l'impôt, avant d'avoir examiné les états de recettes et de dépenses : on appelait les notables qui le composaient, *les grenadiers de Conti*; on les encourageait, on les excitait, comme s'ils fussent montés à l'assaut du contrôle général (1). Le discours de Calonne fut envoyé aux notables ; et plusieurs, après l'avoir lu, avouèrent qu'ils n'en étaient plus frappés comme ils l'avaient été d'abord ; mais d'autres gardèrent toute leur animosité, et demandèrent que leur réclamation fût inscrite au procès-verbal.

(1) Ce n'était point assurément par des idées populaires qu'ils obtenaient la faveur publique. En approuvant les assemblées provinciales, ils avaient rejeté les assemblées de paroisse et de district, et ils étaient fort opposés à la subvention territoriale ; mais ils détestaient Calonne, et c'était assez pour leur réputation du moment.

Quant au prince de Conti, il était très courtisan, et n'avait nullement hérité du goût de son père pour l'opposition ; son bureau allait sans lui et malgré lui. Lorsque les notables qu'il présidait, persistèrent à demander la communication des comptes, il fit insérer au procès-verbal son *avis* en ces termes : « Dans la position où je me trouve, je n'ai rien à dire, si ce n'est que je m'en rapporte absolument à la sagesse, à la prudence et aux bontés du roi pour ses sujets. »

Un des projets les plus sages supprimait les douanes intérieures. Cette importante amélioration était désirée par tous les hommes qui connaissaient les besoins de l'industrie. Déjà, les états généraux de 1614 se plaignaient au roi, avec bon sens, de ce que « les droits de traite étaient levés sur ce qui va de certaines provinces du royaume à d'autres d'icelui, tout ainsi que si c'était un pays étranger, au grand préjudice de ses sujets entre lesquels cela conservait des marques de division qu'il était nécessaire d'ôter, puisque toutes les provinces du royaume sont conjointement et inséparablement unies à la couronne, pour ne faire qu'un seul corps sous la domination d'un même roi. » Calonne avait dit noblement, en présentant son projet : *C'est la réponse aux états de* 1614. Colbert et ceux de ses successeurs qui s'étaient montrés amis du bien public, avaient désiré cette réforme. Un homme dont le nom est resté honoré dans l'administration, Trudaine, avait commencé en 1760, les travaux nécessaires pour ménager, dans cette suppression, les divers intérêts. Un gouvernement très faible avait pu seul laisser exister des barrières si nuisibles au commerce, et qui ne rapportaient que cinq millions et demi au trésor. Le projet annonçait que les provinces lésées recevraient des indemnités; cependant, l'éloignement pour tout ce qui venait de Calonne, l'esprit étroit et l'ignorance d'un certain nombre de notables, firent multiplier les chicanes contre cette réforme qu'on prétendit être trop hardie.

Les améliorations dans le régime de la gabelle furent attaquées d'une autre manière. On dit que le contrôleur général ne faisait pas assez, et qu'il était facile de faire mieux. Monsieur lut un mémoire remarquable contre le plus odieux des impôts; et proposa de l'abolir, en le remplaçant par une simple taxe, pour qu'il ne restât rien, dit-il, de l'*infernale machine de la gabelle.*

La troisième division du travail de Calonne, présentée dans une nouvelle assemblée générale (26 mars), était relative aux domaines et aux forêts du roi. Avant la discussion, les notables influens étaient convenus que les projets seraient rejetés. Les partisans de Brienne ne cessaient d'insinuer que le plus grand service qu'on pût rendre à la France était de la délivrer de Calonne, et que le seul moyen d'y réussir, était de faire échouer son plan. Beaucoup de notables suivaient d'autant plus volontiers cette impulsion, qu'ils trouvaient contraire à leur intérêt particulier le plan qu'on les excitait à combattre dans l'intérêt général. Quelques hommes impartiaux gémissaient de voir la passion dominer où la raison seule aurait dû se faire entendre; ils désiraient qu'on assurât d'abord à la France les améliorations qui lui étaient offertes, et représentaient qu'on ne devait pas, en haine d'un ministre, repousser les bienfaits du monarque. A la tête de ceux qui voulaient rapprocher les esprits, étaient le duc du Châtelet et le duc de Nivernais. Le premier, surtout, s'était fait

remarquer par ses sentimens patriotiques; il avait parlé d'économie sans faire de phrase, il avait déclaré qu'il était prêt à remettre au roi ses pensions. Mais, dans les débats politiques, il est difficile que les conciliateurs réussissent : pour prêter l'oreille à ceux qui nous disent d'être sages, il faudrait que déjà nous eussions de la sagesse. Le zèle que plusieurs notables mettaient dans leurs démarches, aurait selon toute apparence été sans succès, alors même que le contrôleur général n'eût pas pris étourdiment un parti qui rendait tout rapprochement impossible. Fatigué des attaques dirigées contre lui, voyant l'orage grossir et s'avancer, il pensa que son triomphe dépendait de son audace, et qu'il devait chercher un secours, dans l'opinion publique, contre ces mêmes notables qu'il avait appelés pour s'en faire un appui contre les parlemens.

Les projets de réforme n'avaient reçu aucune publicité officielle, on les connaissait seulement par ce qu'en disaient chaque jour, dans le monde, les membres de l'assemblée. Le ministre fit imprimer les mémoires dont se composaient les deux premières parties de son travail, et les fit précéder d'un avertissement où, se plaignant d'efforts tentés pour égarer les esprits, il annonçait que le temps était venu d'apprendre au peuple le bien que le roi voulait lui faire. Il passait en revue les projets présentés, et démontrait facilement que tous étaient indiqués par le vœu public; mais plus sa cause était juste, plus il aurait dû

la soutenir avec dignité. C'est d'un ton propre à soulever des haines ardentes, qu'il parle du bruit répandu qu'un accroissement de charges va peser sur la France. « On paiera plus!... sans doute : mais, qui? ceux-là seulement qui ne payaient pas assez; ils paieront ce qu'ils doivent, suivant une juste proportion, et personne ne sera grevé. Des priviléges seront sacrifiés!... Oui, la justice le veut, le besoin l'exige. Vaudrait-il mieux surcharger les non-privilégiés, le peuple? » Enfin, il donne clairement à entendre que le gouvernement et le public ont à se plaindre de l'assemblée, en disant avec plus de malignité que d'adresse : « Ce serait à tort que des observations (celles des notables) dictées par le zèle, des expressions d'une noble franchise feraient naître l'idée d'une opposition malévole. » Calonne donna la plus grande publicité à cette espèce d'appel au peuple; il le répandit avec profusion dans les provinces, et en adressa de nombreux exemplaires aux curés de Paris (1).

Ce préambule fut qualifié de séditieux dans les bureaux, et tous prirent des arrêtés pour se plaindre d'un écrit destiné, disaient-ils, à faire croire au peuple que les premiers ordres mettaient leurs intérêts en opposition avec les siens. Le roi répondit que son

(1) Gerbier fut l'imprudent rédacteur de ce manifeste. Son talent ne le rendait pas étranger à l'intrigue. Une ambition qu'il est difficile de concevoir dans cet illustre avocat, lui faisait désirer d'obtenir une haute place d'administration.

contrôleur général n'avait rien fait imprimer que par ses ordres, et autorisa les notables, ainsi qu'ils le demandaient, à publier leurs délibérations.

Aucun accord n'existait dans le gouvernement. Tandis que le contrôleur général voulait déployer une grande vigueur, Louis XVI disait à ceux des notables qui l'approchaient : *M. de Calonne n'a pas voulu vous fâcher... opinez selon votre conscience ;* et deux de ses ministres, Breteuil et Miroménil, encourageaient l'opposition.

Le roi cependant avait, au fond de l'âme, un ressentiment très vif des obstacles qu'il rencontrait. La reine était encore plus irritée ; non qu'elle voulût soutenir le contrôleur général entièrement perdu dans son esprit par l'abbé de Vermond et le baron de Breteuil, mais la résistance des notables l'indignait. A cette époque, Louis XVI et Marie Antoinette, très mécontens des nobles et du clergé, pensèrent que Calonne avait raison de vouloir tirer parti, contre les premiers ordres, de ce tiers état silencieux et docile, qui semblait ne pouvoir jamais devenir redoutable à la cour.

Le ministre ne trouva point dans le public l'appui qu'il avait espéré. Les Parisiens aimaient les notables, parce qu'ils leur devaient une liberté de parler qui répandait, dans les salons et dans les clubs, une nouvelle vie. L'exemple des orateurs officiels enhardissait les frondeurs de société ; et les discussions des bureaux avaient mis à la mode les conversations po-

litiques. Les femmes elles-mêmes, comme au temps de Maupeou, parlaient des affaires d'état. La galanterie de Calonne, si connue, ne les désarmait point en sa faveur. Lorsque des hommes disaient qu'il fallait renvoyer le contrôleur général, souvent des femmes répondaient, avec vivacité, qu'il fallait lui faire son procès. Toutefois, l'agitation n'atteignait encore qu'une faible partie de la société; le gros de la nation restait dans un état de calme qui ressemblait à l'apathie.

Les pamphlétaires continuaient d'attaquer la vie publique et la vie privée de Calonne. Il y avait des écrits malins et des écrits sérieux. Quelques faiseurs de brochures spéculaient sur la disposition des hommes à laisser les avantages qu'il est en leur pouvoir d'accepter, pour aller en poursuivre d'autres. Louis XVI offrait l'égale répartition de l'impôt, l'adoucissement des taxes vexatoires et des entraves de l'industrie; la France eût obtenu chaque année des améliorations, sous l'influence d'assemblées provinciales occupées des vrais intérêts du pays; ces avantages étaient nuls aux yeux de certains réformateurs. Un homme à paradoxes, personnage bizarre qui cherchait la gloire et fit un peu de bruit, l'avocat Linguet, longtemps panégyriste du despotisme, se transforme en promoteur des états généraux. Carra, dans une brochure véhémente adressée aux notables, leur dit : « C'est outrager la nation que de lui proposer, en l'absence des états généraux qui tiennent à sa constitution, de consentir à refondre

cette constitution en assemblées provinciales, dont la véritable qualité serait celle de caisses d'emprunt au gré du contrôleur général (1). »

Les courtisans, dont Calonne avait été l'idole, commençaient à croire qu'il était temps de l'abandonner. Beaucoup d'entre eux parlaient de lui comme d'un dissipateur qui avait fait bien du mal à l'état, et cherchaient ainsi d'avance à flatter le successeur inconnu, pour échapper à son économie présumée. Il ne restait d'amis au contrôleur général que dans la société de la duchesse de Polignac. Il avait aussi un protecteur, mais faible, le roi, qui tenait à le conserver. On répétait sans cesse autour de Louis XVI que les notables en voulaient à Calonne, non à ses projets, et qu'il suffirait de le renvoyer pour rendre tous les esprits

(1) Après la disgrâce du ministre, Carra fit paraître un volume intitulé: *M. de Calonne tout entier;* il dit dans la préface, avec une incroyable naïveté, la cause de sa haine pour l'homme qu'il poursuit. Calonne, dans le dessein de se faire des partisans, avait annoncé en 1785, que le roi donnerait des pensions aux gens de lettres : il y eut 800 demandes. Carra avait envoyé la sienne; il cite textuellement la réponse ministérielle : *J'ai reçu, monsieur, la lettre par laquelle vous réclamez une pension pour récompense de vos travaux littéraires ; je mettrai avec plaisir votre demande sous les yeux du roi, lorsque S. M. s'occupera du travail des grâces relatives aux gens de lettres.* « Je croyais, ajoute Carra, qu'un engagement aussi sacré que celui que M. de Calonne avait pris avec moi par sa lettre, ne pouvait manquer d'avoir son effet. Il n'en eut point; et dès lors, l'injustice outrageante que je venais d'éprouver dans cet oubli, me fit ouvrir les yeux sur la conduite partiale de M. de Calonne envers ses partisans et ses affidés. C'est aux réflexions successives amenées dans mon esprit par cet événement, qu'on a dû le fameux mémoire que j'envoyai aux notables pendant leur assemblée. »

dociles; mais Louis XVI regardait son pouvoir comme attaqué par les notables, et résistait à leur sacrifier son ministre.

Plusieurs incidens s'enchaînèrent et devinrent décisifs. Calonne eut occasion d'avancer que Necker n'avait pas laissé au trésor, comme il le prétendait, une somme suffisante pour achever les paiemens de 1781, et pour commencer ceux de l'année suivante. Plusieurs personnes demandèrent avec empressement à Joly de Fleury, lequel de l'ancien ou du nouveau ministre disait la vérité; il déclara que c'était Necker. Calonne lui ayant aussitôt écrit, non-seulement sa réponse fut très ferme, mais il en donna une copie au garde des sceaux, en le priant de la mettre sous les yeux du roi. Miroménil fut charmé d'avoir un tel moyen de nuire au contrôleur général. Cette lettre frappa Louis XVI ; il interrogea, sur ce nouveau démêlé, Calonne qui ne le croyant pas si bien informé, voulut répondre d'une manière évasive et d'un ton léger; mais le roi reprit, avec sévérité, qu'il avait lu la lettre de Fleury, et dit comment elle était dans ses mains. La situation était pressante ; Calonne jugea qu'il fallait user de tout son ascendant sur Louis XVI; et prenant un ton de franchise, de simplicité noble, qu'il savait employer, il exprima sa douleur de se voir en butte aux intrigues, tandis qu'il s'occupait uniquement de servir les projets de son roi pour le bonheur public. Il montra l'impossibilité de réussir, si des trames étaient ourdies contre lui au sein même

du conseil. Tous les obstacles, dit-il, naissaient de la présence d'un ministre opposé aux vues de son maître; c'était dans ce ministre que les parlemens, les notables et tous les opposans trouvaient leur guide et leur appui : il supplia le roi de reconnaître la nécessité de recevoir sa démission ou d'exiger celle du garde des sceaux. Louis XVI, touché, convaincu, tourna contre Miroménil l'irritation qu'il avait un moment ressentie contre Calonne, et demanda sur-le-champ conseil à celui-ci pour le choix d'un garde des sceaux. Calonne, dès longtemps, désirait faire nommer le président de Lamoignon. Ce magistrat avait montré du zèle pour le parlement, dans la révolution de Maupeou; mais l'ambition avait depuis modifié ses idées; il s'était fait des relations avec la société de la duchesse de Polignac; il avait eu des entrevues avec Calonne, et lui avait promis que, s'il devenait chef de la magistrature, non-seulement il le seconderait, mais qu'au besoin, il se montrerait inflexible envers les parlemens. Calonne le proposa, il fut agréé par le roi.

Le contrôleur général enivré de son triomphe, n'hésita point à dire au roi que, pour lever tous les obstacles, il était nécessaire aussi de remercier le baron de Breteuil. Louis XVI venait de reconnaître que les membres d'un ministère doivent être unis d'intérêt et de vues, il trouva cette nouvelle demande conforme au principe qu'il adoptait; seulement, il voulut, avant de renvoyer Breteuil, prévenir la reine dont il savait la bienveillance pour ce ministre, et il

promit de lui parler sans retard. La reine, dès qu'elle fut instruite de ce qui se passait, manifesta son mécontentement et sa douleur : elle accusa Calonne d'avoir compromis la dignité du trône par sa convocation des notables; elle dit qu'il serait affreux de lui sacrifier un homme rempli de dévouement, que le moyen de rétablir l'ordre était bien connu, et qu'il n'y en avait pas d'autre que de remplacer un contrôleur général universellement détesté. Marie Antoinette insista, pria; son ascendant fut le plus fort. Louis XVI crut montrer assez de volonté en renvoyant Miroménil et Calonne, et en maintenant le choix qu'il avait fait de Lamoignon (8 avril, 1787) (1).

Calonne succomba six semaines après l'ouverture de cette assemblée des notables qu'il avait appelée, et dont il se promettait des succès si brillans. Ce renvoi qui, décidé plus tôt et du propre mouvement du roi, aurait eu de très grands avantages, donnait une nouvelle preuve de la faiblesse de Louis XVI. Néanmoins, il était tellement difficile pour Calonne de rallier ou de soumettre les esprits, que l'inconvénient attaché à son tardif renvoi aurait été plus que compensé

(1) Miroménil ne se plaignit point ; il renonça volontairement à la survivance de la place de chancelier qu'on ne pouvait lui ôter, et ne réclama pas les faveurs qui d'ordinaire adoucissaient la retraite des ministres. Tant d'impassibilité dans un homme de peu de caractère, qui s'était occupé surtout de petites intrigues, étonnerait beaucoup si une circonstance ne l'expliquait. Au moment où Miroménil reçut l'annonce de sa disgrâce, il venait de voir mourir sa fille ; un coup si douloureux le rendit indifférent à ceux que lui portaient les hommes.

si l'intérêt public eût dicté le choix du successeur.

Louis XVI avait consenti à recevoir des lettres secrètes de l'archevêque de Toulouse, sur ce qui se passait parmi les notables et dans le public; mais ce n'était pas une preuve qu'il se résignerait à faire entrer ce prélat dans ses conseils. L'abbé de Vermond et Brienne qui dirigeaient la reine, persuadés que vouloir brusquer leur succès, ce serait le hasarder, pensèrent qu'il fallait mettre d'abord au contrôle général quelque homme sans ambition, assez au-dessous de la place qu'on allait lui donner, pour faire bientôt sentir le besoin d'un nouveau changement, et qui n'opposât point d'obstacle, quand on voudrait ou le renvoyer ou le subordonner à un ministre directeur des finances. Leur choix tomba sur La Millière, administrateur des ponts-et-chaussées. C'était un homme de bien : il fut appelé chez la reine, où se trouvait le roi qui l'avait agréé; il ne se laissa point éblouir par l'éclat d'une place qu'il jugeait au-dessus de ses connaissances. L'offre ou plutôt la demande qu'il recevait ne put le séduire; il exprima sa reconnaissance, et persista dans un refus qui l'honore. Le conseiller d'état de Fourqueux fut alors désigné. Montmorin, chargé de le déterminer à accepter, fit au roi quelques observations et parla de Necker, mais sans succès(1).

(1) Le comte de Montmorin, dans des notes qu'il avait laissées à Marmontel, raconte son entretien d'une manière si simple et si vraie, que je transcris ces détails : « Lorsque le roi me chargea de sa lettre pour M. de Fourqueux, je crus devoir lui représenter que je trouvais le far-

Fourqueux, étonné lui-même de son élévation, se défendit un moment d'accepter et céda.

Louis XVI voulait que le plan de réforme fût exécuté, et il avait ordonné à Calonne d'en remettre la dernière partie à son successeur. L'ancien ministre, pour achever quelques mémoires, continuait de travailler au contrôle général : le bruit se répandit que sa disgrâce était simulée, qu'il ne cesserait point de diriger l'administration, et qu'il reprendrait sa

deau des finances trop au-dessus des forces de ce bon magistrat. Le roi me parut sentir que mes inquiétudes étaient fondées. — Mais qui donc prendre? me dit-il. — Je lui répondis qu'il m'était impossible de n'être pas étonné de cette question, tandis qu'il existait un homme qui réunissait sur lui les vœux de tout le public; que dans tous les temps, il était nécessaire de ne pas contrarier l'opinion publique en choisissant un administrateur des finances; mais que, dans les circonstances critiques où il se trouvait, il ne suffisait pas de ne pas la contrarier, et qu'il était indispensable de la suivre. J'ajoutai que, tant que M. Necker existerait, il était impossible qu'il eût un autre ministre des finances, parce que le public verrait toujours avec humeur et avec chagrin, cette place occupée par un autre que lui. Le roi convint des talens de M. Necker, mais il m'objecta les défauts de son caractère; et je reconnus facilement les impressions qu'avaient données contre lui M. de Maurepas, et que MM. de Vergennes, de Calonne, de Miroménil et de Breteuil avaient gravées plus profondément. Je ne connaissais pas personnellement M. Necker; je n'avais que des doutes à opposer à ce que le roi me disait de son caractère, de sa hauteur et de son esprit de domination. Il y a apparence que si je l'eusse connu alors, j'eusse décidé son rappel. J'aurais peut-être dû insister davantage, même en ne le connaissant pas; mais j'arrivais à peine dans le ministère, il n'y avait pas six semaines que j'y étais entré; et d'ailleurs, un peu de timidité, pas assez d'énergie, m'empêcha d'être aussi pressant que j'aurais dû l'être. Que de maux j'aurais épargnés à la France! que de chagrins j'aurais épargnés au roi! »

place aussitôt après la séparation des notables. Ce bruit tempérait la joie publique, et redoubla l'activité de Brienne pour achever de perdre celui qui, dans la disgrâce, excitait encore ses craintes. Fourqueux était étranger aux intrigues; mais il découvrit et fit connaître au roi la perte des assignations sur les domaines, que Calonne avait livrées pour des opérations de bourse, sans y être autorisé. Le roi irrité de cette espèce d'infidélité prêta plus facilement l'oreille aux accusations qui s'élevaient contre un homme objet de l'animadversion publique; il l'exila dans sa terre de Berny, et peu de jours après, en Lorraine.

Dès le lendemain du renvoi de Calonne, le mémoire de Necker fut répandu; et de nombreux lecteurs jugèrent que cette réponse était accablante pour celui qui l'avait provoquée. Calonne avait dit que les emprunts de Necker s'élevaient à 440 millions : il se trompe, répond son antagoniste, j'en ai emprunté 530 (1). On sent combien ce ton de franchise et de fermeté, cette manière d'accuser Calonne d'ignorance sur les faits qu'il avait le plus d'intérêt à connaître, disposait les esprits à la confiance pour tout ce que disait Necker sur l'exactitude du *Compte rendu*. Ses économies, selon Calonne, n'avaient été que de 16 à 17 millions; Necker en fait voir rapidement pour 84 millions, sur lesquels il en abandonne aussitôt 15; et

(1) Ni l'une ni l'autre assertion n'était exacte. V. une note, livre II, page 274.

ce qui reste suffit encore pour qu'il n'y ait pas eu de déficit à sa sortie du ministère. Il indique, avec la même rapidité, les accroissemens de dépense depuis sa retraite, et il en trouve pour plus de 111 millions, somme qui surpasse le déficit avoué. Je crois avoir démontré que le *Compte rendu* ne faisait point connaître la situation financière de la France; le nouveau travail ne pouvait également convaincre que des esprits superficiels ou prévenus. Non-seulement il est dénué de preuves, mais la facilité avec laquelle l'auteur abandonne des millions après les avoir portés en compte, et sait trouver ensuite des dépenses pour une somme égale ou supérieure au déficit, auraient dû éveiller la défiance. Necker lui-même ne disait pas que ses calculs fussent parfaitement exacts; mais ses admirateurs allèrent plus loin que lui, et tinrent ses aperçus pour des faits avérés. Son éloge qui retentissait à Paris, à Versailles, causait de cruelles alarmes à l'archevêque de Toulouse. On fit entendre au roi que Necker, par sa présence, échauffait les esprits; et une lettre de cachet l'exila à vingt lieues de la capitale (1).

Le roi se rendit à l'assemblée où la dernière partie du travail de l'ex-contrôleur général fut remise aux notables (23 avril). Louis XVI était heureux de penser que toute difficulté serait aplanie par le sacrifice qu'il avait fait, et par les concessions qu'il venait

(1) L'ordre donné le 13 avril, fut révoqué le 4 juin.

annoncer. Les principales consistaient à donner aux ordres privilégiés la préséance dans les assemblées provinciales, à promettre d'écouter les représentations du clergé sur son administration, et à faire communiquer aux bureaux les états de recettes et de dépenses, si vivement désirés. Les notables exprimèrent leur reconnaissance; mais lorsqu'il fallut délibérer sur les moyens de combler le déficit, notamment sur l'extension du timbre, ils s'empressèrent de rechercher les inconvéniens de cet impôt, de manière à prouver combien on avait abusé Louis XVI, en lui disant qu'il suffisait de renvoyer Calonne pour faire adopter ses vues.

La situation financière empirait chaque jour, et les partisans de Brienne exagéraient encore le danger public. Il était évidemment nécessaire de confier sans retard les finances à un homme en état de les diriger. Marie Antoinette proposa l'archevêque de Toulouse; mais elle ne parvint point à vaincre la répugnance que Louis XVI ressentait pour ce prêtre immoral. Le garde des sceaux, Lamoignon, alla voir le comte de Montmorin, et lui parla de Necker comme du seul administrateur capable de relever les finances. Montmorin lui dit sa vaine tentative; cependant, ils résolurent de faire ensemble une démarche près du roi. L'influence de Breteuil leur inspirait des craintes; ils essayèrent d'amener à leur opinion ce ministre, qui leur parut ébranlé. Le temps pressait, une nomination pouvait avoir lieu d'un moment à l'autre; ils se

rendirent chez le roi, où Breteuil les accompagna. Ce fut une grande faute que d'y aller avec lui, au lieu d'appeler Ségur et Castries dont l'appui n'eût pas été douteux. Le garde des sceaux et Montmorin firent tous leurs efforts pour déterminer le monarque à choisir l'homme que désignait la voix publique : ils affirmèrent qu'avec la confiance dont Necker jouissait, les embarras de finance auraient bientôt disparu, que les notables, entraînés par l'impulsion générale, consentiraient aux sacrifices que leur demanderait le nouvel administrateur, et que le parlement n'oserait s'opposer à ses vues. Louis XVI ne pouvait surmonter son antipathie pour le caractère, pour le pédantisme et la hauteur de Necker ; il pensait toujours que le nommer, ce serait céder sa couronne à son ministre. Cependant, ébranlé par des instances pleines de conviction, fatigué plutôt que persuadé, il finit par laisser échapper ces mots : *Eh bien ! il n'y a qu'à le rappeler*. L'accent de mécontentement et de tristesse avec lequel furent prononcées ces paroles, sembla réveiller Breteuil qui, aussitôt, représenta que nommer un homme à peine arrivé dans le lieu de son exil, ce serait montrer une faiblesse fatale à l'autorité ; que cet homme à qui l'on déclarerait ainsi ne pouvoir se passer de ses services, rapporterait un orgueil et une ambition dont il n'avait déjà donné que trop de preuves, et qui ne connaîtraient plus de bornes. Louis XVI avait cru que les trois ministres étaient d'accord ; il respira en voyant l'un d'eux venir à son secours.

Breteuil vanta les talens de Brienne, la confiance qu'il avait inspirée aux notables, et l'ascendant qu'il exerçerait sur l'assemblée. Les deux autres ministres pensaient que rien ne pourrait avoir plus d'inconvénient que de rester sans directeur des finances; et, tout en préférant Necker, ils n'avaient point de prévention contre l'archevêque de Toulouse. Louis XVI satisfait d'avoir échappé au premier choix proposé, n'eut pas la force de repousser le second; seulement, en acceptant Brienne, il laissa voir qu'il ne l'estimait point, et dit à ses ministres que peut-être on se repentirait du conseil qu'on venait de lui donner. Dès qu'ils se furent retirés, le malheureux prince tomba dans un accablement profond. Le renvoi de Calonne qu'il avait ordonné malgré lui, la situation qui l'avait amené à choisir entre deux hommes qu'il eût voulu éloigner l'un et l'autre, cette nomination qui était faite, et qui lui répugnait, le jetèrent dans un découragement absolu. C'est de ce jour que la reine eut sur les affaires d'état une grande influence.

L'ambition et l'intrigue étaient innées dans l'archevêque de Toulouse. Sorti d'une famille très ancienne, mais pauvre, il eut dès sa jeunesse, des projets de fortune et de grandeur. Il dessinait au séminaire le plan d'un château de Brienne, qui devait coûter une somme énorme; et depuis, il a fait exécuter ce plan. Devenu l'aîné de sa famille, par la mort d'un frère qu'il perdit à l'armée, appelé à le remplacer, il ne voulut point quitter la carrière ecclésiastique,

jugeant qu'elle était la plus sûre pour réaliser ses vues de haut avancement. Habile à réunir des moyens de succès opposés, il savait applaudir les philosophes et regretter les jésuites. Dans les assemblées du clergé, il rédigeait des remontrances contre les protestans; et, dans quelques sociétés, son irreligion systématique descendait jusqu'à l'athéisme. Un esprit vif, des connaissances superficielles et variées, le rendaient fort agréable dans le monde. Accueilli par les femmes, il faisait servir sa galanterie à son ambition ainsi qu'à ses plaisirs. En même temps, il voulait qu'on le crût livré, par goût, aux travaux les plus sérieux. Les améliorations dont il avait été l'auteur ou le coopérateur aux états du Languedoc, les vues qu'il avait offertes au gouvernement sur des sujets de bienfaisance et d'utilité générale, ses relations continuelles avec tous les hommes en place, lui avaient acquis une de ces renommées brillantes qui paraissent solides. La voix publique n'appelait pas Brienne au timon des affaires; mais lorsqu'il y fut porté, on ne contesta point sa réputation d'habile administrateur.

L'archevêque de Toulouse fut nommé chef du conseil des finances (1er mai, 1787) (1). Dès le lendemain, il se rendit au bureau dont il avait été membre. Le roi, dans la séance générale, avait dit que les

(1) Fourqueux donna sa démission, et fut remplacé par Laurent de Villedeuil, intendant de Normandie, que ses fonctions n'avaient pas empêché de soutenir le système des administrations provinciales, dans l'assemblée des notables.

économies seraient de 15 millions; le ministre annonça qu'elles s'élèveraient à 40, que le roi en donnait l'assurance dans un édit qui allait être envoyé à l'enregistrement, pour un emprunt de 80 millions indispensable dans les circonstances : il pria ses anciens collègues d'exprimer leur adhésion à cet emprunt, et ils s'empressèrent d'en reconnaître la nécessité.

Ce début était heureux, et l'on pouvait espérer un prochain arrangement des affaires publiques. Les notables avaient demandé à connaître le déficit avant de se prononcer sur les moyens de le combler; on allait mettre sous leurs yeux les états de finance; Brienne présenterait des ressources préférables à celles de Calonne, ou les notables en indiqueraient de meilleures, que le roi adopterait aussitôt. Cette marche était tellement commandée par les circonstances, qu'il eût suffit de chercher le bien public avec bonne foi, pour obtenir un résultat avantageux.

Les notables se jetèrent avec avidité sur les comptes de finance; mais la vérification leur présenta d'inextricables difficultés. Ces états manquaient d'uniformité dans leurs bases et laissaient à désirer des renseignemens essentiels. La recette se trouvait indiquée brute pour divers articles, et pour d'autres les charges étaient déduites; on ne voyait point à quelle époque telle dépense cesserait, telle autre diminuerait. Un bureau dit que ces états semblaient avoir été faits pour épaissir le voile qui couvrait les opérations financières. Tandis que des calculateurs trouvaient près de

deux cents millions de déficit, d'autres ne parvenaient pas à en découvrir cent. En général, c'était de 130 à 150 millions qu'on différait : on finit par dire que le déficit était de 140 millions; on le dit sans preuves; on le dit, parce que c'était un terme moyen. Cette évaluation surpassait de beaucoup la réalité. Si le déficit eût été de 140 millions, comment deux ans après ne se fût-il plus trouvé que de 56 millions, ainsi que le déclara Necker, à l'ouverture des états-généraux? On calculait d'après des renseignemens fort incertains, tels que pouvait les fournir une administration en désordre (1); puis, on confondait souvent avec le déficit annuel, ce qu'exigeaient les dépenses extraordinaires et passagères. Si les notables avaient voulu réunir aux charges permanentes, toutes les charges momentanées du trésor, la somme de 140 millions aurait été trop faible; mais elle était beaucoup trop forte appliquée à la différence entre les recettes et les dépenses fixes. Calonne, en déclarant que cette différence était de 104 millions, auxquels il voulait en ajouter 11 de prévoyance, était certainement au-dessus de la réalité (2); et c'est un trait caractéristique de cet homme aventureux que d'avoir, dans des circonstances si périlleuses pour lui, osé exagérer ses

(1) Brienne lui-même était fort mal instruit du montant des dépenses : il invita le marquis de Ségur à réduire celles de la guerre, de 114 millions à 100; elles étaient de 105 millions, et déjà le ministre avait préparé un travail qui les réduisait à 97.

(2) Au mois de mars 1788, Brienne présenta au roi l'état des recettes

dettes, afin d'obtenir le plus d'argent qu'il lui serait possible, et de n'être pas réduit à l'économie dont il avait si peu l'habitude.

Avide d'émolumens et de places, ambitieux vulgaire, Brienne s'était beaucoup occupé d'arriver au ministère, très peu de ce qu'il ferait quand il y serait parvenu. Il improvisa quelques modifications aux idées de Calonne. La subvention territoriale étant ce qui blessait surtout les notables, il la réduisait, il en

et des dépenses présumées de l'année. Dans ce compte qui fut rendu public, le *déficit général* est évalué à . . . . . 160,827,492 liv.

Dans cette somme sont compris les remboursemens pour.	76,502,367	105,897,952
et toutes les dépenses extraordinaires payables en 1788.	29,395,585	
En sorte que le *déficit permanent* ne figure que pour		54,929,540.

Necker, en parlant de ce compte aux états généraux, fait voir dans les dépenses fixes des omissions dont la plus considérable est celle de 12 millions pour l'emprunt du mois de novembre 1787. Le montant de ces omissions, joint à 5 millions qu'il aurait fallu demander pour les besoins imprévus, porte en 1788, le déficit permanent à plus de 75 millions. Mais toutes les omissions citées par Necker sont relatives à des dépenses postérieures au renvoi de Calonne.

Le compte de 1788 peut donner les moyens de vérifier à quelle somme s'élevait le déficit tant discuté par les notables. Pour faire ce calcul, il faut à la somme indiquée dans l'état du mois de mars. . . . 54,929,540 liv.

ajouter le montant des bonifications obtenues par Brienne sur la recette ordinaire, ...	4,038,037
et des réductions opérées sur les dépenses ordinaires. .	26,785,800
	85,753,377

Il est évident que le déficit permanent, dont Calonne avait à rendre compte, n'a pu dépasser ce total.

fixait la quotité (80 millions); et il proposait d'ajouter à l'extension du timbre une capitation nouvelle. On s'attendait à le voir développer un plan tout différent de celui de son prédécesseur; on fut étonné de voir qu'après tant d'intrigues pour décrier les projets de Calonne, il n'avait rien à leur substituer. Les notables firent de longs discours, bien vagues, sur l'économie; les orateurs donnaient carrière à leur imagination; ils indiquaient une foule de réductions pour différentes parties du service, qu'ils connaissaient à peine; et ils élevèrent même ce doute que, peut-être, l'économie suffirait pour subvenir à toutes les dépenses. Plusieurs dirent, avec raison, qu'on ne devait pas se borner à éteindre le déficit, qu'il fallait l'empêcher de renaître. Pour atteindre ce but, ils demandaient la création d'un conseil de finances, composé d'hommes indépendans, et la publication annuelle du compte des recettes et des dépenses. Quand, après de nombreux discours, une voix rappelait que la situation du trésor exigeait des impôts, on ne trouvait plus qu'une invincible répugnance à en approuver aucun. Les notables voulaient ménager leurs intérêts personnels; et craignaient, non sans motif, d'encourir les reproches des ordres auxquels ils appartenaient. Bien que la majorité, en reconnaissant le principe de l'égale répartition, eût pris soin d'en éviter les effets, la noblesse de province était généralement mécontente, et prétendait que la noblesse de cour l'avait trahie. Celle-ci, disait-elle, s'in-

quiétait peu d'abandonner ses priviléges en matière d'impôt, certaine de se dédommager sur le trésor public; tandis que les gentilshommes qui vivaient loin de Versailles, feraient des pertes irréparables. Beaucoup de riches ecclésiastiques prétendaient aussi que leurs intérêts avaient été mal défendus; et disaient qu'au lieu de faire une concession humiliante, il eût fallu repousser le principe de l'égale répartition. Quand le ministre demandait aux notables de chercher quelles contributions seraient le moins onéreuses, ils répondaient qu'ils étaient sans pouvoirs pour voter, et même pour proposer des impôts.

Au milieu des embarras qu'éprouvait l'assemblée, un plus grand nombre de ses membres pensaient sérieusement à la convocation des états généraux. La Fayette, avec un extérieur froid, avait une imagination vive, et s'occupait sans cesse de grands projets. Déjà sous Calonne, son vœu était que les notables ou les plus zélés d'entre eux, allassent offrir au roi, s'il voulait poser les bases d'une constitution, de voter l'emprunt nécessaire pour subvenir aux dépenses jusqu'à la réunion d'une véritable représentation nationale. Ceux de ses amis qu'il essaya d'entraîner à cette démarche, lui objectèrent que Louis XVI n'était préparé ni par son caractère, ni par ses idées habituelles, à goûter ce projet, contre lequel on verrait d'ailleurs s'élever le ministère, la magistrature et l'assemblée des notables. La Fayette dit un jour, dans son bureau, qu'il demandait une *assemblée nationale*.

Le comte d'Artois, étonné de ce mot, lui dit : *Vous demandez sans doute les états généraux? Oui, monseigneur,* répondit-il, *et mieux s'il est possible.*

Le public était très refroidi pour les notables, depuis que leurs débats avec Calonne n'excitaient plus sa curiosité maligne. Le roi voyait avec humeur ces hommes qu'il avait appelés, et qui tantôt voulaient lui faire la loi, tantôt ne croyaient pas pouvoir lui donner des conseils. La reine était fort irritée contre eux ; et les princes étaient las des discussions auxquelles ils présidaient. Le comte d'Artois ne dissimulait pas l'ennui que toutes ces délibérations lui causaient ; et souvent le duc d'Orléans et le prince de Conti abandonnaient leurs bureaux pour aller à la chasse. Le ministre se trouvait de plus en plus embarrassé d'une assemblée qu'il avait fait servir à son élévation, et dans laquelle il n'avait pas su maintenir son crédit. Les notables eux-mêmes désiraient être renvoyés, pour sortir de leur situation équivoque. Après avoir censuré tous les projets d'impôt, ils finirent par déclarer qu'ils s'en remettaient à la sagesse du roi pour décider quelles contributions auraient le moins d'inconvéniens, dans le cas où il serait impossible de ne pas demander à l'état de nouveaux sacrifices.

Une séance solennelle fut convoquée pour clore l'assemblée (25 mai). Dans les discours d'apparat qui furent prononcés, parmi toutes les phrases sur la reconnaissance, le respect, le dévouement de chacun des ordres pour le monarque, on aperçoit les idées

divergentes qui devaient se développer bientôt, et faire éclater de grands évènemens. Le principal ministre et le chef de la justice, après que le roi eut remercié les notables de leur zèle, tracèrent le tableau des améliorations que la France allait obtenir. Brienne dit, en parlant des assemblées provinciales : « Le tiers état, assuré de réunir à lui seul autant de voix que le clergé et la noblesse ensemble, ne craindra jamais qu'aucun intérêt particulier égare les suffrages. Il est juste, d'ailleurs, que cette portion des sujets de S. M. si nombreuse, si intéressante et si digne de sa protection, reçoive, au moins par le nombre des voix, une compensation de l'influence que donnent nécessairement la richesse, les dignités et la naissance. En suivant les mêmes vues, le roi ordonnera que les suffrages ne soient pas recueillis par ordre, mais par tête. La pluralité des ordres ne présente pas toujours cette pluralité réelle qui seule exprime véritablement le vœu d'une assemblée. » L'archevêque de Narbonne, en parlant au nom du premier ordre, déclara que les formes d'administration du clergé tenaient à la constitution de la monarchie, qu'elles étaient, comme toutes les propriétés, sous la sauvegarde des lois, et sous la protection spéciale du monarque. Le premier président du parlement de Paris fit entendre ces paroles sinistres : *Les notables ont vu avec effroi la profondeur du mal* causé par une administration *dont votre parlement avait plus d'une fois prévu les conséquences... Les différens*

plans proposés à V. M. méritent la délibération la plus réfléchie... Le silence le plus respectueux est, dans ce moment, notre seul partage.

Cette assemblée aurait pu faire beaucoup de bien, si elle eût secondé les intentions de Louis XVI, et demandé pour récompense de son zèle, des garanties contre le retour du désordre des finances; elle fit beaucoup de mal, en constatant le désir que les privilégiés avaient de repousser ou d'éluder l'égale répartition de l'impôt, et en donnant l'exemple de résister aux volontés royales les plus conformes à l'intérêt public.

FIN DU LIVRE CINQUIÈME ET DU PREMIER VOLUME.